



# L'ÉCOLOGIE POLITIQUE POUR INVENTER LE XXI<sup>e</sup> SIÈCLE



ASSOCIATION ETOPIA

## **Etopia – Revue d’écologie politique**

Etopia

centre d’animation et de recherche en écologie politique

Espace kegeljan, av. de Marlagne 52 à 5000 Namur

t. : 00 32 81 22 58 48 - f. : 00 32 81 23 18 47

[www.etopia.be](http://www.etopia.be)

[info@etopia.be](mailto:info@etopia.be)

**Direction de la publication** : Christophe Derenne, directeur d’Etopia et Jonathan Piron, coordinateur de la Prospective à Etopia

**Comité de rédaction** : Jonathan Piron, Delphine Masset, Laurent Standaert et Christophe Derenne

**Coordination du dossier** : Jonathan Piron et Delphine Masset, sur base du travail du Comité scientifique des Rencontres de l’écologie politique 2020 composé de Boris Libois, Olivier De Schutter, Chloé Deligne, Charlotte Luyckx, Philippe Baret, Delphine Masset, Marek Hudon, Nathalie Grandjean et Laurent Standaert.

**Correcteurs** : Marc Terwagne, Corentin Leroy

**Traducteurs** : André Verkaeren (Metaphrasis)

**Mise en page** : Magali Lequeux (MeMyself&Mag)

**Crédit photos** : Unsplash, Shutterstock, Freepik

**©Creative commons** : 

## **Editions Etopia**

Editeur responsable : Christophe Derenne

Imprimé en Belgique

Février 2020, N° 15

ISBN : 978-2-930558-22-6

Dépôt légal : D/2020/11.983/1

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>ÉDITO</b>	<b>7</b>
<b>DOSSIER 1   RÉINVENTER LA DÉMOCRATIE</b>	<b>15</b>
1   ÉCONOMIE POLITIQUE, DÉMOCRATIE ET L'ANTHROPOCÈNE Jasper Blom	17
2   NATIONALISER LE CLIMAT : L'EXTRÊME DROITE EUROPÉENNE DEVIENT-ELLE VERTE ? Alexander Ruser & Amanda Machin	35
3   COMPAGNONS D'INFORTUNE DANS LA PATRIE VERTE Dirk Holemans	47
<b>DOSSIER 2   (CO)HABITER LA TERRE AUTREMENT</b>	<b>55</b>
1   REDÉFINIR NOTRE RAPPORT AU MONDE POUR FAIRE DE L'ÉCOLOGIE POLITIQUE Elodie Richardet	57
2   REBOOTER L'HUMANITÉ : PLAN D'AVENIR POUR 2049 ? Laurent Standaert & Rosi Braidotti	71
3   UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL POUR LE XXI <sup>e</sup> SIÈCLE Dirk Holemans	83
4   DONNER UNE DIGNITÉ MORALE À LA NATURE POUR MIEUX HABITER LA TERRE Samy Bounoua	93

## **DOSSIER 3 | DEVENIR RÉSILIENT** **107**

- 1 | QUELLE TERRITORIALISATION POUR LA TRANSITION ?  
Coralie Muylaert, Kevin Marechal & Florence Lanzi **109**
- 2 | LES COOPÉRATIVES ÉNERGÉTIQUES, LEVIER DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?  
Philippe Hamman & Marie Mangold **137**
- 3 | MISE EN OEUVRE D'UNE MOBILITÉ VERTE POUR 2049  
Anouk Van Grinsven, Huib Van Essen & Ian Skinner **175**
- 4 | VERS UNE SÉCURITÉ SOCIALE POUR L'ALIMENTATION DURABLE ?  
Julien Vastenaekels **185**

## **DOSSIER 4 | L'ÉCOLOGIE POLITIQUE ET SA PLACE DANS LA CITÉ** **201**

- 1 | UN ESPACE POUR L'ÉCOLOGIE DANS L'HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES  
Reinhard Olschanski **203**
- 2 | L'ÉCOLOGIE POLITIQUE COMME MATÉRIALISME GÉOGRAPHIQUE  
Martin Bolle **217**
- VARIA | AMÉNAGEMENT PARTICIPATIF DU TERRITOIRE : D'UNE ÉTHIQUE DU CARE À LA QUESTION DES COMMUNS**  
Fabien Jakob **231**

# **L'ÉCOLOGIE POLITIQUE POUR INVENTER LE XXI<sup>e</sup> SIÈCLE**

---

[ REVUE ETOPIA N°14 ]



## ÉDITO

---

Ce quatorzième numéro de la Revue Etopia s'inscrit dans une temporalité particulière : celle des *Rencontres de l'éologie politique*, qu'Etopia organise du 12 au 15 mars 2020 à Bruxelles. Leur ambition et, de ce fait, celle de la revue, est de faire le point sur l'éologie politique en ce premier quart du XXI<sup>ème</sup> siècle.

En effet, ce courant de pensée vaste et vivace existe depuis maintenant 50 ans. Si des personnalités comme André Gorz, Edgar Morin, Ivan Illich, Hans Jonas, Cornelius Castoriadis ou Françoise d'Eaubonne ont pu tracer les sentiers d'aujourd'hui, il existe, nous le savons, de nouvelles approches, de nouveaux concepts, de nouveaux regards qui collent à notre temps et à son sentiment d'urgence. Nos sociétés ont évolué et elles ont progressivement intégré de nouvelles donnes depuis le « triomphe » de la mondialisation, autour de l'avènement de la société numérique, d'une méfiance grandissante en la démocratie ou des confirmations des crises écologiques.

Face au double constat de l'incroyable actualité et du profond déni des avertissements de l'éologie politique, que nous propose ce courant de réflexions aujourd'hui ?

C'est ce que nous vous proposons de découvrir dans ce numéro.

### Une ouverture sur l'extérieur

Du fait des *Rencontres de l'éologie politique*, et de leur dimension européenne, cette revue s'inscrit dans une volonté d'ouverture vers d'autres espaces de débats intellectuels en Europe. Ainsi, des personnalités comme Reinhard Olchanski, Amanda Machin et Alexander Ruser, Anouk van Grinsven, Huib van Essen, Ian Skinner, ou encore Rosi Braidotti y contribuent et ce, grâce à l'aide du Green

*European Journal*, qui fut un précieux allié dans ce cadre.

Nous avons par ailleurs lancé en octobre 2019, un appel à contributions en prévision des *Rencontres*<sup>1</sup>. Il s'agissait pour nous de faire appel à la communauté scientifique pour informer des évolutions récentes de l'écologie politique. Trois entrées thématiques étaient proposées :

**1 | (Co)habiter la Terre autrement.** Nos sociétés ont hérité de nombreux clivages issus de la modernité (culture/nature, humain/non-humains, esprit/matière, raison/émotions, etc.). Ceux-ci nous empêchent de penser en écologiste et, au fond, de durablement (co) habiter sur Terre avec le reste du vivant. Cet axe nous invite à explorer, dans l'histoire, dans la pensée et dans le monde, les nombreuses façons dont nous pourrions incarner "la pensée écologique" et vivre la Terre différemment.

**2 | Devenir résilient.** Nos territoires ne sont pas prêts pour la descente énergétique, ni pour les chocs en matière de climat et de biodiversité que nous sommes en train de connaître. Cet axe nous invite à imaginer des trajectoires qui permettraient d'accompagner la résilience écologique et sociale de nos sociétés, à l'heure de l'urgence environnementale, d'une future accélération de la finitude des ressources, et donc, de futures dé-croissances.

**3 | Réinventer la démocratie.** L'urgence écologique en appelle à une transformation de notre manière de faire de la politique et plus précisément, pour les écologistes que nous sommes, à réinventer la démocratie. Elle exige que nous nous posions ces questions cruciales : quels rôles pour quels niveaux territoriaux ? Quelles méthodes imaginer pour encadrer et élargir la décision politique ? Quels dispositifs de coopération et de régulation des violences sociales ? Les contributions reçues ont été sélectionnées par un comité scientifique, dont la composition est reprise en fin de ce texte. Ces contributions sont en grande partie éditées dans ce numéro. D'autres le seront dans le numéro suivant, qui reprendra également les actes des *Rencontres de l'écologie politique*. Ainsi, en deux revues, nous aurons embrassé la

---

1 Notamment via la plateforme Calenda.org, « Le calendrier des lettres et des sciences humaines et sociales ».

pensée de plus d'une centaine d'intellectuel.le.s de l'écologie politique de notre temps.

## **Le contenu de la revue**

Ce numéro se structure autour de trois thèmes des *Rencontres*, sous forme de dossiers. Une thématique supplémentaire a été ajoutée : « L'écologie politique et sa place dans la cité ». Celle-ci permet d'aborder l'écologie politique et les partis verts comme des sujets de recherche en tant que tel.

Sur la forme, cette revue montre la richesse et la variété des acteurs qui entourent Etopia, ainsi que la pluralité des manières d'envisager l'écologie politique : comme une grille d'analyse, un sujet de lutte citoyenne ou une manière d'incarner le politique.

La collection des textes s'est réalisée autour d'une succession de contributions académiques de propos plus engagés ainsi que des représentations prospectives (2049) et des interviews. L'intention est également de montrer que l'écologie politique s'incarne parfois dans des partis politiques verts (« Nationaliser le climat: l'extrême-droite devient-elle verte? », « Un espace pour l'écologie dans l'histoire des idées politiques »). Ce mélange est caractéristique de la plate-forme que constitue Etopia. C'est en ce sens que chaque article sera identifié, en dessous de son titre, en fonction de sa tonalité.

## **Lignes de force**

Ce numéro tente de tirer un premier bilan d'étape de l'écologie politique. Que pouvons-nous déjà en dire ?

Tout d'abord, qu'il nous semble utile de remarquer l'arrivée – en quelques années - de nouveaux concepts ou points d'attention au sein de l'écologie politique :

- Celui d'Anthropocène apporté par Paul Crutzen, et désormais fort répandu. Il est présenté dans l'analyse « *Économie politique, démocratie et l'Anthropocène* ».
- Celui de « terrestre » proposé par Bruno Latour et dont son corollaire « habitation déterrestrée » est abordé dans l'analyse « *Donner une dignité morale à la nature pour mieux habiter la Terre* ». Le droit à la nature et à la possibilité d'une reconnaissance juridique pour les êtres ou les lieux de nature qui découlent de réflexions de l'auteur semblent d'ailleurs rassembler un nombre croissant d'acteurs associatifs et universitaires.
- La centralité grandissante, en tout cas en Europe centrale, de la nécessité d'une alliance entre lutte environnementale, lutte sociale et justice fiscale (voir « *Un nouveau contrat social pour le XXI<sup>e</sup> siècle* » et « *Compagnons d'infortune dans la patrie verte* » ou, plus indirectement, « *Vers une Sécurité sociale pour l'alimentation durable ?* »).
- Des questionnements et une inquiétude montante chez les écologistes politiques, au sujet des tensions exprimées au sein de nos démocraties, et plus particulièrement concernant l'ascension occidentale de l'extrême-droite, y compris sur base d'arguments environnementaux (voir « *Nationaliser le climat: l'extrême-droite devient-elle verte ?* »).
- Une réflexion plus que jamais d'actualité sur les usages écologiques ou non-écologiques des technologies (voir « *Mise en oeuvre d'une mobilité verte pour 2049* » et « *Rebooter l'humanité: plan d'avenir pour 2049* »).
- Et sa conséquence : une réflexion sur l'accélération du temps, et le concept de « relation résonante » chez Harmut Rosa (voir « *Redéfinir nos rapports au monde pour faire de l'éologie politique* »).

Il nous paraît également important de noter la pertinence des réflexions menées depuis des dizaines d'années sur la transition

éologique en matière alimentaire et énergétique (voir « *Les coopératives énergétiques, levier de transition écologique ?* », « *Quelle territorialisation pour la transition ?* » ou encore « *Vers une Sécurité sociale pour l'alimentation durable ?* »).

Ainsi, le défi de l'écologie politique semble se concentrer de plus en plus sur le plan social-démocratique et sur le plan philosophique (avec un effet de vase communiquant, puisqu'il s'agit philosophiquement d'envisager une nouvelle répartition de la valeur, ce qui induit des changements de rapport sociaux profonds).

Ces approfondissements sont essentiels. Au moment où certains acteurs et partis en phase de « verdissement » s'emparent de la question environnementale, les écologistes politiques, eux, vont radicalement plus loin en liant depuis toujours, mais avec plus d'acuité, les questions économiques, sociales, démocratiques et philosophiques. Comme l'affirme Timothy Morton : oui, il y a bien une « pensée écologique » qui ne se réduit pas à l'environnementalisme mais qui cherche à reconnaître nos multiples interconnexions et leurs conséquences. Donc à revoir en profondeur nos systèmes sociaux. L'écologie politique, en s'actualisant, est plus que jamais essentielle pour inventer le XXI<sup>ème</sup> siècle.

Bonne lecture !

Delphine Masset  
Coordinatrice des *Rencontres de l'écologie politique*

## **Composition du comité scientifique des *Rencontres de l'éologie politique* 2020**

### **Six personnalités du monde scientifique belge :**

- **Philippe Baret** | Professeur ordinaire à la Faculté des bioingénieurs de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve.
- **Charlotte Luyckx** | Docteure en philosophie et chargée de cours invitée à la Faculté de philosophie, arts et lettres de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve.
- **Marek Hudon** | Professeur à la « Solvay Brussels School of Economics and Management », au sein de l'Université Libre de Bruxelles.
- **Chloé Deligne** | Professeur, maître d'enseignement et Maître de recherches FNRS au sein de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales (Département d'Histoire, Arts et Archéologie) de l'Université Libre de Bruxelles.
- **Olivier de Schutter** | Professeur ordinaire de droit international au sein du Centre de Philosophie du Droit de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve.
- **Nathalie Greandjean** | Docteure en philosophie, chercheuse en Science & Technology Studies au CRIDS à l'Université de Namur.

### **Trois membres de la communauté écologiste :**

- **Laurent Standaert** | Éditeur en chef du *Green European Journal*.
- **Delphine Masset** | Conseillère prospective à Etopia.
- **Boris Libois** | Docteur en philosophie de l'ULB.





# **DOSSIER 1**

---

[ RÉINVENTER LA DÉMOCRATIE ]



# 1 | ÉCONOMIE POLITIQUE, DÉMOCRATIE ET L'ANTHROPOCÈNE

---

Article scientifique issu de l'appel à contribution des *Rencontres de l'écologie politique*

[ JASPER BLOM | Économiste politique, Sheffield Political Economy Research Institute ]

L'Anthropocène ou « l'Ère de l'homme » désigne le moment où l'humanité est devenue l'élément moteur des processus biophysiques à l'échelle géologique. L'humanité laisse désormais sa trace partout sur la planète, transformant les écosystèmes dans son sillage. Dans cet article, je soutiens que cette situation soulève des questions politiques urgentes et nous constraint à repenser les processus de décision démocratiques au moyen desquels nous répondons à ces questions. Ce propos dépasse l'accent généralement placé sur le « gouvernement » et englobe également la gouvernance des processus de production. En outre, j'affirme que deux objectifs clés doivent être au centre de la réinvention de la démocratie dans l'Anthropocène : l'amélioration de la représentation des « sans-voix » et le renforcement du pouvoir que nous avons sur les changements macroscopiques, désormais implicites dans la trajectoire prise par l'Ère de l'homme. Le premier passe par l'inclusion de nouveaux acteurs dans les processus démocratiques et par l'ajustement des institutions de la démocratie libérale. Le second exige une relocalisation des activités humaines et une décentralisation du pouvoir politique, comme proposé par exemple dans le cadre du municipalisme. Afin de développer ces points, je commencerai par une mise en discussion de l'économie politique de l'Anthropocène.

## L'économie politique de l'Anthropocène

Dès le moment où le climatologue Paul Crutzen a émis l'idée de

l’Anthropocène comme nouvelle ère géologique, à l’occasion d’une conférence internationale, celle-ci n’a pas tardé à devenir populaire parmi les artistes, les spécialistes des sciences sociales et les philosophes. Indépendamment de la prudence et de la rigueur qui caractérisent le processus suivi par la géologie universitaire pour établir la validité de ce concept au sein de sa Commission internationale de stratigraphie, ces acteurs se sont mis à imaginer et à conceptualiser les implications de cette nouvelle Ère de l’homme sur notre relation à la planète, à la nature, mais aussi sur les relations interhumaines. Comme cette section s’appliquera à le démontrer, l’Anthropocène pose de nouvelles questions essentielles relatives à la gouvernance de l’économie politique mondiale.

Le rôle moteur que l’humanité joue de nos jours dans les processus biophysiques mondiaux est étroitement lié à la façon dont sont organisés les processus de production. Les premiers signes indiquant que les humains devenaient un facteur de changement à l’échelle terrestre sont apparus avec l’advenue de l’agriculture. La sédentarisation des premiers humains, jusque alors chasseurs-cueilleurs, est intervenue il y a quelque 10.000 ans. À partir de ce moment, nos ancêtres ont commencé à modifier leur environnement en rendant la terre apte aux activités de culture et d’élevage. Les voies d’eau naturelles ont été détournées pour les besoins d’irrigation et les forêts, défrichées pour créer des pâturages. Ce phénomène a laissé des traces visibles sur la terre, qui se sont répandues à mesure de la diffusion de l’agriculture aux quatre coins de la planète. Toutefois, pendant la plus grande partie de l’histoire, l’impact de la production agricole est resté limité par rapport à l’échelle imposante des processus géologiques. Autour de 1750, la Révolution industrielle fait émerger une nouvelle dimension de l’impact humain sur la terre. À partir de ce moment, ce ne sont plus seulement les paysages, mais aussi l’atmosphère qui sont touchés par les processus de production humains, en raison notamment du recours aux combustibles fossiles. Le moteur à vapeur n’a pas seulement généré une explosion de la production, il est aussi à l’origine d’une augmentation régulière de la concentration en CO<sub>2</sub> de l’atmosphère.

Les développements apparus avec l’agriculture et la Révolution industrielle connaissent une accélération après la Seconde Guerre

mondiale. La mondialisation de la production et, par la suite, de la finance, entraîne une forte croissance de l'économie dans de nombreuses régions du monde. Cette croissance exponentielle de la production mondiale s'accompagne d'une croissance tout aussi exponentielle du niveau de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, d'un recul de la biodiversité, de l'érosion des sols et de la déplétion des matières premières. Et c'est effectivement au cours de cette période – baptisée la « Grande accélération » – que l'humanité prend définitivement les rênes de processus biophysiques cruciaux à l'échelle planétaire. Il y a fort à parier pour que la Commission internationale de stratigraphie, évoquée plus haut, choisisse ce moment comme marqueur du début de l'Anthropocène.

Si l'Anthropocène est une notion aujourd'hui à l'ordre du jour, la raison en est que l'économie mondiale est passée du stade d'économie agricole bourgeonnante à celui d'un processus de production mondial appuyé sur un système financier en apparence nomade et dénué de limites. Il est également évident que cette croissance économique sans précédent, au-delà de ses retombées positives, a également eu d'importantes conséquences négatives sur notre environnement naturel. Or, ces conséquences impactent également l'humanité puisque nous ne sommes pas, de toute évidence, une entité séparée de l'écosystème mondial – même si les débats sur notre économie semblent souvent le laisser penser. Si nous voyons la terre comme un système intégré, l'humanité occupant le siège du conducteur en raison de ses activités économiques (en accélération exponentielle), il est essentiel de prendre conscience des endroits où pourraient se dresser certains obstacles que nous pourrions percuter. Après tout, des conséquences néfastes sont d'ores et déjà apparentes. Nous sommes la première génération à subir les conséquences du changement climatique. Certaines situations météorologiques extrêmes survenues récemment sont les signes de la tendance plus globale à la crise climatique. Par ailleurs, l'Anthropocène nous affecte également par des voies plus détournées. L'aggravation de la pollution atmosphérique entraîne des maladies coronariennes, des problèmes pulmonaires et des AVC. Les substances chimiques rémanentes que nous répandons dans les voies d'eau du monde se retrouvent dans nos corps et ont des effets sanitaires négatifs.

Une équipe de scientifiques menée par Johan Rockström a procédé à l'analyse systématique du Système-Terre et identifié neuf processus biophysiques dont les limites, une fois dépassées, entraîneraient pour la terre et ses habitants des conséquences négatives en augmentation. L'exemple le plus célèbre de ces limites planétaires est le « maximum de 2 degrés de réchauffement mondial », ancré dans l'Accord de Paris sur le climat. La communauté internationale des États a décidé que les risques posés par les conséquences négatives, une fois cette limite dépassée (conditions météorologiques extrêmes, perte de biodiversité, augmentation du niveau des mers, etc.), sont trop élevés. Les neuf processus biophysiques identifiés par Rockström et son équipe sont tous liés à des processus de production spécifiques. Deux d'entre eux sont liés à l'agriculture intensive (les cycles du phosphore et de l'azote, l'utilisation des sols pour la culture), deux sont liés à l'utilisation des combustibles fossiles (le changement climatique, l'acidification des océans), et deux sont liés à l'utilisation de substances chimiques dans la production industrielle (la couche d'ozone et la pollution chimique). Les trois derniers processus biophysiques sont liés de diverses manières aux processus de production susmentionnés : les particules fines dans l'air, l'utilisation de l'eau douce et la perte de biodiversité.

Dès le moment où une limite planétaire a été déterminée, des questions politiques émergent. En supposant que nous voulions en éviter l'impact négatif sur l'humanité, comment faire pour rester dans la zone sécurisée ou réduire l'impact si nous sommes déjà au-delà de la limite – comme nous le sommes pour plusieurs processus biophysiques ? En d'autres termes, les processus de décision politiques doivent veiller à ce que l'impact des processus de production concernés ne dépasse pas ce qui est autorisé par la limite, soit à travers des innovations dans le processus de production, soit par une réduction de la consommation – p.ex. à travers l'interdiction de certaines substances chimiques, la création de taxes sur la pollution, la mise en place de systèmes de plafonnement et d'échange. La déplétion de l'ozone est, à cet égard, un excellent exemple de réussite : dès qu'il est apparu de façon évidente que l'utilisation des chlorofluorocarbones dans la production entraînait une déplétion de la couche d'ozone menaçant la vie sur terre, les pays se sont réunis et ont adopté le Protocole de Montréal, interdisant l'utilisation des chlorofluorocarbones. Ce traité

international a eu des conséquences importantes sur la production des réfrigérateurs, par exemple, les fabricants étant contraints de trouver une alternative aux chlorofluorocarbones.

Kate Raworth a ajouté au cadre des limites planétaires une contrainte importante. Nous devons non seulement rester à l'intérieur des limites planétaires, mais l'humanité a également décidé de se fixer des normes sociales minimum à satisfaire. Chacun a le droit à une vie décente, sans souffrir de la faim, à un logement décent et à des opportunités de développement, comme le précisent par exemple la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Objectifs de développement durable. Cette contrainte ajoute une couche de redistribution au cadre des limites planétaires, en particulier si nous nous trouvons actuellement sur ou au-delà de la limite. La restructuration des processus de production qui pourrait s'avérer indispensable en raison des limites planétaires devra s'accompagner de mesures garantissant les minima sociaux. Si nous reprenons l'exemple susmentionné des chlorofluorocarbones, cela signifierait non seulement l'arrêt des processus de production basés sur ces substances chimiques, mais aussi la possibilité pour les travailleurs de cette filière d'être aidés dans leur transition vers une nouvel emploi et de bénéficier d'un filet de sécurité sociale dans l'intervalle pour leur éviter le dénuement. Ainsi, mieux encore que l'espace sécurisé pour l'humanité que suggère le cadre des limites planétaires, nous aurions désormais ce que Kate Raworth qualifie astucieusement de « donut », avec des limites internes et externes à l'intérieur desquelles la prise de décision politique en censée nous maintenir.

Pour la facilité de mon exposé, j'ai présenté le cadre Raworth-Rockström comme un exercice simple. Mais si les choses étaient réellement aussi claires, nous pourrions presque nous contenter d'une prise de décisions technocratique. Les réalités de l'Anthropocène sont cependant beaucoup plus complexes. Pour commencer, les limites planétaires baignent dans un certain degré d'incertitude parce que les effets des activités humaines sur les modifications des processus biophysiques ne peuvent pas être estimés avec exactitude. L'échelle et la complexité du système terre défient toute compréhension certaine à 100 % des impacts et, par conséquent, de ce que pourraient être

les limites. En outre, des points de basculement du système climatique pourraient faire placer le processus hors de contrôle. Il existe une chance que ces points de basculement surviennent déjà avec un réchauffement de 2 degrés et l'acceptation de ce changement, plutôt que d'opter pour un réchauffement plus limité, est un choix politique. Deuxièmement, des approches normatives différentes sont susceptibles de mener à des limites différentes. Implicitement, le cadre ci-dessus est souvent utilisé en fonction d'une logique d'utilité anthropocentrique. Une approche relevant de l'écologie profonde, c'est-à-dire donnant davantage de poids à la valeur intrinsèque des écosystèmes et de toutes les espèces, aurait toutes les chances de générer un ensemble de limites beaucoup plus strict. Autant dire que l'économie politique de l'Anthropocène est ce qu'on appelle un « problème pernicieux », de ceux qui sont extrêmement difficiles à résoudre parce qu'il faut compter avec des interdépendances complexes, une compréhension partielle de ces interdépendances et des contraintes en évolution. Il découle de ce qui précède qu'une simple prise de conscience de l'Anthropocène et des limites des systèmes terrestres, une refonte plus fondamentale de la politique démocratique s'impose. Mais avant que je ne formule certaines suggestions à cet égard, il faut d'abord discuter des possibilités de « prise ou de pouvoir humain » sur les processus d'échelle géologique de l'Anthropocène.

## **Le pouvoir dans l'Anthropocène**

L'Anthropocène présente un paradoxe intéressant : même si l'humanité n'a jamais eu un impact aussi considérable sur la terre qu'aujourd'hui, les individus humains ont de moins en moins de contrôle sur leur environnement. Une communauté locale peut se battre becs et ongles pour la conservation d'un écosystème local, elle n'est pas en mesure de se protéger contre le réchauffement planétaire. De même, un individu peut vivre aussi sainement que possible, il ne peut pas éviter d'inhaler des particules fines et empêcher des substances chimiques rémanentes de pénétrer dans son corps. Vous pouvez passer à l'alimentation biologique et arrêter de prendre l'avion, ces choix n'empêcheront ni l'effondrement de la biodiversité, ni l'urgence climatique. En

d'autres termes, le pouvoir individuel, dans l'Anthropocène, semble se restreindre.

Face à ces évolutions et ces défis systémiques d'ampleur mondiale, il est facile de se sentir désarmé. Comme nous l'évoquions plus haut, les défis de l'Anthropocène sont étroitement liés au processus de production économique, qu'il s'agisse de la production agricole ou de la production industrielle, basée sur les combustibles fossiles. La question du pouvoir dans l'Anthropocène pose par conséquent la question du contrôle que nous avons vis-à-vis des développements économiques mondiaux. Mais que faire face aux forces de la mondialisation économique, aux multinationales nomades et au déchaînement des marchés financiers mondiaux ? Eh bien pas mal de choses en fait. L'économie mondiale n'aurait pas pu voir le jour et exister si les États n'avaient pas consciemment décidé de libéraliser les échanges commerciaux et le secteur financier. La façon spécifique dont fonctionnent les variétés du capitalisme est très largement déterminée par les institutions politiques et les choix faits aux niveaux national, régional ou mondial. Tout qui soutient qu'il n'y a pas d'alternative – le fameux acronyme anglais « Tina » pour « there is no alternative », martelé par Margaret Thatcher quand elle appliqua ses politiques néolibérales au Royaume-Uni dans les années 1980 – dissimule en réalité son agenda politique. Le mouvement de l'altermondialisation allait d'ailleurs proposer plus tard un contre-slogan, « Not TINA but TATA », pour « There Are Thousands of Alternatives ».

Les marchés libres sont planifiés, ils sont créés et facilités par les choix politiques des gouvernements, comme l'a soutenu le grand économiste politique Karl Polanyi dans son chef-d'œuvre de 1944, *La Grande Transformation*. Dans le même ordre d'idées, l'économie mondiale qui était à la base de la grande accélération n'avait rien d'un développement spontané, elle résultait de décisions politiques délibérées. Le point important pour la discussion qui nous occupe, c'est que Polanyi a également souligné qu'une marchandisation excessive déclencherait une réaction. Les conséquences négatives de l'insécurité économique du marché éveilleraient un contre-mouvement spontané depuis le cœur de la société. En d'autres termes, lorsque les individus sentent que leur pouvoir sur la situation diminue et qu'ils ne

peuvent plus garantir leur bien-être, ils se constituent en mouvement politique afin de retrouver du contrôle et de la sécurité. A l'époque de Polanyi, cette tendance s'observait dans l'émergence des syndicats, de la démocratie sociale et de l'État-providence ou, dans une version plus sombre du contre-mouvement, dans la montée en puissance du fascisme après la Grande dépression.

L'analyse de Polanyi se révèle pertinente à la lumière des défis de l'Anthropocène et des sentiments de désenracinement et de perte de contrôle qu'il peut causer. Il y a lieu de tenir compte de ces ressentis dans un nouveau compromis politique – selon, c'est là que réside très précisément ce que l'Écologie politique peut et doit offrir. Non pas que l'Anthropocène ait rendu ce pouvoir impossible, mais bien que l'interaction entre le pouvoir humain, l'économie mondiale et les processus biophysique a complexifié la prise de décisions politiques appropriées. La teneur même du ré-enracinement a changé et la politique démocratique est à présent confrontée à deux défis : trouver les moyens de piloter les processus économiques vers l'espace planétaire sécurisé et trouver les moyens de rétablir le pouvoir individuel sur le processus. Dans la section suivante, nous aborderons le premier de ces défis, le « verdissement » de la prise de décision démocratique. La question du pouvoir sur la situation sera discutée encore après.

## **La politique démocratique pour l'Anthropocène**

La prise de conscience du fait que l'humanité a désormais un impact sur la terre à l'échelle géologique a posé des questions importantes sur la relation entre les humains et leur environnement naturel. Les tentatives visant à atténuer les tendances négatives de l'Anthropocène – un changement climatique hors de contrôle, un effondrement de la biodiversité, la pollution toxique – ou à nous adapter aux nouvelles réalités des épisodes météorologiques extrêmes ou à la dégradation des sols suscitent une pléthora de questions politiques. Les décisions nécessaires pour rester à l'intérieur du « donut » vont au cœur même de la définition séculaire de la politique, qui traite de qui obtient quoi, quand et où. En parallèle, même si bon nombre des problèmes

écologiques actuels sont connus depuis les années 1960 (*Le Printemps silencieux* de Rachel Carson, par exemple) et que le Club de Rome a pointé les limites de l'activité humaine dans son rapport *Les Limites à la croissance*, paru en 1971, les démocraties occidentales n'ont pas été capables de naviguer à l'intérieur des limites. Le Jour du dépassement mondial avance régulièrement dans notre calendrier. En 2019, il est tombé le 29 juillet.

J'affirme que les processus décisionnels démocratiques actuels portant sur le pilotage de l'économie politique mondiale sont une clé explicative importante de l'incapacité où nous semblons être de gérer efficacement les questions des limites planétaires et des minima sociaux. La composition du groupe de responsables politiques impliqués dans ces processus et le cadre institutionnel de ces processus génèrent des résultats qui ne sont pas en ligne avec les impératifs de l'Anthropocène. Dans un groupe de personnes fermé et relativement uniforme apparaissent les dangers de la pensée unique qui ne remet pas en cause le *statu quo*, lequel n'est plus en conformité avec les impératifs de l'Anthropocène. En outre, les acteurs concernés équilibrent plusieurs objectifs concurrents, certains à court terme (la pérennité des profits des entreprises) et d'autres à plus longs termes (surmonter les difficultés posées par l'Anthropocène). La complexité du problème pernicieux de l'Anthropocène offre donc aux acteurs politique l'occasion de tergiverser sans que les conséquences de ces atermoiements n'apparaissent clairement aux électeurs. Ces problèmes dont souffrent les processus de prise de décisions actuels de la démocratie mènent en toute probabilité à l'impossibilité de relever efficacement les défis de l'Anthropocène. Pour y parvenir, il y aurait lieu de modifier à la fois la distribution des acteurs de la pièce et la scène sur laquelle ils évoluent, c'est-à-dire les institutions politiques.

## Les acteurs

L'Anthropocène crée de nouvelles formes d'interdépendances qui justifient d'inclure de nouvelles voix parmi la troupe d'acteurs impliquées dans la démocratie libérale. Maintenant que l'humanité est la force motrice des développements de la terre, se pose

inévitablement cette question : quelle terre laissons-nous à nos enfants et à nos petits-enfants ? Les changements que nous imprimons au système terre dureront des siècles et les espèces que nous éradiquons ne reviendront jamais. Par conséquent, comme le demande Frank Biermann, scientifique spécialisé dans la gouvernance du système terre : « quels droits et responsabilités les générations actuelles – et leurs représentants parlementaires – doivent-ils à leurs successeurs encore à naître ?<sup>1</sup> ». Au-delà des successeurs à naître, j'affirme que les liens entre nos actions et la survie d'êtres vivants partout dans le monde nous donne une bonne raison de prendre leur voix en considération. Si les décisions humaines altèrent les écosystèmes mondiaux, ne sont-ils pas partie prenante au processus de prise de décisions ? Avons-nous le droit d'éradiquer des espèces sans mettre dans la balance leurs intérêts ou ceux des générations futures ? Les processus d'élaboration des politiques où ces voix ne sont pas entendues ont toutes les chances de souffrir d'une préférence favorable aux besoins des générations humaines actuelles. Pour atténuer cet effet, il faudrait que les sans-voix soient entendus, eux aussi. Il faudrait que soit entendue dans le processus politique la voix des générations futures qui vivront sur une planète réchauffée. Les écosystèmes qui disparaissent à cause de nos actions doivent être représentés aux côtés des autres parties prenantes. La politique démocratique dans l'Anthropocène a besoin de champions solides, déterminés à défendre les intérêts des sans-voix.

Comment modifier la démocratie en ce sens ? Comment donner une voix à l'Amazonie, aux humains à naître ? Une méthode conventionnelle consisterait à garantir la participation des ONG de défense de l'environnement aux processus démocratiques actuels. Les institutions corporatistes d'Europe occidentale représentant le capital et le travail ont ici valeur d'exemple : il serait possible de créer des institutions similaires qui élargiraient la participation aux syndicats, aux entreprises et aux ONG de défense de l'environnement. Les délégués syndicaux présents dans les conseils d'administration des entreprises allemandes pourraient être flanqués de représentants de l'environnement. Par ailleurs, il serait possible de modifier les législations de façon à ce que les ONG de défense de l'environnement aient un statut juridique

---

<sup>1</sup> Frank Bierman, The Anthropocene: A governance perspective, in *The Anthropocene Review*, Volume 1 Issue 1, April 2014. <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/2053019613516289>

au nom des écosystèmes ou des espèces qu'elles visent à protéger. Ce procédé permettrait de représenter les acteurs écologiques dans le pilier judiciaire de la démocratie libérale. En somme, cette option consisterait à créer une économie corporatiste verte.

D'autres expériences intéressantes, portant sur des pratiques plus novatrices, sont en cours. En s'appuyant sur la pratique de l'ombudsman, qui défend les intérêts des citoyens face aux bureaucraties étatiques, « l'ombudsman des générations futures » pourrait se faire le champion des intérêts des générations à naître. Une option juridique novatrice consiste à octroyer la personnalité juridique aux écosystèmes, comme dans le cas très médiatisé du fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande. Les écosystèmes peuvent alors défendre leurs intérêts sur un pied d'égalité avec les entreprises. Enfin, Bruno Latour est célèbre pour avoir plaidé en faveur d'un « parlement des choses » au sein duquel se réuniraient des objets de la nature, de la science et de la politique, dans le but de prendre des décisions démocratiques. Si notre volonté est réellement de prendre au sérieux la politique de l'Anthropocène, il semble essentiel de continuer ces expériences visant à renforcer le poids des sans-voix dans notre démocratie.

## **Les institutions**

Toujours sur la base de propositions visant à élargir l'éventail des acteurs pour que les décisions politiques pilotent l'économie de façon à ce qu'elle reste à l'intérieur des limites planétaires, un autre ensemble de propositions cherche à refondre les institutions politiques pour les adapter à l'Anthropocène. Sur le thème de la « gouvernance du système terre », des propositions ont été avancées dans le sens d'un ajustement des structures de la gouvernance mondiale pour que l'humanité reste à l'intérieur des limites. Des comparaisons ont été faites avec la conférence de Bretton Woods pendant la Seconde Guerre mondiale, lorsque les grandes puissances ont créé les institutions appelées à gérer l'ordre économique inséré dans le libéralisme, en prévision de l'après-guerre. La prise de conscience de l'Anthropocène appelle un « moment constitutionnel » du même type, où il serait question de créer des institutions mondiales aptes à relever les défis. Il serait envisageable

de remodeler le Programme des Nations unies pour le développement, de renforcer les structures institutionnelles de la COP CCNUCC et d'ajuster les mandats de certaines organisations telles que l'OMC, le FMI et la Banque mondiale dans le sens d'une inclusion explicite du développement durable dans leur mandat. Les discussions récentes autour du rôle du FMI et des banques centrales en lien avec les risques que les dérèglements climatiques font peser sur la stabilité financière sont, à cet égard, prometteuses. Un développement institutionnel similaire est également survenu, mais plus directement orienté vers les processus de production, à travers l'implication des entreprises. Le Pacte mondial de l'ONU cherche à lier les multinationales à des normes écologiques et sociales. Les entreprises ont elles-mêmes créé des organes censés stimuler des formes de production plus respectueuses de l'environnement, parfois en collaboration avec des ONG de défense de l'environnement – les « tables rondes » sur l'huile de palme et le soja durables, par exemple.

John Dryzek a insisté sur le fait que ces institutions politiques doivent être capables d'ajustement réflexif face aux conditions changeantes de l'Anthropocène. Le changement d'approche au cours de la période qui a immédiatement précédé le sommet de Paris sur le climat fournit un bon exemple d'un tel ajustement réflexif : quand les Français ont compris qu'il ne serait pas possible d'imposer un plafond mondial sur nos émissions de CO<sub>2</sub> et de distribuer sur cette base des quotas nationaux, ils ont changé leur fusil d'épaule et proposé un processus ascendant où chaque pays était appelé à mettre sur la table une réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub> qu'il s'engageait à atteindre. Ce principe a permis l'Accord de Paris sur le climat, même s'il reste à voir si cette innovation réflexive suffira à contrer l'urgence climatique. Les institutions démocratiques devraient intégrer un processus de réflexion et de délibération sur leur propre rôle par rapport au cadre des limites planétaires, et ajuster leur fonctionnement en conséquence.

## **La politique de l'Anthropocène et la question de l'échelle**

Si les innovations démocratiques évoquées ci-dessus peuvent certainement verdir la politique, elles ne traitent pas encore de la question du pouvoir. Bon nombre des solutions discutées portent sur le niveau macro, en écho aux défis mondiaux posés par l'Anthropocène. Les institutions de l'ONU et les traités mondiaux sur la gouvernance du système terre dépendent de processus de prise de décisions descendants, tout comme l'implication des représentants des ONG de défense de l'environnement dans les conseils d'administration des multinationales. Elles ne résolvent pas le problème du pouvoir limité des citoyens sur la situation. En substance, le problème est un problème d'échelle, comme l'a démontré l'auteur écologiste Ernst Schumacher dans son célèbre ouvrage *Small is Beautiful*, paru en 1973 et devenu entre-temps un grand classique (<https://www.harpercollins.com/9780061997761/small-is-beautiful/>).

Même si les défis posés par l'Anthropocène sont intrinsèquement des défis qui se posent au niveau du système terre et qu'ils nécessitent dès lors une coordination au niveau mondial, Ernst Schumacher a souligné que cette perspective amenait une logique d'uniformité, de procédures bureaucratiques ou de relations et de normes hiérarchiques au sein des entreprises comme des organisations de la société civile. L'échelon local, par contre, procède d'une logique de diversité et de créativité. A titre d'exemple, les franchises de Starbucks ont une apparence et des méthodes uniformes partout dans le monde, tandis que les magasins locaux indépendants sont tous différents, exprimant la créativité et le pouvoir de leurs propriétaires. De façon plus décisive, l'échelon local offre davantage de possibilités de participation utile à la prise de décision démocratique et contribue par ses initiatives à des changements progressifs et écologiques, ce qui souligne toute l'importance de combiner les innovations démocratiques discutées plus haut avec un agenda de relocalisation pour améliorer le contrôle. L'idée centrale serait ici que les politiques vertes émanant des processus démocratiques réinventés (telles que l'économie circulaire, l'agroécologie ou la démocratie par les énergies renouvelables) puissent être une source d'inspiration concrète à l'échelon des communautés.

Les initiatives venant de la base, de l'intérieur de la société civile, ne datent évidemment pas d'hier. La transition économique indispensable face aux limites planétaires offre une opportunité de relancer la dynamique de ces projets collectifs, une tendance qui gagne en popularité dans de nombreuses villes européennes sous l'enseigne du « municipalisme ». Dans ce contexte, les agendas écologiques des gouvernements locaux ne se concentrent pas sur plus de marché ou plus d'État, mais bien sur « plus de citoyenneté ». Voilà qui souligne tout le potentiel transformateur des projets communautaires, des coopératives et autres associations locales, qui ont un rôle essentiel à jouer dans la réduction de la dépendance aux chaînes d'approvisionnement longues (au niveau mondial), mais aussi dans la mise en place de circuits fermés pour les matières premières (l'économie circulaire) et qui, de cette façon, permettent à l'économie de redonner du pouvoir aux gens et de ré-enraciner l'activité économique. Les coopératives d'énergie locales ont une fonction non seulement dans la réduction des émissions de carbone, mais aussi dans la réappropriation de l'approvisionnement énergétique vis-à-vis des multinationales centralisées qui fournissent actuellement l'énergie provenant des combustibles fossiles. Les coopératives agricoles peuvent réduire les déchets alimentaires et limiter les transports de nourriture, mais aussi reconnecter les citoyens avec la production de leur nourriture. Les repair cafés réduisent l'utilisation des matières premières en prolongeant les vies des biens de consommation durables et créent un espace bienvenu pour faire du lien avec les personnes du voisinage.

Toutes ces initiatives reposent sur une autre approche de la production et de la consommation, orientée non pas vers la maximisation des profits mais vers la communalité et la convivialité. Les avancées technologiques offrent des opportunités intéressantes pour bâtir ces communautés par-delà les frontières géographiques et combiner une production industrielle hautement développée avec une échelle réduite (par exemple à travers l'impression 3D, voir Bauwens 2013 sur le postcapitalisme *peer-to-peer*<sup>2</sup>. Point important, cette approche municipaliste permet aux citoyens de réaffirmer leur pouvoir tout en contribuant à relever les défis de l'Anthropocène à l'échelle macroéconomique.

---

2 Michel Bauwens, Jean Lievens, De wereld redden. Met peer-to-peer naar een postkapitalistische samenleving, Houtekiet, 2013.

## **Conclusion : la voie à suivre**

J'ai défendu dans cet article l'importance pour l'écologie politique de développer un agenda qui soit double, à savoir la réinvention des processus de prise de décisions démocratiques (régissant le marché et l'État) et le renforcement des alternatives locales. Plutôt que d'opter pour des solutions impliquant un marché ou un État centralisé, les écologistes politiques devraient s'efforcer de renouveler la démocratie dans le sens d'une recréation du pouvoir que les gens ont sur leur situation, et cela en construisant des solutions ascendantes et visant à renforcer le pouvoir de la société civile vis-à-vis des concentrations de pouvoir existant dans l'État ou dans le marché. Un tel objectif exige une réinterprétation radicale de la démocratie libérale dans l'Anthropocène, qui passe d'une part par le transfert du pouvoir politique aux municipalités et de préférence aux communautés dans le but de créer des alternatives vertes (des initiatives favorables à l'économie circulaire, par exemple) et, d'autre part, par une déconcentration du pouvoir du marché en ouvrant les processus de décision démocratiques aux sans-voix.

Bien que le développement d'alternatives par les communautés locales de la société civile soit essentiel pour regagner du pouvoir, cet objectif ne peut pas être atteint sans s'allier avec des partis politiques au sein des institutions et de l'État. Pour contrer les forces du marché, l'agenda du municipalisme doit être mis en avant à tous les niveaux de la gouvernance démocratique. Je soutiens que les partis de la tradition de l'écologie politique (les « Verts ») devraient être – et sont par tradition – les représentants politiques de ces mouvements sociaux. Quand les partis verts s'alignent sur des initiatives du niveau local, portées par la société civile et basées sur les valeurs partagées de diversité, de solidarité volontaire et d'égalité accrue, ils doivent s'efforcer de renforcer la société civile vis-à-vis des institutions de l'État et du marché dans un cadre descendant. En d'autres termes, les Verts chercheraient à modifier les normes néolibérales dominantes pour raviver la citoyenneté et l'exercice du pouvoir à travers le développement d'alternatives aux processus de production mondiaux et à la maximisation des profits. La raccourcissement de la semaine de travail serait un excellent exemple de mesure politique visant à modifier les normes néolibérales. Cette

mesure aurait non seulement des effets écologiques positifs, à la fois intrinsèquement et par ses effets, mais elle permettrait aux citoyens de consacrer du temps au travail collectif. Idéalement, les partis verts travailleraient côte à côte avec les militants locaux pour se frayer une voie plus verte, diversifiée et démocratique à travers l'Anthropocène.





## 2 | NATIONALISER LE CLIMAT : L'EXTRÊME DROITE EUROPÉENNE DEVIENT-ELLE VERTE ?

---

La version originale de cet article a été publiée dans le Green European Journal

[ ALEXANDER RUSER | Professeur de sociologie à l'Université Agder à Kristiansand, Norvège & AMANDA MACHIN | Professeure d'Études politiques internationales à l'Université de Witten/Herdecke, Allemagne ]

La question climatique occupe désormais le devant de la scène politique et plus aucun parti ne peut se permettre de l'ignorer. Tous doivent se positionner, extrême droite comprise. S'étant penché sur l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, les chercheurs Amanda Machin et Alexander Ruser brisent le mythe qui voudrait que les partis d'extrême droite, partout en Europe, auraient pour point commun de se réfugier dans le négationnisme climatique. Ils étudient l'émergence du « nationalisme climatique » et émettent des hypothèses sur les répercussions que pourraient avoir le déferlement de l'extrême droite aux élections européennes de 2019 sur la politique climatique. Selon eux, l'étude des positions des partis d'extrême droite sur le climat nous aide à dépasser le cadrage technocratique afin de remettre les politiques climatiques en débat.

Il fut un temps où le changement climatique ne préoccupait que les partis verts et les écologistes intransigeants. Cette époque est bel et bien révolue. Aujourd'hui, le changement climatique occupe incontestablement une place importante sur la scène politique. Selon des sondages récents, 82 % des électeurs états-uniens favorables au Parti démocrate ont estimé que le changement climatique était l'enjeu le plus crucial à la veille de l'élection présidentielle. En Europe, à l'approche du scrutin européen de 2019, le réchauffement de la planète était une préoccupation majeure pour 77 % des électeurs

potentiels de 11 pays. Les partis politiques qui ignorent le changement climatique le font à leurs risques et périls.

Les implications de ce constat ne sont pas simples pour autant. Une concordance de vues sur l'importance du changement climatique ne se traduit pas forcément par un accord en matière de politique climatique<sup>1</sup>. Comme bon nombre d'enjeux politiques, le changement climatique agit comme un prisme à travers lequel partis et acteurs projettent leur propre agenda. Et cela vaut plus encore pour les partis d'extrême droite. Contrairement aux hypothèses conventionnelles, certains d'entre eux s'engagent activement dans la politique climatique.

La recherche qualifie de dangereusement inexactes les affirmations à l'emporte-pièce sur le fait que l'extrême droite toute entière se caractériserait par un désintérêt ou un déni irréfléchi à l'égard du changement climatique. Ces allégations font fi de la diversité des positions à l'intérieur de l'extrême droite, tout comme elles passent à côté de la prise en main musclée de la problématique climatique par certains de ces partis pour étayer leurs agendas nationalistes, sur fond de montée en puissance du « nationalisme climatique ». À l'heure où ces partis gagnent en influence tant à l'échelon national qu'au niveau européen, il est crucial de comprendre la différentiation et l'évolution de leurs positions respectives.

## **Des climats changeants**

Les élections de mai 2019 se sont soldées par une montée en puissance de l'extrême droite au Parlement européen. Le nouveau groupe Identité et démocratie (ID), qui rassemble des partis d'extrême droite, compte pratiquement deux fois plus de députés que son prédécesseur, le groupe Europe des nations et des libertés<sup>2</sup>. ID est le cinquième groupe du Parlement européen par la taille et il pourrait tout

---

1 Voir Amanda Machin, 2013, *Negotiating Climate Change*, Zed Books.

2 Emmené par Marco Zanni, le groupe ID comprend 73 MPE venant de la Lega (Italie), le Rassemblement National (France), l'AFD (Allemagne), le FPÖ (Autriche), le Vlaams Belang (Belgique), le Parti populaire (Danemark), le Parti populaire conservateur (Estonie), les Vrais Finlandais (Finlande) et Liberté et démocratie directe (République tchèque).

à fait influer sur l'élaboration de la politique environnementale. Mais au fond, quelles sont au juste les positions défendues par ce groupe de partis sur le changement climatique ? Auront-elles des implications sur la politique climatique en Europe ? Comment cet enjeu s'inscrit-il dans les agendas et dans les idéologies de l'extrême droite ?

Tout le monde semble partir du principe que l'extrême droite toute entière nie les éléments de preuves scientifiques et les revendications politiques relatives au changement climatique anthropique<sup>3</sup>. Cette hypothèse est tout bonnement inexacte. Selon un rapport largement cité du groupe de réflexion environnementaliste Adelphi, les attitudes vis-à-vis des sciences du climat au sein des partis populistes de droite vont du rejet explicite<sup>4</sup> à une attitude « affirmative », « soutenant le discours scientifique normal<sup>5</sup> », d'autres encore préférant rester « désengagés/prudents<sup>6</sup> ». En clair, les partis d'extrême droite, en dépit de leurs nombreuses similitudes idéologiques, affichent des écarts significatifs dans leurs attitudes à l'égard du changement climatique.

Cela étant, le changement climatique, qu'il soit reconnu comme « réel » et « dangereux » ou nié en bloc parce qu'émanant « d'alarmistes dégénérés », est néanmoins une problématique que l'extrême droite politise au plus haut point.

Citons en exemple trois partis importants ayant récolté de beaux résultats tant au niveau européen qu'à l'intérieur de leurs frontières nationales : Alternative für Deutschland (AfD, Alternative pour l'Allemagne), le Freiheitliche Partei Österreichs (FPÖ, Le Parti de la liberté d'Autriche) et la Lega (La Ligue, Italie). Ces trois formations, même si elles se retrouvent autour de leurs positions anti-immigration et eurosceptiques au point d'avoir pu se regrouper au sein de l'alliance ID, défendent des positions distinctes sur la question du changement climatique. On observe non seulement des différences considérables *entre elles, mais aussi en leur sein*. Plus encore, leurs positions

3 Voir par exemple les articles suivants dans Friends of the Earth Europe et Buzz Feed.

4 L'AfD (Allemagne), le FPÖ (Autriche), le Parti populaire (Danemark), le Parti populaire conservateur (Estonie), l'UKIP, le Parti pour la liberté (Pays-Bas) et les Démocrates (Suède).

5 Le Fidesz (Hongrie), les Vrais Finlandais (Finlande) et l'Alliance nationale (Lettonie).

6 Le Rassemblement National (France), le Vlaams Belang (Belgique), le parti d'extrême droite Liberté et démocratie directe (République tchèque), la Lega (Italie), l'Aube Dorée (Grèce) et le Parti du progrès (Norvège).

semblent être en train d'évoluer. Entre autres choses, la difficulté d'attirer l'électorat plus jeune peut inciter leurs dirigeants à revoir leurs positions sur le changement climatique. En dépit de leur progression très nette au Parlement européen, tant l'AfD que le FPÖ n'ont pas vraiment su attirer les jeunes électeurs. L'organisation de jeunesse de l'AfD, Junge Alternative, a demandé dans une lettre ouverte un « changement de cap » dans le domaine du climat, afin d'attirer des électeurs jeunes, davantage « concernés ».

L'arrêt sur image que nous proposons ci-dessous sur la politique climatique de l'AfD, du FPÖ et de la Lega met en lumière leur positions différentes et en évolution, ainsi que leur politisation et leur nationalisation du climat. Il apparaît de façon très nette qu'au-delà de leur acceptation ou de leur rejet de la science, ces partis sont pleinement engagés dans la politique du changement climatique ; non seulement ils rejettent l'élaboration d'une politique climatique au niveau supranational ou mondial, mais ils l'utilisent pour muscler leurs agendas nationalistes.

## **AfD : « Il faut sauver le diesel »**

Longtemps, l'AfD, qui n'a progressé que récemment dans les scrutins de certains Länder cruciaux de l'ancienne Allemagne de l'Est, est resté dans le déni pur et dur du changement climatique. Son manifeste en vue des élections européennes de 2019 ne craint pas d'affirmer : « Nous doutons que les activités humaines puissent affecter le climat et qu'elles puissent être liées au changement climatique actuel... les politiques de protection du climat sont une erreur ». De telles affirmations semblent trouver leur origine dans les discours de la machine du déni climatique états-unienne, largement pourvue au plan financier – certains des propos tenus par un groupe de réflexion états-unien climatosceptique connu sont effectivement répétés mot pour mot dans ce manifeste.

Il est à noter qu'à la différence du manifeste précédent, datant de 2017, le « préambule » de ce manifeste de 2019 cible explicitement la

politique climatique du gouvernement allemand en exercice, au motif qu'elle privera le peuple d'énergie bon marché. Ce déni du changement climatique est un élément qui démarque fortement l'AfD du reste des partis politiques allemands. Le parti insiste d'ailleurs en permanence sur ce déni et sur son opposition aux politiques de protection du climat : un tract diffusé auprès des électeurs juste avant les élections européennes de 2019 réitère les conséquences négatives que l'augmentation des coûts énergétiques auraient pour les consommateurs allemands et le désavantage compétitif qui en résulterait pour l'économie allemande.

L'AfD assimile les politiques de protection du climat à une perte de souveraineté nationale. Pendant la période préélectorale, Alexander Gauland, leader de l'AfD, a mis en garde – à coup de termes révélateurs – contre d'éventuels « États-Unis d'Europe », qu'il a décrit comme « une zone désindustrialisée couverte d'éoliennes », où toutes les voitures fonctionneraient à l'électricité et, pire encore, « ne seraient accessibles que via le car-sharing », c'est à dire le partage des véhicules<sup>7</sup>. Ce prospectus de campagne s'en prend à ce que l'AfD appelle « l'aberration » de la politique climatique européenne et notamment à « l'immixtion » de l'Union dans l'établissement des objectifs nationaux en matière d'émissions. Les politiques climatiques européennes et nationales sont diffamées et prennent les traits d'un complot qui viserait la mise en place d' « un État autoritaire de planification écologique ». L'AfD plaide pour « l'autarcie énergétique » nationale, le réinvestissement dans le nucléaire et le retour de la politique environnementale dans le giron de la souveraineté nationale.

En toute logique, l'AfD s'oppose fermement aux investissements dans les énergies renouvelables, à l'Energiewende allemand et à l'accord de Paris de la CCNUCC. Dans cet esprit, il a organisé des « manifestations pour le diesel », estimant que l'interdiction des véhicules au diesel constitue une menace pour l'industrie d'outre-Rhin. L'AfD rejette les sciences du climat et conteste vigoureusement les politiques de protection du climat, créant une alternative distincte par rapport aux partis traditionnels allemands.

---

<sup>7</sup> Discours prononcé par Alexander Gauland lors du lancement officiel de la campagne électorale européenne à Offenburg, le 7 avril 2019. Voir <<https://afdkompakt.de/2019/04/07/die-europawahl-entscheidet-ueber-die-zukunft-der-nationalen-demokratie/>>.

## **FPÖ : « Les Bleus tourneront vert »**

Jusqu'à une époque récente, le FPÖ autrichien défendait à l'égard des sciences du climat une position tout aussi sceptique que son homologue allemand. Dans un entretien accordé en décembre 2018 au *Der Standard*, par exemple, l'ancien président du parti Heinz-Christian Strache (et jusqu'il y a peu de temps vice-chancelier d'Autriche) déclarait : « Il est permis de se demander si les êtres humains sont capables d'affecter le climat. Le climat se modifie depuis des millénaires. Jadis, le Sahara a été le grenier à blé de l'Empire romain ». Or, le fait que le climat n'a jamais cessé de changer ne réfute évidemment pas le changement climatique causé par l'espèce humaine. Comme pour l'AfD, l'influence du déni climatique états-unien s'avère prégnante : des liens étroits existent entre le FPÖ, l'influent Friedrich Hayek Institute de Vienne et le climatosceptique Heartland Institute aux États-Unis.

Pourtant, après la démission contrainte de Strache en mai 2019 (dans le sillage du tristement célèbre « Scandale Ibiza »), cette position a évolué. Le nouveau leader du parti, Norbert Hofer, a indiqué dans une interview qu'il voulait que le FPÖ soit « le » parti de la protection du climat. Il est explicitement écrit sur son site internet que « le changement climatique est une réalité et qu'il ne peut être nié ».

En référence à la couleur de son parti, le bleu, Norbert Hofer est allé jusqu'à déclarer que « les Bleus tourneront vert », bien qu'il se fasse le défenseur d'une protection de l'environnement qui se veut « raisonnable », loin de ce qu'il appelle la *Klimahysterie* – l'hystérie climatique qu'il oppose à des « mesures concrètes ». C'est notamment pour cette raison, par exemple, que le FPÖ ne s'est pas aligné avec les autres partis autrichiens qui, à l'issue d'une réunion officielle de tout le spectre politique avec les dirigeants du mouvement Austria's Fridays for Future, en juillet, ont apporté leur soutien à la déclaration « d'urgence climatique afin que « l'endiguement de la crise climatique et environnementale devienne la priorité politique absolue ».

Tout en signifiant son soutien aux politiques de lutte contre le changement climatique, le FPÖ rejette toute politique incompatible avec les intérêts des *Kleinermannes* (comprenez monsieur et madame

tout le monde) qui « punit » les navetteurs et les propriétaires de véhicules roulant au diesel, et qui ne profite qu'aux privilégiés : « Le FPÖ est favorable à la protection du climat et de l'environnement, et nous avons déjà mis sur la table de nombreuses propositions. Toutefois, nous ne soutenons pas « le populisme climatique bon marché<sup>8</sup> ». Aux yeux du FPÖ, il est vain de vouloir réduire les émissions de CO2 en l'absence d'un effort concomitant des États-Unis et de la Chine.

Le type de protection du climat que revendique le parti ne se joue ni au niveau mondial, ni même au niveau européen, mais se rattache à la notion de la *Heimattreue* – que nous traduirions librement par « la fidélité à la patrie ». Parmi les mesures promues par le parti figurent les investissements dans les transports publics ou la suppression des primes aux vieilles voitures. Pour reprendre les termes mêmes de Norbert Hofer : « Beaucoup de gens gardent leur vieille voiture parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'en acheter une nouvelle. Un bonus écologique (*Umweltpremie*) permettrait à davantage de personnes percevant des bas salaires de passer à des véhicules à faible consommation, ce qui est positif pour le climat et réduit également les frais fixes mensuels<sup>9</sup> »

## Lega : « Un “réfugié climatique”, c'est quoi ? »

La Lega italienne (l'ancienne *Lega Nord*) exprime à propos du climat une position distincte des deux autres formations. Une section de son manifeste 2018 dédiée à l'environnement exprime clairement l'existence du changement climatique anthropique, mais formule pour sa part l'engagement de s'y attaquer et d'organiser la transition vers « une économie plus durable ». La section en question débute en ces termes : « L'homme et l'environnement sont les deux faces de la même médaille. Ceux qui ne respectent pas l'environnement ne se respectent pas eux-mêmes ». Le texte continue avec un appel en faveur d'une meilleure connaissance des problématiques écologiques. Le manifeste expose ensuite diverses mesures politiques climatique : le renforcement des réseaux de transports publics, la suppression progressive des

---

8 Voir <<https://www.fpoe.at/artikel/klimaschutz-konkrete-projekte-statt-klimahysterie-gefordert/>>

9 Voir <<https://www.fpoe.at/artikel/fpoe-plant-einfuehrung-der-umweltpraemie/>>

voitures fonctionnant à l'essence ou au diesel, la mise en place de mesures incitant les consommateurs à acheter des voitures électriques et hybrides et le contrôle des émissions des centrales électriques, dans le but de diminuer ces émissions et de favoriser l'efficacité énergétique comme les énergies renouvelables.

Pourtant, même si le manifeste indique que « les problématiques écologiques sont *universelles* », le changement climatique y est présenté par la ligue comme un domaine relevant des politiques *nationales*. La *Lega* déclare son intention de rédiger « un plan national d'adaptation au changement climatique » et de donner la priorité à la création d'un « fonds national pour la transition énergétique ».

La reconnaissance de la science des changements climatiques ne se traduit pas, dans le discours de la *Lega*, par l'acceptation des institutions mondiales telles que l'accord de Paris. En effet, le président du parti Gianluca Pini a balayé l'accord d'un revers de main, le qualifiant de « compromis décliniste » permettant à des pays en développement de concurrencer inéquitablement les entreprises italiennes qui se conforment aux réglementations environnementales. On constate que les frontières des États-nations sont plus importantes dans la présentation du changement climatique par la *Lega*, car le problème ne peut être pris à bras-le-corps au niveau national ou régional.

Si le changement climatique doit être combattu à l'échelon national, cela n'est pas incompatible avec la position notoire de leader de la Ligue du Nord. Matteo Salvini (jusqu'à récemment l'un des poids lourds du gouvernement italien) s'est plaint sur Twitter de la reconnaissance de la figure du « migrant climatique », arguant qu'il faut éviter de recourir à des motifs écologiques « sérieux » pour justifier l'immigration illégale, et de demander : « Une personne originaire de Milan qui n'aime pas le brouillard est-elle pour autant un migrant climatique ? »

## Émergence d'un nationalisme climatique ?

Les exemples de définitions d'un agenda vert par l'extrême droite sont légions. Bon nombre de partis de la droite populiste contemporaine expriment leurs inquiétudes face aux enjeux et aux risques environnementaux, et plaident en faveur de politiques de lutte contre la pollution, et de conservation des ressources. Par exemple, selon son manifeste, le FPÖ « s'engager à protéger notre patrie autrichienne, notre identité et notre autonomie nationale, ainsi que nos moyens naturels de subsistance ».

Bien que férolement protectrice de l'environnement « national », l'extrême droite est généralement moins préoccupée par les phénomènes « mondiaux ». Il est intéressant de noter les diverses façons dont les partis de la droite extrême rebondissent sur l'importance croissante prise par le changement climatique dans l'arène politique européenne. Alors que l'AfD rejette vigoureusement tout élément scientifique ou toute politique concernant la protection du climat, tant le FPÖ que la Lega acceptent les conclusions scientifiques et défendent la protection du climat. Mais au-delà de ces divergences, ces partis ont en commun de rejeter l'élaboration de politiques au niveau supranational et de réaffirmer leur attachement aux frontières nationales, qu'ils considèrent non pas comme des obstacles, mais comme des soutiens à la politique climatique. L'inquiétude sur le changement climatique est revendiquée comme un élément du nationalisme d'extrême droite et pourrait donc renforcer ce projet. On observe à cet égard un intriguant « nationalisme climatique ».

Quand il affirme sans détour que « chaque nation a le droit de protéger, de contrôler et de surveiller ses propres frontières », le groupe ID du Parlement européen exprime une position nationaliste habituelle. C'est la raison pour laquelle le groupe ID ne votera probablement pas en faveur de résolutions alignées sur l'Accord de Paris, qui prolonge de toute évidence de le projet d'intégration européenne et sape les frontières nationales. En revanche, et c'est un point crucial, cela ne veut pas dire que le groupe ID serait capable de présenter un front uni au cours des débats parlementaires. Face à une communication de la Commission proposant une vision ou une stratégie à long

terme sur le changement climatique, par exemple, la *Lega* pourrait exprimer des objections par rapport à la récupération par l'Europe de la problématique climatique, tandis que l'AfD marquerait son désaccord parce que cette formation estime qu'il n'y a pas de problématique à régler.

Cela étant, le déni du changement climatique pourrait bientôt se retrouver assailli de toute part au sein même du groupe ID. Ceux qui encouragent la priorisation du changement climatique au sein de Parlement européen doivent-ils se réjouir d'une telle évolution ? Ce serait se méprendre sur le lien entre science et politique. Le fait d'accepter les données scientifiques sur le changement climatique anthropique ne doit pas être considéré comme équivalent à un quelconque agenda politique particulier. Certains partis peuvent parfaitement accepter la réalité du réchauffement climatique tout en rejetant les approches politiques conventionnelles. Il n'empêche, les partisans d'une politique climatique forte présentent souvent les politiques climatiques comme dépendant de l'acceptation ou du refus des faits : il est fréquent que le changement climatique soit décrit comme une problématique qui devrait transcender les querelles politiciennes mesquines, l'important étant simplement d'écouter les scientifiques. Ce cadrage technocratique favorise la prise en otage de toute discussion politique réelle sur le changement climatique, passage obligé pour mettre clairement en relief les impacts différenciés des politiques de défense de l'environnement. Si aucune opposition au régime climatique établi n'est exprimée par aucun autre parti, l'extrême droite disposera de la marge de manœuvre nécessaire pour récupérer la thématique et en faire une problématique nationale qui exige le renforcement des frontières.

Tout en poussant le climat dans la sphère politique, les militants écologistes conventionnels *expulsent le politique hors du climat*. Le nationalisme climatique de l'extrême droite *l'y remet*. Ce mécanisme pourrait entraîner une impasse polarisée. Il reste à voir si la politisation du changement climatique provoque une discussion sur les solutions alternatives.





### 3 | COMPAGNONS D'INFORTUNE DANS LA PATRIE VERTE

---

La version originale de cet article a été publiée dans le Green European Journal

[ DIRK HOLEMANS | Directeur d'Oikos ( Denktank Voor Sociaal-Ecologische Verandering ) ]

**La crise écologique nécessite une autre gestion de l'avenir. À quoi ressemblerait notre société si, via la redistribution et la reconnaissance, nous regardions en direction de notre avenir commun ?**

La période des fêtes est de nouveau derrière nous. Avec elle, ce moment de l'année où nous donnons un coup de fouet à notre économie et faisons preuve de générosité à l'égard de ceux qui ne peuvent pas profiter de la prospérité économique. Dans la riche Flandre, *De Warmste Week*<sup>1</sup> a de nouveau apporté un soulagement à d'innombrables bonnes œuvres. Et des actions de Noël originales, telles le Luisterlenen<sup>2</sup> à Oosterzele, lui ont emboîté le pas. Là-bas, des volontaires postés dans la bibliothèque n'ont pas prêté des livres, mais leurs oreilles à celles et ceux qui ont dû traverser les fêtes dans la solitude.

Aussi admirables que soient ces chèques signés du bon du cœur et cette écoute empathique, cela ne suffit pas. Par contre, ces actions laissent entrevoir ce qui serait possible si les gouvernements étaient disposés à nouer une coopération structurelle et positive avec les citoyens dans le but de créer une bonne vie pour chacun. Elles mettent aussi en évidence deux principes fondamentaux et décisifs aux yeux des sociologues pour créer une société juste : la redistribution et la

---

1 Action annuelle organisée par la station de radio Studio Brussel et destinée à lever des fonds pour la Croix Rouge et la Fondation Roi Baudouin. (NdT)

2 Des citoyens de la commune d'Oosterzele ont créé un service d'accueil téléphonique gratuit pour les personnes démunies et isolées. (NdT)

reconnaissance. La sociologue états-unienne Nancy Fraser les décrit comme les deux dimensions de toute politique d'émancipation. À quoi ressemblerait notre société si, via la redistribution et la reconnaissance, nous regardions en direction de notre avenir commun ?

## **Une société juste**

Rares seront ceux qui oseront contester que la redistribution fait partie intégrante de notre société. Il n'empêche, nous traitons cette donnée avec une nonchalance assez étonnante. Le septante-cinquième anniversaire de la sécurité sociale est passé pour ainsi dire inaperçu. Par chance, Bea Cantillon a osé dire sans détours que nous avons besoin d'une sécurité sociale forte pour gérer convenablement le vieillissement, la numérisation et la transition climatique. Ce dernier défi, outre la redistribution, pèsera d'ailleurs très lourd dans la discussion sur la façon dont nous voulons partager les ressources que nous tirons de la terre.

Mais au fond, quel est le lien entre la reconnaissance et une société juste ? Avant la victoire électorale de Donald Trump aux États-Unis, et donc avant la défaite d'Hillary Clinton, pour désigner une partie des supporters de Trump, on utilisait la stupide représentation de Clinton, à savoir que ces gens étaient *deplorables*<sup>3</sup>, qu'ils méritaient notre mépris, c'est-à-dire le contraire de la reconnaissance. L'auteur états-unien Lee Odden en résume très bien l'effet : *people will work for a living, but they'll die for recognition*<sup>4</sup>. Ne pas reconnaître les gens pour ce qu'ils sont revient à nier leur identité. Si cette non-reconnaissance s'accompagne d'une paupérisation économique, il y a création d'un terreau très puissant que les populistes ont alors le loisir d'utiliser pour déployer leur politique du ressentiment.

Il existe aussi une manière de faire porteuse d'espoir. Lors de l'annulation de son élection au premier tour, Ekrem Imamoglu, le nouveau maire d'Istanbul, a appelé son arrière-ban à mener des actions dures contre Erdogan et ses partisans. Il a cependant précisé : « Ils veulent que nous

---

3 Lamentables. (NdT)

4 Les gens sont prêts à travailler pour vivre, mais mourraient pour de la reconnaissance. (NdT)

nous combattions, mais nous, les personnes qui ne veulent pas que ce peuple se batte avec lui-même, nous continuons de nous embrasser avec vigueur » (*De Groene Amsterdammer* 19/6). Cette approche, il en a trouvé l'inspiration chez le stratège Ates Ilyas Bassoy, auteur d'une brochure sur l'organisation de campagnes respectueuses, au titre assez surprenant : *Le livre de l'amour radical*. Il y énonce deux principes directeurs essentiels : ne pas mépriser les partisans d'Erdogan et mettre l'accent sur les thématiques économiques plutôt qu'identitaires. Et cette emphase sur l'inclusivité et sur une politique économique de gauche a permis au parti d'İmamoglu de remporter une nette victoire au second tour. Ou comment la reconnaissance et la redistribution forment une recette qui permet de contrer les populistes : faites preuve de respect à l'égard de leurs électeurs et concentrez-vous sur les inégalités économiques. Autre point important : İmamoglu avait signé auparavant l'engagement de respecter l'accord de Paris sur le climat, précisant au passage qu'il considérait que la participation démocratique est le point central de la politique climatique.

## Double inégalité

Le besoin de reconnaissance est une donnée universelle, comme l'a fait encore apparaître de façon éclatante la présentation du *Jaarboek 2019 armoede en sociale uitsluiting*<sup>5</sup>. Guy Malfait, de l'ONG Vierde Wereld Vlaanderen, déclarait à cette occasion : « Le plus grave n'est pas de vivre avec rien, mais d'être considéré comme rien ». Cette négation de votre identité rend la paupérisation économique encore plus douloureuse. N'est-ce pas ce que démontre le mouvement des gilets jaunes en France ? Ces personnes se sentent niées par l'ancien banquier Emmanuel Macron et dénoncent le délabrement économique de leurs régions qui, en comparaison avec Paris, ne partagent pas les bénéfices de la mondialisation économique. Ils n'avaient pas cette idée de devoir payer plus pour leur diesel pendant que les élites propulsées au kérosène non taxé leur passent au-dessus de la tête d'un coup d'aile pour se rendre sur le lieu de vacances.

---

<sup>5</sup> Équivalent flamand de l'Annuaire de la pauvreté en Belgique. (NdT)

Ce mouvement fait clairement apparaître que la reconnaissance et la redistribution doivent aussi faire entrer la question écologique en ligne de compte. Car la redistribution existe aussi dans un sens négatif, ce que les scientifiques, dans l'Annuaire susmentionné, appellent la « double inégalité ». Ce sont les personnes qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales qui sont les plus durement atteintes par les conséquences de la pollution de l'environnement, générée principalement par les classes de revenus supérieures. Les étés caniculaires touchent le plus durement les personnes à faibles revenus qui vivent dans leur appartement mal isolé.

Voilà qui démontre combien politique sociale et politique écologique forment un tout. Cette réalité exige une intelligence stratégique qui jusqu'ici a toujours largement manqué dans le débat public. Deux exemples concrets éclairciront mon propos. Les partis de la gauche traditionnelle s'opposent à une augmentation du taux de TVA sur l'électricité parce que cette mesure serait asociale. Un argumentaire qui revient en réalité à subventionner les riches qui, par exemple, chauffent leur piscine. La solution est pourtant simple : un tarif énergétique progressif qui propose la quantité d'électricité de base, dont on a vraiment besoin, à un prix abordable, mais qui rend chaque kilowatt supplémentaire consommé beaucoup plus cher. Si en parallèle les autorités investissent massivement dans l'isolation des logements sociaux, comme le fait la municipalité gantoise par exemple, les inégalités sont alors doublement rabotées. Les personnes à faibles revenus peuvent être fières de leur logement écologique : frais en été et chaud en hiver, avec une facture énergétique modérée.

Le second exemple porte sur la taxation des transports aériens. Actuellement, nous ne payons pas de TVA sur nos billets d'avion... et les avions consomment du kérosène non taxé. La rectification de cette anomalie génère la « critique sans solution » bien connue à nos oreilles : une taxe sur le transport aérien rendrait de nouveau les voyages en avion réservés à l'élite. Ici aussi, la solution pourrait résider dans un tarif progressif. Et si le supplément payé la première fois que nous prenons l'avion dans l'année était modeste, mais qu'il doublait à chaque billet acheté par la suite ? Le terreau du ressentiment pourrait disparaître, ce sentiment que d'autres groupes sont privilégiés pendant

que nous, nous trinquons.

La redistribution du XXI<sup>e</sup> siècle va donc beaucoup plus loin que ce qu'a pu faire l'État-providence au siècle dernier. S'il reste bien sûr essentiel, force lui sera de se transformer en État-providence écologique. Sa logique sous-jacente ne sera plus de faire en sorte que tout le monde ait davantage de pouvoir d'achat pour consommer toujours plus. Il devra veiller en même temps à un partage équitable de l'espace environnemental qui nous reste, avec une attention particulière pour les personnes vivant dans la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour leur offrir plus d'opportunités, ici et dans le Sud, la classe moyenne se doit d'inventer une vie qui accapare moins d'énergie et de ressources

## Résilience et soin

L'établissement d'un lien entre reconnaissance et redistribution ne peut advenir qu'à travers une démocratisation approfondie. Car nous reconnaîtrions alors les connaissances et les qualités des personnes les plus touchées. Il ne serait pas question uniquement d'aiguillonner le dialogue entre des personnes d'opinions différentes. Dans le cadre des nouvelles pratiques démocratiques, nous pourrions réunir les gens autour de problématiques concrètes, telles que la sécurité routière dans leur quartier ou le déploiement des énergies renouvelables dans leur commune, et les impliquer de la pensée première à l'ultime moment de la mise en œuvre. Car la réalité qui entoure le placement des éoliennes montre bien que l'implication citoyenne relève non pas du luxe, mais de la nécessité. Dès que les citoyens peuvent avoir leur mot à dire, d'opposants ils deviennent partenaires. Les projets participatifs sont aussi possibles à l'échelon national – comme le démontrent les conseils citoyens suisses et irlandais.

La crise écologique nécessite une autre gestion de l'avenir. La sécurité sociale a été inventée pour gérer les risques de la société industrielle. Nous voilà désormais face au défi consistant à prévenir et à absorber les chocs de la crise écologique. Cela demande des choix d'un nouveau genre. Désormais, avancer dans la vie peut aussi vouloir

dire moins travailler et s’entourer de moins d’objets en tous genres, et avoir plus de temps à partager avec les autres. Cela aussi relève de la redistribution. Les concepts essentiels d’une société juste sont effectivement la mise en place de la résilience – nous veillons à être capables d’encaisser les chocs tous ensemble – et l’éthique du soin – nous sommes face à d’immenses défis mais nous allons prendre soin les uns des autres, ainsi que de ce qui nous reste de la nature. Tandis que la démocratie chrétienne ploie sous sa propre austérité, l’éthique du soin est quant à elle une contribution fondamentale de l’écologisme et plus particulièrement de l’écoféminisme.

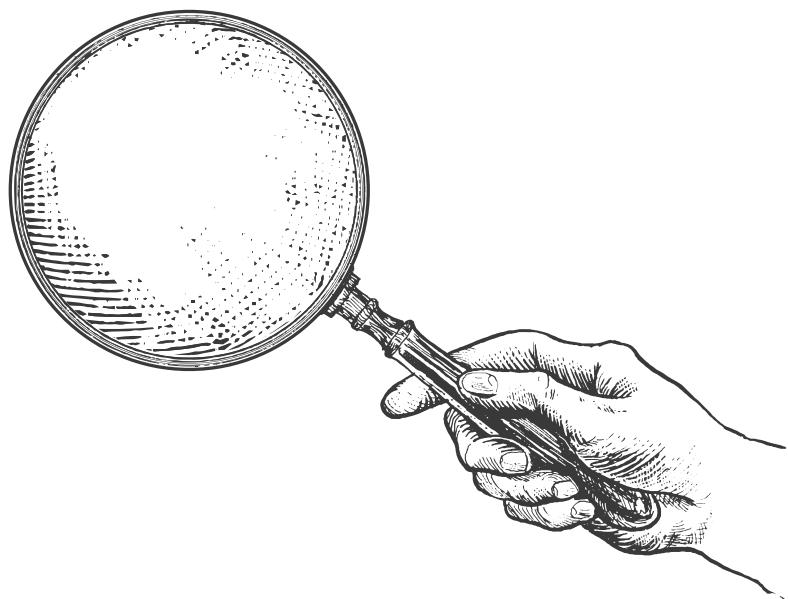
## **Faire partie du monde**

Une telle démocratisation n’exempte pas les gouvernements de leur responsabilité. Quand les gilets jaunes dénoncent le démantèlement de l’infrastructure ferroviaire dans les régions françaises alors que les trains rapides les traversent à toute vitesse, il faut en déduire qu’il est nécessaire d’investir dans les transports publics. Un constat qui prolonge le reportage réalisé par Ine Renson et paru dans *DS Weekblad* sur le ressenti qui existe dans les petites villes et les zones périphériques flamandes. La transition s’y déploie sans aucune planification, ce qui crée un sentiment d’impuissance. Les magasins de quartier, les bureaux de poste et les agences de mutuelle disparaissent. Un grand magasin fait irruption le long de la grand-route, à l’extérieur du centre, accessible uniquement en voiture. Et les citoyens se demander « Est-ce vraiment pour ça que nous avons travaillé toute notre vie ? », alors que leur voiture de société est remise en question sans aucune alternative à disposition.

Ce reportage décrit en quoi la politique flamande va dans la direction inverse d’un authentique projet de démocratisation : s’il en était vraiment ainsi, les citoyens auraient véritablement un mot à dire sur leur environnement immédiat. L’avenir réside de nouveau dans la mise en place et le déploiement d’une intelligence stratégique. Élaborer – en mode participatif – un plan de transition dans chaque région. Créer des lieux communs et des transports collectifs basés sur l’utilisation

partagée. Pourquoi pas des bâtiments partagés accueillant de jour des services communaux, la poste, la mutuelle, le syndicat et des bureaux, tandis que la maison des jeunes et un restaurant à chaîne courte prendraient le relais en soirée ? Quant aux coopératives d'énergie, il faut les élargir et les transformer en plateformes de partage pour vélos et voitures électriques. Voilà à quoi s'attèlerait un ministre de l'environnement soucieux de l'avenir.

Comme le faisait remarquer l'écrivain Marc Reugebrink, il est grand temps de reparler sans crainte de notre patrie. Il affirme à raison que si cette notion de patrie exhale sans doute un parfum trop nostalgique, tout le monde a pourtant besoin d'un foyer. Il est bon de se sentir chez soi dans sa propre région ou dans sa propre ville. En parallèle, nous savons plus que jamais que les défis ne s'arrêtent pas aux frontières, et qu'il s'agit donc de s'ancrer en ayant conscience que nous devons prendre soin de toute la terre. Travailler à une société juste, fondée sur la reconnaissance et la redistribution, c'est donc aussi se construire son propre nid dans l'amour en ayant conscience que nous faisons partie du monde. Ce projet exige une démocratisation poussée pour que de plus en plus de personnes disent : « Je veux continuer à y travailler pour le restant de mes jours ».



# **DOSSIER 2**

---

[ (CO)HABITER LA TERRE  
AUTREMENT ]



# 1 | REDÉFINIR NOTRE RAPPORT AU MONDE POUR FAIRE DE L'ÉCOLOGIE POLITIQUE

---

Article scientifique issu de l'appel à contribution des *Rencontres de l'écologie politique*

[ ELODIE RICHARDET | PhD Student, Institut d'ethnologie, Université de Neuchâtel, Suisse ]

Quelles sont les incidences de notre construction sociale moderne de la réalité sur nos relations à la nature, à nos concitoyens et à nous-même ? Dans cet article j'articule les résultats de mes recherches de doctorat en anthropologie de la santé avec la sociologie de la relation au monde d'Hartmut Rosa<sup>1</sup> et plus particulièrement son concept de résonance<sup>2</sup>. Cette articulation me permet de poser un regard critique sur la socialisation à l'objectivité qui sous-tend les rapports au monde des citoyens de la modernité tardive<sup>3</sup>. J'envisage les conséquences de cette socialisation tant sur le plan écologique, démocratique que psychologique.

Pour vous proposer de participer à cette réflexion critique, je commencerai par présenter succinctement la théorie de la résonance. Puis j'exposerai brièvement les résultats de ma recherche. Cela nous amènera à envisager les conséquences écologiques, démocratiques et psychologiques d'une socialisation à l'objectivité, les effets de la disqualification des perceptions et de l'imagination, les implications de la disparition des mondes multiples au profit d'une vérité scientifique universelle.

---

1 Professeur à l'Université de Friedrich-Schiller à Iéna, Directeur du Collège Max-Weber (centre de hautes études culturelles et sociales) à Erfurt. Co-fondateur d'un institut de recherche sur les sociétés de post-croissance parrainé par la German Research Foundation.

2 ROSA Hartmut, 2018, Résonance : une sociologie de la relation au monde, Paris : La Découverte.

3 Pour Hartmut Rosa (2018 : 466-467) on peut dire « du point de vue structurel, qu'une société est moderne lorsqu'elle n'est (plus capable) que de se stabiliser dynamiquement, autrement dit lorsqu'elle est systématiquement tributaire de la croissance, de la densification de l'innovation et de l'accélération pour conserver et reproduire sa structure (...) C'est ainsi que la modernité peut admettre des variantes brésilienne et japonaise, sud-africaine et indienne, chinoise et russe, perse et arabe ou encore socialiste ou fasciste. Toutes ces formes sont modernes au sens où leur reproduction structurelle est tributaire d'un processus d'accroissement ».

Pour Hartmut Rosa, une Vie Bonne<sup>4</sup> dépend de la qualité de nos relations au monde. Qu'il s'agisse des relations à l'environnement, à autrui ou à nous-mêmes. Notre vie est réussie lorsque la majorité de nos relations sont « résonantes ». Mais qu'est-ce qu'une relation « résonante » ? Commençons par mentionner ce qu'une expérience résonante n'est pas. Une relation résonante n'est pas une expérience d'harmonie, un accord, une consonance. La « résonance » c'est lorsque s'engage un processus dialogique avec un élément étranger qui déconcerte, qui se dérobe à toute prise, qui se soustrait à toute attente. La « résonance » doit également être distinguée de l'écho. En effet, l'écho ne possède pas de voix propre, l'écho retentit, il ne répond pas. Alors que dans une relation de résonance chaque terme de la relation se met en jeu, cherche à « impacter » son vis-à-vis, et se laisse en même temps « impacter » par son interlocuteur. Ainsi, dans une interaction résonante, les deux termes de la relation, d'une part se positionnent en sujet, d'autre part considèrent leurs interlocuteurs comme des sujets. En référence à Martin Buber (1996 (1923)), une relation « résonante » est une relation « Je-Tu ».

Les relations « résonantes » se distinguent des relations « aliénantes » s'articulant, pour leur part, autour d'un axe « Je-Cela ». Or selon Rosa toujours, les relations aliénantes caractérisent les interactions des sujets de la modernité tardive. En effet, qu'il s'agisse de la nature, de ses concitoyens, de son propre corps et même de son psychisme, les relations du sujet moderne sont régies par le modèle de l'objectivité. « L'entreprise des Lumières visant à rendre la totalité du monde accessible à la raison réflexive porte donc toujours en elle-même un élément irréductible de réification. Elle sépare systématiquement le sujet de l'objet et produit un clivage insurmontable entre le sujet et le monde » (Rosa, 2018 : 397).

L'entreprise des Lumières, ce clivage entre le sujet et le monde est

---

<sup>4</sup> Bien que plusieurs objections puissent être adressées à une définition du Bien Humain, la notion de Vie Bonne figure aujourd'hui parmi les concepts les plus utilisés par les philosophes, et même par le grand public. Les théories contemporaines de la Vie Bonne sont des théories substantielles et normatives qui engagent de nombreuses affirmations éthiques. Elles se présentent comme une théorie normative du bien humain, fondée sur une conception de l'homme dont le développement serait défini objectivement, indépendamment des désirs et attitudes, et où les raisons d'agir seraient relatives à ce qui est requis pour l'épanouissement de l'individu (in <https://www.universalis.fr/encyclopedie/bien-philosophie/6-la-vie-bonne/>, consulté le 6 février 2020)

entretenue par la socialisation de chaque citoyen de la modernité.

Dans une étude ethnographique Tobias Röhl (2015) montre que c'est une réalité objective qui est systématiquement préconisée, justifiée, dans les programmes scolaires. Or nos relations au monde se forment essentiellement à l'école. Bien entendu, les éléments de base, les facteurs élémentaires de l'attitude au monde et de l'expérience du monde sont déjà largement développés en amont par la socialisation familiale. « Mais c'est à l'école que commence véritablement la confrontation réflexive avec la « matière monde », par une prise de distance et une assimilation active, et que se formule par là même la cartographie morale » (Rosa, 2018 : 272). C'est au travers de cette assimilation active que la réification des choses par leur objectivation s'impose peu à peu à chacun comme une attitude « naturelle » (Rosa, 2018 : 258).

Dans l'optique d'articuler la réflexion sur cette socialisation favorisant un rapport réifiant au monde avec les résultats de mon analyse, j'aborderai ici plus particulièrement deux de mes questions de recherche : Quels sont les bénéfices mentionnés par les personnes, toujours plus nombreuses depuis les années 1970, à s'investir dans des médecines et spiritualités alternatives ? En quoi ces bénéfices sont-ils instructifs par rapport à une socialisation qui privilégierait une relation au monde résonante ? En effet, mon étude m'a amenée à analyser de manière approfondie la socialisation alternative qu'offraient ces pratiques : un apprentissage de la résonance. Ma thèse peut ainsi se lire aujourd'hui comme un mode d'emploi pour développer une relation au monde résonante.

Il s'avère que les pratiques alternatives étudiées favorisent la socialisation suivante : Tout d'abord, accorder de la valeur à ses perceptions. Deuxième point, être capable d'adopter un double positionnement psychique. Le sujet est à la fois garant de son point de vue et capable de se remettre en question. Tout comme, il apprend à être simultanément impliqué dans l'action, le dialogue et témoin. Enfin, troisième étape, intimement liée aux deux premières, être capable de supporter des vérités antagonistes, des réalités paradoxales. Ces trois compétences s'inscrivent au sein d'un processus créateur favorisant

l'émergence de nouvelles réalités, différentes de celles de l'un ou l'autre des protagonistes. Nous retrouvons les éléments de la résonance souligné par Rosa, soit, la capacité, d'une part, à entrer dans processus dialogique avec « un élément étranger qui déconcerte », d'autre part, à simultanément chercher à « impacter » son interlocuteur, tout en se laissant « impacter ».

Ces deux compétences impliquent de ne pas chercher à déterminer de façon compétitive qui détient la Vérité sur la base de faits tangibles et observables, en vertu d'une loi de la nature universelle, mais plutôt d'être ouvert à un processus d'intercompréhension (Habermas, 1987) au sein duquel plusieurs réalités, mêmes antagonistes, paradoxales peuvent coexister. Un processus conduisant à la création de nouvelles réalités respectueuses de chacun des protagonistes. Il ressort néanmoins de mon analyse que ce processus créatif nécessite le recours à deux dimensions : les perceptions et l'imagination<sup>5</sup>. Or, et cela n'a rien d'étonnant en conséquence d'une socialisation à l'objectivité, ces deux dimensions sont largement discréditées par notre culture. Elles sont quasi absentes de notre socialisation et notamment de la scolarité. Dans une étude de psychologie cognitive (Clément et al., 2001) les chercheurs montrent comment les élèves les mieux notés sont ceux qui attribuent le moins de crédit à leurs perceptions, conscients que cela pourrait les amener à croire que la terre est plate et que les microbes n'existent pas. Pourtant des recherches scientifiques récentes réhabilitent le rôle crucial des perceptions et de l'imagination, non seulement dans nos rapports au monde mais au sein même de notre fonctionnement cognitif et affectif. Pour Varela et Depraz (2001 : 203) par exemple, “imagination is indeed not an added human detail but at the very core of cognitive/mental life altogether.” (Varela et Depraz, 2001: 203). De même pour Damasio (2017: 133) « l'unité de base de l'esprit est l'image ».

Les perceptions, comme l'imagination, impliquent des relations au monde réciproques et synchroniques selon Varela et Dépraz (2001). Or la réciprocité et la synchronie sont d'autres termes pour évoquer le phénomène de résonance. Rosa mentionne que dans la résonance

---

5 Pour Varela et Dépraz (2001) l'imagination est une attention portée aux perceptions en l'absence de ces mêmes perceptions.

chaque terme de la relation à sa voix propre, ce qui distingue la résonance de l'écho, il s'agit donc d'un échange réciproque. De même dans le processus créatif qu'induit la résonance, les deux termes de la relation, dans une synchronie, participent à l'émergence d'une nouvelle réalité. Comme le relève Abram (2013) à propos des perceptions ni ce qui perçoit, ni ce qui est perçu ne sont pleinement passifs dans l'événement de la perception. Abram cite Merleau Ponty : « (M)on regard s'accouple avec la couleur, ma main avec le dur et le mou, et dans cet échange entre le sujet de la sensation et le sensible on ne peut pas dire que l'un agisse et l'autre pâtit, que l'un donne sens à l'autre » (Merleau-Ponty : 248).

Comme les perceptions, l'imagination, mieux que les concepts, bien plus que la pensée linéaire, favorise les relations au monde résonantes. En effet, les images, qu'elles soient visuelles, auditives, kinesthésiques, sont au cœur des relations entre l'environnement, le corps et l'esprit (Damasio, 2017 ; Varela et Dépraz, 2001). Les images sont des relais capables de démultiplier les relations réciproques et synchroniques entre l'environnement, le corps et l'esprit, à la différence d'un raisonnement causal. Par ailleurs, pour des auteurs comme Lakoff et Johnson (1999), les images sous-tendent nos pensées conscientes qui ne représentent que 5% de nos processus cognitifs. Ainsi, à notre insu, les relations - au sein desquelles les images sont la monnaie d'échange (Damasio, 2017) - entre notre environnement, notre corps et nos pensées déterminent nos pensées conscientes. Nos intentions futures et nos expériences passées déterminent les traits saillants sur lesquels notre attention va porter. Et de manière synchronique et réciproque, cette attention aux perceptions déterminent nos intentions futures et les souvenirs sélectionnés dans notre mémoire. En outre, les images supportent contrairement aux concepts, les vérités antagonistes, les réalités paradoxales, implicites aux processus dialogiques avec un élément étranger qui déconcerte, qui se dérobe à toute prise, qui se soustrait à toute attente qu'évoque Rosa lorsqu'il différencie la résonance, de l'harmonie et de l'accord.

Les perceptions et l'imagination sous-tendent donc une relation au monde résonante. Seulement, par le biais de notre socialisation à l'objectivité nous avons appris à réprimer notre implication sensuelle,

à discréderiter notre imagination. Galilée (1979 : 41) déjà affirmait que seules sont réelles les propriétés de la matière qui sont susceptibles de mesures mathématiques (par exemple la taille, la forme, le poids). Les autres qualités plus « subjectives » telles que le son, le goût et la couleur ne sont pour lui que des « impressions illusoires ». Un parti pris renforcé ensuite par la séparation bien connue qu'a effectuée René Descartes entre l'esprit pensant (le sujet) et le monde matériel des choses (les objets). L'imagination, les images, de Socrate à Aristote en passant par Platon, sont perçues comme « maîtresse de fausseté » (Durand, 1994 : 6). Aux 19e et 20e siècle, l'imagination est perçue par les différents courants de la psychologie, et notamment par Piaget à la base de nombreux programmes scolaires, comme le signe d'un comportement infantile, primitif, et même pathologique si ce comportement persiste à l'âge adulte Pour Piaget, les progrès dans la socialisation sont une imitation toujours plus objective de la réalité et non une augmentation du symbolisme. L'imagination de l'enfant doit s'enrichir avec son expérience et sa connaissance de la réalité et ne doit pas lui servir à s'échapper de la réalité. L'imagination doit rester liée à l'action dans le monde concret. À la fin de l'âge préscolaire, l'imagination doit réguler les futures actions de l'enfant dans le monde matériel (Watkins, 1986 : 34). Selon Mihailescu, Piaget partage ainsi, « sans paraître s'en apercevoir, une croyance bien plus répandue : (...) nous – les hommes adultes, normaux de l'Occident contemporain – sommes exempts des faiblesses liées à la pensée symbolique, et que celle-ci n'existe que chez les autres : les animaux, les enfants, les femmes, les fous, les poètes – ces fous inoffensifs –, les sauvages, les ancêtres – qui, en revanche, ne connaissent qu'elle » (1998 : 18).

Mais quels sont les liens entre cette disqualification des perceptions et de l'imagination, le processus de réification propre aux sociétés de la modernité tardive et les crises écologiques, politiques et psychologiques actuelles. Je distingue deux principales causes qui relient disqualifications des perceptions et de l'imagination, processus de réification, crises écologiques, démocratiques et psychologiques. La première cause est liée à l'absence de relation de réciprocité entre le sujet et son objet. La deuxième cause est relative au décret d'universalité des lois scientifiques fondées sur l'objectivité. Ce décret d'existence d'un monde unique plutôt que d'« univers multiples »

(Nathan, 2001 ; Nathan et Stengers 2012) d'une part n'admet pas l'existence de réalités paradoxales, d'autre part induit la concurrence plutôt que l'intercompréhension.

Commençons par nous intéresser à la manière dont l'absence de relation de réciprocité, corrélée à la disqualification des perceptions, entraîne, entre autres choses, la mise à disposition et l'exploitation des ressources naturelles (qu'il s'agisse de l'environnement ou de son propre corps), conduit à la consommation exponentielle de marchandises.

Selon Descola (2005) et Latour (1991), l'univers de la modernité, qui tient sa légitimité de la connaissance rationnelle et scientifique, se distingue par le fait qu'il dénie toute qualité de résonance aux entités non humaines et opère une distinction stricte entre culture animée et nature muette » (Rosa, 2018 : 312-313). Pourtant, la différence de perception par exemple d'une même pelouse entre un promeneur, un jardinier et un footballeur sont de fait hautement instructives : chacun entretient une relation particulière avec la pelouse qui n'a rien à voir avec l'objet « pelouse » observable et quantifiable. La pelouse « parle » à chacun différemment et chacun « répond » à la pelouse à sa manière. Mais l'importance de ces différences de perceptions n'est pas légitimée et ne fait donc pas partie des processus de socialisation explicites. Définir la nature comme muette c'est nier sa capacité à entrer en rapport actif avec nous, c'est bloquer notre rapport de réciprocité perceptuelle avec elle (Abram, 2013 : 82-83), c'est favoriser sa mise à disposition, son exploitation.

De même le corps, au travers de cette socialisation à l'objectivité est envisagé comme un instrument, un objet façonnable, l'objet de nos intentions. « Le sommeil et la veille, le fait de boire et de manger, le sexe et le sport, la créativité et le repos, l'attractivité et l'agressivité : il n'existe plus un seul aspect de la vie et du corps humain qui ne puisse être mesuré, amélioré, intensifié ou optimisé grâce aux nouvelles technologies biologiques, pharmaceutiques, psychologiques, informatiques. Pourtant relève Rosa, « à mesure que nous parvenons à mettre le moi à notre disposition et à celle des autres, nous semblons nous perdre nous-mêmes en tant que monde subjectif et organisme psychophysique « parlant ». Une fois encore, l'auto-efficacité dans le

rapport à soi est vécue avant tout comme une technique de contrôle et non comme un accomplissement dialogique » (2018 : 494-495).

Dans cet horizon étique de la modernité, le rapport aux objets est peut-être le lieu par excellence des relations aliénantes (Rosa, 2018 : 261). Même si paradoxalement, c'est l'aspiration à la résonance qui entraîne une consommation exponentielle d'objets « non-résonants ». En effet, nous espérons nous approprier un fragment du monde et réaliser par là même une forme nouvelle plus profonde, plus intense de relation au monde : « Cette veste de randonnée *outdoor* et cette tente de *trekking* changeront du tout au tout mon rapport à la nature ; cette nouvelle chaîne stéréo et ce synthétiseur me feront vivre la musique de façon plus profonde ; ce déodorant ou ce bracelet m'aidera à me sentir mieux dans ma peau et à nous des relations sociales plus ouvertes et plus agréables » (Rosa, 2018 : 292). Mais la promesse de résonance ne peut être tenue qu'à condition que nous entretenions une relation de réciprocité « sujet-sujet » avec l'objet. Inscrite dans une relation réifiante, l'objet ne tient pas sa promesse. C'est ainsi que la frustration conduit à l'escalade : « le prochain voyage sera encore plus exotique, la qualité de la chaîne stéréo encore plus époustouflante, le film violent ou pornographique encore plus brutal. La quête de résonance est ainsi intégrée dans la logique de la modernité d'accroissement » (Rosa, 2018 : 427).

Cette relation aux objets, à la matière, au sein de laquelle la résonance s'est tué, n'est pas sans conséquence non plus dans le monde du travail. « Quiconque a un jour appris une certaine technique de « traitement de la matière », un savoir-faire artisanal, connaît ce sentiment particulier qui survient chaque fois que la matière semble agréer et répondre à celui qui travaille, chaque fois qu'une relation s'instaure entre le matériau, l'outil et la main (...) C'est là une transformation réciproque produite par et dans une opération où la cause ne se distingue pas de l'effet, et que l'on ne saurait donc réduire à un processus causal ou instrumental » (Rosa, 2018 : 267-268). Où trouver cette relation résonante à la matière, cette réciprocité perceptive, dans un monde du travail qui privilégie à large échelle les développements conceptuels et virtuels ?

Voyons maintenant les conséquences de ce mode de relation aliénant associé au décret de l'universalité des lois scientifiques fondées sur l'objectivité. En théorie, selon Habermas (1987), la science a pour tâche de contrôler systématiquement les hypothèses formulées sur le monde tandis que la politique, le droit et la sphère publique examinent en un débat permanent, aussi démocratique et « dépourvu de domination » que possible, quels modes d'action collective peuvent être légitimement reconnus comme (moralement, politiquement ou juridiquement) justes, *via* un processus d'intercompréhension. Cependant, dans la plupart des contextes de la vie sociale où le principe d'objectivité et de vérité universelle a été intégré, la coordination de l'action quotidienne n'est plus obtenue *via* un processus d'intercompréhension, mais assurée par la fixation de prix (en économie) ou de règles juridiques (dans la sphère de l'État et de l'administration). « Au supermarché et dans le trafic routier, par exemple, dominent les relations muettes au monde : c'est le feu de circulation qui règle la priorité, c'est l'étiquette qui me dit combien me coûte une bonne bouteille de vin » (Rosa, 2018 : 404).

Pour Fleury (2005) évoquant Marcel Gauchet (1985), les sujets des démocraties modernes ont perdu la « raison du cœur » qui est pourtant « la pierre de touche de la sensibilité civique, et d'une certaine manière du projet démocratique » (Fleury, 2005 : 105-106). L'idéal démocratique qui fut le but des aspirations humaines en Occident et qui suscite encore un puissant enthousiasme dans de nombreuses régions du monde, nécessite un rapport responsif entre les individus, une intercompréhension. Aujourd'hui le processus démocratique est soumis aux impératifs d'accroissement. Les sujets de la modernité tardive ne sont plus portés par une utopie qui invite au dépassement de soi. L'idéal n'est plus le processus d'intercompréhension, la quête d'une qualité relation au monde, la norme est l'accès aux choses (Rosa, 2018 : 500-501).

Dans ces circonstances, si comme l'affirme Cynthia Fleury, le défi du système éducatif est de former les enfants, « afin qu'ils soient en état de poursuivre l'invention de la démocratie, c'est-à-dire de réformer le projet politique de la démocratie » (Fleury, 2005 : 179), si l'école « doit veiller à maintenir la centrale énergétique de la démocratie, sa vitalité créatrice » (Fleury, 2005 : 182) alors il me paraît essentiel que

l'école s'intéresse aux modalités de réhabilitation des perceptions, de l'imagination, il me paraît fondamental que l'école socialise les enfants aux vérités antagonistes et paradoxales, à la cohabitation des « univers multiples ».

Que l'on me comprenne bien, mon intention n'est pas de discréditer la science et tous les bienfaits qui en résultent et dont nous bénéficiions. Mais il me semble intéressant d'envisager les choses à la manière de McGilchrist dans son ouvrage *The Master and his Emissary : The Divided Brain and the Making of the Western World* (2012). Pour cet auteur, la principale différence entre les deux hémisphères cérébraux<sup>6</sup> est le type d'attention portée au monde. Il m'a paru judicieux de m'informer de cette différence d'attention au monde dans le cadre de recherches portant sur les relations au monde. Or si je résume la présentation riche et complexe de plus de cinq cents pages sur la différence entre les deux hémisphères, il s'avère que l'attention portée au monde lorsque l'hémisphère droit est mobilisé présente les qualités identifiées dans le cadre d'une relation au monde résonante. A l'inverse, l'attention portée au monde lorsque l'hémisphère gauche est impliqué reprend les caractéristiques d'une relation au monde alienante. De manière quelque peu caricaturale, nous pourrions dire que les sujets de la modernité tardive sont socialisés de telle manière qu'ils n'activent que leur hémisphère gauche.

Ainsi les sujets modernes portent une attention au monde locale, étroite, plutôt fixe et détachée du contexte. Ils privilégient ce qui est attendu, prévu. Ils accordent de l'importance aux catégories abstraites, aux traits généraux que l'on retrouve de manière systématique chez les personnes ou dans les choses (McGilchrist, 2012 : 39-40). Négliger l'hémisphère droit c'est se priver d'une attention globale et flexible au contexte, au corps (aux perceptions). C'est ne pas tenir compte de l'individualité, de l'unicité des personnes et des choses, de la richesse des émotions. Alors que favoriser une socialisation impliquant

---

<sup>6</sup> McGilchrist propose une réflexion sur la manière d'envisager le monde selon que ce soit l'hémisphère gauche ou l'hémisphère droite qui soit sollicitée. Il est cependant parfaitement au fait que l'activité cérébrale s'articule en un réseau dynamique, complexe, avec des possibilités quasi infinies de connexions et n'est donc jamais confinée dans une seule région mais interagit de concert avec plusieurs autres aires cérébrales. Malgré tout, il relève des différences conséquentes et persistantes à plusieurs niveaux entre les hémisphères (McGilchrist, 2012 : 32-34).

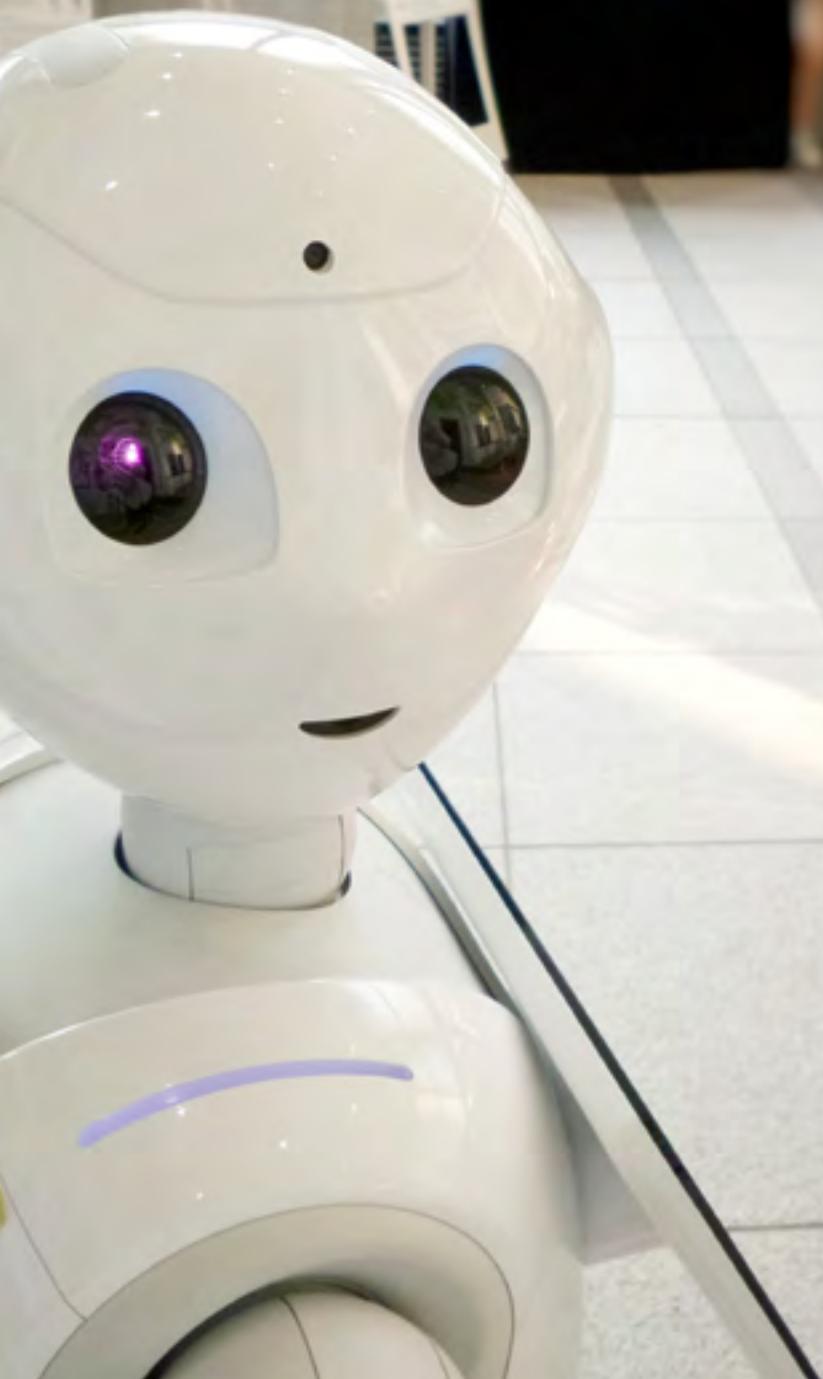
l'hémisphère droit, notamment en légitimant le rôle des perceptions et de l'imagination, c'est permettre aux individus d'explorer une palette de possibilités même contradictoires, de laisser coexister des vérités paradoxales, de mieux appréhender la nouveauté, de créer de nouvelles réalités au sein d'un processus d'intercompréhension.

Non seulement la manière dont chaque hémisphère considère le monde change la nature du monde mais cette différence d'attention a aussi des conséquences sur la manière d'envisager les deux hémisphères (McGilchrist, 2012 : 176). Alors que l'hémisphère gauche est compétitif, il se positionne comme prépondérant sans prendre en considération l'importance des apports de l'hémisphère droit. L'hémisphère droit tend pour sa part à collaborer, conscient des atouts de l'hémisphère gauche. Dès lors une socialisation valorisant le recours au cerveau gauche, non seulement nuit à la qualité des relations au monde, critère d'évaluation d'une Vie Bonne, mais plus encore conduit à discréder les processus à même de restaurer la résonance au cœur des relations (tels que les perceptions, l'imagination). La situation paraît inextricable, pourtant nous l'avons-vu, réhabiliter les caractéristiques d'une relation au monde induite par l'hémisphère droit, soit favoriser une socialisation à la fois à l'objectivité et à la subjectivité (soit aux perceptions et à l'imagination) semble être la seule issue aux crises écologiques, démocratiques et psychologiques que subissent les sociétés de la modernité tardive. L'urgence climatique peut-elle servir de catalyseur ? Permettra-t-elle à chacun de reconsidérer cet état de fait à temps ?

## **Bibliographie**

- ABRAM David, 2013, Comment la terre s'est tue : Pour une écologie des sens, Paris : La Découverte
- ACHTERBERG, Jeane, 1985, Imagery in healing: Shamanism and modern medicine, Boston: Shambhala
- BERGER Peter & LUCKMANN Thomas, 2006, La construction sociale de la réalité, Paris : Armand Colin
- BUBER Martin, 1996 (1923), Je et Tu ; Paris : Aubier-Montaigne
- CLEMENT Fabrice, KOENIG Melissa Koenig, HARRIS Paul, 2004, "The Ontogenesis of Trust" in *Mind and Language*, 19, 4: 360-379
- DAMASIO Antonio, 2017, L'ordre étrange des choses : La vie, les sentiments et la fabrique de la culture, Paris : Odile Jacob
- DESCOLA Philippe, 2005, Par-delà nature et culture, Paris : Gallimard
- DURAND Gilbert, 1994, L'imaginaire, essai sur les sciences et la philosophie de l'image, Paris : Hatier
- FLEURY Cynthia, 2005, Les pathologies de la démocratie, Paris : Fayard
- GALILEI Galileo, 1979, L'Essayeur (Il Saggiatore), trad. Christine Chauviré, Paris : les Belles Lettres
- GAUCHET Marcel, 1985, Le désenchantement du monde : une histoire politique de la religion, Paris : Gallimard
- HABERMAS Jürgen, 1987, Théorie de l'agir communicationnel, Paris : Fayard
- HUSSERL Edmund, 1991, Recherches pour la phénoménologie et la théorie de la connaissance, Paris : Presses Universitaires de France
- LAKOFF George and JOHNSON Mark, 1999, Philosophy in the Flesh: The embodied Mind and its challenge to western thought, New York: Basic Books
- LATOUR Bruno, 1991, Nous n'avons jamais été modernes, Paris : La Découverte
- MCGILCHRIST Iain, 2012, The Master and his Emissary: The Divided Brain and the Making of the Western World, New Haven and London : Yale University Press
- MERLEAU-PONTY Maurice, 1979 (1964), Le visible et l'invisible, Paris : Gallimard
- MIHAILESCU Vintila, 1998, « Pensée conceptuelle et pensée symbolique, une approche anthropologique de la catégorisation », *Annuaire de la société d'anthropologie culturelle de Roumanie* : 9-38
- NATHAN Tobie, 2001, Nous ne sommes pas seuls au monde, Paris : Les empêcheurs de penser en rond
- NATHAN Tobie et STENGERS Isabelle, 2012 (1995), Médecins et sorciers, Paris : La découverte

- ROHL Tobias, 2015, « Die Objektivierung des Dinge. Wissenpraktiken im mathematisch-naturwissenschaftlichen Schulunterricht » *Zeitschrift für Soziologie*, 44 : 162-179
- ROSA Hartmut, 2012, *Aliénation et accélération : Vers une théorie critique de la modernité tardive*, Paris : La Découverte
- ROSA Hartmut, 2018, *Résonance : une sociologie de la relation au monde*, Paris : La Découverte
- VARELA Francisco et DEPRAZ Nathalie, 2001, « Imagining: Embodiment, phenomenology and transformation » in *Breaking the ground, Essays on Tibetan Buddhism and the Natural Sciences*, Columbia U.P.
- WATKINS Mary, 1986, *Invisible guest: the development of imaginal dialogues*, Hillsdale, NJ, US: Analytic Press



## 2 | REBOOTER L'HUMANITÉ : PLAN D'AVENIR POUR 2049 ?

---

La version originale de cet article a été publiée dans le Green European Journal

[ LAURENT STANDAERT | Rédacteur en chef du Green European Journal et chercheur-associé Etopia & ROSI BRAIDOTTI | Professeure honoraire à l'Université d'Utrecht, Pays-Bas ]

La quatrième révolution industrielle est à nos portes et elle est là pour durer. Comment les progressistes peuvent-ils reprendre aux géants de la technologie le contrôle de la situation afin que tous, et pas seulement une poignée de privilégiés, puissent en recueillir les bénéfices ? Le rédacteur en chef du Green European Journal, Laurent Standaert, s'est entretenu avec la philosophe Rosi Braidotti sur la question suivante : comment devons-nous examiner ce que signifie le fait d'être humain ? Comment rendre à la fois équitable et inclusif notre monde de plus en plus robotisé ?

**Laurent Standaert : Vous êtes une personne qui étudie déjà le futur dans le présent.**

**Rosi Braidotti** : Disons que je porte sur le présent le même regard que mes mentors et mes maîtres en philosophie, qui consiste à examiner sa généalogie et à poser la question « comment sommes-nous arrivés à ce point ? » Prenez par exemple la généalogie de la psychanalyse de Foucault, dans laquelle il a analysé son évolution et ses institutions, depuis les prisons des temps médiévaux aux asiles, en passant par les maisons de fous et les instituts psychiatriques. Lui et d'autres se demandaient comment on peut détecter dans le présent les germes du futur. Comment apparaissent les nouvelles figures rhétoriques et catégories discursives qui vont gouverner nos vies ? Observez par exemple comment la nouvelle catégorie discursive du « terroriste » a évolué jusqu'à toucher notre quotidien, nos institutions, nos idées et

nos politiques, à tel point qu'elle modèle notre société et influe sur ses développements technologiques.

Finalement, ce qui est vraiment important et intéressant, c'est ce que nous sommes en train de devenir. À ceux qui critiquent cette manière de travailler et qui la qualifient de « marketing », en l'assimilant à ce que font les responsables de la recherche et développement au sein de Google et des laboratoires privés, je réponds : « Et alors ? » C'est ce que j'appelle pour ma part l'argument accélérationniste de la gauche et des progressistes. Allons-nous laisser la sphère privée dessiner les plans d'avenir, ou les progressistes vont-ils influer sur les idées dominantes et contrer les tendances néolibérales ? Quand le département marketing de Google pousse dans une direction – essentiellement la quête du profit et une certaine conception de l'humain – nous devons pousser le futur vers une autre direction : la participation démocratique, la solidarité, le partage des richesses, etc.

**Quels sont les plus grands défis se posant aux forces progressistes dans l'appréhension de la technologie, qui aujourd'hui est, soit présentée aux travailleurs comme une menace, soit vendue aux citoyens comme la panacée pour la démocratie et la société ?**

Une des premières choses à faire aujourd'hui pour la gauche et les progressistes, c'est de se débarrasser de la méthodologie sociale constructiviste, dualiste, qui est devenue notre mode de pensée. Elle est binaire ; il y a « eux » et il y a « nous », la nature et la culture, les machines et les humains. Surtout, l'idée d'une antinomie entre la technologie et l'humanité est ridicule. Demandez à vos lecteurs qui s'opposent à la technologie de débrancher tous leurs appareils. Et même de les jeter à la poubelle. En fait, plus personne ou presque ne s'oppose aux technologies parce que nous ne pouvons pas vivre sans elles, parce que ce ne sont pas des appareils. Ces machines se confondent avec nous, elles sont nos prolongements. Cette évolution est massive et la gauche entretient avec la technologie une relation marquée tant par la peur que par la contradiction, essentiellement parce qu'elle n'a pas de meilleure idée à proposer. Et cette confusion

revient à penser que le smartphone avec lequel vous êtes en train d'enregistrer cet entretien est extérieur aux êtres humains.

## **Allons-nous laisser la sphère privée dessiner les plans d'avenir ou les progressistes vont-ils influer sur les idées dominantes et contrer les tendances néolibérales ?**

La quatrième révolution industrielle est là et elle est extraordinaire dans ses aspects tant positifs que négatifs. L'intelligence artificielle remplacera des millions d'emplois et l'ordre économique est en mutation. La tâche de la gauche et des progressistes devrait être de gérer cette transition, parce qu'on assiste à la polarisation des ressources et que ceux qui sont en bas de l'échelle sont particulièrement défavorisés. Il faut donc rétablir la situation des personnes qui ont été laissées pour compte à cause de la rapidité et de la violence des transformations, mais aussi en raison de certaines formes de résistances dépassées. Il est nécessaire d'avoir un modèle de solidarité comme au xx<sup>e</sup> siècle, mais cela ne suffira pas parce que la révolution technologique continue, avec ses conséquences sociales. Les réseaux informatiques continueront de générer des richesses gigantesques et des disparités considérables au niveau de l'accès à ces richesses. L'idée que nos vies – sociales et économiques – sont médiées par la technologie et que nous consommons et générerons des données gratuitement nuit et jour est une notion qui a été investie non pas par la gauche, mais bien par la droite, avec l'étiquette « paye à mesure que tu consommes ». Le profit guide le développement technologique. Nous devons prendre une direction différente et transformer cette technologie en droit humain universel et gratuit.

Ce qui m'inquiète, c'est que les progressistes et la gauche ne parviennent même pas à tomber d'accord sur ce diagnostic : notre sphère sociale est guidée par la technologie. Or cette évolution est là pour durer. Au-delà des problèmes qu'elle pose, la quatrième révolution industrielle est une perspective passionnante et je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas avoir une économie orientée vers le futur avec des mécanismes de solidarité et de redistribution actuels.

## **Quelle structure de gouvernance et quelles institutions nous faudrait-il pour créer cet effet ?**

Plus d'Europe ! La puissance et l'unité fiscales sont absolument cruciales pour mettre en place des programmes de régulation et de redistribution. Et oui, l'UE peut tout à fait s'occuper de la redistribution des revenus, de la solidarité et du blocage des monopoles de Facebook, Uber, AirBnB et d'autres qui, en substance, gèrent des opérations fiscales illégales. Lorsque l'UE a pris des mesures drastiques vis-à-vis de Facebook au moyen du RGPD, son fondateur et CEO Mark Zuckerberg a déplacé deux milliards de comptes de l'Irlande à la Floride du jour au lendemain. Ces gens sont les Rockefeller et les Guggenheim de notre époque, et nous devons les attaquer. Quand l'OCDE prédit que des millions d'emplois iront aux robots d'ici 2030, nous devons agir dès maintenant à l'échelon européen parce que la transition est déjà en action. Les gens ne sont pas stupides, et ils seront en colère quand leurs emplois disparaîtront. En l'absence de réponse, ils se tourneront vers l'extrême droite, par désespoir, en quête d'un « homme fort » capable de résoudre leurs problèmes. Nous pouvons éviter ce scénario si nous sommes totalement clairs sur la nécessité de redistribuer ce que nous avons et de former les gens à la nouvelle économie.

Avoir une gouvernance européenne à cet égard est l'unique modèle à disposition. Il est tragique que les eurosceptiques de la gauche fondent leur scepticisme sur un modèle économique datant du XIX<sup>e</sup> siècle (pendant que ceux de la droite retombent dans un nationalisme virulent). Il incombe aux progressistes et à la gauche de produire une alternative crédible ancrée dans le présent et le futur, pas dans le passé.

**Selon vos termes, la gauche semble avoir complètement ignoré les bouleversements tectoniques qui font « glisser » l'économie et la technologie.**

La gauche a manqué les signaux précoce annonçant les transformations du capitalisme dans les années 1970, lorsque Gilles Deleuze, Félix Guattari et d'autres penseurs post-structuralistes ont expliqué – dans le sillage des retombées politiques de Mai 68 – que le capitalisme ne

rompt pas, mais qu'il plie et s'adapte. Le paradigme dialectique était inadéquat : nous ne pouvions pas et nous ne pouvons pas continuer avec le « eux et nous ». Les penseurs post-structuralistes disaient que nous faisons nous-mêmes partie du problème : nous aimons notre télévision, notre cinéma et les technologies actuelles. Elles sont tellement séduisantes qu'elles ne peuvent que prendre leur essor, et nous produisons toujours davantage d'informations. Le capitalisme n'a pas besoin d'une base industrielle, il peut inventer de nouveaux produits ; une économie financière est déconnectée de l'économie réelle. Dans les années 1990, Félix Guattari a commenté dans *Les trois écologies* la montée en puissance du capitalisme de l'information, où il décrit des personnages à la Donald Trump comme emblématiques de cette économie. La gauche n'a pas voulu l'écouter !

**Mais la technologie aujourd'hui va beaucoup plus loin que les technologies de l'information. Elle touche parfois à l'essence même de la vie.**

Effectivement, le capitalisme avancé s'appuie sur des algorithmes et sur des codes biogénétiques. Il capitalise sur la vie et les systèmes de vie. Dans ce contexte, il n'a pas besoin d'une base industrielle pour prospérer – la main-d'œuvre (sous-)payée n'est pas l'unique source de sa valeur ajoutée. À l'heure qu'il est, la rencontre entre la biologie et la technologie génère une bioéconomie qui envahit notre système corporel, des aliments que nous ingérons aux produits que nous utilisons pour prendre soin de nous. La viande artificielle est déjà une vieille histoire – nous pouvons produire assez de viande synthétique dans les laboratoires pour nourrir la Chine.

Une position progressiste consisterait à débattre, par exemple, du bien-fondé d'avoir une nouvelle industrie alimentaire biotechnologique, pratiquant des prix modérés et libre d'accès, ou s'il faut lui préférer l'agroécologie. Mais l'important est surtout que nous ne pouvons pas laisser ces développements à la droite et à des entreprises non réglementées et en quête de profit. Pourquoi n'y aurait-il pas un biosocialisme dans le futur ? Actuellement, si un de mes collègues du département des sciences de la vie brevette un nouveau type de carotte, ce légume sera sa

propriété privée. Comment pouvons-nous permettre une telle chose ?

**Qui va rompre avec ce système et proposer un nouveau paradigme ? Les hackers ? Les pirates informatiques, les gestionnaires de biens communs numériques ?**

Les hackers, les pirates informatiques et les personnes qui gèrent des biens communs numériques facilitent le changement, mais rien ne peut réellement advenir sans l'implication des citoyens à part entière, et sans un soutien institutionnel de poids – un changement beaucoup plus grand public comme le rachat des géants de la technologie par l'UE ou des sociétés pharmaceutiques fabriquant les médicaments contre le VIH par l'Afrique du Sud. Les universités ont à cet égard un rôle très important. Leur basculement dans le néolibéralisme est une catastrophe injustifiable parce qu'il n'a pas généré assez de critiques. Les universités deviennent des machines à faire de l'argent. Depuis quand les universités doivent-elles faire du profit et se concurrencer sur les marchés financiers ? Elles avaient coutume d'avoir le statut d'organismes de bienfaisance et elles participent à présent à la monétisation des connaissances. L'université est une institution pluriséculaire dont le modèle a survécu à des révolutions et à des changements massifs à travers l'histoire, de la presse de Guttenberg jusqu'à l'ordinateur. Et il faudrait qu'elles inspirent tout à coup des banques et des entreprises ?

**Revenons à la technologie, vous dites qu'elle permet une discussion beaucoup plus profonde sur l'humanité ?**

Oui, et une grande part des phénomènes que je décris dans mes ouvrages relève de l'économie actuelle. Que ce soit Amazon ou les hôpitaux, leur gestion est de plus en plus l'affaire de l'IA et des robots : de la logistique aux processus de décision, en passant par la chirurgie et ces robots qui s'occupent des personnes âgées ou qui bercent les bébés ! C'est sur ce point que je suis en désaccord fondamental avec les transhumanistes, qu'ils vivent à Oxford ou dans la Silicon Valley. Ils placent le post-humain dans le futur de façon à pouvoir s'extraire de

la réalité présente. Les érudits d’Oxford sont en train de transposer la formule dominante de la Silicon Valley dans le monde de la recherche. Leur thèse est que les machines sont plus rapides et meilleures que le cerveau et le corps humains actuel, et qu’il nous faut par conséquent améliorer l’être humain, afin qu’il soit compétitif et capable de surpasser la machine. Mais qui décide ce que les machines peuvent ou pourraient faire ? Qui décide qui sera « amélioré » pour devenir un humain super-intelligent ?

Les transhumanistes d’Oxford lient leur thèse au concept de l’agent individuel libéral qui est épistémologiquement l’image humaniste, eurocentrique, masculine, hétéronormative et souveraine du sujet. Ce que je dis est exactement à l’opposé : tournons le dos à l’individu libéral, introduisons de la subjectivité nomade, des liens transversaux et pensons-nous plutôt toujours comme une assemblée, comme une multiplicité complexe, comme une pluralité. Aller au-delà de « l’humain opposé à la nature opposée à la machine » est déjà une bonne façon de recomposer un ordre démocratique différent.

Alors effectivement, l’unité d’assemblage est un individu, mais totalement amélioré, transversal, connecté et médié. Cette vision et cette attitude philosophique et politique nous permettent de nous « relaxer » dans la technologie et de la réorienter pour le bien de la société et de la planète.

### **En d’autres termes, le « posthumain » va largement au-delà de la technologie et du transhumanisme ?**

Le post-humain est une manière de marquer où nous en sommes dans l’évolution. Ce n’est pas que « nous serons un jour des post-humains », le processus se déploie progressivement, il est en cours. Le post-humain est lié au déplacement de la centralité du cerveau anthropomorphique en tant que producteur de connaissances ; et ce sont aussi des convergences. La quatrième révolution industrielle se définit par la convergence des technologies : technologies de l’information, géotechnologies, biotechnologies et nanotechnologies. La viande artificielle est une combinaison de cellules souches, de

substances neurologiques et, bien entendu, des ordinateurs et encore des ordinateurs. Le réseau numérique est le point de départ et tout converge.

Nous avons énormément à apprendre de ce qui a été longtemps exclu de « l'humanisme », comme les femmes et les peuples indigènes.

Mais nous ne pouvons échapper au fait que tout cela se déroule dans le cadre de ce qu'on appelle habituellement « la sixième extinction ». Le lien entre la quatrième révolution industrielle et la sixième extinction est le chaînon manquant. Impossible pour nous de passer complètement au post-humain en restant coincé dans une ancienne conception de l'humanisme qui exclut les femmes, les féministes, les peuples indigènes, la pensée post-coloniale, les étrangers, les réfugiés, la nature et les animaux.

Nous ne pouvons même pas commencer à réfléchir sur ce qui cesse d'être exactement. Et si la quatrième ère industrielle est ce que nous sommes en train de devenir, qu'est-ce qui cesse d'être ? Malheureusement, la quatrième révolution industrielle et la sixième extinction sont de plus en plus déconnectées. Mon exemple favori, ce sont les bitcoins et les cryptomonnaies. Une technologie magnifique, si ce n'est qu'un calcul montre que la blockchain consomme autant d'électricité que toute l'Islande. Doit-elle exister ? Depuis la perspective de la sixième extinction, la quatrième ère industrielle ressemble à un suicide, à moins que nous ne commencions à envisager la redistribution en suivant des lignes à la fois non humaines et humaines.

Aujourd'hui, dire aux citoyens que le climat change, que tout est connecté et les impliquer sans causer une hystérie collective semble utopique. À la place, nous avons la médiocrité radicale d'un système politique qui se refuse à annoncer la nouvelle, à savoir que nous ne pouvons pas nous permettre la quatrième ère industrielle. Personne ne veut y intégrer l'écologie radicale, il n'existe pas de calculs des coûts et des risques qui tiennent compte de la terre en tant que moteur principal. Quelques pays avancent à petits pas en accordant la personnalité juridique à la nature et en défendant les peuples indigènes, et à cela nous pouvons ajouter le droit international et les

conventions internationales, mais cela ne nous mènera pas bien loin. Nous devons tirer des enseignements de tout ce qui a été si longtemps exclu de « l'humanisme », des femmes aux peuples indigènes. Eux ont pris soin de la terre pendant des millénaires alors qu'il n'a pas fallu 150 ans à l'humanisme occidental pour la détruire. Mais la Silicon Valley et les gouvernements occidentaux prétent-ils seulement l'oreille à ce discours ? Ils représentent la nature désincarnée et détachée de ce que la science occidentale, européenne en action peut avoir de pire.

Pour moi, la solution est à rechercher dans le féminisme. Le féminisme dit que nous devons apprendre à vivre différemment. Mais demander aux gens de changer de mode de vie, c'est apparemment leur demander beaucoup. Le capitalisme le fait, cent fois plus puissamment, en supprimant des emplois, en détruisant les structures familiales, en modifiant profondément nos modes de vie, passés et présents, mais ce n'est pas grave parce que ça, c'est le « progrès ». Et si nous demandons aux gens de changer, de prendre une direction différente, c'est de l'utopie ! L'enseignement essentiel du féminisme est de remettre en question notre mode de vie et de parler d'une expérience fondée sur la réalité, pas sur une boîte noire que nous appelons la conscience humaine. Être ancré et se sentir responsable de la planète est une autre contribution de la théorie post-coloniale. C'est une critique de la mondialisation telle qu'on nous la vend – un processus désincarné et abstrait, des capitaux se déplaçant dans les airs et sur internet. Je ne suis pas opposée à l'économie de marché ; le capitalisme est juste une économie de marché très mauvaise, non durable.

## À quoi ressemblerait l'Europe de 2049 ?

Mon Europe, en 2049, aurait conservé ses acquis démocratiques et ne serait pas en guerre. Internet y serait gratuit pour tous, d'un bout à l'autre du continent. Sa population verrait la technologie comme une partie de ce qu'elle fait et de la façon dont elle vit. Les robots seraient inclus comme des amis et des collègues parce que nous aurions fait en sorte que la population les perçoive de cette manière en redistribuant les richesses accumulées grâce à la quatrième révolution industrielle. Je vois de nouvelles formes de « compétences », des gens

qui travaillent moins parce que le travail est moins nécessaire, mais impliqués au niveau le plus local. Une renaissance du local, qui revivifie les communautés, permet d'éviter la mort des centres-villes et de n'abandonner personne sur le bord du chemin.

Je rêve que nous puissions rendre la sixième extinction évitable d'ici 2030. Si ce souhait résonne comme une utopie, c'est parce que nous n'avons pas encore cet espace de démocratie et de solidarité qui permet et alimente l'intelligence critique. Ce sera une Europe dont le système politique et économique ne maintient pas les citoyens dans l'obscurité. Les institutions aideront les citoyens à comprendre les conditions de leur liberté et de leur absence de liberté. Il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire pour améliorer notre intelligence collective, pour que nos citoyens soient responsabilisés, dynamiques, et pour avoir un système qui ne crée pas des générations et des classes de dépossédés. L'intelligence collective donne de l'espoir et il ne fait aucun doute qu'elle peut aider à régler les vrais problèmes de notre planète et de nos sociétés.





## 3 | UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL POUR LE XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

---

La version originale de cet article a été publiée dans le Green European Journal

[ DIRK HOLEMANS | Directeur d'Oikos ( Denktank Voor Sociaal-Ecologische Verandering ) ]

Des gilets jaunes aux jeunes qui organisent des marches pour le climat aux quatre coins du monde, des manifestants d'un nouveau type expriment leur mécontentement et demandent un changement de cap vers un futur durable, équitable pour les citoyens et pour l'environnement. Dirk Holemans nous livre son point de vue sur la recherche d'un nouveau contrat social adapté aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Dans certains pays, démolir une maison délabrée pour la remplacer par une habitation écologique rend éligible à des subventions, parce que ce choix est plus efficace qu'une rénovation. C'est malheureux à dire, mais notre société ne bénéficie pas du même luxe, alors que notre maison sociétale est pourtant en train de s'écrouler. Nous approchons de la fin d'un cycle long de deux siècles qui a vu naître l'État-nation, concept fondé sur un « contrat social » en vertu duquel les citoyens admettent la nécessité d'un pouvoir central afin que les rôles de juge ou de ministre ne soient pas endossés par n'importe qui. Le transfert du pouvoir vers l'État s'est façonné à travers la démocratie représentative, une innovation qualifiée par certains contemporains de « plus grande découverte des temps modernes ».

Un État-nation est une collectivité imaginée. Pour donner forme concrète à une solidarité puissante dans un pays, il n'est absolument pas nécessaire que tout le monde se connaisse. Si l'on y réfléchit bien, un pays est davantage qu'un État ; en tant que nation, il offre protection et reconnaissance et est en lien étroit avec l'idéal de progrès, notion qui veut que la société s'améliore en permanence avec l'expansion

économique dans le rôle du soutien financier. L'industrialisation rendue possible par la main-d'œuvre bon marché a aussi généré des conflits sociaux, contexte qui a intégré l'économie dans la démocratie et mené à la création de l'État-providence. Nous en voyons l'illustration en Belgique avec le pacte social de 1944<sup>1</sup>, vers la fin de la Seconde guerre mondiale, un moment clé où employeurs, syndicats et gouvernement se sont mis d'accord sur l'idée que « faire croître le gâteau » en bonne intelligence permettrait d'accroître les parts de tout le monde. Les pactes de ce type se fondaient à la fois sur la croissance économique et sur l'utilisation sans cesse croissante des ressources naturelles. En outre, l'Union européenne, dont l'objectif était de créer une communauté politique renforcée à travers la collaboration économique, se concevait comme la solution pour gérer les conflits armés entre pays.

La boucle est désormais bouclée, si ce n'est que nous avons atterri dans une autre configuration. L'optimisme a dû laisser la place aux menaces. Le climat est perturbé, et l'humanité observe cet état des choses comme si elle n'était pas concernée par l'incendie de sa maison. La mondialisation néolibérale a généré le déracinement de l'économie et la destruction de l'État-providence. Disons-le sans détours, notre modèle de démocratie n'est donc plus en mesure d'apporter des réponses. Et le pourrissement s'aggrave : les pays sont-ils encore des « collectivités imaginées » ? Dans quelle mesure les États-Unis de Trump sont-ils *unis* ? Et le royaume de Theresa May, est-il encore « uni » ? Par ailleurs, que penser des fossés qui se creusent entre générations, entre pauvres et super-riches, entre villes et campagnes ? Le succès des partis extrémistes de la droite est révélateur d'un problème qui dépasse de loin la mauvaise humeur de certains de nos concitoyens ; il nous invite à réfléchir sur l'importance de la reconnaissance et de l'identité. D'ailleurs, l'irruption des protestations des gilets jaunes, au-delà de leurs revendications sociales, peut aussi se lire comme un moyen d'attirer l'attention et de demander le respect.

Le célèbre auteur gantois Pierroo Roobjee déclarait récemment dans un entretien accordé au *DS Magazine* : « On dirait que tout tire sur sa

---

1 Le Pacte social, également connu comme le projet d'accord de solidarité sociale, était un accord politique officieux conclu secrètement dans la Belgique occupée par l'Allemagne, en avril 1944. Il portait sur diverses réformes sociales à mettre en œuvre après la guerre, notamment l'élargissement de la protection sociale et des négociations collectives.

fin ». En d'autres termes, le moment est venu de prendre un nouveau départ, mais pas un départ qui démolisse notre maison démocratique dans l'espoir dans construire une nouvelle. Nous avons néanmoins besoin d'une révolution qui, comme l'a définit la philosophe Hannah Arendt, *rétablisse la liberté*, pour un nouvel ancrage des relations sociales.

Explorons, à deux niveaux, les contours de ce pacte social d'un nouveau genre. Le premier niveau porte sur trois hypothèses fondamentales. Premièrement, la relation entre l'humanité et le monde de la nature. Les êtres humains modernes se considèrent comme les maîtres et les propriétaires de la nature, en conséquence de quoi la biodiversité recule dans toutes les régions du monde et les écosystèmes s'effondrent au niveau planétaire. N'est-il pas temps de discuter de la position de la nature au sein de la démocratie ? Quels droits la nature possède-t-elle ?

La deuxième hypothèse fait référence à l'organisation de la société. À la naissance de l'État-nation, nous avons investi dans la création de services publics et dans le marché, en tant que principe organisateur. Ce choix ne s'est pas avéré une réussite inconditionnelle : l'économiste Nicolas Stern a qualifié le changement climatique de « plus grande défaillance de marché de tous les temps ». Cela étant, placer tous nos espoirs dans les politiques publiques ne semble pas suffisant non plus. N'aurions-nous pas négligé un troisième mode d'organisation, celui des biens communs, qui englobe la façon dont les citoyens s'organisent ainsi que ce qui appartient à tout le monde, comme l'air, les océans, mais dont personne n'assume la gestion ? Les biens communs devraient-ils avoir un rôle dans le nouveau contrat ?

Troisièmement, depuis la modernité, nous tenons pour acquis que produire et consommer toujours davantage est une bonne chose. Que cette méthode puisse provoquer notre appauvrissement par l'épuisement progressif des richesses de la terre ne revêtait qu'une importance marginale. Et si nous façonnions un avenir permettant aux gens de prospérer dans une économie qui n'a pas besoin de croître ?

A un second niveau, les réponses à ces questions fourniront les contours d'un contrat social différent, qui entraînera une réorganisation de la société,

comme nous l'illustrons ci-après dans un certain nombre de domaines.

## **De la démocratie représentative à la démocratie dialogique**

La démocratie représentative est arrivée à ses limites. Cette idée gagne du terrain actuellement, comme en témoigne par exemple le plaidoyer de Timothy Ash en faveur d'un second référendum sur le Brexit : « qui s'inscrirait dans un processus beaucoup plus vaste – peut-être même un congrès citoyen<sup>2</sup> ». Il s'agirait, essentiellement, d'un processus de dialogue politique de longue haleine. En Belgique, cette thématique peut être mise en lien avec l'initiative citoyenne du G1000, un exercice d'innovation démocratique mené durant la période 2010-2011 en l'absence de tout gouvernement officiel<sup>3</sup>. La tâche qui nous attend aujourd'hui est beaucoup plus vaste, étant donné que nous avons compris que c'est précisément lorsque des gouvernements sont en exercice que la société ne parvient pas générer des solutions. La redécouverte de la capacité de rassemblement de la politique et la conciliation des divergences de vues appellent tout un éventail d'expériences qui devront impliquer autant de citoyens que possible. Lorsque des personnes d'horizons différents évoquent certains problèmes, au moins sont-elles en train de parler d'une seule et même réalité, et de découvrir les perspectives des uns et des autres. En effet, comme l'écrivait Hannah Arendt, lorsque les gens veulent parler du monde et de la façon dont chaque participant le regarde dans une situation de pluralité, un espace public émerge, un « inter-esse », un lieu de transfert et de contre-transfert. En termes simples, ce n'est pas un hasard si beaucoup de grands projets voient le jour sur un coin de table, au cours d'une discussion, parce que les intervenants se rendent compte qu'ils ont envie de s'engager dans une cause commune. Et c'est précisément une plateforme commune qui fait défaut entre Angela Merkel et l'Allemagne de l'Est ou entre Emmanuel Macron et la France rurale.

---

2 Timothy Ash, De Standaard, 12/1.

3 Durant la crise politique belge des années 2007-2011, les élections fédérales de juin 2010 ont permis la victoire de la Nouvelle alliance flamande, séparatiste et conservatrice, dans la Flandre néerlandophone, et la victoire du Parti socialiste, unitaire, dans la Wallonie francophone. Il a fallu pas moins 541 jours – un record – pour former un gouvernement.

## **Justice sociale**

Un nouveau contrat social ne bénéficiera d'un soutien élargi qu'en s'appuyant sur l'égalité et sur l'équité. Les hauts dirigeants qui gagnent en huit jours l'équivalent du salaire annuel d'un travailleur moyen n'ont pas grand-chose à apporter à notre vivre-ensemble. Dans cette réalité, les tempêtes climatiques ne se calmeront que pour laisser la place à des tornades de protestations sociales. Le modèle de progrès des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, qui opte pour un partage du gâteau à condition qu'il grossisse, doit être remplacé par un modèle du XXI<sup>e</sup> siècle : un modèle d'équilibre qui répartit ce qui est disponible sans dépasser les limites de la planète.

Les éléments du nouveau système, tels qu'une semaine de travail plus courte et un revenu minimum, méritent un débat intense et un espace d'expérimentation.

## **Une politique monétaire audacieuse**

On entend souvent s'exprimer cette préoccupation, à savoir que la transition vers le développement durable est extrêmement coûteuse et que l'argent pour la réaliser n'existe pas. Or, cet argument ne fait sens que si les banques privées restent les acteurs incontournables du monde monétaire. La façon dont la crise économique et monétaire a été résolue a été révélatrice de cette absurdité. Les États ont été contraints de se sur-endetter pour que les banques n'implosent pas. La note, pour un petit pays comme la Belgique, est salée : quelque 100 milliards d'euros. Comment l'Europe a-t-elle géré cette situation ? En contraignant les États membres à enfiler la camisole de l'austérité pour qu'ils réduisent leurs dispositions sociales. En parallèle, la Banque centrale européenne a créé des montants monétaires faramineux (une mesure appelée l'assouplissement quantitatif, ou QE pour *quantitative easing*) qu'elle a mis à la disposition des banques privées sans aucune obligation pour elles d'investir dans des projets durables. Heureusement, la méthode du QE pourrait également être appliquée au nouveau contrat socio-écologique : la création monétaire écologique, un « assouplissement

quantitatif vert », où l'argent supplémentaire est exclusivement investi dans des projets de la transition socio-écologique. Après avoir sauvé les banques, pourquoi ne pas sauver la planète ?

## **Un système fiscal équitable**

Un autre domaine encore aurait grand besoin d'améliorer ses prestations : le système fiscal qui, dans sa forme actuelle, taxe ce que nous trouvons positif (des emplois) et sous-taxe ce qui devrait être évité (la surexploitation de l'environnement). Et comme si cela ne suffisait pas, les multinationales ne paient pratiquement pas d'impôts. Il est grand temps de basculer vers la *fiscalité du futur*, qui taxera lourdement l'exploitation de l'environnement et sera créatrice d'emplois durables. La faisabilité du système dépendra de nouveaux instruments comme l'écodividende lié à une taxe carbone solide. Ce système fournirait, au total, un montant financier substantiel à investir dans la transition vers une société durable tout en soutenant les effets consentis par les citoyens. Dans sa forme la plus simple, par exemple, une partie des écodividendes est versée directement aux citoyens. Le diesel devient plus cher, par conséquent, mais les citoyens reçoivent par ailleurs des fonds qui leurs permettent de faire des choix écologiques. Si une autre partie de l'écodividende est dépensée dans les transports publics, rendant la voiture inutile, le bénéfice est double.

## **Des droits pour la nature**

La modernité a eu pour priorité d'émanciper chaque individu, et ce à juste titre. Elle l'a fait à travers la démocratie représentative, le suffrage universel et les libertés constitutionnelles. La question qui se pose à présent est de savoir comment introduire la représentation de la nature. Il y a plusieurs façons de procéder. Le sociologue Bruno Latour a simulé une série de conférences climatiques où des étudiants devaient défendre les droits des animaux, des plantes ou des cours d'eau. Pourquoi ne pas transformer le Sénat en *Première chambre de*

*la planète* ? À l'échelle mondiale, nous voyons clairement émerger une tendance à l'allocation de droits à la nature. L'Équateur a incorporé dans sa Constitution les droits des communautés indigènes et des écosystèmes, tandis que la Nouvelle-Zélande a accordé le statut de personne morale à une rivière. À quand le début de ce débat en Europe ?

## Mettre notre maison à la terre

Nos maisons sont toujours mises à la terre pour que la charge électrique, en cas de coup de foudre, soit transférée vers le sol. À politique inchangée, nous ne bénéficierons pas d'une telle protection contre les tempêtes ou les inondations causées par le climat. C'est pourquoi nous devons mettre à la terre la société dans son ensemble. Nous ne pouvons plus nous permettre de nier la terre et de la voir seulement comme l'arrière-plan de l'activité humaine. En Australie, les températures s'élèvent jusqu'à 50° C. Autant dire que mener une vie normale n'y est plus possible. Bruno Latour insiste lui aussi sur l'importance de nous connexion à la terre. Traditionnellement, ce thème est réservé à la droite, qui fait un lien entre politique identitaire et protection du sol. Une autre approche est pourtant possible, comme le montrent les Verts bavarois, en Allemagne, qui refusent de donner à la droite un quelconque monopole sur le concept de *Heimat* (« mère patrie ») en définissant leur lutte contre un paysage bâti comme un combat pour la conservation non seulement de la nature, mais aussi du pays où nous avons nos racines. Leur dispositif narratif ne repose pas de façon homogène sur « le sang et la terre », mais relève davantage d'une approche ouverte rendant justice aux disparités locales.

## Retourner vers maintenant

Le concept d'un contrat social suppose qu'il est accepté tacitement par chaque nouvelle génération, tandis que les enfants sont socialisés dans leur famille et à l'école. Les marches actuelles pour le climat ne doivent

pas être appréhendées uniquement comme le rejet par les jeunes du contrat social existant, bien qu'ils remettent effectivement en question le dispositif narratif dominant dans la société. Le message des jeunes manifestants pour le climat, au sens littéral, est le suivant : « vous là, les responsables politiques, vous ne faites pas votre job ! » Ils affirment que le contrat social a été rompu par l'autre partie au contrat, l'État, le gouvernement politique. Le génie étant désormais sorti de sa bouteille, le moment que nous vivons pourrait devenir un point de non-retour positif dans la conscience politique de cette génération pleine d'espoir - un point de bascule sociétal qui ne peut qu'améliorer nos chances d'éviter l'abîme écologique.

*Cet article a été publié pour la première fois dans De Standaard le 11 février 2019.*





## 4 | DONNER UNE DIGNITÉ MORALE À LA NATURE POUR MIEUX HABITER LA TERRE

---

Article scientifique issu de l'appel à contribution des *Rencontres de l'écologie politique*

[ SAMY BOUNOUA | Professeur agrégé d'histoire, lycée Jules Mousseron de Denain et université Polytechnique Hauts-de-France (Valenciennes) ]

### **Introduction : le constat d'une habitation déterrestrée**

Dans sa conférence « Bâtir, habiter, penser », Martin Heidegger affirme : « habiter est la manière dont les mortels sont sur terre<sup>1</sup>. » Le concept d'habiter ne désigne pas ici un simple acte fonctionnel, celui de se loger, mais une relation fondamentale, intime, avec des lieux et des espaces. Pour Heidegger, habiter, c'est être et se sentir chez soi, se trouver à sa place dans un environnement familial. L'habitat ne se réduit donc pas à son infrastructure matérielle : c'est un « domaine qui dépasse les constructions et qui ne se limite pas non plus au logement<sup>2</sup>. » C'est l'endroit où s'exprime un sentiment d'attachement instinctif. Dans l'*Odyssée*, c'est l'*oikos* cheri vers lequel tous les espoirs d'Ulysse se tournent quand, s'adressant aux Phéaciens, il déclare : « vous, dès que poindra l'aurore, hâtez-vous pour me permettre, à moi malheureux, de fouler ma terre paternelle après tant d'épreuves subies. »

Le concept d'habiter n'est pas l'apanage de la philosophie heideggérienne. Il s'agit aujourd'hui d'un concept important des sciences humaines et sociales. Géographes, historiens, sociologues, anthropologues ou encore urbanistes s'attachent à montrer comment les êtres humains s'approprient les lieux et les espaces, et comment en retour ils sont influencés par eux. Cependant, nombreux sont les chercheurs à avoir fait un pas de côté par rapport au penseur de

---

1 HEIDEGGER Martin, *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 1958, p. 175.

2 Ibid., p. 171.

Messkirch. Ils ont ainsi eu tendance à s'éloigner de la vision terrienne – ou *terrestre* – de ce dernier : plutôt que la Terre, nous habiterions le « monde », soit l'espace de l'humanité<sup>3</sup>. Dans cette communication, nous souhaitons précisément approfondir l'idée heideggérienne selon laquelle c'est bien la Terre que nous devons habiter, et que celle-ci n'est pas réductible à la sphère des activités et des relations humaines. Selon Heidegger, la Terre est tout ce qui est sous le ciel : elle est « celle qui porte et qui sert, elle fleurit et fructifie, étendue comme roche et comme eau, s'ouvrant comme plante et comme animal<sup>4</sup>. » Elle est cette totalité que l'humanité se doit de ménager, c'est-à-dire de mettre en sûreté pour se sauvegarder elle-même. « Le trait fondamental de l'habitation est le ménagement », dit encore Heidegger<sup>5</sup>.

Si l'on s'accorde avec cette conception des choses, force est de constater qu'une large partie de l'humanité n'habite pas la Terre. Nous voulons parler ici de l'humanité intégrée au monde du développement, du capitalisme, de l'industrie, de la croissance indéfinie de l'économie ; ce monde qui prétend être le seul monde possible et qui en colonisant les imaginaires et les territoires tend à devenir un « unimonde », selon l'expression de l'anthropologue Arturo Escobar<sup>6</sup>. Le réchauffement du climat, la multiplication des feux de forêt, l'effondrement du vivant ou encore la pollution de plus en plus massive des espaces naturels sont autant de signes que ce monde a exclu la Terre de son habitation. Il n'habite qu'avec lui-même, psychologiquement séparé de l'*oikos* terrestre. Pire encore, il aurait acquis la puissance d'une force géologique, ouvrant une nouvelle époque dans l'histoire de la Terre : l'Anthropocène. Cette époque, antithétique du ménagement heideggérien, révèle jusque dans son nom l'arrogance d'une « vision «déterrestrée» de la Terre », une vision « abolissant la Terre comme altérité naturelle, pour l'investir entièrement et la transformer en une technonature<sup>7</sup>. » Heidegger parlait d'un « déracinement de l'homme ».

---

<sup>3</sup> GRATALOUP Christian, Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du monde, Paris, Armand Colin, 2015, p. 12.

<sup>4</sup> HEIDEGGER Martin, op. cit., p. 176.

<sup>5</sup> Ibid., p. 171.

<sup>6</sup> ESCOBAR Arturo, Sentir-penser avec la Terre. L'écologie au-delà de l'Occident, Paris, Seuil, 2018.

<sup>7</sup> BONNEUIL Christophe, FRESSOZ Jean-Baptiste, L'événement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous, Paris, Seuil, 2016, p. 78. Voir également : MARIS Virginie, La part sauvage du monde. Penser la nature dans l'anthropocène, Paris, Seuil, 2018, p. 117-200.

Nous parlerons quant à nous d'une « habitation déterrestrée »<sup>8</sup>.

Cela étant dit, ce mode d'habitation n'est ni universel ni irréfragable. Des alternatives existent et peuvent permettre à ceux qui habitent le « monde déterrestre » de devenir d'authentiques habitants de la Terre. Mais il faut pour cela changer d'ontologie<sup>9</sup>, donner une dignité morale à la nature et non plus dominer un « environnement » extérieur. Dès lors se posent des interrogations nouvelles : faut-il reconnaître une intériorité et une valeur intrinsèque aux entités et aux êtres non-humains ? Faut-il, en vertu de ces attributs, leur accorder des droits spécifiques ? Comment faire respecter de tels droits contre ceux qui les violeraient et qui ainsi empêcheraient toute habitation, tout ménagement de ce qui n'est pas « nous » ? Pour ébaucher des réponses à ces questions, nous rappellerons en premier lieu que notre déterrestration provient essentiellement de l'ontologie occidentale moderne. Nous verrons ensuite comment certaines communautés élaborent de nouvelles pratiques, à partir d'ontologies non-occidentales, afin de redevenir terrestres. Enfin, nous proposerons le concept de « droit ontologique » : nous défendrons l'idée que le droit, en abandonnant l'ontologie occidentale et en donnant à la nature la personnalité juridique, peut être littéralement subverti afin de lutter contre l'écocide et nous reterrestrer collectivement.

## **Les origines ontologiques de la déterrestration : le naturalisme occidental face aux ontologies relationnelles**

Comme l'a montré Philippe Descola, l'opposition entre la nature et la culture, entre l'humain et la Terre, est typiquement moderne et occidentale. Cette opposition constitue l'essence de l'ontologie

---

8 Ce concept s'inspire également des réflexions de Michel Deguy, qui lui-même a repris à Jean-François Lyotard le néologisme « déterrestration ». Cependant, Michel Deguy emploie ce terme pour désigner notre arrachement concret à la Terre réalisée par la conquête spatiale. Voir : DEGUY Michel, « La nature et la Terre », Po&sie, n° 145-146, mars-avril 2013, p. 179-182.

9 Philippe Descola définit l'ontologie comme un système de propriétés des existants, « lesquels servent de points d'ancrage à des formes contrastées de cosmologies, de modèles du lien social et de théories de l'identité et de l'altérité. » Voir : DESCOLA Philippe, Par-delà nature et culture, Paris, Gallimard, 2005, p. 176.

« naturaliste » qui s'est progressivement imposée en Occident et dans le monde développé. Une telle conception fut portée par le dualisme cartésien selon lequel la *res extensa*, pure matérialité, et la *res cogitans*, expression d'une intériorité proprement humaine, forment deux substances séparées. Elle fut appuyée par la physique moderne qui avec la révolution newtonienne substitua à la nature réelle une seconde nature mathématisée et désacralisée. Enfin, l'opposition entre la nature et la culture fut renforcée par l'idéologie industrielle au XIX<sup>e</sup> siècle, puis développementiste au XX<sup>e</sup> siècle. La Terre devint ainsi un magasin inépuisable de ressources gratuites<sup>10</sup>, en même temps qu'une chose dont il fallait – seulement parce qu'on le pouvait – expliquer le fonctionnement mécanique comme on explique celui d'une horloge<sup>11</sup>.

Le chemin de l'ontologie naturaliste est celui qui a conduit le plus directement une part croissante de l'humanité à habiter de manière déterrestrée, comme si la nature n'existait pas ou comme si elle ne devait être qu'un simple stock ou un bien de propriété. Cependant, il y a d'autres chemins ontologiques : « l'opposition entre la nature et la culture ne possède pas l'universalité qu'on lui prête [...] »<sup>12</sup>, dit Philippe Descola. Approfondissant l'anthropologie descolienne, Arturo Escobar oppose au naturalisme occidental des « ontologies non-dualistes ou relationnelles » pour lesquelles « il n'existe pas d'entités séparées [...]. Une autre manière de comprendre le relationnel est l'absence de division entre nature et culture ou entre individu et communauté [...]. En fait, dans ces sociétés, il n'y a pas d'«individus», mais des personnes en relation continue avec l'ensemble du monde humain et non-humain<sup>13</sup>. »

Les chemins de l'ontologie relationnelle ont été explorés en Occident même. Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, aux États-Unis, Henry David Thoreau a exprimé dans *The Main Woods* la fraternité entre tous les êtres, humains ou non, et a dénoncé la réification généralisée de la nature. L'écrivain romantique avait conscience de la nécessité

---

10 Voir : BEDNIK Anna, Extractivisme. Exploitation industrielle de la nature : logiques, conséquences, résistances, Paris, Le passager clandestin, 2016.

11 Voir : REY Olivier, Itinéraire de l'égarément. Du rôle de la science dans l'absurdité contemporaine, Paris, Seuil, 2003.

12 DESCOLA Philippe, op. cit., p. 13.

13 ESCOBAR Arturo, op. cit., p. 121-122.

pour l'homme de vivre auprès des entités naturelles et de les considérer comme des fins en soi : « Je voudrais parler de l'homme comme un habitant faisant corps avec la Nature plutôt que comme un membre de la société »<sup>14</sup>, écrit-il en 1862. La pensée de Thoreau inspira le préservationnisme américain et notamment l'une de ses figures les plus importantes : John Muir. Celui-ci prônait une morale résolument biocentrique en accordant une valeur intrinsèque à tous les êtres vivants. Après Muir, l'écologue américain Aldo Leopold élargit la considération morale aux milieux dans lesquels la vie se déploie, ouvrant la voie à une éthique écocentriste, qui concerne toute une « communauté biotique »<sup>15</sup>. Toutes ces pensées sont autant de brèches dans le naturalisme et sa morale anthropocentrique. Avec les visions du monde relationnelles des sociétés non-occidentales, elles sont des ressources pour nous permettre d'inventer une nouvelle forme d'habitation<sup>16</sup>.

## **Mener des « politiques ontologiques » pour redevenir terrestre**

De prime abord, le naturalisme occidental peut apparaître comme un sentier de dépendance : une fois qu'il a été emprunté, il serait impossible d'en sortir. Il faudrait même dans un esprit spenglierien aller jusqu'au bout de ce chemin pour espérer, vainement, échapper aux catastrophes. « La lutte contre la Nature est sans espoir. Et pourtant elle sera poursuivie jusqu'à la fin<sup>17</sup>. » Bien des éléments vont dans le sens du pessimisme d'Oswald Spengler : des projets de géo-ingénierie visant à manipuler le climat aux fantasmes d'immortalité en vogue dans la Silicon Valley, de l'idéologie de la dé-extinction censée apporter une réponse technologique à l'extermination du vivant à l'utopie

---

14 THOREAU Henry David, « Walking », Dodo Press, 1962.

15 Sur le préservationnisme et l'éthique environnementale américains, voir : COLLOMB Jean-Daniel, Une histoire de la radicalité environnementale aux États-Unis, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2018.

16 Voir : AFEISSA Hicham-Stéphane, La communauté des êtres de nature, Paris, Éditions MF, 2010 ; Id. (dir.), Éthique de l'environnement. Nature, valeur, respect, Paris, Vrin, 2007 ; LARRÈRE Catherine, HURAND Bérengère, Y a-t-il du sacré dans la nature ?, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2014.

17 SPENGLER Oswald, L'homme et la technique, Paris, Gallimard, 1958, p. 83.

transhumaniste, le naturalisme occidental a conduit à la plus folle des démiurgies.

Peut-être le monde est-il effectivement devenu « dépendant au sentier » naturaliste. Mais l'incertitude demeure. Et l'incertitude, aussi grande soit-elle, est la mère de l'action. Contre la déterrestration globale, il nous incombe de repenser radicalement notre rapport à la nature. Nous partageons ici le point de vue de Bruno Latour, qui propose de penser en tant que terrestres afin d'accueillir « Gaïa » dans nos vies : « si l'on a longtemps prétendu qu'il fallait sortir de la Nature pour s'émanciper comme Humain, c'est devant Gaïa que les Terrestres cherchent l'émancipation. » Selon Bruno Latour, un tel retournement dans notre ontologie implique une « inversion des titres de propriété<sup>18</sup> » : la Terre n'appartiendrait plus aux humains, ce sont les humains qui appartiendraient à la Terre. Les noms de terrestres et d'humains deviendraient ainsi parfaitement équivalents : *homo* vient de *humus*, la terre.

Des groupes, parmi lesquels des communautés autochtones, s'engagent et combattent déjà pour pouvoir habiter en terrestres. Ceux-ci mènent de véritables « politiques ontologiques ». Selon Arturo Escobar, l'ontologie n'informe pas seulement les imaginaires : elle institue également des pratiques, des modes d'habiter spécifiques, des « façons de faire monde<sup>19</sup> ». Elle a donc une réelle dimension politique, car un « monde » ne se constitue pas sans négociation ni sans rapport de force, surtout s'il doit faire face à l'« unimonde » du développement. Par exemple, dans le Pacifique Sud colombien, le conseil communautaire du territoire de Yurumanguí a obtenu le 24 novembre 1999 un titre de propriété collective sur plus de 52 000 hectares de terre<sup>20</sup>. Cette autonomisation, fruit d'une lutte de trois décennies, est allée de pair avec la défense d'une ontologie relationnelle dans laquelle le ménagement des sols, du fleuve et de la forêt est une fin morale. Les Yurumanguíreños ont ainsi mené une véritable « politique ontologique » : d'une part, ils ont défendu politiquement leur vision du monde relationnelle ; d'autre part, cette vision du monde inspire leur engagement politique.

---

18 LATOUR Bruno, Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique, Paris, Éditions La Découverte, 2015, p. 362.

19 ESCOBAR Arturo, op. cit., p. 32.

20 Ibid., p. 87.

Des politiques ontologiques sont également menées par des groupes sociaux dissidents dans les pays développés. En France, la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes fait figure de modèle. Elle est le terrain d'une contestation radicale du monde produit par le naturalisme occidental. « Contre l'aéroport et son monde » est en effet l'un des principaux slogans des zadistes. Un autre de leurs slogans, repris par de très nombreux manifestants et militants écologistes, contredit frontalement l'idée d'une séparation entre la nature et la culture : « nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend. » Ce mot d'ordre est l'expression d'une politique ontologique qui, non seulement a fait échouer le projet d'aéroport du Grand Ouest, mais qui par ailleurs renouvelle les formes de l'habiter. Les zadistes « habitent en lutte » ; ils se sont appropriés un territoire, y tissent des solidarités multiples et y expérimentent des pratiques écologiques en dehors du monde du développement<sup>21</sup>. Ils font sécession en ayant « recours aux forêts », tel le rebelle d'Ernst Jünger. Par leur ontologie, ils sont eux-mêmes une partie intégrante de la forêt selon le philosophe Jean-Baptiste Vidalou<sup>22</sup>. « Ils ont aussi «semé la ZAD» », souligne Anna Bednik : à Sivens, des zadistes protègent la rivière de Tescou de la construction d'un barrage géant ; à Bure, ils s'opposent à l'enfouissement des déchets nucléaires ; à Roybon, ils empêchent l'établissement d'un *center park* dans la forêt de Chambaran ; à Gonesse, ils combattent le projet *Europacity* pour sauvegarder les terres agricoles. Dans ces territoires et dans bien d'autres, des groupes entendent créer des mondes autres, des mondes terrestres où se déploient des politiques ontologiques relationnelles<sup>23</sup>.

Ces initiatives doivent nous encourager à tracer un nouveau chemin hors du sentier de dépendance dans lequel le naturalisme occidental *et son monde* semblent nous avoir enfermés. Du reste, si des politiques ontologiques peuvent conduire à fragmenter ce monde qui nous a déterréstré<sup>24</sup>, elles peuvent aussi le subvertir : les actions menées pour donner des droits à la nature afin de combattre l'écocide sont l'un des

21 Voir : Collectif Comm'un, ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Quarante ans de résistance, Paris, Le Passager clandestin, 2019.

22 VIDALOU Jean-Baptiste, Être forêts. Habiter des territoires en lutte, Paris, La Découverte, 2017, p. 145-151.

23 BEDNIK Anna, in ESCOBAR Arturo, op. cit., p. 177.

24 Voir : RAFANNELL I ORRA Josep, Fragmenter le monde. Contribution à la commune en cours, Paris, Divergence, 2018.

principaux moyens mis en œuvre pour briser l'ontologie dominante de l'intérieur.

## **Subvertir le monde déterréstré : un nouveau « droit ontologique » pour une nouvelle habitation de la Terre**

Le 15 mars 2017, le fleuve Whanganui s'est vu reconnaître la personnalité juridique par le Parlement néo-zélandais. Depuis, ses droits et ses intérêts peuvent être défendus par des « gardiens » humains : des membres des tribus riveraines issus de la communauté maorie. Selon eux, Whanganui est une « entité vivante à part entière » (*« te awa Tupua »*), un espace sacré qui ne peut être impunément exploité ou approprié par des personnes privées. Cette croyance, élément de leur ontologie relationnelle, est maintenant un acquis du droit néo-zélandais. Les Maoris qui ont défendu Whanganui sont ainsi parvenus à subvertir un droit d'origine occidentale. Leur combat a abouti à la définition d'un nouveau « droit ontologique » fondé sur la relationnalité et non sur la dualité. De la même manière qu'Arturo Escobar a parlé de « politique ontologique » pour souligner les enjeux de pouvoir qui sous-tendent les visions du monde et de la nature, nous parlerons de « droit ontologique » pour caractériser l'influence de ces visions sur les codes juridiques nationaux, internationaux et infranationaux. Comme la politique, le droit est ontologique.

Le cas du fleuve Whanganui n'est pas isolé. Depuis 2006, les droits de la nature progressent : cette année-là, les communes de Tamaqua en Pennsylvanie et de Barnstead dans le New Hampshire ont reconnu aux « communautés naturelles et écosystèmes » des droits inaliénables et fondamentaux. En novembre 2010, Pittsburgh en Pennsylvanie fut la première grande ville américaine à permettre à la nature de se défendre en justice. Aujourd'hui, aux États-Unis, une trentaine de villes ont accordé la personnalité juridique aux entités naturelles<sup>25</sup>. Ces exemples témoignent d'un changement progressif de vision

---

25 Global Alliance for the Rights of Nature, « Premiers cas de jurisprudence donnant des droits à la nature », in Des droits pour la nature, Paris, Les éditions Utopia, 2016, p. 72-73.

du monde : le naturalisme occidental est battu en brèche par une ontologie relationnelle qui subvertit le droit à l'échelle locale.

Le droit constitutionnel est lui aussi concerné. Depuis septembre 2008, la Constitution équatorienne donne à *Pachamama*, la Terre Mère, quatre droits essentiels : le droit à l'existence, à la régénération, au maintien de ses cycles vitaux et à la restauration. Selon l'activiste Natalia Greene, « ce texte est clairement la combinaison du flux indigène et du courant juridique<sup>26</sup>. » Le « flux indigène » n'est autre que celui de l'ontologie relationnelle des communautés autochtones. C'est au nom de cette ontologie, désormais renforcée par le droit, que le tribunal de Lago Agrio a condamné Chevron, le 24 février 2011, à payer une amende de 9,5 milliards de dollars pour réparer les dégâts écologiques dont il est coupable. Entre 1962 et 1990, Texaco, filiale de Chevron depuis 2001, exploitait les gisements pétroliers du nord-est de l'Équateur. De cette exploitation a résulté une intense pollution : 60 millions de litres de pétrole brut et 70 millions de litres de déchets toxiques furent déversés dans la forêt et dans les eaux de la région. Tout un habitat faunistique, floristique, mais aussi humain (en 2003, plus de 87 % des habitants vivaient à moins de 500 mètres des installations pétrolières) a été dévasté. L'affaire Texaco-Chevron, toujours en cours car l'entreprise refuse de reconnaître sa culpabilité, illustre de manière emblématique comment un droit ontologique relationnel peut servir de référence dans la lutte contre l'écocide.

Cependant, la nature outrepasse les frontières et les cadres nationaux. Valérie Cabanes, juriste et représentante du mouvement *End Ecocide on Earth*, en tire les conséquences : « il nous faut enfin reconnaître l'écosystème Terre comme un sujet de Droit [...]<sup>27</sup>. » Une telle reconnaissance ne peut avoir lieu qu'à l'échelle mondiale. Précisément, le droit international est le principal terrain d'action pour les promoteurs d'un droit ontologique relationnel. L'ONU a déjà intégré des éléments de relationnalité dans sa vision du monde. La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, rédigée à la suite du Sommet de la Terre de 1992, rappelle que la Terre est à la fois « le foyer de

---

26 GREENE Natalia, « Le cas des constitutions équatorienne et bolivienne », in op. cit., p. 74.

27 CABANES Valérie, *Un nouveau droit pour la Terre. Pour en finir avec l'écocide*, Paris, Seuil, 2016, p. 279.

l'humanité » et « un tout marqué par l'interdépendance<sup>28</sup>. » Dix ans plus tard, la déclaration produite par le sommet de Johannesburg affirme : « nous nous déclarons responsables les uns envers les autres, responsables envers la communauté des êtres vivants en général et responsables envers nos enfants<sup>29</sup>. » Ces deux déclarations rompent avec l'ontologie naturaliste en mettant en exergue l'existence de liens inextricables entre humains et non-humains, mais aussi entre générations présentes et futures : dans les deux cas, l'individualisme est récusé ; il y a cohabitation interspécifique et intergénérationnelle.

Malgré tout, l'ONU n'adjoint pas à ses déclarations des actions juridiques concrètes. Elle n'a pris que des mesures non-constrainingantes et n'a proposé que des recommandations pour protéger ce qu'elle appelle encore, de manière typiquement dualiste et anthropocentrique, l'environnement. Bien qu'elle ait lancé en 2009 l'initiative « Harmonie avec la Nature », et qu'elle note dans la déclaration de Rio de 2012 que certains territoires ont accordé des droits à des entités et des êtres non-humains, l'ONU peine à reconnaître ceux-ci comme sujets de droits. Cormac Cullinan, avocat en droit de l'environnement et membre de l'IUCN le rappelle de manière incisive mais juste : « le système de gouvernance mondiale [...] ainsi que les systèmes de gouvernance juridiques et institutionnels, ont été conçus pour servir un projet impérial : l'extension du contrôle humain sur tous les aspects de la planète [...]<sup>30</sup>. »

Bref, au-delà des déclarations de principes, le droit international reste, comme notre monde et notre habitation, déterrétré. Il devient dès lors impératif de l'imprégnier de relationnalité concrète. Comme le proposent Valérie Cabanes et *End Ecocide on Earth*, le droit international doit intégrer le respect des limites planétaires dont le dépassement compromet l'existence d'une vie authentiquement humaine sur Terre : le réchauffement du climat, l'érosion de la biodiversité et la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore sont des limites

---

28 Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement : <https://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

29 Déclaration de Johannesburg sur le développement durable : <http://www.ielrc.org/content/e0228.pdf>

30 CULLINAN Cormac, « De l'importance d'un tribunal pour la Terre », in Des droits pour la nature, Paris, Les éditions Utopia, 2016, p. 142-143.

déjà franchies et d'autres encore pourraient l'être<sup>31</sup>. Le droit ne peut se dérober à ces limites. Il ne peut duper la nature. Or, l'ontologie naturaliste qui continue de l'informer ne connaît pas de bornes : elle est *fons et origo* de la toute-puissance démiurgique de l'« unimonde » déterrestre. L'ontologie relationnelle qui doit subvertir ce droit doit au contraire s'ériger en rempart contre toute dynamique d'illimitation : illimitation du capital, de la production, de l'appropriation territoriale, de la maîtrise technologique<sup>32</sup>.

Pour faire respecter les limites planétaires, il convient de protéger les communs naturels que sont les écosystèmes et leurs sous-ensembles écologiques. Ceux-ci ne sont pas « biens communs », car, précise Valérie Cabanes, « il ne peut y avoir de volonté d'appropriation d'usage des systèmes vitaux de la Terre<sup>33</sup>. » Dans une logique relationnelle, en effet, on ne saurait s'approprier des *personnes morales*. Car c'est ainsi qu'il faudrait considérer les communs naturels : en fonction de leur valeur intrinsèque qui leur confère des droits qui sont pour nous des devoirs. La personnalité juridique doit donc leur être octroyée. C'est seulement par ce biais que le droit international peut devenir ontologiquement relationnel et servir de cadre protecteur contre l'écocide résultant de notre déterrestration.

À l'heure actuelle, le crime d'écocide n'est pas pris en compte par la Cour pénale internationale. Il reste donc à donner à la nature les moyens de se défendre. Des acteurs de la société civile y travaillent déjà. En 2014, la *Global Alliance for the Rights of Nature* a créé le Tribunal international des Droits de la Nature, lequel s'appuie sur un texte de référence : la Déclaration universelle des droits de la Terre

Mère, proclamée le 22 avril 2010 à Cochabamba, en Bolivie, lors de la conférence mondiale des peuples sur le changement climatique. Ce tribunal a depuis lors tenu quatre audiences. La dernière a eu lieu à Bonn, en novembre 2017 : il a alors jugé 12 dossiers dont le projet minier « Montagne d'Or » en Guyane française. Cependant,

---

31 La rarefaction de l'eau, la fragilisation de la couche d'ozone stratosphérique et l'acidification des océans sont d'autres limites en voie de dépassement. Voir : ROCKSTÖM Johan et alii, « Planetary Boundaries : Guiding human development on a changing planet », *Science*, 13 février 2015.

32 Voir : LATOUCHE Serge, *L'âge des limites*, Paris, Mille et une nuits, 2012.

33 CABANES Valérie, op. cit., p. 276.

il n'a pas d'autorité légale exécutoire et ne peut que recommander des mesures de réparation et de prévention. Il n'a pas la possibilité de faire appliquer directement une justice restaurative (compensation financière, restauration des milieux dégradés), transitionnelle (inciter l'accusé à avouer sa faute et à s'engager auprès des victimes humaines et non-humaines) ou punitive (peine d'emprisonnement, interdiction de mener certaines activités)<sup>34</sup>. N'étant pas assez outillé pour défendre la nature, son action demeure limitée. Pourtant, elle est essentielle : participant au changement des consciences, le Tribunal international des Droits de la Nature est déjà un instrument de subversion de l'ontologie occidentale<sup>35</sup>. Du reste, il inspire des projets allant dans le sens d'un droit ontologique relationnel, notamment celui d'instaurer un tribunal international de justice climatique pour juger les infractions aux accords sur le climat<sup>36</sup>.

## **Conclusion**

Il nous faut désormais ramasser notre pensée pour tirer les conséquences de notre déterrestration. La première d'entre elles est que, en nous engageant dans la voie du naturalisme occidental, nous avons rendu le monde inhospitalier. Certes, nous ne nions pas les progrès matériels considérables que le développement a apportés. L'ingratitude et le ressentiment n'ont jamais fait de bonnes politiques. Mais le monde du développement est aussi en train de saper les conditions de la vie sur Terre : la tempête du progrès, sous l'angle de l'histoire, continue d'accumuler les ruines dans un anthropocène écocidaire<sup>37</sup>.

La deuxième conséquence de la déterrestration est que nous sommes devenus incapables de comprendre le monde que nous habitons.

---

34 Sur les sanctions des crimes environnementaux, voir : NEYRET Laurent (dir.), *Des écocrimes à l'écocide. Le droit pénal au secours de l'environnement*, Bruxelles, Bruylant, 2015.

35 Voir : CULLINAN Cormac, op. cit., p. 141-156.

36 Voir : MENAHEM George, « Prolonger l'histoire de la justice internationale avec un tribunal international de justice climatique ? », in *Des droits pour la nature*, op. cit., p. 156-164.

37 L'image est de Walter Benjamin (elle est tirée de la neuvième thèse de son ouvrage intitulé *Sur le concept d'histoire*, écrit en 1940).

Ce qui caractérise le monde du développement, c'est sa croissance perpétuelle au détriment de la nature. Ce monde est maintenant si vaste, en raison de son impérialisme total, que nul ne peut en saisir le fonctionnement et donc espérer le contrôler. C'est une « mégamachine » qui impose à tous, comme s'ils étaient des naufragés venus d'une autre planète, l'impératif de l'adaptation<sup>38</sup>. De fait, la déterrestration implique une « extraterrestrestration » pour reprendre le mot de Michel Deguy : « cet éloignement, ce quitter le terrestre sans vaisseau spatial », ce remplacement de l'ancienne habitation « en habitacles divers (*tours* de 800 mètres ou scaphandre hôtelier au Japon, «barres» HLM de banlieues ou yachts de milliardaires, etc.)<sup>39</sup> »

Le monde du naturalisme occidental n'est pourtant pas le seul possible. D'autres mondes existent et peuvent refaire de nous des terrestres, s'ils sont défendus politiquement et juridiquement. Mais notre reterrestrestration suppose de descendre de notre piédestal ontologique pour nouer une relation horizontale avec le reste de la nature. Nul n'est tenu de croire que des entités naturelles ou la Terre elle-même sont au sens strict des êtres vivants. Mais se convaincre que la Terre est plus qu'un simple « astre errant » (*planétēs* en grec ancien), qu'elle est notre foyer originel et la matrice de toute vie, c'est se donner la possibilité de vivre une relation sacrée avec le sol qui nous porte, une relation aussi sacrée que celle que nous vivons quotidiennement avec nos proches. C'est retrouver le sens de l'habitation, c'est-à-dire du ménagement. « L'homme habite la terre et, en habitant, laisse la terre être comme terre<sup>40</sup>. »

---

38 Voir : ANDERS Günthers, Nous, fils d'Eichmann, Paris, Rivages, 1999 ; LATOUCHE Serge, La Méga-machine. Raison technoscientifique, raison économique et mythe du progrès, Paris, La Découverte, 2004 ; REY Olivier, Une question de taille, Paris, Stock, 2015.

39 DEGUY Michel, op. cit.

40 HEIDEGGER Martin, op. cit., p. 242.



# **DOSSIER 3**

---

[ DEVENIR RÉSILIENT ]



# 1 | QUELLE TERRITORIALISATION POUR LA TRANSITION ? Analyse croisée entre producteurs en circuit courts et consommateurs d'alternatives économiques

---

Article scientifique issu de l'appel à contribution des *Rencontres de l'éologie politique*

[ CORALIE MUylaert | Doctorante et collaboratrice de recherche, Gembloux AgroBioTech et ICHEC Brussels Management School, KEVIN MARECHAL | Gembloux AgroBioTech et chercheur-associé Etopia & FLORENCE LANZI | Doctorante, Gembloux AgroBioTech et HEC Liège, centre d'économie sociale ]

## Introduction

Pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de ce siècle, une transition vers plus de soutenabilité est nécessaire (Grin, Rotmans et Schot, 2010). C'est pourquoi les recherches se sont largement tournées vers l'émergence de nouveaux modes de production et de consommation, ainsi que vers de nouveaux modèles économiques susceptibles d'induire cette transition (Geels, 2011). Parmi ceux-ci, nous retrouvons notamment l'économie de la fonctionnalité (EF) et les projets de « circuits-courts » (que nous désignerons ensuite circuits alimentaires de proximité (CAP).

Pour sa part, l'économie de la fonctionnalité consiste en « *la substitution de la vente de l'usage d'un bien à la vente du bien lui-même* » (Bourg et Buclet, 2005). Ce modèle consiste à rompre avec la logique de vente de volumes croissants de biens matériels pour aller vers la fourniture de services ou de 'solutions' répondant de la manière la plus pertinente possible aux besoins des consommateurs. La responsabilité du bien reste dans les mains du producteur, ce qui constitue un incitant à développer une offre fonctionnelle liée à un

produit à la durée de vie la plus longue possible. En outre, en mettant un bien à disposition de plus d'un seul client, dans l'espace et/ou dans le temps, ce modèle économique intensifie les usages d'un même bien, contribuant ainsi potentiellement à une dématérialisation systémique de l'activité économique.

Les circuits alimentaires de proximité suggèrent, quant à eux, un raccourcissement de la chaîne de production entre producteurs et mangeurs (Chiffolleau, 2019; Mundler and Laughrea, 2016; Praly et al., 2014) En réduisant le nombre d'intermédiaires, ces initiatives redonnent de l'autonomie aux producteurs, tout en leur permettant de s'approprier une plus grande partie de la valeur ajoutée. Ce rapprochement entre les producteurs et les consommateurs réduit également l'effet d'anonymat dans l'échange, rétablissant ainsi la confiance dans un secteur qui a dû faire face à de nombreux scandales sanitaires (Goodman, 2013; Hinrichs, 2000, 2008). De plus, ces initiatives suggèrent généralement des techniques agricoles plus soutenables, parvenant à réduire l'impact environnemental de l'agriculture (Lamine, 2015; Mundler and Rumpus, 2012).

L'intérêt d'aborder ces deux fronts réside dans le fait qu'on leur prête des vertus en termes de durabilité et que tant l'EF que le raccourcissement des chaînes alimentaires semble resceller un haut potentiel transformatif. Mais dans un cas comme dans l'autre, la contribution à la soutenabilité n'est pas encore établie de manière univoque(Maréchal et al., 2019; Mundler and Laughrea, 2016; Mundler and Rumpus, 2012 Annarelli et al., 2016, ). De plus, tant l'EF que les CAP font face à des obstacles entravant leur pérennité. En ce qui concerne l'EF, la viabilité économique des entreprises est menacée par leur faible capacité à recruter et fidéliser un nombre de consommateurs suffisant (Roman et al., 2020). Pour leur part, les CAP sont des organisations généralement peu rentables, confrontées à une forte pénibilité du travail (Laughrea et al., 2018). Dès lors, la capacité de ces modèles à être moteur d'un changement systémique vers plus de soutenabilité reste ambiguë.

Dans la littérature portant sur la transition, le changement jugé nécessaire est qualifié de systémique (Andersen and Markard, 2019; Geels,

2002). Dans cette optique, et dans la lignée d'un nombre grandissant de travaux, nous aurons recours à une approche territoriale afin de mieux appréhender les complexités de l'environnement qui entourent les projets tant de l'EF que des CAP (Chiffolleau and Prevost, 2012; Fournier and Touzard, 2013; Muchnik et al., 2007; Rastoin, 2016). Nous faisons en effet l'hypothèse qu'une démarche de territorialisation est bénéfique pour les entreprises de l'EF comme des CAP afin qu'elles discernent les ambiguïtés auxquelles elles sont soumises et qu'elles puissent y faire face. En effet, bien que ces organisations proposent des modèles qui diffèrent des modèles d'affaire classiques, elles doivent composer avec un environnement qui reste celui régit par les règles et normes socioéconomiques, institutionnellement ancrées.

Au-delà de la question spatiale du territoire, « se territorialiser » correspond à une démarche d'interrogation du contexte dans lequel les initiatives évoluent. Comme le décrit Madelrieux, « *Le territoire est pensé comme un système d'interactions socioécologiques (McGinnis et Ostrom, 2014). Des flux matériels et immatériels circulent vers/au sein/depuis le système territorial, découpage artificiel, mais raisonné, d'un morceau de biosphère.* » (Madelrieux et al., 2017). Le territoire est le support physique d'une réalité organisationnelle, cognitive, et institutionnelle. Il est coconstruit par les acteurs qui en font partie. De ce fait, il est fondamental que les initiatives entrepreneuriales de transition comprennent ces différentes dimensions, qu'elles saisissent le contexte qui les entoure et qu'elles y ancrent leur soutenabilité et leur viabilité économique.

Pour l'exposer, ce texte présente l'approche des proximités qui permet de définir les dimensions de la territorialisation. C'est, en effet, la mobilisation adéquate de ces dimensions qui pourrait permettre de faciliter la soutenabilité, le développement et le déploiement de ces organisations. Pour donner corps à notre propos, nous décrivons 6 études de cas illustrant ces deux modèles. La première illustration s'intéresse aux conditions de déploiement d'entreprises suivant un modèle d'affaire innovant tel que l'EF. Elle explore l'hypothèse selon laquelle une entreprise en EF ne peut être économiquement viable et offrir des garanties sur le plan de la soutenable que si elle est en mesure de comprendre le contexte dans lequel elle évolue, ou, pour

le formuler différemment que si elle est territorialement ancrée. La seconde concerne le volet production du secteur alimentaire, et analyse en profondeur l'échelle territoriale pertinente du réseau reliant les producteurs aux consommateurs dans les circuits alimentaires de proximité.

Ensemble, ces deux études de cas nous permettront de commencer une caractérisation des échelles et dimensions du processus de territorialisation qui apparaît nécessaire à la transition vers plus de soutenabilité.

Notre hypothèse est en effet que les nouveaux modèles économiques porteurs de transition ne peuvent être économiquement viables et soutenables sans un ancrage territorial qui nécessite de maîtriser les différentes dimensions du territoire. Seule la compréhension et la maîtrise des dimensions du territoire dans son épaisseur pourrait permettre aux organisations suivant ces nouveaux modèles économiques, ces relations économiques repensées, de définir l'échelle pertinente et adéquate de leur activité tout en maintenant leur « promesse de différence » (Le Velly et al., 2016).

## Cadre d'analyse

Pour analyser le territoire dans son acception systémique et multidimensionnelle, nous aurons recours à l'approche des proximités dans le but de décomposer les formes de territorialisation auxquelles les entreprises et organisations sont confrontées. Un territoire n'est en effet rien de moins qu'un ensemble de proximité qui sont mobilisées, activées par les acteurs qui en font partie.

Le concept de proximité est développé depuis les années 1990 par des chercheurs en géographie économique (Barabel et al., 2009) et « renvoie à l'hypothèse de base d'une séparation, économique ou géographique, entre agents (individuels ou collectifs) et donc à leur éloignement plus ou moins fort » (Gilly et Torre, 2000). Cette notion est devenue incontournable en économie industrielle et en économie

de l'innovation (Laperche et Merlin Brogniart 2016) mais n'est pas encore assimilée à un développement soutenable et viable dans un objectif de transition.

Au cours des années, les productions scientifiques traitant des différentes formes de proximités ont mis en lumière les différents types suivants :

- La proximité **géographique** ou **spatial** réfère à la localisation des acteurs et des différents constituants du dispositif (Brassard et Teutsch, 2014) ou traduit la distance kilométrique entre deux entités (individus, organisations, villes...), pondérée par le coût temporel et monétaire de son franchissement. (Torre, 2010).
- La proximité **organisationnelle** décrit des acteurs qui font partie d'une même organisation. Cette appartenance à une organisation (formelle ou non, firme, réseau, ...), par l'intermédiaire des interactions, crée un apprentissage qui se renforce progressivement. On est proche parce que l'on travaille ensemble (Torre, 2009 ; Laperche et Merlin Brogniart).
- La proximité **institutionnelle** est associée au cadre institutionnel et politique au niveau macro, recouvrant à la fois l'idée d'acteurs économiques encastrés dans les « règles du jeu » institutionnelles et les ensembles de valeurs communes. (Boschma, 2004)
- La proximité **technologique** réfère à l'utilisabilité et à l'usage des environnements numériques. Cette proximité se concrétise dans la capacité qu'ont les acteurs à utiliser les outils et par l'existence de technologies adaptées aux besoins. (Brassard et Teutsch, 2014)
- La proximité **sociale** : relations socialement encastrées entre les agents, à un niveau micro. Les relations entre les acteurs sont socialement encastrées lorsqu'elles impliquent une confiance fondée sur l'amitié, les liens familiaux et l'expérience. (Boschma, 2004)

- La proximité **matérielle** : les individus sont semblables ou complémentaires sous le rapport des ressources dont ils disposent (patrimoines, revenus, diplômes, statuts sociaux, etc.). (Bouba-Olga et Grossetti, 2008)
- La proximité **cognitive** : les acteurs ont besoin de proximité cognitive sous la forme d'une base de connaissances commune s'ils veulent communiquer, comprendre, absorber et traiter les nouvelles informations. (Boschma, 2004)
- La proximité **systémique** renvoie à l'histoire vécue à l'intérieur du dispositif. (Brassard et Teutsch 2014)

Pour faciliter la comparaison entre nos deux cas d'études, il nous a paru pertinent de repartir d'un cadre d'analyse épuré. C'est pourquoi nous limiterons notre analyse aux proximité spatiale, organisée, institutionnelle et cognitive. Pour arriver à ces quatre variables nous sommes reparties de la dichotomie de base : proximité géographique versus organisée (Torre, 2010). Et parce que cette étude porte sur des innovations socio-économiques en rupture avec les normes ou « règles du jeu » du système économique classique, inclure la proximité institutionnelle à notre cadre d'analyse nous paraissait essentiel.

De plus, pour les CAP comme dans l'EF, l'adhésion à ces modèles économiques se fait principalement par une reconnaissance symbolique ou identitaire : c'est parce que les entrepreneurs, producteurs, fournisseurs et consommateurs se « reconnaissent » entre eux, s'identifient au modèle économique ou à la rupture avec le modèle dominant qu'ils collaborent ou coopèrent. La coopération – comprise dans la proximité organisée – s'explique de manière plus profonde, par une reconnaissance identitaire ou symbolique. C'est pourquoi nous avons ajouté la proximité cognitive à notre cadre d'analyse tout en lui donnant une acceptation plus large

Il est à noter que ces proximités se manifestent de manière différentes en fonction des étapes de la vie des organisations (Barabel et al., 2009). Une organisation en début de vie, en phase de développement, de déploiement ou en déclin ne sera pas confrontée de la même manière

à ces proximités et son ancrage territorial diffèrera.

## **Modèle d'affaire 1 : La territorialisation des entreprises en économie de la fonctionnalité**

L'EF consiste « *à fournir aux entreprises, individus ou territoires des solutions intégrées de services et de biens reposant sur la vente d'une performance d'usage ou d'un usage et non sur la simple vente de biens. Ces solutions doivent permettre une moindre consommation des ressources, un accroissement du bien-être des personnes et un développement économique dans une perspective d'économie circulaire* » (ADEME et al., 2017). Deux éléments sont essentiels dans cette définition : la vente de l'usage des biens et la satisfaction du bien-être du consommateur. En proposant la mise à disposition d'une solution et non pas seulement la vente d'un bien, l'EF vise à créer la valeur d'usage la plus élevée possible pour un produit donné ainsi qu'à maximiser sa durée de vie tout en consommant le minimum de ressources matérielles et énergétiques (Miranda, 2014, Merlin-Brogniart, 2017). L'importance de la satisfaction du bien-être du consommateur traduit quant à elle le fait que l'EF est supposée se focaliser sur les besoins des consommateurs et non sur leurs désirs créés par le marketing. Ces deux éléments sont constitutifs de l'EF en tant qu'innovation radicale bouleversant les structures organisationnelles des entreprises ainsi que les cadres réglementaires et susceptible de pousser les consommateurs à questionner leurs besoins (Vezzoli et al., 2012). De plus, en dépassant la seule vente d'un bien, il est possible d'aller vers une économie dématérialisée. Ce modèle a donc bien un potentiel de transition vers plus de soutenabilité.

La particularité du modèle de l'EF de répondre à un besoin impose aux entreprises œuvrant en EF de connaître leurs consommateurs ainsi que le contexte qui guide leurs besoins de consommation, à l'inverse des entreprises du modèle classique qui créent un désir chez le consommateur, via le marketing, pour inciter à acheter des produits dont ils n'ont pas toujours besoin. C'est pourquoi, les entreprises en EF développent majoritairement leur offre localement, sur un territoire

géographiquement délimité. En réponse à cela, les politiques en faveur du déploiement de ces nouveaux modèles économiques porteurs de transitions comme le Programme Régional En Economie Circulaire développé depuis 2014 par la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) sont également inscrites sur un territoire.

Cependant, ce seul ancrage territorial ne suffit pas à capter et fidéliser des consommateurs dont les besoins sont territorialisés selon d'autres dimensions que le seul espace géographique puisque leurs pratiques de consommation dépendent d'un contexte culturel, identitaire et social. Les normes qui régissent les pratiques de consommations dépendent de phénomènes culturels qui ne se limitent pas à des frontières géographiques : rien qu'en RBC, 33,8% des habitants sont des ressortissants étrangers<sup>1</sup> aux habitudes et cultures différentes des francophones et néerlandophones qui, pour leur part, partagent une part de leurs habitudes et cultures avec les deux autres Régions belges. De ce fait, pour que l'offre en EF rencontre les besoins de consommateurs, l'entreprise doit contextualiser, ancrer territorialement son offre selon ces mêmes dimensions qui dépasse le territoire géographique.

Pour montrer qu'une entreprise en EF ne peut être économiquement viable et soutenable que si elle est en mesure de comprendre le contexte dans lequel elle évolue, d'être territorialement ancrée, nous avons analysé les proximités développées par différentes organisations en EF à différents stade de vie. De ce fait, leurs ancrages territoriaux, leurs proximités, peuvent expliquer les échecs ou la pérennisation des projets portés par ces organisations porteuses de transition.

Pour procéder au choix des organisations à investiguer, nous avons rencontré 10 organisations qui utilisent l'économie de la fonctionnalité soutenable lors d'un entretien d'une heure. Nous avons retenu trois d'entre elles qui nous semblent représentatives de la diversité des offres en EF soutenables en RBC, la proximité géographique est donc la même pour les 3 organisations. Par ailleurs, ces trois organisations ont des stades de vie différents (création, maturité, déclin) ainsi que des rapports à la viabilité économique très différents. Outre le fait qu'elles

---

1 Bruxelles, deuxième ville la plus cosmopolite d'Europe, Mélanie Geelkens, le Vif, 16 novembre 2014.

douvent non seulement attirer mais également viser une pérennisation de leur relation avec leurs consommateurs, ces organisations ont trois types de consommateurs bien différents : consommateurs privés, entreprises et usagers.

**L'organisation 1** est l'une des bibliothèques communales de la RBC. Elle constitue un cas particulier dans le sens où elle n'est pas une jeune organisation qui teste un nouveau modèle d'affaire. Cependant, cette étude de cas est le fruit d'un choix instrumental puisqu'elle permet d'éclairer sous trois angles les deux autres organisations. 1° La bibliothèque applique certains principes de l'EF, sans pour autant être consciente de l'adéquation de sa pratique aux principes de l'EF. 2° Une bibliothèque est une organisation déjà existante, dont le potentiel d'être porteuse de transition est a priori nul. Mais son intérêt réside dans le fait qu'elle est ancrée depuis longtemps. Par ailleurs, cette simple assertion laisse deviner que cet ancrage dépasse le seul ancrage géographique puisque la bibliothèque est inscrite dans la conscience collective – ancrage cognitif et institutionnel. 3° La bibliothèque n'est pas soumise à un impératif de viabilité économique puisque cette dernière dépend des subsides institutionnels qu'elle reçoit. Cependant, bien qu'étant subventionnée par l'état, la bibliothèque se trouve être l'une de celles qui ont le plus développé leurs activités connexes et est reconnue comme l'une des bibliothèques qui répond le mieux aux missions imposées par les services culturels. Ainsi, malgré les subsides et certaines facilités qui en découlent par rapport aux autres entreprises étudiées (qui par ailleurs ont aussi reçu des subsides), la bibliothèque fait preuve d'un développement de ses activités « fonctionnelles » particulièrement large par rapport aux autres bibliothèques. Elle est au stade de maturité et représente un référent, un étalon pour estimer le degré de mobilisation des proximités des deux autres.

**L'organisation 2** (modulothèque) est une entreprise de création de modules en bois belge, durables et modulables, qui, mis ensemble, permettent de construire des structures temporaires ou permanentes (à destination d'autres entreprises). Cette entreprise s'est construite en cherchant une solution plus soutenable aux décors de théâtre qui finissent à la poubelle une fois les représentations d'une pièce terminées. Elle permet de remplacer ces décors éphémères par des

structures modulables à l'infini et réutilisables. Elle offre bien une solution qui déplace un état où les décors étaient détruits à une situation où des modules se réutilisent et se réagencent différemment pour créer ces décors. C'est donc bien une offre fonctionnelle. Par la suite, cette entreprise s'est lancée dans la constructions de structures éphémères. Toutes les réalisations sont soit basées sur ces modules soit construites en vue de pouvoir recouper les pièces et en faire un maximum de modules après utilisation. De plus, cette organisation tente d'œuvrer selon les principes de l'économie circulaire (réemploi, reconditionnement, recyclage des produits, bois labellisé). De plus, elle fait de l'EF parce qu'elle propose une solution. L'entreprise en est encore au stade de la création.

**L'organisation 3** est une entreprise de location de vêtements (vêthithèque) pour femmes enceintes et pour enfants à destination des consommateurs privés. Développée au début des années 2010, elle présentait de sérieuses difficultés et sa viabilité était incertaine au moment de réalisé nos entretiens. Nous pouvons confirmer que cette entreprise était sur le déclin puisqu'elle a dû déposer le bilan fin 2018, a été rachetée en février 2019 puis a suspendu son activité en novembre 2019.

Un ensemble de 40 entretiens semi-directifs avec les travailleurs et les acteurs-clés liés à la production et la consommation des trois organisations ont été réalisés puis analysés qualitativement via le logiciel NVivo. Le tableau ci-dessous reprend notre analyse, sur base de ces entretiens, de l'impact des proximités sur la viabilité et la soutenabilité des trois entreprises étudiées.

#### **Légende :**

**Crucial** = Contributeur à l'échec ou à la réussite économique et/ou soutenable de l'organisation

**Pertinent** = Levier indirect de développement et/ou de soutenabilité

**Présent** = L'organisation a créé cette proximité qui est effective

**Absent** = L'organisation n'a pas créé voire pas conscience de cette proximité

**Recherché** = L'organisation travaille à créer ou à renforcer cette proximité : elle a conscience de l'intérêt de développer cette proximité et du fait qu'elle peut encore renforcer cette proximité.

**Tableau 1 : Impact des proximités sur les trois organisations en EF**

Proximités	Sous-dimensions	Organisation 1 bibliothèque (maturité)	Organisation 2 modulo-thèque (création)	Organisation 3 vétithèque (déclin)
Spatiale	<b>Logistique</b> Réduction de la taille des boucles, rapprocher fabricant et consommateurs	Pertinent ; présent	Crucial ; recherché	Crucial ; absent (préférence pour l'e-commerce)
Organisée	<b>Coopération</b> Intégration des parties prenantes à l'offre, création de réseau	Pertinent ; présent	Pertinent ; recherché	Pertinent ; recherché
	<b>Arrangements productifs locaux</b> Création de valeur et d'emplois locaux à travers une production décentralisée	Pertinent ; réalisé	Pertinent ; absent	Pertinent ; réalisé
Institutionnelle	<b>Normes sociale</b> Comprendre de manière qualitative et contextualisée les besoins des clients-usagers	Crucial ; présent	Crucial ; réalisé	Crucial ; difficile à réaliser
	<b>Valeur co-construite et valeur en contexte</b> Démarche participative de recherche de solution	Pertinent ; réalisé	Crucial ; recherché	Crucial ; recherché
Cognitive	<b>Évolution des mentalités</b> Faire évoluer la consommation et faire comprendre l'intérêt d'offres fonctionnelles à travers des relations de proximité	Pertinent ; recherché	Pertinent ; absent	Crucial ; recherché
	<b>Capital immatériel</b> Ressources territoriales immatérielles au cœur du développement d'offres en EF	Crucial ; réalisé	Pertinent ; absent	Pertinent ; absent

Ce tableau met en évidence que la soutenabilité et la viabilité économique d'une offre en EF sont renforcées voire dépendantes d'une territorialisation multidimensionnelle développée par les trois organisations. Il ne fait aucun doute que la territorialisation dépasse le simple ancrage géographique. Et, à même titre que chaque organisation développe un ancrage spatial à une échelle qui lui est propre, les autres proximités ont également une échelle propre à chaque organisation. De plus, en fonction des objectifs recherchés et de la stratégie de l'entreprise certaines proximités seront plus importantes que d'autres. C'est pourquoi la territorialisation des organisations dépend de proximités qui sont dynamiques et enchevêtrées. Pour le montrer, la suite de ce texte présente 3 caractéristiques de l'EF qui rendent indispensable le développement de proximités par les organisations étudiées.

### **Accessibilité de l'offre : physique et identitaire**

Du point de vue de la soutenabilité, l'accessibilité de l'offre en EF dépend d'une **proximité spatiale** qui permet de réduire la taille des boucles logistiques et de rapprocher les producteurs des consommateurs. La difficulté rencontrée par la vêtilthèque de définir son ancrage spatial est probablement l'une des causes de sa faillite. Elle a choisi de développer une offre virtuelle via e-commerce avec pour conséquence, d'une part, un ancrage géographique demandeur de plus de personnel, d'un centre de stockage et d'un service clientèle en ligne. D'autre part, l'entreprise s'est virtuellement éloignée de ses consommateurs. Les personnes interrogées qui ont travaillé pour cette entreprise ont observé qu'il existe un blocage chez les consommateurs qui hésitent à faire le premier pas (cela s'observe par le nombre de visites sur la page internet sans achats ou le nombre de processus d'abonnement démarrés mais abandonnés avant la fin). Cela s'explique par le fait que l'accessibilité de l'offre en EF ne dépend pas que d'une distance physique à parcourir mais également d'une accessibilité identitaire, une **proximité cognitive**.

L'offre en EF nécessite un changement de comportement pour le producteur qui garde la responsabilité des produits liées à son offre

mais également de la part du consommateur qui perd la propriété de ces produits. Pour qu'un consommateur se « convertisse » à une offre EF, il doit donc changer de pratique de consommation et accepter cette perte de propriété. Cela peut être induit par le fait qu'il y trouve un avantage – par exemple économique - par rapport à une offre classique ou parce qu'il a été sensibilisé au potentiel transformateur de l'offre EF.

L'évolution des mentalités est donc cruciale pour les entreprises qui développent l'EF puisque cette évolution permettra d'élargir leur base. La bibliothèque existant depuis plusieurs centaines d'années, son modèle est inscrit dans la conscience collective, la proximité cognitive est donc établie pour cette organisation.

L'entrepreneur de la modulothèque, quant à lui, cherche à contourner la nécessité de proximité cognitive en développant une solution qui soit une opportunité que le consommateur ne saurait ignorer. De ce fait, son activité dépend moins de cette proximité cognitive, de l'évolution des mentalités puisqu'il est capable d'induire cette évolution des mentalités en proposant une offre fonctionnelle économiquement plus attrayante à ses consommateurs. Mais par là même, un changement de pratique de consommation n'est pas induit et le potentiel transformatif direct de cette organisation pourrait en être amoindri. Indirectement, parce que l'offre s'appuie sur le marché existante tout en restant autoportante, les consommateurs en prise avec cette offre pourraient changer de pratique en se rendant compte de l'intérêt de la modularité. À l'inverse, la vétibibliothèque tentait d'inciter les consommateurs à se diriger vers son offre en avançant son caractère plus soutenable. Pour elle, le changement de mentalité et donc la proximité cognitive était cruciale.

Notons encore que les 3 organisations sont inscrites dans un réseau dont les autorités publiques sont membres. Via cette proximité organisée, elles peuvent prendre le rôle de sensibilisateur des autorités publiques pour pousser l'évolution des mentalités à un niveau sociétal. Dans ce cas, par l'intégration des autorités publiques dans le réseau (proximité organisée), une démarche participative de recherche de solution est rendue possible (proximité institutionnelle) en vue de coconstruire les normes sociales de demain et faire évoluer les mentalités (proximité cognitive).

### **Besoin de compréhension des besoins des consommateurs**

L'économie de la fonctionnalité vise à offrir une combinaison de produits et de services intégrés, capables d'atteindre la satisfaction finale des utilisateurs, parfois appelée *unité de satisfaction* (Bacchetti et al., 2016). L'organisation qui construit son offre en EF doit donc comprendre de manière qualitative et contextualisée les besoins de ses clients.

Du côté de la bibliothèque, son ancrage géographique définit la population de ses usagers : les habitants de sa commune. La bibliothèque adapte ses activités en fonction de l'âge et des besoins des différentes populations de public qu'elle accueille. Cependant, la seule proximité géographique de la bibliothèque ne permet pas de créer une proximité institutionnelle puisqu'il a été observé dans la bibliothèque que l'identification de ce public se limite à l'âge, le sexe, la région d'appartenance et ne se concentre pas sur leurs besoins spécifiques. Et quand bien même la bibliothèque identifie certains besoins spécifiques de sa population – **proximité institutionnelle** –, elle se heurte au fait qu'elle ne peut pas toujours y répondre. Par exemple, l'accueil des étudiants est une nécessité dans cette commune mais la bibliothèque ne dispose pas d'assez de chaises, et quand les étudiants chahutent trop, les bibliothécaires se voient obligés d'enlever des chaises pour limiter l'accueil ou de faire appel à des éducateurs. Dans ce cas, l'identification des besoins a pu être faite – proximité institutionnelle – mais la bibliothèque ne peut y répondre parce que sa collaboration avec des éducateurs – **proximité organisée** – est limitée par les règles communales – **proximité institutionnelle**.

Du côté des organisation 2 et 3, la nécessité de comprendre de manière qualitative et contextualisée les besoins des clients-usagers n'est pas toujours rencontrée. Par exemple, la vêtitheque répond certainement à des besoins de niches : lors de leur grossesse, les femmes ont besoin de vêtements adaptés et dont la taille change chaque mois. Pour aller dans ce sens de réponse à un besoin, les employés du magasin sont formés à aider à choisir les vêtements en fonction des besoins des consommateurs. L'offre répond également au besoin, symbolique, de se mettre en valeur pendant la grossesse. Ce sont de beaux vêtements

qui permettent de se sentir bien, d'avoir confiance en soi, de se faire plaisir en les portant et de se démarquer. À l'inverse, la vêtithèque ne répond pas aux besoins des consommateurs en proposant des vêtements uniquement à taille standard ou qui ne correspondent qu'à un seul style et ne conviennent pas à une large partie des consommateurs. Et, certaines jolies pièces ne sont pas indispensables voire pas pratiques pour les bébés/enfants.

Pour renforcer sa réponse aux besoins de ses consommateurs, la vêtithèque a amélioré son offre de vêtements en cocréant – **proximité institutionnelle** – de nouvelles pièces avec l'un de ses fournisseurs. En coopérant – **proximité organisée** – avec ses fournisseurs, elle a tenté de répondre au mieux aux besoins qu'elle avait identifiés chez ses consommateurs.

### **Dématérialisation de l'offre par le renforcement des services**

L'économie de la fonctionnalité induit que, le produit n'étant pas vendu, ce qui tourne autour du produit prend de l'importance. L'utilisateur perdant la propriété, il a envie d'être gagnant autrement et c'est en quelque sorte le rôle du service d'y répondre. Pour les entreprises en EF, il est crucial de développer toutes les dimensions immatérielles (au-delà de l'objet) qui participent de l'offre fonctionnelle et contribuent à sa qualité et sa fiabilité.

Avec l'accès à la lecture comme principale mission, le développement d'offres fonctionnelles de la bibliothèque lui permet de dispenser un capital immatériel à ses usagers – **proximité cognitive**. Pour ce faire, la bibliothèque tente de diversifier ses services pour attirer le plus large panel d'usagers différents. Par là même, elle dématérialise également son offre puisque les services qu'elle développe deviennent plus importants que le livre en lui-même. Le produit, le livre, reste central mais elle offre une multitude de services associés : formations en lien avec la lecture ou les nouvelles technologies, activités en partenariat avec les écoles et associations locales, interventions d'experts locaux ou de témoins inspirants, exposition d'œuvre d'artistes locaux, développement de nouveaux espaces multifonctionnels, soutien à

l'entrepreneuriat local et à l'innovation, etc.

La dématérialisation de l'offre en renforçant les services associés au produit est encore peu développée par les deux autres organisations analysées. L'une parce qu'elle se trouve encore en phase de création et l'autre parce qu'elle est en phase de déclin. Ces deux entreprises n'ont pas recherché cette proximité alors que cela aurait pu leur permettre d'attirer d'autres consommateurs via une offre renforcée de services (telles que le conseil, l'éducation et l'accompagnement à ce nouveau mode de consommation) et donc renforcer leur viabilité économique. Cela leur aurait également permis d'être plus soutenable puisque le renforcement d'une offre immatérielle participe à la dématérialisation de l'économie. Toutefois, ces deux organisations ont développé certains services associés comme la réparation et le nettoyage des produits qui, eux, ont permis de jouer sur des barrières psychologiques de consommateurs (peur d'une offre EF non-hygiénique) et de faire évoluer les mentalités – **proximité cognitive**.

## **Modèle d'affaire II : La territorialisation des circuits alimentaires de proximité**

Étant donné l'appellation couramment utilisée de « circuits-courts », nous pourrions être tentés de penser que seules les initiatives limitant leurs activités (d'approvisionnement et d'achalandage) à un rayon de 80Km<sup>2</sup> ou limitant à maximum un le nombre d'intermédiaires entre production et consommation<sup>3</sup>, sont ici considérées.

Cependant, plusieurs études ont démontré que ces acceptations monocritères simplifient trop radicalement le phénomène émergeant. Les critères de distance spatiale ou de lien direct entre producteurs et consommateurs ne permettent pas de rendre compte des considérations éthiques (sociale et environnementale) pourtant au

---

2 Des dispositions légales en France (décret 2002-1468 du 12 décembre 2002) comme en Belgique (arrêté royal du 14 novembre 2003) considèrent comme local un circuit dont la distance entre le lieu de production et le lieu de vente au consommateur final n'excède pas 80km.

3 Définition admise par la Région Wallonne (Belgique) <http://developpementdurable.wallonie.be/circuits-courts-0>

coeur du mouvement et sans lesquelles le caractère prometteur de ces alternatives disparaît. En effet, la vente d'une production locale (par exemple à moins de 80km) ne garantit en rien une rémunération plus juste du producteur, ou une utilisation de méthode moins nocive pour l'environnement. De même, il est fréquent que les limites entre producteurs, intermédiaires et vendeur deviennent trop ambiguës surtout si des étapes de transformation sont prévues. Doit-on alors considérer le meunier, comme un intermédiaire entre l'agriculteur et le boulanger ? Qu'en est-il de la coopérative de producteurs, est-ce également un intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs ? À l'inverse, un importateur qui travaille en direct avec les producteurs étrangers pourrait être qualifié de circuit court alors que rien n'est dit concernant l'éthique de ses relations et que la distance physique de la chaîne est longue.

C'est pourquoi nous préférons la notion de « circuit alimentaire de proximité » développée par Praly et al. (2014). Cette acceptation multicritère se base sur les notions de territorialisation et de proximités pour caractériser les multiples dimensions qui animent le phénomène de raccourcissement des chaînes alimentaires. Ainsi la proximité spatiale ne suffit plus, elle se combine avec d'autres dimensions, d'autres formes de proximité reposant sur des valeurs partagées en matières sociales et environnementales.

Une définition multicritères des « circuits alimentaires de proximité » présente un intérêt certain. Cependant, nous constatons que la multiplication des dimensions entraîne forcément une difficulté à distinguer l'échelle pertinente et souhaitable. En effet, le territoire d'un circuit alimentaire dit « court » est plus explicite lorsqu'il se limite à une zone kilométrique ou à nombre maximum d'intermédiaires que lorsqu'il nécessite de combiner les proximités spatiale, cognitive, institutionnelle et organisée. C'est ainsi qu'au sein de notre cas d'étude, le « Collectif 5C » (un collectif de près de 30 Coopératives Citoyennes en Circuit Court, situé en Région wallonne - Belgique), on retrouve une multitude d'échelles territoriales différentes. Sont-elles pour autant toutes « courtes » et pertinentes en termes de durabilité/rentabilité ? et comment en juger ?

D'après les porteurs du projet 5C, le collectif repose sur l'idée que « *chaque coopérative inscrit son action dans une stratégie de développement territorial en stimulant les coopérations entre acteurs et en favorisant l'émergence de nouveaux producteurs. Les contours du territoire sont également déterminés par les contraintes économiques. Il s'agit de trouver sur le territoire une diversité suffisante de productions, de limiter les coûts de livraison et d'atteindre un seuil critique de viabilité économique pour l'activité commerciale.*

*L'inscription territoriale permet d'éviter les dérives d'une croissance excessive qui dénature les objectifs initiaux. Elle ne signifie pas repli identitaire. Le collectif 5C favorise les échanges et les solidarités entre territoires, entre coopératives de Wallonie et d'ailleurs.* »<sup>4</sup>

Ainsi, la territorialisation, comme elle est entendue par « 5C » et comme nous la présentions précédemment, dépasse la relocalisation. C'est une recherche de cohérence avec le territoire qui requiert la considération des ressources disponibles sur ce territoire. Cette démarche permet d'interroger la durabilité et la rentabilité d'un projet à l'aune des contraintes territoriales géographiques et socio-économiques qui influencent la viabilité du projet. Et c'est spécifiquement parce que cette démarche tient compte de ces mêmes contraintes qu'elle entraîne une certaine flexibilité de l'échelle territoriale souhaitable.

À travers une comparaison de trois des coopératives du Collectif 5C (choisies spécifiquement pour la variété de proximité spatiale qu'elles mettent en œuvre), il est possible d'observer comment des initiatives aux ambitions similaires entraînent la construction de territoire aux contours très différenciés (dans leur dimensions constitutive). En mobilisant la grille décrite précédemment, nous procédons à une analyse comparative des choix délibérés ou contraints de chacune des coopératives en matière de proximité.

Le tableau ci-dessous synthétise nos résultats basés sur les informations récoltées lors d'observations participantes au sein du Collectif 5C

---

<sup>4</sup> Extrait de la vision « Dynamique citoyenne et économique » du Collectif 5C, online : <https://collectif5c.be/vision/>

(pendant les CA, AG, et autres réunions des groupes de travail, lors de discussions formelles et informelles) ainsi que sur les documents produits par le collectif ou par les coopératives elles-mêmes. Cette analyse ne prétend pas être exhaustive concernant l'expression des différentes proximités dans chacune des coopératives. Elle veut simplement illustrer la grande variabilité des territoires construits alors même que les objectifs visés par les initiatives sont relativement similaires.

### **Analyse des proximités mobilisées par trois coopératives du « collectif 5C ».**

*La coopérative 1* existe depuis 2013, elle rassemble historiquement des coopérateurs-producteurs et des coopérateurs-consommateurs autour du projet de défense de l'agriculture paysanne et le soutien par la commercialisation aux petits producteurs locaux qui façonnent des produits de qualités.

*La coopérative 2* est la plus ancienne des trois, elle est née en 2012 dans l'optique de fournir en produits locaux les épiceries de villages indépendantes dans la province. Ces membres sont des producteurs et des épiciers (ou groupements d'achats).

*La coopérative 3* fut lancée en 2016 dans un quartier socioéconomiquement peu favorable au cœur d'une grande ville. Elle rassemble exclusivement des consommateurs qui sont aujourd'hui près de 2000. L'objectif : permettre un accès à une alimentation saine et durable à un maximum de personnes. Les coopérateurs sont tous bénévoles et ils sont à la base des prises de décision au sein de l'organisation.

Comment expliquer la différence spatiale de ces organisations pourtant toutes revendicatrices d'un modèle « circuit-court » ? Comment s'assurer qu'elles sont bien prometteuses tant éologiquement et socialement qu'économiquement ? Interrogeons les proximités et les arbitrages effectués :

**Tableau2:Impact des proximités sur les trois organisations en CAP**

Territoire revendiqué :		Coopérative 1	Coopérative 2	Coopérative 3
Proximités		8 communes rurales + 1 commune urbaine (552 Km2 – 186 210 habitants) <sup>5</sup>	1 province rurale (4 459Km2 – 284 638 habitants)	1 quartier urbain (8,14 km2 - 133 010 habitants)
Spatiale	Avec les producteurs	Allant d'une échelle <b>communale à internationale</b>	Allant d'une échelle <b>provinciale à internationale</b>	Allant d'une échelle <b>régionale à internationale</b>
	Avec les consommateurs	Échelle communale	Échelle provinciale et régionale	Échelle de quartier
Organisée	Avec les producteurs (densité des relations /directe ou indirecte/place dans la gouvernance)	Liens forts/ directe/grande autonomie & pouvoir de décision	Liens forts/ directe/ grande autonomie & pouvoir de décision	Liens faibles/ indirectes/ faible autonomie & pas de pouvoir de décision
	Avec les consommateurs (densité des relations /place dans la gouvernance/ accessibilité générale)	Potentiel pour lien fort/pouvoir de décision/ faible accessibilité	Lien faible indirecte/ pas de pouvoir de décision/ Forte accessibilité	Liens très forts/ grand pouvoir de décision/ faible accessibilité
Institutionnelle	Avec les producteurs	Proximité du milieu forte (rural) Engagement fort	Proximité du milieu forte (rural) Engagement fort	Proximité du milieu faible (urbain) Engagement faible
	Avec les consommateurs	Partage de conviction fort	Partage de conviction	Faible
Cognitive	Avec les producteurs •Connaissance et compétences •Apprentissage/ évolution	Très forte Forte	Très forte	Faible
	Avec les consommateurs •Connaissance et compétences •Apprentissage/ évolution	Forte Forte	/	Faible Faible

<sup>5</sup> Selon le SPF Economie – Statbel au 16/07/2019.

Notre premier objectif avec ce tableau était d'illustrer la diversité d'expression des proximités dans ces trois coopératives. Dans l'interprétation, nous souhaitons pointer de manière non exhaustive certains arbitrages opérés par les coopératives dans le cadre de leur « territorialisation ». Plus précisément nous nous concentrerons sur ceux entraînant une proximité spatiale variable. La lecture du tableau se fait dès lors en comparant les cases interdépendantes « deux à deux ».

### **Proximité spatiale avec les producteurs – coopérative 1 & 2**

Dans les coopératives 1 et 2, la proximité spatiale avec le producteur varie de l'échelle communale (+/- 20km max) ou provinciale (+/- 50 km max) à l'échelle internationale. Ces échelles reflètent la volonté d'une gamme relativement diversifiée à la fois en termes de produits cultivables en Belgique (produits maraîchers, bières, fromage, etc.), mais également en termes de produits importés (agrumes, café...).

En ce qui concerne les produits cultivables en Belgique, l'échelle choisie est relativement petite afin de permettre la reconnexion entre consommateur et producteur tout en tenant compte de la répartition des producteurs et des consommateurs sur le territoire et dès lors des opportunités économiques. D'après eux un territoire plus limité entraînerait une gamme insuffisante et des débouchés insuffisants.

Concernant les produits nécessairement importés, tels que les agrumes ou le café, un point d'honneur est mis sur les proximités organisationnelle et cognitive puisqu'il s'agit d'entretenir un lien direct (éviter les grossistes) avec des producteurs étrangers, qui doivent pour être partenaires de la coopérative travailler selon les mêmes conditions que les partenaires locaux (c'est-à-dire être indécent vis-à-vis de la grande distribution, implémenter des pratiques respectueuses de la nature et de l'humain, développer des alternatives selon les principes coopératifs). Si l'on traduit en termes de proximité, en ce qui concerne les produits non cultivables en Belgique, à défaut de proximité spatiale, de fortes proximités organisationnelle (condition de travail, respect de l'autonomie du producteur, rémunération juste) et cognitive (compréhension des enjeux) sont exigées.

### **Proximité spatiale avec les consommateurs – coopérative 1 & 2**

Si les coopératives 1 et 2 pratiquent la même approche territoriale concernant l'approvisionnement, l'importante différence en taille des territoires qu'ils se sont donnés (552 Km<sup>2</sup> pour la première, 4 459Km<sup>2</sup> pour la deuxième)<sup>6</sup> s'explique davantage par leur densité de population respective (337hab/km<sup>2</sup> et 64 hab/km<sup>2</sup>)<sup>7</sup> qui les distingue en termes de débouchés. Pour la coopérative 1, la présence d'un centre urbain à proximité a été l'occasion, il y a quelques années, d'agrandir faiblement la taille de leur territoire tout en augmentant fortement les débouchés. La configuration du territoire de la coopérative 2 n'offrant pas les mêmes opportunités, celle-ci s'inscrit dans sur une zone géographique plus vaste, sans pour autant que celle-ci soit dénuée de sens puisqu'une forte proximité institutionnelle unifie le territoire. En effet, les habitants du territoire revendiqué par la coopérative 2 partagent une forte identité et une même réalité infrastructurelle (mobilité, scolarité... en zone très rurale). En plus d'avoir choisi une délimitation spatiale étendue, afin d'augmenter un peu plus les débouchés, la coopérative 2 s'est également tournée vers la livraison de produits locaux vers une zone urbaine en dehors de son territoire. Cependant ces livraisons sont acceptables uniquement si son propre territoire est suffisamment achalandé. De plus, les critères pour le choix des partenaires en zone urbaine correspondent à ceux utilisés pour les producteurs étrangers (proximité organisationnelle et cognitive forte). Le territoire spatial de

la coopérative 2 se comprend donc comme un arbitrage entre la taille de la zone géographie, les débouchés économiques et les proximités organisationnelles et cognitives.

### **Proximité spatiale – coopérative 3**

En ce qui concerne la coopérative 3, sa situation en zone très urbanisée engendre une tout autre histoire. En effet, contrainte par une densité de population très élevée et par une présence quasi nulle de producteurs sur son territoire, la proximité spatiale et organisationnelle

---

<sup>6</sup> Selon le SPF Economie – Statbel au 16/07/2019.

<sup>7</sup> Idem.

avec les producteurs lui est quasiment impossible. Et cette distance avec les producteurs se traduit également dans la proximité organisée puisque ceux-ci ne sont pas membres de la coopérative et n'ont donc pas de pouvoir de décision. Dès lors, afin de satisfaire la forte demande des consommateurs-membres, la coopérative 3 s'est tournée vers des grossistes ce qui entraîne un lien indirect avec le producteur et qui ne garantit pas l'autonomie de celui-ci. Il s'agit ici d'un choix constraint puisque la coopérative 3 partage la vision des coopératives 1 et 2 concernant la politique d'approvisionnement et proximité organisationnelle et cognitive forte avec ces producteurs. C'est pourquoi, aujourd'hui un des objectifs majeurs de la coopérative 3 consiste à l'élaboration d'une plateforme logistique permettant des connexions entre les régions rurales cherchant des débouchés (comme la coopérative 2), et les régions urbaines cherchant à s'approvisionner en produits locaux, respectueux de la nature et de l'humain.

## Conclusion

Pour répondre aux enjeux de ce siècle, une transition sociale, économique et environnementale vers plus de soutenabilité est nécessaire. Pour y répondre, de nouveaux modèles économiques tels que l'économie de la fonctionnalité et les circuits courts alimentaires voient le jour. Ces modèles sont porteurs de transition dans la mesure où ils proposent des solutions potentiellement plus soutenables que celles des modèles économiques conventionnels. Cependant, ces initiatives à haut potentiel transformatif peinent à se déployer.

Dans la lignée des travaux en écologie territoriale, nous suggérons qu'une territorialisation multidimensionnelle est nécessaire, d'une part, pour comprendre l'environnement qui contextualise les entreprises d'EF et des CAP et, d'autre part, pour qu'elles soient en capacité de trouver un équilibre entre les contraintes en termes de soutenabilité de leur offre et leur viabilité économique auxquelles elles font face et qui s'affrontent.

Pour tester notre hypothèse, nous avons eu recours à six études de cas recouvrant les deux modèles économiques explorés. Dans le premier, l'EF, nous comparions les degrés de mobilisation de quatre proximités par trois organisations ayant le même ancrage géographique déclaré, à savoir la RBC. Pour le second modèle économique, les CAP, nous avons comparé différentes coopératives wallonnes en circuit court alimentaires qui partagent la même vision alternative de la chaîne agroalimentaire, tout en mobilisant différemment les proximités spatiale, institutionnelle, organisationnelle et cognitive, rendant ainsi compte des multiples façons de « faire territoire »

Ce faisant, nous avons tenté de montrer que la territorialisation dépasse la seule dimension géographique ou spatiale, que « faire territoire » revient à considérer tous les flux circulant sur son territoire (matériel, immatériel) afin de proposer une version de l'EF ou des CAP la plus adéquate – en équilibrant soutenabilité et viabilité économique – sur ce territoire dont les frontières sont évolutives et plus large que limité à une proximité spatiale.

Cependant, le nombre de cas d'étude étant encore restreint, nous ne pouvons probablement pas conclure que le seul ancrage territorial suffit à assurer la viabilité économique et la soutenabilité des organisations en EF et CAP. Toutefois, nous pouvons déjà mettre en avant que l'ancrage territorial doit être réfléchi en amont de l'offre parce qu'il définit en partie cette offre, que cet ancrage dépend du territoire, du réseau d'acteurs et du type de consommateurs visés (pour l'EF). Enfin, nous observons que l'ancrage territorial est un processus chronophage et qui se développe avec et en fonction de l'organisation.

## Bibliographie

- ADEME, ATEMIS, Vuidel, P., Pasquelin, B. (2017). Vers une économie de la fonctionnalité à haute valeur environnementale et sociale en 2050. Les dynamiques servicielle et territoriale au coeur du nouveau modèle.
- Andersen, A.D., and Markard, J. (2019). Multi-technology interaction in socio-technical transitions: How recent dynamics in HVDC technology can inform transition theories. *Technological Forecasting and Social Change* 119802.
- Annarelli, A., Battistella, C. et Nonino, F. (2016). Product service system: A conceptual framework from a systematic review, *Journal of Cleaner Production*, n°139, pp.1011-1032.
- Barabel, M., Chabault, D., Meier, O. et Tixier, J. (2009). La dynamique de territoire et l'évolution d'un pôle de compétitivité : le cas de Cosmetic Valley, *Revue Management et avenir*, n°25, pp. 144-163.
- Bourg D., Buclet N. (2005). L'économie de fonctionnalité : changer la consommation dans le sens du développement durable, *Futuribles*, n° 313, pp. 27-37.
- Boschma, R. (2004). Proximité et innovation. In : *Économie rurale*, n°280, 2004. Proximité et territoires. pp. 8-24.
- Bouba-Olga, O. et Grossetti, M. (2008). « Socio-économie de proximité », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 2008/3 (octobre), p. 311-328.
- Brassard, C. et Teutsch, P. (2014). Proposition de critères de proximité pour l'analyse des dispositifs de formation médiatisée Distances et médiations des savoirs [En ligne], 5 | 2014, mis en ligne le 14 mars 2014, consulté le 20 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/dms/646>.
- Chiffolleau, Y. (2019). Les circuits courts alimentaires : entre marché et innovation sociale.
- Chiffolleau, Y., and Prevost, B. (2012). Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires. *Norois* [En Ligne] 7–20.
- Fournier, S., and Touzard, J.-M. (2013). Syal et globalisation : quelle valeur heuristique de l'approche Syal pour appréhender la complexité des systèmes alimentaires ?
- Geels, F.W. (2002). Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study. *Research Policy* 31, 1257–1274
- Geels, F.W. (2011). The multi-level perspective on sustainability transitions: Responses to seven criticisms, *Environmental Innovation and Societal Transitions*, n°1, pp. 24-40.
- Gilly, J-P., et Torre, A. (2000). Dynamiques de proximité, L'Harmattan, Paris.
- Grin, J., Rotmans, J., et Schot, J. (2010). *Transition to sustainable development: New directions in the study of long term transformative change*, New York, NY: Routledge.
- Goodman, D. (2013). *Alternative food networks: knowledge, practice and politics* (New York: Routledge).

- Hinrichs, C.C. (2000). Embeddedness and local food systems: notes on two types of direct agricultural market. *Journal of Rural Studies* 16, 295–303.
- Lamine, C. (2015). Sustainability and Resilience in Agrifood Systems: Reconnecting Agriculture, Food and the Environment: Sustainability and resilience in agrifood systems. *Sociologia Ruralis* 55, 41–61.
- Laperche, B. et Merlin-Brogniart, C. (2016). Ecologie industrielle et développement territorial durable le rôle des services, L'Harmattan, « Marché et organisations », vol. 1, n°25, pp. 87-118.
- Laughrea, S., Mundler, P., and Royer, A. (2018). Les coopératives alimentaires en circuits courts. Quelles motivations d'adhésion et d'engagement chez les agriculteurs ? RECMA 2018/1, 111–127.
- Le Velly, R., Dufeu, I., and Le Grel, L. (2016). Les systèmes alimentaires alternatifs peuvent-ils se développer commercialement sans perdre leur âme ? Analyses et regroupements marchands. *Économie Rurale* 31–45.
- Madelrieux, S., Buclet, N., Lescoat, P., and Moraine, M. (2017). Écologie et économie des interactions entre filières agricoles et territoire : quels concepts et cadre d'analyse ? *Cahiers Agricultures* 26, 24001.
- Maréchal, K., Plateau, L., and Holzemer, L. (2019). La durabilité des circuits courts, une question d'échelle ? L'importance de court-circuit les schémas classiques d'analyse. *Économie Rurale* 45–60.
- Merlin-Brogniart, C. (2017). Nature et dynamique de l'innovation des nouveaux modèles de croissance : le cas de l'écologie industrielle et de l'économie de la fonctionnalité, *Innovations*, Vol. 3, n°54, pp. 65-95.
- Miranda, J. A. (2014). Entre économie de la fonctionnalité et monopole : la United Shoe Machinery Company dans la première moitié du XXe siècle, *L'Homme et la société*, Vol. 3, n°193-194, pp. 117-136.
- Muchnik, J., Requier-Desjardins, D., Sautier, D., and Touzard, J. (2007). Introduction : Les systèmes agroalimentaires localisés (SYAL). *Économies et Sociétés* 9, 1465–1484.
- Mundler, P., and Laughrea, S. (2016). Les bénéfices des circuits alimentaires de proximité. Une revue critique de la littérature. In *Alimentation et Proximités. Jeux d'acteurs et Territoires*, p.
- Mundler, P., and Rumpus, L. (2012). The energy efficiency of local food systems: A comparison between different modes of distribution. *Food Policy* 37, 609–615.
- Praly, C., Chazoule, C., Delfosse, C., and Mundler, P. (2014). Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. *Géographie, économie, société* 16, 455–478.
- Rastoin, J.-L. (2016). Les systèmes alimentaires territorialisés : enjeux et stratégies de développement. *Journal Resolis* 7, 12–18.

- Rip, A. et Kemp, R., (1998). Technological change, in Rayner, S., Malone, E.L., Human Choice and Climate Change, vol. 2, Battelle Press, Columbus, OH, pp. 327-399.
- Roman, P., Muylaert, C., Thiry, G., Ruwet, C., Maréchal, K. (à paraître en février 2020). Economie de la fonctionnalité et soutenabilité : le territoire comme chaînon manquant ?
- Torre, A. (2010). Jalons pour une analyse dynamique des Proximités, Revue d'Économie Régionale & Urbaine 2010/3 (juin), p. 409-437.
- Vezzoli C., Ceschin F., Osanjo L., M'Rithaa M.K., Moalosi R., Nakazibwe V., Diehl J.C. (2018). Designing Sustainable Energy for All. Sustainable Product-Service System Design Applied to Distributed Renewable Energy, Springer International Publishing.



## 2 | LES COOPÉRATIVES ÉNERGÉTIQUES, LEVIER DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ? Quelques réflexions comparées France - Allemagne - Suisse - Belgique

---

Article scientifique issu de l'appel à contribution des *Rencontres de l'écologie politique*

[ PHILIPPE HAMMAN | Professeur de sociologie. Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR). Faculté des Sciences sociales, Université de Strasbourg & MARIE MANGOLD | Vacataire à la Faculté des Sciences Sociales, à l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR) et à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg (ENSAS), Université de Strasbourg ]

« L'écologie politique désigne l'ensemble des courants qui pensent l'environnement comme une des conditions matérielles d'existence des relations politiques et économiques, dotée de ses dynamiques et limites propres, qui construisent des rapports de forces et des relations de pouvoir » (Quenet, 2015 : 336). Cette définition générique peut être mise en rapport avec le cas des coopératives énergétiques éoliennes et photovoltaïques comme initiatives territoriales de transition en Europe. Notre article les interroge à partir d'une étude sociologique conduite entre France, Allemagne et Suisse<sup>1</sup>, en dialogue avec un point de littérature comparée, intégrant le cas de la Belgique. Nous avons enquêté en 2019-2020 auprès d'acteurs clefs des énergies renouvelables en Alsace, Bade-Wurtemberg et Suisse du Nord : associatifs et coopérateurs, élus, experts, à travers des entretiens

---

<sup>1</sup> Cette recherche est menée avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du programme Interreg V Rhin supérieur, dans le cadre du projet « Solutions régionales pour des systèmes d'énergie renouvelable dans la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur » (RES\_TMO, 2019-2021) : <https://www.res-tmo.com/en/>. Les auteurs remercient Flandrine Lusson et Mathilda Wingert pour leur précieuse aide dans la conduite des entretiens de terrain, dans le cadre de leur Master de sociologie.

individuels et un workshop collectif organisé à Strasbourg<sup>2</sup>. Il s'agit de saisir les dynamiques transactionnelles à l'œuvre dans le passage à l'action suivant une double perspective systémique et démocratique d'écologie politique, avec les enjeux techniques en arrière-plan.

Nous procémons en quatre temps. Après avoir examiné (1) ce que désigne à l'heure actuelle la notion de *community energy*, en fonction des contextes nationaux en Europe et en mobilisant une analyse textuelle de la littérature en sciences sociales, nous focaliserons sur nos résultats autour (2) de l'approche systémique des coopératives énergétiques, et (3) du profil des coopérateurs, qui permet de revenir sur l'hypothèse d'un outil démocratique de la transition écologique. Enfin, (4) nous concluons sur l'intérêt d'un questionnement d'écologie politique.

## **1. Community energy, de quoi parle-t-on ?**

### **1.1. Les communautés d'énergies renouvelables dans leur contexte national**

La notion de *community energy* ou énergie communautaire s'est diffusée d'autant plus facilement qu'elle ne renvoie pas à un contenu unique. Elle traduit la « flexibilité » des technologies énergétiques entre une régulation centralisée-industrielle (rachat de l'énergie « verte » par les grands opérateurs...) et décentralisée-citoyenne (autoconsommation...) (Christen, Hamman, 2015 : 21-73). Ces deux modèles coexistent bien qu'ils soient en tension, comme l'exprime ce responsable d'une coopérative énergétique allemande :

« Quand nous on fait notre modèle d'énergies renouvelables, qui n'est pas basé du haut vers le bas mais qui au contraire part du bas vers le haut, notre électricité ne va pas aller dans le même sens mais va vraiment voyager partout avec les panneaux photovoltaïques, les éoliennes, les centrales hydrauliques, le

---

2 Les propos d'acteurs, le cas échéant traduits en français par Philippe Hamman, sont tirés de cette enquête.

biogaz, etc. Ce modèle ressemble un peu à Internet, plein de réseaux et de direction différentes. On ne sait pas exactement où il va et par où il passe, mais il va au plus simple pour lui. Dans ce modèle, on ne retrouve pas une grande centrale qui est à la tête de tout mais c'est un système décentralisé. Mais je ne peux pas avoir ces deux systèmes en même temps car cela fonctionne vraiment différemment. Ils ne sont pas compatibles » (entretien traduit par Mathilda Wingert, 29 avril 2019, Fribourg-en-Brisgau).

La littérature de sciences sociales a dégagé trois caractéristiques principales (Brummer, 2018), qui varient d'une initiative à une autre. Il en va d'un système énergétique (1) se voulant plus durable dans ses aspects technologiques et (2) favorisant plus de participation citoyenne et de contrôle démocratique. Il ressort également que (3) le contexte et le cadre d'action (institutionnel, réglementaire, fiscal...) jouent un rôle majeur quant aux conditions dans lesquelles les coopératives peuvent émerger et se développer. L'appel récent des dirigeants européens à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 le confirme *de facto*, consacrant le « respect du droit des États membres à décider de leur bouquet énergétique et à choisir les technologies les plus appropriées »<sup>3</sup>.

Ceci suppose tout d'abord de tenir compte de trajectoires nationales différentes en Europe. Sur ce plan, on met souvent en opposition la France et l'Allemagne, en focalisant sur la part et l'avenir du nucléaire civil, respectivement des énergies renouvelables dans la production d'électricité : ce serait un « dialogue de sourds »<sup>4</sup>. La distinction entre État unitaire et fédéral est également sous-jacente, si l'on suit le maire de Muttersholtz en Alsace, très investi dans la transition énergétique : « La contrainte en France n'est pas la même qu'en Allemagne : il y a une hypercentralisation du système d'énergie autour d'EDF [Électricité de France]. En Allemagne, il y a des petites communes qui font tout, elles distribuent, etc. En France, les communes attendent que ça tombe du ciel, du central, tandis qu'en Allemagne cela vient toujours de la

---

3 Conseil européen du 12/12/2019, conclusions, point 6 : <https://www.consilium.europa.eu/media/41778/12-euco-final-conclusions-fr.pdf> (consulté le 27/01/2020).

4 « Nucléaire : le dialogue de sourds entre Allemands et Français », Le Monde, 23/05/2018.

base, et on met les citoyens dans le coup pour cela »<sup>5</sup>. Pour autant, l'Allemagne « pionnière » se confronte aussi désormais aux contraintes de mise en œuvre, à l'instar du maintien des centrales à charbon ou des enjeux pendants de stockage des énergies intermittentes (Deshaies, 2014). Ainsi, lorsque, dans la région de Fribourg-en-Brisgau, le coprésident de la coopérative fesa Energie Geno s'interroge sur une possible « saturation du réseau [Netzüberlastung] quand les techniques de stockage ne sont pas là, par exemple quand la production d'énergie solaire est trop importante : on va devoir déconnecter les panneaux photovoltaïques ! », de l'autre côté de la frontière, en Alsace, l'animatrice de l'association Alter Alsace Énergies en charge de l'énergie citoyenne réagit : « C'est très intéressant par rapport à la France, car nous on n'a pas du tout autant de panneaux photovoltaïques ! » (Workshop RES\_TMO, 23/09/2019). À l'heure actuelle, ce sont deux formes de mise en politique qui se dégagent : une « transition domestiquée » en Allemagne, correspondant à « la réappropriation, par les acteurs politiques et administratifs, d'un récit politique alternatif », soit « un projet industriel de substitution entre sources d'énergie » ; et une « transition orchestrée » en France, se traduisant par « l'ouverture contrôlée et partielle » du secteur énergétique centralisé, dont il s'agit *in fine* de garantir la stabilité (Aykut, Évrard, 2017).



**Figure 1 : Workshop trinational avec les acteurs des coopératives énergétiques renouvelables du Rhin supérieur, 23/09/2019**

<sup>5</sup> Extrait des échanges au workshop du 23/09/2019, projet européen Interreg RES\_TMO, organisé à Strasbourg par Philippe Hamman et Marie Mangold.

En Suisse, la question de la dépendance énergétique constitue aujourd’hui un facteur favorable au développement des énergies renouvelables (Serlavos, 2018 : 92-93). Par référendum, en mai 2017, 58,2% des électeurs ont accepté la révision de la loi sur l’énergie qui prévoit le déploiement de la *Stratégie énergétique 2050*. Comment compenser les 32,8% d’énergie produite actuellement dans des centrales nucléaires sans pour autant accentuer la dépendance vis-à-vis de sources étrangères ? Les coopératives citoyennes représentent ici une possible alternative décentralisée de production d’énergie. Cette même question est avancée en Belgique. Les centrales nucléaires en exploitation sont censées être arrêtées d’ici 2025, ce qui semble toutefois « irréaliste » pour le ministre de l’Intérieur interrogé en février 2019, alors que 60% de l’électricité consommée est d’origine nucléaire<sup>6</sup>.

Ceci rappelle que la notion de transition énergétique correspond à l’organisation du passage d’une situation A vers une situation B jugée meilleure, c’est-à-dire à une planification du changement, donc une gouvernance hiérarchique (Hamman, 2019a). Ce pilotage par les États et les acteurs publics s’opère *via* un certain nombre d’instruments et d’outils, autant politiques que techniques. C’est le cas de la fiscalité et des aides incitatives, dont on a vu clairement l’importance à travers les périodes d’essor ou de repli du secteur du photovoltaïque en France. Ce dernier a, en particulier, connu une expansion très rapide entre 2008 et 2010, liée aux prix de rachat attractifs de l’électricité produite, fixés nationalement. Cet effet d’aubaine a conduit le gouvernement à adopter un moratoire puis à mener une consultation au sein du secteur en 2010-2011 pour sortir de la « crise » des tarifs aidés (Cointe, 2015). En Suisse, si la loi impose la rétribution de l’énergie injectée par les producteurs indépendants, le cadre est assez large et chaque entreprise est libre d’en fixer le tarif<sup>7</sup>.

Il y a là un enjeu fort pour nombre d’initiatives locales. Par exemple, la présidente des Centrales villageoises (CV) du Pays de Saverne,

---

<sup>6</sup> <https://lenergeek.com/2019/02/11/belgique-sortie-irrealiste-nucleaire-2025/> (consulté le 27/01/2020).

<sup>7</sup> Les tarifs pratiqués diffèrent donc sensiblement ; il existe un comparateur en ligne lancé par l’Association des producteurs d’énergie indépendants : <https://www.vese.ch/fr/pvtarif-apps/> (consulté le 27/01/2020).

en Alsace, voit dans le tarif de rachat une condition de faisabilité du projet : « Notre modèle fait de la revente totale, on est juste producteurs. On revend à Électricité de Strasbourg et le tarif de rachat est fixé par l'État pendant 20 ans. Ce tarif garanti contribue vraiment à la stabilité économique du projet ». Il est intéressant de relever la nuance suivante à propos du « tarif d'achat national » en France : « Le nombre d'heures d'ensoleillement n'est pas le même partout, et la rentabilité économique du projet n'est donc pas la même : il est plus difficile de construire des projets dans le Nord ! ». Et d'ajouter : « La Région Grand Est aide au développement des énergies citoyennes. Sans cette subvention, le projet des CV ne serait pas rentable » (Workshop RES\_TMO, 23/09/2019). Non loin de là, le président des CV d'Alsace Centrale, près de Sélestat, confirme ce point de vue :

« On reste aussi très sensible aux aléas réglementaires et ça c'était un peu ce qui a affaibli la filière photovoltaïque en France, c'est des financements qui montent, qui baissent, des entreprises qui ouvrent, qui ferment, qui font faillite et ça n'a pas du tout aidé la filière à se développer. De même sur le thermique, les chauffe-eaux solaires. Et là l'équilibre financier des projets de type Centrale Villageoise est un petit peu précaire, et si les tarifs de rachat pour l'électricité baissent ou les tarifs de raccordement augmentent ou un autre changement, ça pourrait faire disparaître ce modèle-là et il faudrait trouver un autre modèle de financement » (entretien, 3 mai 2019, Strasbourg).

Le tarif d'achat représente un enjeu essentiel pour la viabilité des projets énergétiques des coopératives. Le président des CV de la Weiss explique que la baisse du tarif d'achat de l'électricité les oblige à réaliser des installations plus grandes, qui produisent davantage d'énergie, et qui s'éloignent par conséquent du modèle de base de petites installations citoyennes visibles et disséminées sur le territoire :

« Vu les tarifs de rachat de l'électricité aujourd'hui, on est obligé, pour qu'économiquement ça passe, de passer par des plus grands toits. Aujourd'hui, il faut 19 ans de rentabilité pour un contrat sur 20 ans. Donc si on veut les rentabiliser, il faut mettre des toits qui ont au minimum 9 KWc et dans l'idéal 36 KWc,

c'est-à-dire 200 m<sup>2</sup> quoi, c'est vraiment le minimum pour que ce soit rentable, c'est des grands toits, donc de l'investissement plus lourd. Qu'on ait moins de toits pour le même argent, c'est beaucoup plus rentable, le retour se fait sur 13 ans. Mais du coup la philosophie des Centrales Villageoises est un peu laissée de côté parce que c'était investir dans le plus d'endroits possibles, avec le plus d'élus et le plus de personnes dans le coup possible, que ça se voit. Et là ce sera rentable mais ça se verra moins, on mettra sur des hangars parce que 200 m<sup>2</sup> ce sera sur des zones industrielles ou des hangars agricoles, donc la philosophie va un peu évoluer et tout ça à cause du tarif de rachat qui a fortement baissé » (entretien, 6 mai 2019, appel vidéo).

L'importance du contexte législatif et institutionnel national et régional ressort ici, et peut conduire les acteurs locaux à des appréciations différentes d'un pays à un autre. Ainsi, le coprésident de Coopergy, coopérative d'énergie citoyenne en Suisse romande, réclame quant à lui d'« intervenir sur le prix de rachat pour avoir une politique nationale comme en France, et pas locale de territoires en territoires », tout en ajoutant sur le plan économique : « En Suisse, on ne conseille pas de faire du solaire sur une maison privée, car ce n'est pas rentable » (Workshop RES\_TMO, 23/09/2019).

Côté allemand, le coprésident de la coopérative fesa Energie Geno énonce quant à lui sans détour : « Il n'y a plus de subventions en Allemagne aujourd'hui, c'était il y a 20 ans. Cela amène à faire seulement si ça marche économiquement ! Sinon ça ne vaut pas la peine » (Workshop RES\_TMO, 23/09/2019). Dans son analyse comparée de l'énergie communautaire éolienne au Royaume-Uni et en Allemagne, Colin Nolden (2013) souligne ce poids des cadres institués à favoriser ou non des pratiques d'engagement socialement novatrices, au-delà de la diffusion technologique des innovations. Il invite ainsi à une diversification des instruments politiques, au-delà du seul tarif de rachat garanti, afin de fournir aux coopératives la capacité de développer de nouvelles pratiques de production en termes d'échelle et de propriété.

La Belgique a également fait un choix différent de la France : non pas des tarifs de rachat préférentiels, mais l’obligation faite aux fournisseurs, sous peine d’amende, d’inclure un pourcentage minimal d’électricité verte, soit en production directe soit *via* l’achat de certificats verts, qui s’avèrent toutefois de différentes natures<sup>8</sup>. C’est bien à ce titre que les communautés énergétiques citoyennes donnent à penser l’évolution de nos représentations sociales, ce qui est de nature à interroger les conditions d’ouverture d’alternatives sociétales.

## **1.2. Caractériser le champ des communautés énergétiques : une analyse bibliométrique**

Afin de mieux définir les contours des communautés énergétiques, nous avons conduit une analyse statistique et lexicale. Nous avons analysé un corpus d’articles récents de revues internationales du domaine de l’énergie, afin de dégager les logiques structurantes du champ des communautés énergétiques telles qu’analysées par les chercheurs<sup>9</sup>. Pour cela, nous avons sélectionné 5 revues spécialisées, publiant au moins en partie des travaux de sciences sociales : *Energy Policy* ; *Energy* ; *Sustainability and Society* ; *Energy Research and Social Science* ; *Renewable & Sustainable Energy Reviews*. Elles ont été consultées le 01/09/2019 à partir du portail BibCNRS du Centre national de la recherche scientifique, qui donne accès à la plateforme ScienceDirect, et à BMC – Springer Nature pour *Energy, Sustainability and Society*. À chaque fois, nous sommes partis du mot clef ‘community energy’ (c’est-à-dire les deux termes de façon liée ou séparée) dans le moteur de recherche du site de la revue. Notre base est constituée uniquement d’articles (empiriques ou théoriques) ; nous avons exclu les éditoriaux et les recensions d’ouvrages, afin d’écartier les redondances par citation ou commentaire. Pour chaque revue, nous avons considéré les 100 premiers résultats affichés par pertinence à partir de la requête, sans restriction particulière. S’agissant de dégager une approche paradigmique, nous nous sommes concentrés sur les titres et résumés des articles (et non le *full text*). Nous avons ainsi

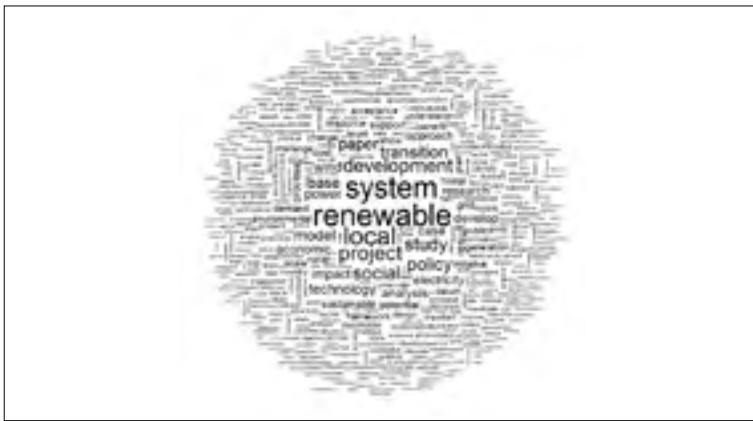
---

<sup>8</sup> L’ONG Greenpeace a ainsi mis en place un comparateur entre fournisseurs d’énergie dite verte : <https://monelectriciteverte.be/>, (consulté le 27/01/2020).

<sup>9</sup> Avec l’appui de Céline Monicole, ingénierie d’étude en statistiques au laboratoire SAGE, que nous remercions.

réduit le corpus : (1) en conservant uniquement les articles où la dimension ‘community’ est présente de façon substantielle dans le raisonnement ; (2) en écartant les faux sens (European Community, microbial community dynamics dans la méthanisation, etc.) ; (3) en supprimant les approches éloignées des SHS : biologie, sciences de l’environnement et/ou modélisation mathématique. Nous retenons ainsi, pour les 5 revues susmentionnées, respectivement 68, 26, 38, 70 et 56 articles, soit 258 au total.

Pour l'analyse de ces publications, nous avons recours au logiciel libre IRaMuTeQ, qui recense les occurrences tout en tenant compte des proximités entre les termes, et propose des représentations graphiques<sup>10</sup>. Le vocabulaire a été lemmatisé : les verbes sont ramenés à l'infinitif, les noms au singulier et les adjectifs au masculin singulier. Sont pris en compte les adjectifs, les adverbes, les formes non reconnues, les noms communs et les verbes. 4 223 formes sont distinguées parmi 57 964 occurrences, dont 1 611 hapax (formes n'apparaissant qu'une fois).



*Figure 2 : Nuage des 600 formes les plus fréquentes sans les formes 'energy' et 'community'*

10 Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires, développée par Pierre Ratinaud : <http://www.iramutec.org/>.

Un nuage de mots (Figure 2) représente les 600 formes les plus fréquentes, une fois écartées ‘energy’ et ‘community’ afin de ne pas ‘écraser’ les autres formes. Une quadruple caractérisation apparaît de façon saillante : le développement des communautés énergétiques est associé (1) aux énergies renouvelables (‘renewable’ : 387 occurrences), (2) suivant une lecture systémique (‘system’ : 371 occurrences), (3) incarnée dans des projets locaux (‘local’ et ‘project’ : 318 et 249 occurrences) et (4) présentant une dimension sociale/sociétale et pas simplement technique (‘social’ : 223 occurrences).

Plus précisément, ‘community’ revêt un double sens dans le rapport à ‘energy’. Premièrement, il peut s’agir d’énergies dites citoyennes, spécifiées à travers un ensemble de formes récurrentes : ‘acceptance’, ‘citizen’, ‘cooperative’, ‘democracy’, ‘implication’, ‘ownership’, ‘participant’, ‘participation’, ‘participatory’, ‘stakeholder’, etc. Deuxièmement, il en va aussi de l’énergie décentralisée ou à l’échelle d’un groupe local : ‘decentralize’, ‘local’, ‘scale’, etc. – y compris des associations telles que ‘community off grid electrification’ de villages reculés et/ou dans des pays en développement. Deux mises en tension se dégagent de la sorte : un système énergétique plus ou moins centralisé ou décentralisé/local, et plus ou moins monopolistique ou démocratique/participatif en termes d’acteurs.

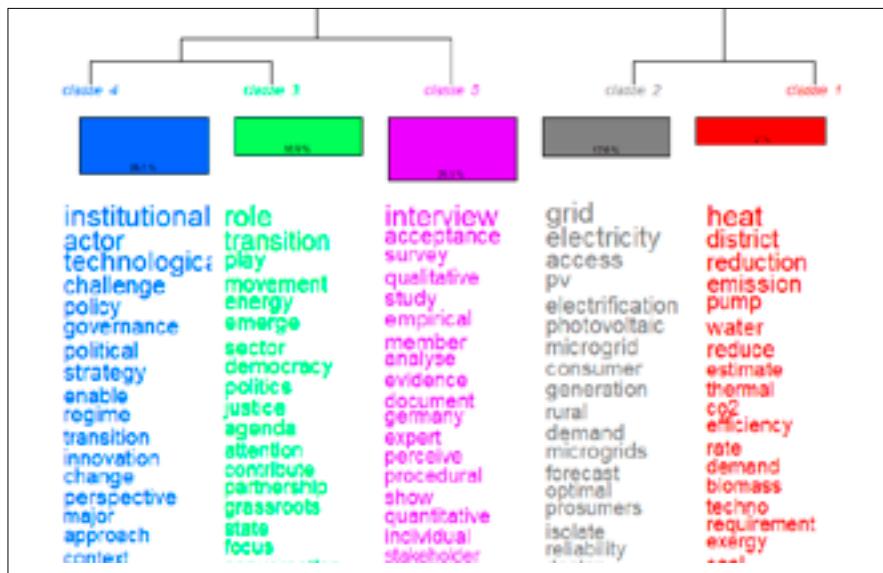
L'analyse des similitudes le confirme, en focalisant sur le nombre de liens entre chaque terme du corpus (Figure 3). Sur la base des formes de fréquence supérieure ou égale à 40 ('community' et 'energy' écartées), elle traduit la déclinaison des communautés énergétiques autour de quatre champs lexicaux en relation : 'renewable', 'system', 'local' et 'social'.

*Figure 3 : Formes avec une fréquence supérieure ou égale à 40 ('community' et 'energy' écartées)*



Une classification hiérarchique descendante (CHD) permet d'affiner le regard (Figure 4). Les classes textuelles obtenues expriment le vocabulaire caractérisant chacune d'entre elles, par ordre décroissant du chi2 de liaison aux classes. Des univers de sens à la fois cohérents et liés se dégagent ainsi. Une représentation en 5 classes agrège le maximum d'information, avec 1529 segments classés sur 1601 (95,5%).

Deux blocs apparaissent sur le dendrogramme ; l'un concerne les types d'énergie, les techniques et leurs usages, l'autre les jeux d'acteurs dans les systèmes énergétiques. Le premier bloc se décompose à travers les classes 1 et 2, qui distinguent schématiquement la production de chaleur (classe 1 : 'heat') et la production d'électricité (classe 2 : 'electricity', d'abord associée aux enjeux de réseau et au photovoltaïque). Une mise en rapport des dimensions de production et de consommation d'électricité apparaît aussi ('consumer' et 'prosumers' en classe 2, 'reduction'/'reduce' en classe 1), ce qui traduit transversalement une vision systémique. Le second bloc donne également à voir un balancement, en termes de 'transition' (la forme est fortement présente dans les deux classes 3 et 4), entre acteurs institutionnels (classe 4) et mouvements citoyens (classe 3). Ressort bien une lecture technologique ('technological', 'innovation') et un enjeu de pilotage du changement ('governance', 'regime', 'change', etc.), par rapport à l'émergence ('emerge') d'alternatives « par le bas » et participatives ('grassroots', 'partnerships') se voulant attentives à plus de démocratie ('democracy') et de 'justice'. La classe 5 est marquée par le vocabulaire analytique des revues scientifiques ; elle fait lien au sein de ce bloc sous l'angle de la diversité des parties prenantes ('member', 'expert', 'individual', 'stakeholder') et de l'acceptation sociale des projets ('acceptance', 'procedural'). Nous allons par la suite analyser ces deux grands modes d'entrée dans l'objet.



*Figure 4 : Dendrogramme de la CHD en 5 classes relative au corpus de résumés*

## 2. L'approche systémique des coopératives énergétiques

### 2.1. Production énergétique et vision sociétale

Premièrement, les coopératives énergétiques ne se définissent pas sur le seul plan sectoriel de la production d'énergie ; elles emportent une vision sociétale et mettent en avant des bénéfices pour un territoire (Bauwens, Gotchev, Holstenkamp, 2016). Significativement, la présidente des Centrales villageoises (CV) de Saverne, en Alsace, évoque « un regroupement de citoyens qui ont décidé d'agir sur la transition énergétique et contribuer à la production locale », avec pour objectifs non seulement de « produire des énergies renouvelables mais aussi créer du lien social » et favoriser « le développement économique, faire travailler des entreprises locales, dans le respect du bâti et du paysage », c'est-à-dire « respecter des valeurs » (Workshop RES\_TMO,

23/09/2019). Les discours de deux autres responsables de CV en Alsace corroborent cette analyse. D'un côté, on entend une volonté de développer les énergies renouvelables *par* et *pour* les citoyens :

« Pour moi, l'objectif c'est d'être au début d'une ébullition locale, d'une reprise en main des questions d'énergie par les gens. Pour l'instant, on n'a pas du tout de prise là-dessus, ou très peu. À partir du moment où on a un projet qui fonctionne, on a un groupe de gens qui participent, qui comprennent comment ça marche, on peut se lancer sur de nouveaux projets, sur d'autres types d'énergies, et ça crée une émulation » (entretien, président des CV d'Alsace Centrale, 3 mai 2019, Strasbourg).

De l'autre côté, on voit apparaître un objectif fort de développement économique local, soit des valeurs qui peuvent rejoindre le registre de la durabilité car s'appuyant à la fois sur des références sociales, économiques et environnementales :

« L'idée sur le projet de Saverne, ce n'était pas de jouer sur le prix mais de jouer sur la proximité. L'idée de toute manière quand on parle énergie renouvelable, c'est de se dire : plutôt que de dépenser de l'argent qu'on va donner à EDF, qui ne sera pas utilisé localement, c'est de financer un installateur local, un constructeur local, un assembleur de panneau, ce qui va créer de l'économie locale » (entretien, membre du Conseil de gestion des CV de Saverne, 17 avril 2019, Saverne).

Une telle posture est couramment exprimée par les enquêtés. Le maire de la commune alsacienne de Muttersholtz, qui ambitionne de devenir un « territoire à énergie positive »<sup>11</sup>, ponctue de même : « Il y a les employeurs plus l'argument économique. Je cite l'argument écologique dans mes prises de parole pour mémoire, et ensuite l'argument économique, ça marche très bien ! Réduire la dépendance énergétique donne des marges rapidement pour investir dans autre chose. Et il y a la liste des entreprises très locales qu'on fait travailler avec ça. Il n'y a plus personne qui est contre alors ! Même ceux qui sont climatosceptiques, comme mon prédécesseur à la mairie ». Cette

---

11 <https://www.muttersholtz.fr/projets/territoire-a-energie-positive-tepos/>, (consulté le 27/01/2020).

responsable d'une coopérative photovoltaïque à Kehl en Allemagne ne dit pas autre chose en introduisant les variables collective et intergénérationnelle de l'engagement : « Il y a aussi le problème de prendre un crédit pour installer des panneaux photovoltaïques : il faut laisser une maison sans dette pour ses enfants, disent les plus anciens. Mais il faut voir la production d'énergie comme un investissement pour le futur ! Il ne faut pas seulement réfléchir de manière individuelle, mais également pour l'intérêt général. On m'a demandé : est-ce que ça vaut le coup à ton âge ? Oui ! C'est un investissement pour l'avenir et cela assure une meilleure qualité de vie dans le logement ». Le coprésident de la coopérative suisse Coopergy voit dans ces « valeurs » une distinction d'avec les projets d'énergies renouvelables désormais portés à grande échelle par des groupes industriels, en continuité du système de production existant, quand bien même on change de source d'approvisionnement : « L'aspect citoyen, c'est de l'éthique et des valeurs pour nous. Des grandes entreprises comme Migros [chaîne de supermarché] font du solaire. On ne veut pas travailler avec eux et la structure qu'ils ont montée sur le solaire » (Serlavos, 2018 : 94).

On entend ainsi le positionnement engagé des animateurs de collectifs. Par exemple, le coprésident de la coopérative allemande fesa Energie Geno, active en Forêt-Noire, cite Plogoff en Bretagne comme démarche citoyenne exemplaire : « C'est la première localité en France qui a refusé la construction d'une centrale nucléaire. J'y vais en vacances tous les ans, c'est important pour moi ». Et d'ajouter : « Le gouvernement de Bade-Wurtemberg, Vert ou pas [il s'agit d'un gouvernement du parti écologiste], ne fait pas assez. Il faut être radical, la cosmétique ne fonctionne plus » (Workshop RES\_TMO, 23/09/2019).

## **2.2. Réglementations et conditions de possibilités de l'autoconsommation**

Deuxièmement, si, en termes systémiques, les coopératives permettent de mieux penser ensemble la production et la consommation d'énergie, les cadrages réglementaires nationaux exercent des effets très réels. Les *prosumers* disposent ainsi d'une législation plus favorable en

Allemagne qu'en France pour la revente de l'énergie produite<sup>12</sup>. Des évolutions sont lancées en France en 2019<sup>13</sup>, mais la présidente des CV de Saverne est prudente : « La complexité réglementaire quand on parle d'autoconsommation aujourd'hui reste un frein au développement : les CV n'ont pas le droit de revendre d'énergie aux gens, sauf à créer une structure particulière pour de l'autoconsommation collective ». Côté allemand, des tarifs de rachat favorables ont été introduits par la loi sur les énergies renouvelables (Erneuerbaren Energien Gesetz) de 2000 et garantis pour 20 ans, ce qui induit de l'incertitude à l'horizon 2021 pour les producteurs indépendants<sup>14</sup>. Des débats ont également eu lieu en Wallonie en 2019 autour du « tarif prosumer », qui en l'espèce prévoit non pas une aide, mais de faire contribuer ces derniers aux frais de réseau. Le gouvernement wallon avait envisagé de reporter de 5 ans le tarif majoré d'injection pour les propriétaires de panneaux photovoltaïques. Il est finalement entré en vigueur comme prévu le 1er janvier 2020, la Cwape, institution régulatrice wallone pour le marché de l'énergie ayant estimé que « le report ou l'exonération du tarif prosumer ne serait pas opportun et impacterait négativement et injustement les citoyens ne disposant pas de panneaux photovoltaïques »<sup>15</sup>. En Suisse, l'État fédéral a mis en place un système de rétribution de l'énergie injectée axé sur les coûts afin de soutenir la production d'électricité issue de sources renouvelables : à compter de 2008, la « rétribution à prix coûtant » couvre la différence entre le coût de production d'un kWh renouvelable et le prix versé par le distributeur d'énergie local pour l'acheter. Comme en France, ce système a été sursollicité, si bien que les initiatives d'énergie citoyenne ont dû « réinventer leurs modèles de financement pour ne pas subir des pertes », y compris par « des négociations directes avec le fournisseur d'énergie local pour définir ensemble un prix correct d'achat du courant » (Serlavos, 2018 : 103).

---

12 <https://www.erneuerbare-energien.de/EE/Navigation/DE/Recht-Politik/recht-politik.html> (consulté le 27/01/2020).

13 La Commission de régulation de l'énergie a modifié en décembre 2019 les règles de raccordement aux réseaux d'électricité pour faciliter l'injection et le soutirage des prosumers : <https://www.pv-magazine.fr/2019/12/20/la-cré-fait-evoluer-le-raccordement-pour-faciliter-les-prosumers/> (consulté le 27/01/2020).

14 <https://www.cleanenergywire.org/news/german-renewable-power-producers-face-uncertainty-feed-tariffs-expire> (consulté le 27/01/2020).

15 <https://www.lecho.be/entreprises/energie/l-entree-en-vigueur-du-tarif-prosumer-ne-sera-pas-reportee/10188042.html> (consulté le 27/01/2020).

### **2.3. L'approche systémique face aux échelles d'action : territoires et réseaux**

Troisièmement, les approches systémiques qu'incarnent les coopératives énergétiques laissent apparaître un balancement entre inscription territoriale et promotion de réseaux élargis. Couramment, les enquêtés mettent l'accent sur la territorialisation du projet, tant pour favoriser l'appréhension citoyenne directe que les conditions de possibilité à travers le soutien des collectivités locales. La présidente des Centrales villageoises de Saverne est explicite :

« La dimension locale, la notion de territoire, est très importante car elle permet de s'approprier le sujet sur une thématique pas évidente, et permet vraiment de se sentir concerné : dans ma ville, dans l'école de mes enfants, etc. [Cela fait que] je me sens concernée et ai envie de participer, de proposer des solutions aux citoyens d'un bassin de vie et pas ailleurs. [...] Aussi très important, c'est le soutien des collectivités, dont la mise à disposition de toitures de bâtiments publics, plus le soutien financier : la garantie bancaire de la Communauté de communes du Pays de Saverne, une avance sans frais pour les travaux d'installation, et une subvention : le soutien par le programme Climaxion dans la région Grand Est, qui finance des projets citoyens. Et le PETR [pôle d'équilibre territorial et rural] de Saverne a contribué au lancement du projet en informant les citoyens et en nous permettant de nous regrouper » (Workshop RES\_TMO, 23/09/2019).

Cet élu du PETR de Sélestat, également en Alsace, renchérit : « Il y a aussi la dimension "le voisin fait quelque chose avec du photovoltaïque", on va en discuter avec lui et on se dit : je peux le faire aussi. Je crois beaucoup à l'effet de contagion par l'effet voisins. Il faut du concret ». Des coopérateurs allemands abondent, à l'instar du coprésident de la coopérative fesa Energie Geno : « Tout le monde dit que ce n'est pas possible, jusqu'à ce que quelqu'un se décide à le faire. Les centrales villageoises, c'est très important pour montrer que ça fonctionne et que c'est facile ! Que ce soit le photovoltaïque, les voitures électriques ou l'éolien, c'est pareil ! » (Workshop RES\_TMO, 23/09/2019). En ce

sens, les statuts des coopératives peuvent intégrer une part obligatoire de participation locale, à l'exemple de la fesa Energie Geno : « Dans nos règles, on doit avoir entre 20 et 40% des participants qui viennent directement du lieu en question, enfin surtout pour les éoliennes. Pour les projets de panneaux photovoltaïques, les règles sont moins strictes et ce n'est pas un problème, mais pour l'éolien ce sont des projets plus grands, donc si je fais un cercle de plusieurs kms autour de l'installation, j'ai environ 80% des participants qui sont dans ce cercle » (responsable de la coopérative, entretien, 29 avril 2019, Fribourg-en-Brisgau). De même, pour le coprésident de la coopérative photovoltaïque de Kehl, il s'agit de porter dans la proximité des projets perceptibles et maîtrisables, qui permettent au citoyen de saisir ce que représente l'énergie :

« Il faut d'abord convaincre que la Genossenschaft [coopérative en Allemagne] ne se résume pas au 19e siècle [...] et s'assurer que les citoyens peuvent effectivement avoir leur mot à dire, pour construire des installations d'énergies renouvelables et vendre l'électricité. Cela fonctionne : il faut le faire directement au plus près pour que les gens le voient. [...] Les statuts font que l'on n'accepte que des membres issus de Kehl, et cela s'est élargi depuis aux villages voisins. [...] Le problème est aussi que si on va sur de plus gros projets, alors arrivent de plus gros investisseurs. Or, on veut garder cela localement et que les citoyens puissent s'investir. C'est un enjeu pour le citoyen de prendre en main la transition énergétique. Beaucoup de citoyens pensent que l'énergie vient de la prise de courant, et ne savent pas comment elle est produite : cela nécessite un changement de pensée » (Workshop RES\_TMO, 23/09/2019).

La maîtrise du cadre spatial interagit alors avec la variable temporelle, comme le révèle le cas allemand, où l'on dispose d'un certain recul désormais : la fidélisation sur le temps long des coopérateurs apparaît très importante pour la continuité des projets. Ce responsable de la fesa Geno l'exprime :

« Le tout premier projet qu'a fait la fesa, c'était en 1999 avec la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit d'un

stade. Donc il y a longtemps déjà, il y a plus de 20 ans. Et il y a vraiment des personnes de ce premier projet qui participent encore. Et je crois que c'étaient les premiers panneaux photovoltaïques installés en Allemagne par des citoyens. C'était 100 kW, c'était énorme pour l'époque. Et donc il y a encore quelques personnes de ce premier groupe qui sont toujours avec nous. C'est d'ailleurs grâce à eux qu'on vit, car si pour chaque projet on devait trouver 100% de nouveaux investisseurs, l'effort serait énorme » (entretien, 29 avril 2019, Fribourg-en-Brisgau).

Aux dires de nos interlocuteurs, il s'agit en particulier d'attester une faisabilité pratique, par opposition aux discours catastrophistes et autre collapsologie (étude de l'effondrement sociétal) jugés démobilisateurs. Un responsable de coopérative de Suisse romande pointe : « Il y a le problème des craintes, de la collapsologie : quand on a peur, on bloque » ; appuyé par le coprésident d'une Genossenschaft allemande : « Il faut montrer des projets les plus avancés possible. Avoir des projets que l'on peut montrer pour en parler est très important, et le premier est le plus important ! ». Il en est de même côté français pour cet élu du PETR de Sélestat : « Je retiens bien que la collapsologie n'est pas la meilleure façon de massifier ! Je cite toujours Yann Arthus-Bertrand : "Il est trop tard pour être pessimiste !" » ; ou encore cet autre élu du PETR de Saverne : « Il faut convaincre les gens avec de l'action très concrète, comme le font les commerciaux : l'usage crée le besoin. La difficulté est d'avoir les initiatives pour les faire grandir. Il faut donner les outils directs et concrets aux citoyens pour agir. Faites-le pour vos enfants ! ». Cette animatrice d'une coopérative énergétique alsacienne approuve également : « Je confirme que la collapsologie n'est pas la meilleure façon de travailler. Je sais que notre projet est un petit pas » (Workshop RES\_TMO, 23/09/2019).

En même temps, ces investissements territorialisés sont fréquemment intégrés au sein de différents réseaux, qui donnent à voir une dimension pluri-échelles de la lecture systémique. Il peut d'abord s'agir d'un appui concret d'expertise, quant à la maîtrise des outils réglementaires et techniques. La présidente des CV de Saverne explique ainsi que « le projet des CV a démarré en 2010 », « piloté par la Région Rhône-Alpes.

[...] Ce réseau CV a apporté énormément d'outils pour notre douzaine de citoyens pour démarrer : des outils juridiques, etc. Ces outils nous ont été fournis. Cela a accéléré la création et le développement de notre entreprise » (Workshop RES\_TMO, 23/09/2019). Ainsi, quand une collectivité ou un nouveau groupe de citoyens veut lancer une coopérative énergétique, le recours à cette « boîte à outils » peut faciliter leurs démarches :

« C'était plus une question de facilité de reprendre le modèle de CV parce qu'on avait un collègue d'Alter Alsace qui a fait les formations et les animations au début, lui il fait partie des membres fondateurs des CV de la Weiss et donc il a présenté d'autres modèles mais surtout celui-là, et il y a l'équivalent sur Saverne qui est déjà plus avancé que nous. On s'est dit qu'on n'allait pas se compliquer la vie et que pour l'instant on restait là-dessus parce que c'est un modèle qui est assez souple. En fait, pour créer la société, il n'y a pas vraiment d'obstacles, il y a juste à prendre les statuts types » (entretien, président des CV d'Alsace Centrale, 3 mai 2019, Strasbourg).

Dans ce fonctionnement pluri-scalaire, les animateurs d'une initiative locale peuvent se rapprocher d'un réseau régional qui lui-même est inscrit dans une fédération nationale. En Alsace, le projet d'actionnariat populaire éolien lancé par la commune rurale de Saâles l'a clairement montré (Christen, Hamman, 2014). Les initiateurs au niveau de la municipalité ont pris attaché avec la coopérative régionale Énergies renouvelables citoyennes et solidaires (Ercisol), elle-même affiliée à Énergie Partagée, qui rassemble quelque 230 associations et coopératives à l'échelle nationale<sup>16</sup>. De la sorte, une expertise collective en partie externe vient appuyer les projets territoriaux, comme l'énonce le président d'Ercisol : « On est sur beaucoup de projets, aussi bien éolien, hydraulique, que photovoltaïque. En ce qui concerne Saâles, ce qu'il faut dire aussi, c'est qu'on fait partie du réseau Énergie Partagée. [...] Donc au niveau national, on sait chez qui taper pour avoir les renseignements ». À une technicisation de l'action environnementale répondent des partages d'expériences et l'acquisition de savoirs professionnels des acteurs mobilisés : « Parmi [les membres], il y a

---

16 <https://energie-partagee.org/> (consulté le 27/01/2020).

des élus, j'ai le vice-président de la Communauté de communes de Montbéliard. On a des gens qui, professionnellement, ont travaillé à Alstom dans l'hydraulique... J'ai aussi des chefs d'entreprise... » (entretien, mai 2013, Foussemagne).

Ce souci d'efficacité dans un contexte de technicité à maîtriser motive explicitement des responsables de coopératives énergétiques à penser et agir en réseau pour essaimer. Le président de Coopergy en Suisse romande l'expose : « Créer un réseau est un objectif car cela offre plus de visibilité pour le citoyen, avec un site Internet, une page sur les réseaux sociaux, etc. Et le partage d'expertise : on ne va pas réinventer la roue à chaque fois. Le lobbying par rapport aux collectivités locales et aux politiques, par rapport au prix de l'énergie [tarif de rachat], etc. : cela permet d'en faire plus qu'individuellement. Enfin, il faut pouvoir se professionnaliser et recruter : le bénévolut a un certain nombre de limites » (Workshop RES\_TMO, 23/09/2019). Car un des leviers de la réussite des initiatives citoyennes est bien leur capacité d'expertise, comme le soulève ce chargé de mission de la communauté de communes du Val de Kaysersberg en Alsace : « J'ai l'impression qu'une des difficultés ou une des recettes du succès des mouvements citoyens, c'est aussi d'avoir une expertise ou accès à une expertise pour monter les projets, même s'il faut pas que ça tue l'enthousiasme de ceux qui l'ont pas, l'expertise » (entretien, 16 juillet 2019, Kaysersberg).

Le coprésident de la fesa Energie Geno en Forêt Noire énonce pareillement : « Que faire aujourd'hui pour nos enfants ? La réponse est : 100% renouvelables. Kennedy n'a pas dit qu'il voulait aller à 50% sur la lune, mais bien à 100% et le retour ! [...] On nous dit : "ce n'est pas possible !", mais il faut le faire ! [...] La fesa n'est pas limitée territorialement : l'électricité peut venir de partout en Europe pour lutter contre le charbon ! Il faut aller de l'avant et bien plus vite, et ne pas se mettre soi-même des barrières ». C'est face aux obstacles concrets qu'il rencontre, quand bien même le contexte allemand est fréquemment perçu comme pionnier, que notre interlocuteur prône la coopération en réseaux : « Le lobbying prend du temps. Nous ne pouvons pas le faire bénévolement. Les coopératives doivent pouvoir payer les gens, sinon il y a un moment où cela ne fonctionne plus. Les grandes industries charbonnières appuient sur le frein ! Je suis un

peu impuissant là-dessus ces dernières années. Nous ne sommes pas assez prêts pour l'action, même si l'organisation existe ! L'éolien est aujourd'hui menacé, après le sort fait à la bioénergie » (Workshop RES\_TMO, 23/09/2019).

La coopération transfrontalière représente alors une scène concrète de déploiement de projets nouveaux, aussi bien du point de vue d'initiatives locales en quête d'appuis qu'à plus grande échelle. Le coprésident de la fesa Energie Geno relate ainsi :

« On a été contacté par les collègues français. Le problème, c'est le financement par les banques : comment expliquer à une banque française ce qu'est une coopérative [Genossenschaft] allemande ? Nous avons trouvé un partenaire avec Énergie partagée en Alsace, et un financement a pu être mis en place. Il n'y a pas de projet trop grand, il faut se trouver des partenaires. Il y a des gens qui savent faire. En se trouvant des objectifs communs, il faut se trouver d'autres coopératives pour faire. Aujourd'hui, on continue de faire, notamment dans le Jura. La centrale de la Weiss [à Lapoutroie en Alsace] a encore besoin de capital<sup>17</sup> : on a dit ok, pour la construire aujourd'hui et pas demain ! [...] Quand on est face à des problèmes qui semblent insurmontables, on cherche des partenaires en France, notamment là où il n'y a pas de projet. On a dans la coopérative un ingénieur français qui habite à Fribourg. C'est important aussi pour la communication : "On a des gens qui parlent français ! Contactez-nous !" » (Workshop RES\_TMO, 23/09/2019).

Côté français, le président des CV Alsace Centrale souligne dans le même sens que des coopératives allemandes sont enclines à investir dans une production d'énergies renouvelables qui n'est pas strictement localisée, puisqu'elle rejoint de fait le réseau de distribution français :

« Je sais qu'il y a plusieurs structures en Allemagne qui sont intéressées pour investir dans des structures en France, comme pour la centrale de la Weiss où ils ont rencontré un groupe

---

17 <http://www.bennwihr.fr/fr/actualite/146596/centrales-villageoises-weiss>(consulté le 27/01/2020).

de citoyens allemands qui ont couvert en photovoltaïque tous les toits qu'il est possible de couvrir dans leur territoire, et ils voulaient mettre 60 000 euros ou 100 000 euros, je ne sais plus, dans le projet de la Weiss. Cela fait qu'ils auraient eu un trop gros capital, ce qui fait qu'ils ont restreint, ils n'ont pris que 12 000 euros. Mais on sait que si on veut un soutien financier et qu'on veut renforcer notre lien transfrontalier, on trouvera assez facilement des investisseurs citoyens côté allemand pour participer à notre projet » (entretien, 3 mai 2019, Strasbourg).

On rejoint ici les conclusions de Thomas Bauwens, Boris Gotchev et Lars Holstenkamp (2016) rappelant que le modèle dominant d'infrastructure énergétique en Europe a été conçu de façon centralisée, sans participation des citoyens à la production d'énergie. À ce titre, les coopératives d'énergie éolienne qui se sont développées évoluent dans un environnement critique, ce qui amène en retour des stratégies coordonnées entre collectifs pour faire face.

### **3. Les coopératives énergétiques, outil démocratique de la transition écologique ?**

Les profils et les motifs d'engagement au sein des coopératives énergétiques sont pour partie convergents mais aussi divergents. Le répertoire de la transition « juste » et démocratique est souvent associé à l'écologie politique, au contraire de déclinaisons techniques et économiques. Le distinguo est toutefois poreux lorsqu'on examine les postures plurielles endossées par les membres des coopératives, quel que soit le cadre national.

#### **3.1. Les coopérateurs énergétiques : un groupe social pluriel**

En Suisse romande, l'énergie citoyenne connaît trois modes d'organisation, rassemblant en moyenne entre 75 et 95 adhérents (Serlavos, 2018) : des coopératives (qui supposent des démarches comme l'inscription au registre du commerce) et des associations (moins formalisées), de droit privé, ainsi que des initiatives communales,

de droit public. Dans ce dernier cas, des municipalités impulsent des projets, notamment *via* des « bourses solaires », ce qui permet aux habitants d'acheter des parts mais limite l'implication citoyenne à la participation financière, en s'appuyant pour le fonctionnement sur des professionnels de l'énergie.

Dans une enquête menée en 2017, Mònica Serlavos (2018 : 100-104) a montré que les motifs des citoyens diffèrent en fonction du type de structures. Si des motivations environnementales sont exprimées à chaque fois – à commencer par la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et la sortie du nucléaire –, les « motivations politiques », au sens de « l'envie de se sentir acteur de la politique énergétique, d'avoir un impact sur la politique environnementale, de contribuer à la transformation des dynamiques comportementales, et le tout à l'échelle de chacun », apparaissent jouer un rôle décisif en particulier auprès des coopératives. Les « motivations personnelles », qui renvoient au « changement de valeurs ou au rapport de l'individu à la nature », ressortent au premier rang auprès des associations ; et les « motivations économiques » du retour sur investissement et de la réduction des coûts de l'énergie sur le long terme sont spécialement nettes chez les membres des initiatives communales.

En parallèle, le niveau de connaissance exprimé par les répondants par rapport à l'énergie citoyenne varie également selon le mode d'organisation : 73% des membres des associations et des coopératives disent connaître cette problématique ; ce pourcentage tombe à 52% au sein des initiatives communales. Le sentiment d'appartenance des membres à un « mouvement » citoyen est une variable confirmative : cette identification est exprimée par 75% des enquêtés membres de coopératives, 55% des membres des associations et seulement 36% pour les projets municipaux. L'auteure conclut à la coexistence de deux modèles, dont le rapport à l'écologie diffère, autour d'une « conscience plus ou moins profonde » :

« La prépondérance des motivations politiques et sociales, l'implication des membres au sein de l'initiative, le sentiment d'identification plus prononcé, et une conscience énergétique plus accentuée font du modèle coopératif [incluant les

associations] un projet collectif avec une vision forte de la durabilité. Le deuxième modèle, dit communal, comprend les initiatives qui voient le jour par le biais de la municipalité. Dans ce cas, des projets "clé en main" moins ambitieux sur le plan de la gouvernance, gérés par des professionnels du secteur, et avec une plus grande marge de négociation du prix de rachat du courant, réussissent à attirer un segment différent de la population » (Serlavos, 2018 : 108).

De façon proche, Gabriella Dóci et Eleftheria Vasileiadou (2015) ont montré, suivant une approche psycho-sociologique des communautés d'énergie renouvelable en Allemagne et aux Pays-Bas, que les considérations de gain économique (diminution des coûts énergétiques...) et les considérations normatives (lutte contre le changement climatique...) ont toutes joué un rôle dans l'adhésion des membres, mais que d'autres registres interviennent aussi, comme le fait de s'intégrer dans un collectif. Chaque groupe examiné a émergé dans des communautés déjà existantes, où la confiance était relativement élevée. Les auteures plaident ainsi pour des incitations « sur mesure » des décideurs répondant aux différents registres de motivations afin de favoriser la diffusion des communautés d'énergie renouvelable.

Cette pluralité des motifs d'adhésion et des modes d'organisation ressort de l'ensemble des études. À partir d'un échantillon aléatoire stratifié, Lars Holstenkamp et Franziska Kahla (2016) ont enquêté les motifs d'investissement dans les communautés énergétiques allemandes. L'évaluation du retour financier donne à voir des différences significatives. Ce motif joue un rôle plus important dans les sociétés en commandite que dans les coopératives, et pour l'énergie éolienne communautaire que pour les entreprises axées sur l'énergie solaire ou la biomasse.

En Belgique, l'analyse comparative menée par Thomas Bauwens (2016, 2019) de deux coopératives énergétiques éoliennes en Flandre, Écopower et BeauVent, est également significative. Ces structures présentent des caractéristiques communes, à commencer par l'adhésion à travers l'achat d'au moins une part sociale. Chaque part a une valeur nominale de 250 €, qui donne droit à une voix et

à un retour sur investissement. En revanche, les deux coopératives se différencient sur trois plans. Premièrement, Écopower, en plus de l'activité de production, est également un fournisseur d'électricité. Ce n'est pas le cas de BeauVent, ce qui permet de tester des registres d'incitation distincts. Deuxièmement, leur taille diffère : en raison de son activité de fourniture d'électricité, Écopower compte, en 2013, presque vingt fois plus de membres que BeauVent. Troisièmement, la concentration territoriale des adhérents de BeauVent est sensiblement plus forte que pour Écopower.

L'enquête quantitative menée auprès de quelque 4 000 membres d'Écopower et BeauVent démontre que l'on ne peut parler d'un groupe homogène de citoyens investis en matière d'énergie renouvelable : les motivations et les niveaux d'engagement diffèrent. Les deux premières générations de membres d'Écopower ainsi que les membres de BeauVent témoignent davantage d'une conviction environnementale, d'un sentiment d'appartenance au groupe et de l'importance accordée à une gouvernance démocratique que les membres plus récents d'Écopower, qui ont rejoint la coopérative à partir du moment où elle est aussi devenue un fournisseur d'électricité. Ces derniers se déclarent d'abord motivés par les incitations matérielles et financières, c'est-à-dire le rendement du capital investi. Au contraire, les facteurs environnementaux et sociaux d'auto-identification l'emportent dans un collectif de plus petite taille comme BeauVent, où les interactions sociales sont localement plus fortes. Le constat est confirmé au sein d'Écopower : les deux premières générations de membres étaient plus concentrées spatialement et nourrissaient davantage d'interactions sociales que la troisième, qui correspond à un élargissement géographique avec la fourniture d'électricité.

Les communautés énergétiques sont fréquemment avancées comme des initiatives décisives pour déclencher des investissements de la part des citoyens, sans réellement distinguer la part relative des déterminants économiques, sociaux et environnementaux. Ceux-ci ne coïncident pas nécessairement, selon les contextes et les collectifs, ce qui donne à saisir l'existence de profils différents – qui incarnent au concret des barrières et leviers au développement des énergies renouvelables.

Corrélativement, on peut aussi interroger les attitudes des membres des coopératives vis-à-vis de l'énergie et des sources renouvelables par rapport à celles de non-membres. C'est ce qu'ont proposé Thomas Bauwens et Patrick Devine-Wright (2018) dans le prolongement de l'enquête précédente sur les coopératives éoliennes Écopower et BeauVent en Flandre. Il apparaît que si les membres des coopératives expriment des attitudes générales significativement plus positives à l'égard des énergies renouvelables que les non-membres, lorsqu'on évoque l'éolien en particulier, les non-membres déclarent tendanciellement une opinion plus indifférente ou plus incertaine, mais pas plus opposée, que les membres. Il ne faut donc pas surestimer la corrélation entre participation à une coopérative et engagement transférable en faveur de différentes énergies renouvelables de façon plus large, car ceci dépend d'une diversité de facteurs : impacts environnementaux et visuels de tel ou tel projet, modèle de propriété, perception de la répartition territoriale des coûts et des avantages, degré de participation des citoyens ordinaires, etc.

### **3.2. Profils d'engagement et sens des lieux**

Gordon Walker (2011) a souligné la grande variété des usages repérables du terme « communauté » autour des enjeux écologiques et climatiques, et en particulier la communauté comme lieu (*place*), c'est-à-dire un ensemble de relations sociales ancrées dans un territoire, ou comme réseau (*network*), qui s'étend au-delà des interactions spécifiquement axées sur un territoire et forme une communauté d'intérêt. Notre enquête l'a corroboré en termes d'approche systémique conduisant à un positionnement multi-échelles.

Thomas Bauwens (2016, 2019) a ainsi souligné en Flandre que les membres de BeauVent et les premières générations d'Écopower s'apparentent à des communautés de lieu, tandis que les adhérents ultérieurs d'Écopower forment une communauté d'intérêt. Thomas Bauwens et Patrick Devine-Wright (2018) pointent à partir de là des attitudes différencierées envers les énergies renouvelables en général et l'énergie éolienne en particulier. Des positions favorables aux sources renouvelables apparaissent davantage dans les communautés de lieu,

en raison du niveau plus élevé d'interactions sociales corrélées à la proximité territoriale. Pour autant, il y a bien, en toute hypothèse, un effet positif à la participation des citoyens à des projets d'énergie renouvelable : même les membres récents d'Écopower, caractérisés par des motifs écologiques limités et une lecture ouvertement financière, expriment des attitudes plus positives que les non-membres de coopératives envers les énergies renouvelables et l'énergie éolienne.

Ce sens des lieux de la transition énergétique a également été questionné par Diana Süsser, Martin Döring et Beate M.W. Ratter (2017), à partir d'une étude de cas dans la commune de Reußenköge en Allemagne. Les auteurs tirent deux conclusions importantes. Premièrement, les perceptions individuelles et collectives matérialisées dans des attaches historiques, physiques et sociales, de même que les perceptions de lieux contestés ou innovants, sont des variables importantes dans l'adhésion ou le rejet des énergies renouvelables dans un territoire. Deuxièmement, la caractérisation de projets comme collaboratifs, innovants, porteurs de changement ou de mise en réseau et porteurs économiquement apparaît favoriser l'acceptation et le soutien concrets.

Ceci permet de revenir sur les problématiques d'acceptabilité sociale souvent mises en avant dans la littérature sur les énergies renouvelables. Petra Schweizer-Ries (2008) a distingué quatre niveaux de (non-) acceptation : l'acceptation passive ou approbation, l'acceptation active ou soutien, la non-acceptation passive ou rejet, et la non-acceptation active ou résistance. La participation à une coopérative énergétique joue-t-elle plus largement sur l'acceptation des énergies renouvelables par les habitants ? La corrélation favorable dégagée par Thomas Bauwens et Patrick Devine-Wright (2018) en Belgique est confirmée dans d'autres contextes nationaux, à commencer par l'Allemagne. C'est vrai du point de vue des habitants (Musall, Kuik, 2011) et pousse des municipalités à s'engager d'autant plus vers l'autonomie énergétique par le biais de tels projets communautaires (Engelken *et al.*, 2016). Dans l'espace du Rhin supérieur, Kira Schumacher *et al.* (2019) ont conduit d'octobre 2015 à janvier 2016 une enquête en ligne sur l'acceptation publique de différentes technologies, à partir d'un échantillon représentatif de 495 habitants allemands, 501 français et

493 suisses. Il s'est agi de tester les différences d'acceptation du public relativement aux énergies renouvelables en général et à l'installation de centrales dans le voisinage, dans chaque contexte national et technologie par technologie : photovoltaïque à grande et à petite échelle, éolien et installations de biogaz. À chaque fois, se dégage l'effet positif de la variable de (co-)propriété sur l'acceptation des centrales locales d'énergies renouvelables.

Il ne faut néanmoins pas conclure à une relation mécanique entre la participation à un projet communautaire d'énergie renouvelable et l'acceptation d'une installation à proximité directe de son lieu de vie. Dans le cas emblématique de l'éolien, Anna Ebers Broughel et Nina Hampl (2018 : 731) l'ont souligné à partir de deux enquêtes quantitatives menées auprès d'un échantillon représentatif de 2 260 répondants en Autriche et en Suisse. Si le profil d'investisseurs potentiels le plus important dans les deux pays correspond à des « enthousiastes de l'énergie éolienne urbaine » au niveau élevé d'acceptation même à proximité de leur domicile, une fraction conséquente ne l'entend pas ainsi : 25,1% des investisseurs potentiels en Autriche et 21,9 % en Suisse s'apparentent à des « sceptiques de l'énergie éolienne urbaine et rurale », et 27% des « sceptiques de l'énergie éolienne rurale » en Autriche et 16% en Suisse déclarent en même temps qu'ils investiraient volontiers dans l'éolien. La participation financière à un projet énergétique décentralisé n'est pas à elle seule synonyme d'acceptation d'une éolienne « dans son jardin », même si une installation communautaire apparaît mieux acceptée qu'un projet non-participatif.

### **3.3. Le paradoxe d'une mise en responsabilité individuelle ?**

Le développement de communautés énergétiques ne peut donc s'abstraire ni des intérêts individuels (stabilité des prix...) ni des contextes réglementaires (tarifs d'achat...) pas plus que des préoccupations collectives (environnement, lutte contre le changement climatique...) lorsqu'il s'agit de passer du discours à l'action (Mahzouni, 2019). Une tension pratique se situe entre, d'une part, principe démocratique, ouverture citoyenne et engagement bénévole, et de l'autre, savoir-

faire voire professionnalité requis dans la conduite des projets, sachant que rassembler des compétences expertes peut produire un certain entre-soi social (Christen, Hamman, 2014, 2015). Les propos de la présidente des CV de Saverne le font comprendre :

« Je suis une citoyenne qui a choisi avec d'autres citoyens de s'investir dans les énergies renouvelables. [...] On reste des citoyens. Mais dans ce projet, il y a des chefs d'entreprise, de bureaux d'études, d'entreprise de couverture, etc. C'est important quand il faut voir des questions techniques, en immobilier, etc. Cela reste des projets compliqués à monter. [...] Aujourd'hui, on travaille aussi à mobiliser de nouveaux citoyens. On est tous bénévoles, avec seulement un peu de disponibilité, donc il est difficile d'avancer vite ! » (Workshop RES\_TMO, 23/09/2019).

Mònica Serlavos explique de la sorte le développement de « bourses solaires » lancées par les collectivités en Suisse romande, au sein desquelles le rôle du citoyen est limité à la participation financière : « Une formule qui semble plaire à la plupart des personnes qui en font partie. D'autre part, le projet compte sur des professionnels du domaine de l'énergie qui vont dédier une partie de leur temps de travail à ce projet. Cela assure une certaine pérennité à l'initiative, car une des difficultés généralement citées de la part des associations et des coopératives concerne les limites du bénévolat » (2018 : 101).

De façon proche, les représentants de la coopérative Bürgerenergiegenossenschaft Kehl, qui gère des panneaux photovoltaïques installés sur une école élémentaire et deux gymnases, assurent qu'à l'origine, il y a le fait que « les citoyens veulent agir », tout en assumant clairement la dimension économique :

« Il y a aujourd'hui 300 000 € de capital et on verse des intérêts. Tout le monde a une voix quel que soit le capital investi. Les installations sont assurées donc le risque est limité. Si on veut reprendre son argent, c'est possible dans un délai de deux ans. En 2018, le bénéfice a été de 14 498 €, dont 10 569 € reversés aux adhérents, soit un taux d'intérêt annuel de 1,5%. C'est

un placement d'argent sûr, les gens en sont conscients [...] Le projet 100% renouvelables a été publié dans la *Kehler Zeitung*. Quand on a dit 3% de rendement alors que l'on ne reçoit plus rien sur le livret d'épargne, c'est rentable, les gens sont venus » (Workshop RES\_TMO, 23/09/2019).

Cette référence comparative au taux de rendement faible des livrets bancaires se retrouve aussi dans le contexte français, associé à l'argument de la valeur citoyenne sur le plan symbolique, si l'on écoute le président des CV de la Weiss :

« Si vous mettez de l'argent dedans, c'est généralement entre 50 € et 10 000 €. Donc ce ne sont pas des sommes énormes qui sont mises. En moyenne, c'est à peu près 1 000 €, c'est de l'argent qu'ils retirent de leur livret A qui leur rapporte 0,75% [en 2019] et la CV propose – pas dès la première année mais au bout de la troisième année – 1,5%, donc c'est le double du livret A pour 1 000 €. Donc ils se disent autant le mettre là qu'ailleurs. Un, c'est local ; deux, c'est des énergies renouvelables ; trois, ça vous rapporte un peu plus que le livret A ; et quatre, c'est citoyen donc ce n'est pas du business pour le business » (entretien, 6 mai 2019, appel vidéo).

Des transferts d'échelles s'opèrent, fût-ce tacitement, dans cette mise en responsabilité – engagée ou intéressée – du citoyen. Ils renvoient à la « conduite des conduites » au sens de la gouvernementalité explicitée par Michel Foucault, en même temps qu'aux capacités d'action concrètes, distinctives entre groupes sociaux (Hamman, 2019a : 65-70). Le prix des actions dans les coopératives énergétiques n'est pas neutre. En Suisse romande, Mònica Serlavos a relevé en 2017 un prix nominatif des parts sociales de l'ordre de 500 à 1000 FS auprès des initiatives énergétiques communautaires (2018 : 103-104). De même, Anna Ebers Broughel et Nina Hampl (2018) soulignent, dans leur échantillon représentatif en Suisse, que la majorité des interrogés se déclare prête à investir de 1 000 à 10 000 FS dans un projet – somme qui peut constituer un frein économique selon les milieux sociaux.

La question du prix des actions divise *de facto* les différents modèles de

coopératives énergétiques, et ce au sein d'un même pays. Par exemple, en France, le modèle des CV défend un prix limité en vue d'une démocratisation et d'une sensibilisation aux énergies renouvelables citoyennes : « Il y a pas mal de centrales villageoises qui font leur part à partir de 50 € et nous on a fait ça en espérant que ça encourage pas mal de gens à mettre juste un peu d'argent symboliquement, mais qu'ils se sentent engagés, c'est aussi pour le côté pédagogique du truc » (entretien, président des CV Alsace Centrale, 3 mai 2019, Strasbourg). En regard, un autre modèle de coopérative énergétique, représenté notamment par Énergies Partagées en Alsace, priviliege un prix sensiblement plus élevé, de 500 € par action : « L'idée de départ est de compenser sa propre dépense énergétique, et donc ça dépasse largement 500 € ». Ce prix permet également de faciliter le financement de projets : « Le risque, si on passait de 500 à 100 €, serait qu'il n'y ait pas forcément 5 fois plus de personnes qui prennent des actions » (entretien, président Énergies Partagées en Alsace, 20 février 2019, Colmar).

Ceci donne à voir de réelles disparités entre coopérateurs en matière de possibilités financières. Elles transparaissent aussi du propos d'une responsable d'une coopérative énergétique de Kehl en Allemagne : « Chez nous, l'adhésion coûte 100 euros et, pour le moment, vous pouvez seulement acheter 100 parts, donc 10 000 euros. Maintenant, lors de la prochaine assemblée générale, on va augmenter ce plafond car on a des personnes qui veulent investir davantage » (entretien, 20 mai 2019, Kehl). Côté allemand, le frein social constitué par le prix élevé des actions apparaît assumé : « Les gens pauvres ont un problème majeur : ils ont toujours besoin d'argent. Vous pouvez investir de l'argent uniquement si vous n'en avez pas besoin pour votre vie au quotidien. Donc, désolé, mais si chaque mois il vous manque 50 € par ci, 50 € par-là, peut-être qu'à un moment vous direz "tiens maintenant que j'ai 50 €, je veux devenir membre de la coopérative", mais 6 mois après vous demanderez à la coopérative de vous les rendre car vous en aurez besoin, et pour nous c'est beaucoup de travail pour rien ! » (entretien, membre du Conseil de gestion BürgerEnergieGenossenschaft Endingen, 15 juillet 2019, Endingen). Un autre argument avancé tient au temps de gestion des dossiers des membres, en calculant que ce temps est réduit si 100 coopérateurs

apportent 500 € plutôt que 1 000 contribuant à hauteur de 50 €. Il s'agit donc bien ici d'un calcul de rentabilité, à la fois financière et de temps passé sur des tâches administratives, qui, en retour, limite significativement la visée démocratique et citoyenne de ces initiatives.

Une enquête sociologique conduite en 2012-2013 dans la commune rurale alsacienne de Saâles autour d'un projet citoyen éolien le confirme (Christen, Hamman, 2014, 2015). La souscription d'une action peut constituer un obstacle pour les habitants d'un territoire économiquement peu doté : « Moi, je veux bien en prendre une ou plusieurs actions, mais ça dépend aussi du prix à mettre, je ne peux pas me permettre beaucoup d'extras » (entretien, habitant de Saâles, août 2013). Cette contrainte économique peut être mise en parallèle, en Alsace toujours, avec l'aisance exprimée par le président de la coopérative Ercisol, lorsqu'il fait le récit d'un financement inopiné : « Il fallait faire très vite parce que le vendeur voulait signer avant le 31 décembre 2012, à cause d'un problème fiscal. [...] Donc le temps de voir avec une banque, ce n'était pas possible. J'ai fait un tour de table auprès de nous [...] et en environ 10 minutes j'ai rassemblé 400 000 euros pour acheter la centrale. Comme quoi ! Et ça m'épate encore » (entretien, mai 2013, Foussemagne).

Le défi est bien de ne pas renforcer les lignes de partage économique. Une étude menée sur la « Solarsiedlung » (lotissement solaire) de Fribourg-en-Brisgau est riche de sens (Freytag, Gössling, Mössner, 2014). Ce cas est paradigmatic, car si l'ensemble de la ville de Fribourg est associé à l'image de la réalisation d'un rêve écologique, l'éco-quartier Vauban se veut particulièrement exemplaire : il serait le plus « avancé », combinant une densité résidentielle élevée, des bâtiments à haute performance énergétique et une voirie limitant voire interdisant l'automobile, jusqu'à susciter du « tourisme vert » (plus de 25 000 touristes par an). À l'est de l'éco-quartier Vauban, sa partie Solarsiedlung est davantage encore le « modèle dans le modèle », à partir du concept de bâtiment à énergie positive (c'est-à-dire produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme). Sur une année, une habitation standard de la Solarsiedlung d'une surface de 137 m<sup>2</sup> et 49 m<sup>2</sup> de panneaux solaires produit 115 kWh/m<sup>2</sup> alors qu'elle ne consomme que 79 kWh/m<sup>2</sup>, d'après l'architecte Rolf Disch (*ibid.* :

647-650). Ces chiffres tendent à objectiver une réussite : économie d'énergie et lutte contre le dérèglement climatique iraient de pair avec un engagement citoyen. De façon distanciée, Tim Freytag, Stefan Gössling et Samuel Mössner (2014 : 651-657) parlent d'un récit mythique axé sur l'exemplarité technique plus que l'épaisseur sociale. Ils concluent à « une légende urbaine [qui] semble plutôt détachée des pratiques et des habitudes de vie quotidienne des habitants », et qui est entretenue aussi bien par des architectes, des urbanistes que des décideurs locaux. Les chercheurs soulignent la création d'un milieu social particulier et homogène, qui ne correspond pas à une démarche inclusive. De plus, dans la Solarsiedlung, les locataires sont exclus des bénéfices économiques des panneaux photovoltaïques et s'en plaignent : les toits solaires sont disjoints de baux de logement (*ibid.* : 654-656).

## 4. Conclusion

Au final, la mise en abîme de la transition énergétique sous le regard de l'écologie politique restitue des transactions permanentes qui sont à la fois habilitantes et contraignantes. Les expériences de coopératives énergétiques font ressortir un domaine de validité – le possible et l'acceptable – des voies et des moyens du changement socio-écologique, à différentes échelles territoriales et de régulations politiques : quels types de transformation, avec quel potentiel, qui y prend part ou non. C'est là une problématique fondamentalement sociale.

Les initiatives de communautés énergétiques sont pertinentes à aborder au prisme de l'écologie politique, car elles développent une vision systémique, une maîtrise plus grande des systèmes techniques et des démarches participatives. Deux entrées théoriques se rejoignent ici.

Premièrement, les limites du « grand partage » occidental séparant les hommes et la nature – mis à plat en 2005 par Philippe Descola dans *Par-delà nature et culture* (Hamman, 2019b) – sont aujourd'hui

couramment reconnues (Choné, Hajek, Hamman, 2016, 2017). En particulier, les enjeux climatiques s'imposent désormais dans l'actualité. Ils illustrent avec netteté les rétroactions permanentes environnement-société, sans extranéité possible, et par conséquent, en matière d'écologie politique, l'importance d'une vision systémique, dans laquelle « devenir résilient » fait sens. « L'objectif est alors de s'extirper d'une logique de gestion bureaucratique et descendante qui reposait sur des outils d'optimisation, afin de mieux prendre en compte la complexité des dynamiques écologiques » (Buchheit, D'Aquino, Ducourtieux, 2016 : §6). L'analogie à la nature est directe, quant à la capacité de retour d'une entité et d'une population à un état antérieur – ce qui ne signifie pas forcément initial. Or, sociologiquement, l'adaptation est un processus inséré dans le social et ses stratifications. Le fonctionnement des coopératives énergétiques, les motifs et le profil de leurs membres donnent à comprendre la capacité différentielle (économique, scolaire, etc.) des acteurs pour agir en matière de transition (Christen, Hamman, 2014, 2015).

Deuxièmement, l'écologie politique française, dans la tradition d'André Gorz ou de Jacques Ellul parmi d'autres, se méfie d'une confiscation de la démocratie et du pouvoir par les experts. La critique vis-à-vis de la technique comme nouvelle forme d'aliénation et du progrès technologique comme unurre est connue (Augagneur, 2015 : 334). Or, la transition énergétique est largement équipée par un outillage technicien, qu'il soit question de géothermie, biomasse, méthanisation, ou encore de la distinction entre solaire thermique et photovoltaïque, etc. (Christen, Hamman, 2015). Sur ce plan, les initiatives de coopératives énergétiques visent à ouvrir la « boîte noire » de la production énergétique, en associant davantage les citoyens et en rendant le processus plus concret, c'est-à-dire à la fois davantage palpable localement et en termes de rétroactions.

## Bibliographie

- Augagneur Floran, 2015, « Écologie politique (idées) », in : Bourg Dominique, Papaux Alain (dir.), Dictionnaire de la pensée écologique, Paris, PUF, p. 332-335.
- Ayuk Stefan, Évrard Aurélien, 2017, « Une transition pour que rien ne change ? Changement institutionnel et dépendance au sentier dans les “transitions énergétiques” en Allemagne et en France », Revue internationale de politique comparée, 24 (1-2), p. 17-49.
- Bauwens Thomas, 2016, « Explaining the Diversity of Motivations Behind Community Renewable Energy », Energy Policy, 93, p. 278-290.
- Bauwens Thomas, 2019, « Analyzing the Determinants of the Size of Investments by Community Renewable Energy Members : Findings and Policy Implications from Flanders », Energy Policy, 129, p. 841-852.
- Bauwens Thomas, Devine-Wright Patrick, 2018, « Positive Energies ? An Empirical Study of Community Energy Participation and Attitudes to Renewable Energy », Energy Policy, 118, p. 612-625.
- Bauwens Thomas, Gotchev Boris, Holstenkamp Lars, 2016, « What Drives the Development of Community Energy in Europe ? The Case of Wind Power Cooperatives », Energy Research & Social Science, 13, p. 136-147.
- Brummer Vasco, 2018, « Community Energy – Benefits and Barriers: A Comparative Literature Review of Community Energy in the UK, Germany and the USA, the Benefits It Provides for Society and the Barriers It Faces », Renewable and Sustainable Energy Reviews, 94, p. 187-196.
- Buchheit Pauline, D'Aquino Patrick, Ducourtieux Olivier, 2016, « Cadres théoriques mobilisant les concepts de résilience et de vulnérabilité », VertigO, 16 (1), <http://journals.openedition.org/vertigo/17131>.
- Choné Aurélie, Hajek Isabelle, Hamman Philippe, 2016, « Introduction : Repenser la nature », in : Choné Aurélie, Hajek Isabelle, Hamman Philippe (dir.), Guide des Humanités environnementales, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 11-28.
- Choné Aurélie, Hajek Isabelle, Hamman Philippe, 2017, « Conclusion: How Nature Matters », in : Choné Aurélie, Hajek Isabelle, Hamman Philippe (eds.), Rethinking Nature, Challenging Disciplinary Boundaries, New York, London, Routledge, p. 254-257.
- Christen Guillaume, Hamman Philippe, 2014, « Des inégalités d'appropriation des enjeux énergétiques territoriaux ? Analyse sociologique d'un instrument coopératif autour de l'éolien "citoyen" », VertigO, 14 (3) : <http://journals.openedition.org/vertigo/15528>.

- Christen Guillaume, Hamman Philippe, 2015, Transition énergétique et inégalités environnementales : énergies renouvelables et implications citoyennes en Alsace, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg.
- Cointe Béatrice, 2015, « From a Promise to a Problem: The Political Economy of Solar Photovoltaics in France », Energy Research and Social Science, 8, p. 151-161.
- Deshaises Michel, 2014, « Ambiguités et limites de la transition énergétique en Allemagne », Vertigo, 14 (3) : <http://journals.openedition.org/vertigo/15515>.
- Dóci Gabriella, Vasileiadou Eleftheria, 2015, « “Let’s Do It Ourselves”. Individual Motivations for Investing in Renewables at Community Level », Renewable and Sustainable Energy Reviews, 49, p. 41-50.
- Ebers Broughel Anna, Hampl Nina, 2018, « Community Financing of Renewable Energy Projects in Austria and Switzerland: Profiles of Potential Investors », Energy Policy, 123, p. 722-736.
- Engelken Maximilian, Römer Benedikt, Drescher Marcus, Welpe Isabell, 2016, « Transforming the Energy System: Why Municipalities Strive for Energy Self-sufficiency », Energy Policy, 98, p. 365-377.
- Freytag Tim, Gössling Stefan, Mössner Samuel, 2014, « Living the Green City : Freiburg’s Solariedlung between Narratives and Practices of Sustainable Urban Development », Local Environment, 19 (6), p. 644-659.
- Hamman Philippe, 2019a, Gouvernance et développement durable. Une mise en perspective sociologique, Paris, Bruxelles, De Boeck Supérieur.
- Hamman Philippe, 2019b, « Heuristique de l’anthropologie de la nature pour la sociologie et les humanités environnementales », in : Cometti Geremia, Le Roux Pierre, Manicone Tiziana, Martin Nastassja (dir.), Au seuil de la forêt. Hommage à Philippe Descola, l’anthropologue de la nature, Mirebeau-sur-Bèze, Éditions Tautem, p. 409-432.
- Holstenkamp Lars, Kahla Franziska, 2016, « What Are Community Energy Companies Trying to Accomplish? An Empirical Investigation of Investment Motives in the German Case », Energy Policy, 97, p. 112-122.
- Mahzouni Arian, 2019, « The Role of Institutional Entrepreneurship in Emerging Energy Communities: The Town of St. Peter in Germany », Renewable and Sustainable Energy Reviews, 107, p. 297-308.
- Musall Fabian David, Kuik Onno, 2011, « Local Acceptance of Renewable Energy – A Case Study from Southeast Germany », Energy Policy, 39, p. 3252-3260.
- Nolden Colin, 2013, « Governing Community Energy – Feed-in Tariffs and the Development of Community Wind Energy Schemes in the United Kingdom and Germany », Energy Policy, 63, p. 543-552.

- Quenet Grégory, 2015, « Écologie politique (mouvements) », in : Bourg Dominique, Papaux Alain (dir.), Dictionnaire de la pensée écologique, Paris, PUF, p. 335-338.
- Schumacher Kira, Krones Felix, McKenna Russell, Schultmann Frank, 2019, « Public Acceptance of Renewable Energies and Energy Autonomy : A Comparative Study in the French, German and Swiss Upper Rhine Region », Energy Policy, 126, p. 315-332.
- Schweizer-Ries Petra, 2008, « Energy Sustainable Communities: Environmental Psychological Investigations », Energy Policy, 36, p. 4126-4135.
- Serlavos Mònica, 2018, « Les citoyens deviennent acteurs de la transition énergétique. L'exemple de l'énergie citoyenne en Suisse romande », in : Niwa Nelly, Frund Benoît (dir.), Volteface, la transition énergétique : un projet de société, Lausanne, Éditions d'en bas, Paris, Éditions Charles Leopold Mayer, p. 91-109.
- Süsser Diana, Döring Martin, Ratter Beate M.W., 2017, « Harvesting Energy: Place and Local Entrepreneurship in Community-based Renewable Energy Transition », Energy Policy, 101, p. 332-341.
- Walker Gordon, 2011, « The Role for "Community" in Carbon Governance », Wiley Interdisciplinary Reviews Climate Change, 2 (5), p. 777-782.

Philippe Hamman est professeur de sociologie urbaine et de l'environnement à l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR) de la Faculté des Sciences sociales, Université de Strasbourg, où il anime le Master Ville, environnement et sociétés. Il est aussi coresponsable de l'axe « Dynamiques territoriales, villes et mobilités » du Laboratoire Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe (SAGE, UMR 7363 CNRS) : <https://sage.unistra.fr/membres/enseignants-chercheurs/hamman-philippe/>.

Marie Mangold est post-doctorante en sociologie urbaine et de l'environnement au laboratoire SAGE et enseigne à la Faculté des Sciences sociales ainsi qu'à l'École Nationale d'Architecture de Strasbourg (ENSAS) : <https://sage.unistra.fr/membres/post-doctorants/mangold-marie/>.



## 3 | MISE EN OEUVRE D'UNE MOBILITÉ VERTE POUR 2049

---

La version originale de cet article a été publiée dans le Green European Journal

[ ANOUK VAN GRINSVEN | Consultante dans le domaine des carburants renouvelables chez CE Delft, HUIB VAN ESSEN | Directeur de la division Mobilité & Transport de CE Delft & IAN SKINNER | Consultant indépendant pour la société TEPR ]

Si nous voulons que le secteur européen des transports puisse soutenir une Europe verte en 2049, force lui sera de subir une transformation. Certaines solutions aux problèmes écologiques les plus urgents causés par les transports se dessinent, mais n'iront pas sans générer leurs difficultés propres. Ian Skinner, Huib van Essen et Anouk van Grinsven, trois experts en mobilité durable, analysent les opportunités et les dilemmes de nos modes de vie et de transport, et nous expliquent comment les décideurs politiques peuvent y répondre au mieux.

En 2049, selon toute probabilité, les transports joueront dans nos vies un rôle aussi important qu'aujourd'hui. Une Europe verte n'est donc guère envisageable sans un système de transport « vert », qui ira de pair avec elle. En l'état, sur un plan purement écologique, les transports posent problème : le secteur est émetteur de gaz à effet de serre (GES), contribue à la mauvaise qualité de l'air et à la pollution sonore, et dégrade les habitats et la faune sauvages. Plus largement, les transports ont un impact négatif sur la santé humaine, notamment en raison des accidents, tandis que l'encombrement des voies de circulation dans les villes réduit la qualité de vie.

## L'ampleur du défi

Les problèmes écologiques causés aujourd'hui par les transports sont significatifs. En matière d'émissions de GES et de changement climatique, les transports sont le secteur posant les difficultés les plus épineuses. Si le secteur de l'électricité de l'UE reste à ce jour le premier émetteur de GES, ses émissions sont désormais en net recul. Les émissions du secteur des transports, quant à elles, sont reparties à la hausse après une légère diminution causée par la crise financière de la fin des années 2000. Selon l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), les émissions de GES dues aux transports représentent actuellement 27 % du total annuel de l'UE, en incluant les émissions – en hausse – de l'aviation et du transport maritime.

Dans les villes, la mauvaise qualité de l'air et les niveaux sonores excessifs sont également imputables en grande partie aux transports. L'AEE estime que près de 3 % de la population de l'UE (l'équivalent de la population combinée de la Slovaquie et de la République tchèque) sont exposés à des niveaux de pollution atmosphérique dépassant les limites légales imposées par l'UE concernant le dioxyde d'azote, les particules en suspension et les particules fines (PM10 et PM2,5 respectivement). Une proportion beaucoup plus élevée de la population est exposée à des seuils de PM10 et de PM2,5 dépassant les lignes directrices beaucoup plus strictes de l'Organisation mondiale de la santé – soit 43 % et 84 %, respectivement. L'Agence estime par ailleurs que cent millions de personnes, dans ses pays membres, soit plus que la population combinée de l'Allemagne et des Pays-Bas, sont exposées à des niveaux sonores dus au transport routier qui sont potentiellement nocifs pour la santé humaine.

Une Europe verte n'est guère envisageable sans un système de transport « vert », qui ira de pair avec elle.

La nature n'est pas à l'abri des effets des transports. La pollution de l'air peut avoir des effets négatifs sur la croissance des cultures et d'autres végétaux. Les polluants rejetés par les transports pénètrent dans les sols et les cours d'eau, et les niveaux sonores excessifs peuvent dégrader la faune sauvage. À cela s'ajoute les animaux tués par les

transports ; entre 6000 et 8000 grands mammifères sont tués chaque année sur les routes des Pays-Bas. La nature fournit des « services écosystémiques » : elle renouvelle l'oxygène dans l'air, séquestre le carbone, fournit de l'eau, régénère les sols – autant de services qui doivent être protégés et améliorés. Enfin, le secteur des transports utilise également des ressources – pour le carburant ainsi que pour la construction et l'entretien des infrastructures et des véhicules – et génère des déchets.

S'il veut être en mesure de soutenir une Europe verte en 2049, le système de transport devra être à zéro (ou proche de zéro) en termes d'émissions de GES, de polluants atmosphériques et de bruit ; il devra également faire partie intégrante d'une économie circulaire qui minimise l'utilisation des ressources et les déchets. Le développement des infrastructures de transport ne devrait pas se traduire par des pertes nettes d'habitats et leur utilisation devrait avoir un impact minimal sur la faune sauvage et sur les services fournis par la nature.

Au-delà de ses impacts écologiques, un secteur des transports durable devrait être plus sûr. Chaque année, quelque 26.000 personnes – l'équivalent de 300 bus londoniens à deux étages remplis – perdent la vie sur les routes de l'UE. Les infrastructures de transport doivent également être utilisées efficacement pour rendre les villes plus vivables. Les voitures, en particulier lorsqu'il n'y a qu'un seul occupant, accaparent beaucoup plus d'espace urbain que les autres formes de transport. Un système de transport durable devrait aussi être conçu de façon à garantir à tous – au-delà du genre, de l'âge, du groupe ethnique ou de la condition physique – un accès juste et équitable aux opportunités économiques et sociales offertes par les transports.

## Des solutions en émergence

L'électrification semble la réponse toute trouvée à bon nombre de problèmes de transport. Si tous les véhicules étaient électrifiés, le secteur n'émettrait plus du tout d'émissions directes de gaz à effet de serre ou de polluants atmosphériques. Les transports seraient

également plus silencieux, étant donné que les véhicules électriques produisent beaucoup moins de bruit que les véhicules équipés de moteurs à combustion interne.

Le recours accru à l'automatisation offre des bénéfices potentiels en matière de sécurité. Le transport routier avec un niveau élevé d'automatisation, pour ne pas dire sans conducteur, pourrait éliminer les erreurs de conduite humaines et réduire le nombre d'accidents impliquant d'autres usagers et la faune sauvage. Un système intégralement automatisé pourrait aussi être conçu de manière à maximiser l'utilisation efficiente des infrastructures, ce qui réduirait les encombrements de la circulation.

La mobilité partagée pourrait accroître l'efficience, également à travers la réduction de la consommation de ressources et de déchets produits. Si les véhicules étaient conçus pour une utilisation partagée plutôt que pour la consommation privée, il serait possible de les concevoir différemment et leur durée de vie serait plus longue. Des systèmes partagés et automatisés, avec des véhicules de plus petite taille, pourraient compléter les transports publics traditionnels, en particulier dans les zones suburbaines et rurales et pour les personnes rencontrant des problèmes de mobilité, afin d'améliorer l'accessibilité et les opportunités. Il serait nécessaire d'avoir moins de véhicules privés, ce qui libérerait des emplacements de stationnement.

## **La vision pour 2049**

Il est donc possible d'imaginer pour 2049 un système de transport où différents types de véhicules opérant au sein d'un système de transport électrifié, automatisé, partagé et collectif, répondraient à l'ensemble des besoins de la société en matière d'accessibilité et de mobilité. Le système guidera les citoyens afin qu'ils utilisent le véhicule adéquat pour chaque (partie de) trajet. Dans les villes, les transports publics, le vélo et la marche seront les principaux modes de déplacement. Les zones urbaines de toutes tailles seront conçues pour améliorer la viabilité et pour faciliter l'accès aux possibilités éducatives, économiques et de loisirs.

Des transports publics fréquents opéreront entre les principales zones urbaines, le premier et le dernier kilomètre étant parcouru à pied, en vélo ou au moyen de transports publics partagés. Les voitures seront encore utilisées, surtout dans les zones rurales, mais elles ne seront plus aussi dominantes et seront souvent utilisées en combinaison avec d'autres modes de transport. À l'extérieur des villes, des vélos électriques offriront une alternative crédible à la voiture pour de nombreux déplacements.

Pour le trafic marchandises à longue distance, le recours au rail et aux voies de navigation intérieure sera maximisé. Concernant le transport de marchandises sur de longues distances, des infrastructures de transbordement feront le lien entre différents modes de transport au sur un même parcours. L'écoulement des marchandises dans les villes sera effectué par vélo-cargo pour les articles plus petits et plus légers, des camionnettes électriques se chargeant du reste.

Même si la plupart des transports seront alimentés par de l'électricité renouvelables, des carburants liquides pourraient encore être nécessaires à certains types de véhicules et de déplacements, notamment pour le transport de marchandises routier à longue distance et l'aviation. Ces carburants liquides pourraient être des biocarburants sophistiqués – c'est-à-dire des biocarburants véritablement durables et au minimum neutres en carbone – ou des carburants « produits avec de l'électricité », tels que l'hydrogène et d'autres carburants semblables aux combustibles fossiles mais fabriqués à l'aide d'électricité renouvelable. La production de carburants similaires aux combustibles fossiles nécessiterait davantage de carbone et ceux-ci devraient être prélevés directement dans l'atmosphère afin d'être neutres en carbone. Afin d'atteindre des carburants neutres en carbone, il pourrait aussi être nécessaire d'avoir des émissions négatives.

## **Les défis posés par l'écologisation des transports**

La transition vers un système de transport vert ne se fera pas toute seule – dans tous les cas de figure, elle passera par des politiques

appropriées, l'innovation et un niveau d'investissement élevé. L'électrification des transports est en cours, mais n'en est encore qu'à ses premiers jours, tandis que l'automatisation vient à peine de commencer. Les formes de transport partagé les plus courantes – bus, trains et trams sous leur forme existante – sont bien utilisées mais les services partagés novateurs, notamment la voiture, le vélo et le vélosmoteur partagés, n'ont encore qu'une petite part du marché. Le véhicule privé et motorisé conserve autrement dit sa domination : la voiture pour le transport de passagers, et le camion ou la camionnette pour le transport des marchandises.

Repenser l'urbanisme en s'assurant que l'espace public se concentre sur les personnes et non sur les voitures est un élément essentiel de la transition. L'investissement peut transformer les zones urbaines pour que les infrastructures donnent la priorité aux transports publics, aux véhicules partagés, aux vélos et aux piétons. L'espace routier doit être réaffecté au détriment du transport motorisé individuel pour faciliter le recours facile et rapide aux alternatives. Les transports et l'utilisation du sol doivent être planifiés en parallèle dans le but de réduire tant la nécessité de se déplacer que l'étalement urbain. Les transports publics et les connexions cyclables entre différentes zones urbaines nécessiteront également des investissements.

Tant pour les passagers que pour les marchandises, le passage d'une forme de transport à une autre au cours d'un même déplacement devrait pouvoir se faire en douceur afin que l'option la plus verte soit aussi la plus pratique. Le soutien accordé aux infrastructures de transbordement et de correspondance judicieusement placées peut contribuer à atteindre cet objectif, ainsi que des systèmes de planification et de billetterie intégrés. De tels systèmes engloberaient des services tels que le partage de voitures.

Repenser l'urbanisme en s'assurant que l'espace public se concentre sur les personnes et non sur les voitures est un élément essentiel de la transition. Les politiques de prix doivent refléter l'accessibilité financière des choix de déplacement verts, sans quoi ils ne seront pas privilégiés. À l'heure actuelle, lorsqu'on prend en compte la totalité des coûts associés à la possession d'une voiture, il est souvent moins coûteux de

se déplacer en transports publics que de parcourir la même distance en voiture. Cependant, dès lors qu'une personne possède une voiture, le coût en carburant de chaque déplacement est généralement moindre que le coût d'un titre de transport public. En d'autres termes, pour les propriétaires de voitures, prendre le volant est souvent l'option la moins chère. Les voitures électriques chargées à domicile ont beaucoup plus de chances d'être moins coûteuses à l'usage que les véhicules à essence ou diesel, dans la mesure où il ne sera sans doute pas politiquement ou socialement faisable de taxer l'électricité domestique en 2049 au même taux que le carburant en 2019. En outre, toujours en 2049, si les voitures sont automatisées en majorité ou en totalité, il sera peut-être moins cher d'envoyer une voiture « tourner » toute la journée ou stationner dans un lieu éloigné que d'utiliser des places de stationnement coûteuses.

En raison de l'augmentation potentielle de la mobilité bon marché, dans son propre véhicule privé, il existe un risque de paralysie du réseau routier ou d'un accroissement de la demande de nouvelles routes. La baisse des recettes issues des accises sur les carburants frapperait également les budgets publics. La solution la plus juste et la plus logique pourrait consister à introduire une tarification routière appelée à remplacer les accises sur les carburants, les recettes générées – ou tout du moins une partie – étant utilisées pour améliorer les solutions alternatives.

Au-delà de la planification et de la tarification, il faudrait que le marché des technologies liées aux véhicules à émission zéro puisse progresser. Les politiques de l'UE exigeant des émissions moins élevées des voitures et des camionnettes, et plus récemment des véhicules routiers, vont dans la bonne direction, mais pas assez rapidement. Les politiques menées doivent également faire en sorte que la production d'électricité ne soit pas émettrice de carbone, et que tout carburant liquide destiné aux transports – qu'il s'agisse de biocarburants sophistiqués ou de carburants produits avec de l'électricité – soit produit de façon durable et sans émissions. De toute évidence, l'industrie devra être impliquée pour concrétiser cette ambition et des mesures incitatives aux consommateurs pourront encourager l'achat et l'utilisation de véhicules à émission zéro.

## **Mise en œuvre d'un système de transport écologique**

Au vu de l'ampleur de la transformation à subir par le secteur des transports, il ne faut pas s'attendre à un processus simple et direct. Tout changement fera des gagnants et des perdants, ne fût-ce que parce que certaines technologies actuellement dominantes tomberont de leur piédestal. Même si les investisseurs recherchent la sécurité à long terme, le rythme du changement technologique et la demande des consommateurs sont des données imprévisibles. Les décideurs politiques en sont réduits à gérer cette incertitude et à déterminer la réponse.

La façon dont les gens recourent aux transports – le véhicule qu'ils conduisent, leurs itinéraires, leurs habitudes – sera également soumise au changement. Certaines personnes pourraient être inquiètes pour leur liberté personnelle. Aux gouvernements de l'admettre et de permettre aux individus de faire l'expérience de nouvelles technologies et de nouveaux services sur des modes laissant de la place à l'expérimentation et à la compréhension. Dans ce contexte, des essais de technologies et de politiques pourraient s'avérer utiles. Avant que la ville de Stockholm n'introduise sa taxe d'encombrement, la mesure n'avait le soutien que d'un tiers des habitants. Mais après en avoir expérimenté ses avantages dans le cadre d'une période d'essai, la majorité des Stockholmois ont voté en sa faveur.

La mise en place d'un système de transport vert exigera de l'engagement, de l'innovation et des investissements. Ses résultats potentiels sont multiples – une meilleure santé, des villes plus attractives, des coûts moindres, un accès plus aisés et un meilleur environnement – et constituent une rupture potentiellement massive pour un mieux en comparaison avec les systèmes de transport actuels.

*Cet article se base sur le rapport Green light for sustainable mobility: Vision and pathway to 2050, rédigé par les auteurs à l'attention du groupe Verts/ALE des MPE au Parlement européen.*





# 4 | VERS UNE SÉCURITÉ SOCIALE POUR L'ALIMENTATION DURABLE ?

---

Article scientifique issu de l'appel à contribution des *Rencontres de l'écologie politique*

[ JULIEN VASTENAEKELS | Centre d'études du développement durable, ULB ]

## Introduction

Notre système alimentaire industriel et globalisé est responsable d'impacts environnementaux et sociaux majeurs (Oosterveer & Sonnenfeld, 2012). Pointé du doigt notamment pour sa contribution importante à la destruction de biodiversité (Scherr & McNeely, 2008) et au changement climatique (Foster et al., 2006), il participe aussi à saper la résilience de l'agriculture et de l'approvisionnement alimentaire à travers le monde. En effet alors que ce système agroindustriel ne parvient pas à nourrir la planète, il tend à faire disparaître progressivement les formes d'agriculture paysanne, inscrites dans la durabilité et le maintien du tissu social (Hilmi & Burbi, 2015; IPES-Food, 2017). De plus, à travers ses pratiques de production mais aussi de lobbying, l'industrie agroalimentaire pose de sérieux problèmes de santé publique (Bourdillon, 2005).

En réaction, des formes de résistance se multiplient. Depuis les luttes contre le libre échange aux mobilisations locales contre des projets industriels, en passant par les nombreuses alternatives de production et de consommation qui émergent dans les interstices du système dominant pour tenter de porter des modèles plus respectueux de l'environnement et des personnes. En effet, de nombreux producteurs et productrices développent des modes alternatifs de production, tels que ceux répondant aux principes de l'agroécologie. En parallèle, des acteurs et actrices collaborent tout au long de la chaîne pour créer des circuits de distribution durables et extraire tant bien que mal l'alimentation de l'emprise d'un nombre limité de grandes

entreprises (Blay-Palmer, 2008; IPES-Food, 2016). On voit ainsi fleurir en Belgique et ailleurs des magasins biologiques spécialisés, des coopératives alimentaires, des groupes d'achats communs, des AMAP, des plateformes en ligne, des ceintures alimentaires, et bien d'autres initiatives d'alimentation durable.

Alors que les alternatives alimentaires de consommation foisonnent, elles sont critiquées pour être porteuses d'un certain élitisme social (Allen, 2004; Hinrichs & Kremer, 2002), voire parfois considérées comme vecteurs d'une forme d'oppression culturelle (Slocum, 2007). Elles ont tendance à rassembler des personnes qui ont la capacité matérielle d'acheter des produits à des niveaux de prix en moyenne plus élevés (Chiffolleau & Prevost, 2012).

Afin de rendre une alimentation de qualité, durable, issue de l'agriculture paysanne, accessible à toutes et tous, et d'améliorer la résilience de nos sociétés, l'idée d'une « sécurité sociale alimentaire » (SSA) émerge. A travers celle-ci, chaque citoyen·ne recevrait un certain montant – de l'ordre de 150€ par mois – réservé à l'achat d'aliments auprès d'acteur.trices conventionné.es, sur base de critères élaborés de manière démocratique au niveau local (ISF-Arista, 2019). Financé par une large base de cotisant·e·s selon les moyens de chacun·e, il s'agit d'un projet qui veut réconcilier le social et l'environnement au niveau alimentaire et construire les fondations d'une démocratie alimentaire.

Cet article présente quelques éléments de contexte qui montrent la nécessité d'un projet égalitaire, qui agit au niveau systémique pour sortir les alternatives alimentaires de leur niche, il dessine ensuite les contours de la sécurité sociale alimentaire telle que défendue par ses militant·e·s et enfin identifie des pistes d'approfondissement pour nourrir le débat autour de cette proposition.

## **Des alternatives qui ne sont pas accessibles à tou-te-s**

Nous sommes face à un système alimentaire à plusieurs vitesses, avec

notamment d'un côté des acteurs·trices qui répondent aux demandes éthiques, sociales, environnementales de consommateurs·trices souvent privilégié·e·s (Goodman, DuPuis, & Goodman, 2012; Hinrichs & Kremer, 2002). De l'autre côté, il existe une offre alimentaire industrielle importante, perçue comme moins chère, de moindre qualité et de plus faible durabilité (Oosterveer & Sonnenfeld, 2012). Cette dualité est source d'inégalités. En effet, au sein des ménages en situation de pauvreté, l'alimentation est une variable d'ajustement du budget (Thouvenot, 2013). En Belgique, selon des chiffres de 2010, les dépenses alimentaires (hors restauration) des 10% des ménages avec les plus hauts revenus sont en moyenne 1,83 fois plus élevées que celles des 10% ayant les revenus les plus faibles (Statbel, 2013). Pour s'en sortir au quotidien, 169 642 personnes ont fait appel à une des neuf banques alimentaires belges en 2019 (Service de lutte contre la pauvreté la précarité et l'exclusion sociale, 2019). De plus les études s'accordent pour montrer que plus les revenus d'un ménage sont bas, moins son alimentation sera qualitative en moyenne (Darmon & Carlin, 2013). Or en 2017, 15,9% des Belges vivaient sous le seuil de pauvreté (Statbel, 2018).

Par ailleurs, la capacité à choisir librement de son alimentation est plus qu'un enjeu de santé et d'environnement, il s'agit aussi de dignité humaine. Selon la définition de l'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies, Olivier De Schutter, le droit à l'alimentation est celui « d'avoir un accès régulier, permanent et non restrictif, soit directement ou au moyen d'achats financiers, à une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel le consommateur appartient, et qui lui procure une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouissante et exempte de peur » (De Schutter, s. d.). Devoir se contenter des produits alimentaires dont des personnes plus privilégiées ne souhaitent pas, que ce soit à travers des mécanismes de dons ou de marché, est considéré par certain·e·s comme allant à l'encontre de ce droit (ISF-Agrista, 2019).

La problématique des inégalités dans l'accès à l'alimentation durable est connue des acteurs et actrices du secteur (DuPuis & Goodman, 2005). En témoignent diverses initiatives pour favoriser des formes de

mixité sociale et culturelle et garantir une certaine accessibilité des prix au sein de ces alternatives<sup>1</sup>. Cependant leur potentiel semble limité. Il existe souvent des barrières d'ordre socioculturel (Allen, 2004), mais aussi des contraintes matérielles (Damhuis, 2019). En moyenne le prix d'un panier alimentaire « durable » (par exemple bio, en circuit court, issu d'une agriculture non-intensive...) demeure plus élevé que celui des produits équivalents proposés par les circuits conventionnels et constitue un des obstacles à la consommation d'alimentation durable (Good Food Bruxelles, 2015). Selon une étude de l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, le prix constitue même l'obstacle numéro un à l'achat d'alimentation biologique pour 84% des consommateurs·trices (Agence Bio, 2019). Il ne serait pourtant pas raisonnable de vouloir diminuer coûte que coûte les prix des produits issus des systèmes alimentaires durables, au détriment de paysan·ne·s qui éprouvent déjà des difficultés pour vivre de leur activité. En Belgique, selon une étude commandée par Fedagrim et menée en 2016, « plus de 97% des agriculteurs indiquent que le prix du marché pour les produits n'atteint pas un niveau suffisamment élevé. 94% ajoutent qu'ils n'ont pratiquement pas leur mot à dire à propos du prix qu'ils perçoivent pour leurs produit » (Fedagrim, 2016). L'enquête montre également que 40% des agriculteurs·trices belges gagnent moins de 1000€ par mois pour des semaines de 68 à 80h de travail.

Ces chiffres sur la situation économique des agricultrices·teurs suggèrent que seule une petite minorité d'entre elles·eux écoule sa production à travers des circuits de distribution qui permettent de vendre à un prix rémunérateur. Les systèmes alimentaires offrant un prix juste aux producteurs·trices ne permettent donc de palier un problème systémique de sous-rémunération que localement.

## **Des politiques qui favorisent les systèmes industriels**

L'ascendance du système alimentaire industriel sur les autres formes de production et consommation est notamment le fruit des politiques

---

1 Voir par exemple le projet Falcoop : <http://falcoop.ulb.be/>

en matière d’agriculture et d’alimentation. En particulier, le cadre posé par la Politique Agricole Commune de l’Union européenne (PAC)—à travers aides directes à l’hectare, la libéralisation des marchés agricoles, la standardisation des semences...—soutient les pratiques agricoles productivistes et la concentration des acteurs (Hazell, Poulton, Steve, & Dorward, 2007; IPES-Food, 2016).

Les alternatives alimentaires suscitent l’enthousiasme car elles font mentir le discours selon lequel il n’y aurait pas d’alternative possible au système dominant. Cependant elles semblent aujourd’hui profondément insuffisantes pour assurer une transition écologique et sociale du système alimentaire à large échelle. Des mesures systémiques apparaissent indispensables pour sortir les alternatives de leurs niches.

A cet égard, le remplacement de la Politique Agricole Commune par une Politique Alimentaire Commune, telle que proposée par IPES Food (2019) ou Pour Une Autre PAC<sup>2</sup>, est une idée qui a fait surface. Ces propositions mettent notamment l’accent sur la nécessité de dispositifs luttant contre les inégalités dans l’accès à l’alimentation et de la gouvernance démocratique du système alimentaire. Pour autant, les mécanismes précis restent à inventer. Vers une sécurité sociale alimentaire

La suite de cet article explore une piste en ce sens : la sécurité sociale alimentaire, dont l’objectif est de rendre l’alimentation durable et issue de l’agriculture paysanne accessible à toutes et tous. Cette proposition a été développée à l’origine par le groupe thématique Agricultures et Souveraineté Alimentaire d’Ingénieur·e·s sans frontières (ISF-Agrista) en France, qui regroupe « des citoyen·ne·s et des professionnel·le·s œuvrant pour la réalisation de la souveraineté alimentaire et des modèles agricoles respectueux des équilibres socio-territoriaux et écologiques » (ISF-Agrista, 2019). Elle est depuis lors soutenue également par d’autres associations et intellectuels<sup>3</sup>. En admettant la proposition des militant·e·s d’ISF-Agrista, à l’origine de l’idée de sécurité sociale alimentaire, un budget alimentaire de 150 € par mois est alloué

---

2 [www.pouruneautrepac.eu](http://www.pouruneautrepac.eu)

3 Par exemple Les Ami.e.s de la Confédération paysanne (2019) et le sociologue et économiste Bernard Friot (Là-bas si j’y suis, 2019).

sans condition à chaque individu (et pour les mineur·e·s, versés à leurs parents). Cette somme est disponible sur une carte spécifique (en France il existe la carte « Vitale » déjà pour la santé), mise en œuvre au niveau national. Le montant de 150 € a été fixé imaginé de manière arbitraire par les défenseurs·euses de la mesureproposition, de manière se situer en dessous des dépenses alimentaires moyennes<sup>4</sup> et au-dessus des dépenses alimentaires des personnes en situation de pauvreté. Ce montant pourrait bien sûr évoluer. Il peut être dépensé exclusivement auprès d'agriculteurs·trices et points de ventes conventionnés. En considérant les 11,4 millions d'habitants en Belgique (chiffres 2018), cela représente un budget annuel de l'ordre de 20,5 milliards d'euros d'allocations, auxquels il faut ajouter des frais de fonctionnement. A titre de comparaison, en 2017 la sécurité sociale belge a dépensé 104 milliards d'euros<sup>5</sup>. Le système est pensé pour être financé à travers une nouvelle cotisation spécifique, prélevée de manière similaire au prélèvement actuel des cotisations sociales, c'est-à-dire sur les salaires. L'assiette de la cotisation pourrait cependant être élargie. Par exemple en effectuant des prélèvements également sur « la valeur ajoutée de la structure employeuse » (ISF-Agrista, 2019, p. 10). Il est possible d'imaginer de faire contribuer également les revenus des capitaux, qui sont encore très peu taxés en Belgique. La manière de financer le dispositif est cruciale, et résulte d'un choix intrinsèquement politique, puisqu'elle détermine la capacité du dispositif à redistribuer la richesse et atteindre ses objectifs de lutte contre les inégalités sociales.

Ensuite, les cotisations sont transférées à des caisses de sécurité sociale alimentaire, gérées démocratiquement à l'échelle locale. Les points de vente et agriculteurs qui souhaitent pouvoir être payés avec la carte de sécurité sociale alimentaire doivent se faire conventionner<sup>6</sup>. Les conditions à remplir pour se faire conventionner sont déterminées par les membres des caisses. A travers ces nouvelles institutions, les citoyens·nes et acteurs·trices du système alimentaire peuvent ainsi façonner démocratiquement les normes et interactions régissant

4 La part du budget d'un ménage dédié à l'alimentation était de 13,5 % en Belgique en 2016, soit 382€ par mois et par ménage (2,3 personnes) en moyenne (Statbel, 2017). Mais il faut envisager qu'avec des prix plus rémunérateurs pour les producteurs·trices, les dépenses alimentaires pourraient augmenter.

5 En additionnant les dépenses des régimes « employé·e·s », « indépendant·e·s » et « soins de santé » (SPF Stratégie et Appui, 2017).

6 Un parallèle peut être fait avec les médecins conventionnés par l'assurance maladie.

les échanges au sein du système alimentaire sur leur territoire. Cette manière d’agir diffère de la « consom’action », appelé aussi « consumérisme politique », qui postule que les consommateurs·trices « voteraien[t] à travers leurs achats et insuffleraien[t] au marché certaines valeurs dont il serait dépourvu – cette idée ne résistant pas à l’épreuve des faits (Cochoy, 2008). Le pouvoir d’action des caisses se résume en deux rôles majeurs. Le premier est de décider d’un cahier des charges qui impose certains critères de production en fonction d’enjeux locaux, nationaux et globaux, tels que le paysage et l’aménagement du territoire, la dégradation de la biodiversité, le changement climatique, et le respect des droits humains. Une partie de ces critères doivent donc être décidées à des niveaux supérieurs, via des mécanismes à inventer. Le deuxième rôle est celui d’établir les prix des produits, en fonction de leur coût de revient, afin de rémunérer les différents acteurs à un prix qui leur permettent de vivre dignement. Les habitant·e·s, producteurs·trices et autres acteurs·trices du système alimentaires doivent donc décider démocratiquement ce qu’ils estiment être des prix justes.

Les défenseur·euses de la sécurité sociale alimentaires avancent également l’idée d’exclure du système les entreprises capitalistes— entendues par ISF-Arista (2019, p. 11) comme celles qui rémunèrent les capitaux d’investisseurs extérieurs à un taux plus élevé que celui de l’inflation. De plus, pour être conventionnée, une entreprise alimentaire doit se fournir auprès de structures du secteur alimentaire également conventionnées. L’approvisionnement en produits ne pouvant être conventionnés, tels que ceux devant obligatoirement être importés, pourrait se baser sur certaines certifications existantes, comme celles du commerce équitable, bien qu’elles soient critiquées (Jaffee, 2010; Pouchain, 2011).

À travers ces mécanismes, réside l’espoir d’une forme de démarchandisation de l’alimentation. Celle-ci n’est alors plus un bien échangeable comme un autre, soumis aux aléas des forces du marché et à la captation de la valeur par les possesseurs de capitaux. La portion du secteur alimentaire qui décide de rejoindre le dispositif est de la sorte « ré-encastree » (Polanyi, 2001; Vastenaekels & Pelenc, 2018) dans le rapport social et les régulations démocratiques.

## **Une proposition à explorer sous différents angles**

Comme dans toute proposition utopique—non pas dans le sens d'une « idée irréaliste » mais plutôt en tant qu'invitation à une « réflexion holistique sur les liens entre les processus économiques, sociaux, existentiels et écologiques de manière intégrée [qui mène à] imaginer les institutions sociales et les relations sociales d'une meilleure société » (Levitas, 2013, pp. 19–20, notre traduction)—il existe des silences, des zones d'ombre à examiner de manière critique. Celles-ci génèrent autant de pistes de recherche future et d'approfondissement. Nous en sommes convaincu, le débat autour de cette proposition en est à ses balbutiements et doit être nourri depuis diverses perspectives multi-, inter-, voire transdisciplinaires. Nous dressons ci-dessous une série non-exhaustive de questions à explorer.

Une question centrale est savoir de quelle manière gouverner la transition du « business as usual » vers une sécurité sociale alimentaire fonctionnelle. Comment réunir une coalition d'acteurs·trices capables de faire passer la mesure ? Par quelles étapes faut-il commencer ? Comment éviter la récupération du dispositif par les acteurs·trices dominant·e·s ? Les transitions studies, la sociologie des mouvements sociaux, les sciences politiques notamment peuvent fournir des clés de lecture à cet égard.

Une difficulté à surmonter est la marginalité actuelle des systèmes d'alimentation durable. A titre d'exemple, en Belgique, selon des chiffres de 2017, seuls 5,8% de la surface agricole est dédiée à l'agriculture biologique. Comment assurer l'augmentation offre d'agriculture durable ? Quel est le potentiel en la matière ? Par quels moyens y arriver ? Des questions qui peuvent être étudiées depuis des perspectives issues notamment de l'économie, de l'agronomie, de la géographie, des sciences politiques.

Ensuite, créées au milieu du XIXe siècle et au départ des maintenues par leurs membres volontaires, les premières caisses d'assistance mutuelles se sont vues accorder des subsides quelques décennies plus tard et se sont organisées en unions et fédérations (CRISP, 2020). Sans elles la sécurité sociale n'aurait pas vu le jour – du moins sous cette

forme. Quelles leçons peut-on tirer de l'histoire de la sécurité sociale pour la mise en œuvre de la SSA ?

Quels sont les potentiels effets redistributifs de la mesure ? Qui sont les « gagnants » et les « perdants » ? Des projections socioéconomiques peuvent être utiles pour comparer les effets de différents types de financement et du montant alloué notamment.

De quelle manière un tel projet peut-il changer les habitudes de consommation alimentaires ? Les théories des pratiques nous indiquent que la consommation est façonnée par une multitude d'éléments à la fois individuels et structurels, tels que le temps et les rythmes sociaux, les routines et les infrastructures matérielles (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013; Warde, 2014). Dans quelle mesure la SSA offre-t-elle des opportunités matérielles sur lesquelles les citoyens peuvent s'appuyer pour développer et entretenir d'autres habitudes de consommation ? Est-elle plus efficace que les solutions qui visent à augmenter la « rationalité » des consommateurs-trices, tels que les modifications de signaux-prix et les campagnes de sensibilisation ?

Enfin, si la démocratie participative imaginée au niveau des caisses de SSA peut générer des espaces d'expérience (Pleyers, 2016) émancipateurs, elle peut aussi être le terreau d'une autre forme d'élitisme (Birck, 2018). Un apport des études de genre, des travaux sur l'intersectionnalité et en sociologie plus généralement peut contribuer à façonner le projet pour assurer une juste place à chacun·e et réduire le risque de reproduction des inégalités, discriminations et oppressions au sein des institutions nouvellement créées.

## Conclusion

Les résistances au système alimentaire industriel globalisé se multiplient. Cependant aujourd'hui ces initiatives restent relativement marginales en comparaison avec le système conventionnel. Pour libérer le potentiel transformatif des alternatives alimentaires de production et de consommation, il faut parvenir changer certaines règles du jeu au sein

du système alimentaire. La sécurité sociale alimentaire est une réponse systémique à cet enjeu. Il s'agit d'un projet de démocratie alimentaire qui vise à réduire les inégalités dans l'accès à l'alimentation durable. Il offre à chacun et chacune la capacité de participer à la construction du système alimentaire, loin des chimères telles que « 1 achat = 1 voix » qui n'ont pas empêché la concentration démesurée du pouvoir d'une poignée d'acteurs-trices aux pratiques néfastes d'un point de vue social, environnemental et de santé publique (Howard, 2016). Il s'agit potentiellement d'un outil puissant de transformation des systèmes alimentaires. Il reste cependant encore de nombreux points d'interrogation. Les débats autour de ce projet doivent être nourris d'analyses multi-, inter-, transdisciplinaires plus approfondies, sur la stratégie et la manière de la mettre en œuvre, ses contingences, ses effets, ses règles et principes. En parallèle, il nous semble indispensable que les alternatives alimentaires et mouvements sociaux luttant pour une justice sociale et environnementale s'emparent de l'idée pour la confronter aux réalités de terrain et aux contraintes institutionnelles et politiques. Cette proposition est un premier pas pour une transition démocratique, écologique et sociale de nos systèmes alimentaires, à la base d'une plus grande résilience. Elle doit encore mûrir, s'affiner, s'orienter, et être accompagnée de propositions complémentaires ambitieuses. Face aux désastres sociaux et environnementaux provoqués par le système alimentaire industriel et globalisé, il est plus que temps d'apporter une réponse systémique à la hauteur des enjeux.

## Références

- Agence Bio. (2019). Baromètre 2018 de consommation et de perception des produits biologiques en France. Consulté à l'adresse [https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2019/02/Rapport\\_Barometre\\_Agence-Bio\\_fevrier2019.pdf](https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2019/02/Rapport_Barometre_Agence-Bio_fevrier2019.pdf)
- Allen, P. (2004). Together at the table: sustainability and sustenance in the American agrifood system. University Park, Pennsylvania: Penn State University Press.
- Birck, J.-N. (2018). Les nouveaux enjeux de la démocratie participative locale : pratiques et usages de la participation citoyenne à Nancy et au Conseil général de Meurthe-et-Moselle. Université Nancy 2, Nancy. Consulté à l'adresse <http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>
- Blay-Palmer, A. (2008). Food fears: From industrial to sustainable food systems. Hampshire: Ashgate.
- Bourdillon, F. (2005). Les lobbies agroalimentaires contre la santé publique. Santé Publique, 2005/4(17), 515516. <https://doi.org/10.3917/spub.054.0515>
- Chiffolleau, Y., & Prevost, B. (2012). Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires. Norois, (224), 720. <https://doi.org/10.4000/norois.4245>
- Cochoy, F. (2008). Faut-il abandonner la politique aux marchés ? Réflexions autour de la consommation engagée. Revue Française de Socio-Économie, 1(1), 107. <https://doi.org/10.3917/rfse.001.0107>
- CRISP. (2020). Mutualité. Consulté le 12 février 2020, à l'adresse <http://www.vocabulairepolitique.be/mutualite/>
- Damhuis, L. (2019). Alimentation durable et mixité sociale : soucis démocratiques ou idéaux élitistes ? Démocratie. Consulté à l'adresse [http://www.revue-democratie.be/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1344:alimentation-durable-et-mixite-sociale-soucis-democratiques-ou-ideaux-elitistes&catid=63&Itemid=201](http://www.revue-democratie.be/index.php?option=com_content&view=article&id=1344:alimentation-durable-et-mixite-sociale-soucis-democratiques-ou-ideaux-elitistes&catid=63&Itemid=201)
- Darmon, N., & Carlin, G. (2013). Alimentation et inégalités sociales de santé en France. Cahiers de Nutrition et de Dietétique, 48(5), 233239. <https://doi.org/10.1016/j.cnd.2013.06.001>
- De Schutter, O. (s. d.). Droit à l'alimentation. Consulté le 11 février 2020, à l'adresse <http://www.srfood.org/fr/droit-a-l-alimentation>

- Dubuisson-Quellier, S., & Plessz, M. (2013). La théorie des pratiques. Quels apports pour l'étude sociologique de la consommation ? *Sociologie*, 4(4).
- DuPuis, E. M., & Goodman, D. (2005). Should we go « home » to eat?: Toward a reflexive politics of localism. *Journal of Rural Studies*, 21(3), 359371. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2005.05.011>
- Fedagrim. (2016). Le secteur agricole belge menacé d'extinction. Fedagrim tire la sonnette d'alarme.
- Foster, C., Green, K., Bleda, M., Dewick, P., Evans, B., Flynn A, & Mylan, J. (2006). Environmental Impacts of Food Production and Consumption. London. Consulté à l'adresse [http://randd.defra.gov.uk/Document.aspx?Document=EV02007\\_4601\\_FRP.pdf](http://randd.defra.gov.uk/Document.aspx?Document=EV02007_4601_FRP.pdf)
- Good Food Bruxelles. (2015). L'alimentation durable, à quel prix? Consulté 11 février 2020, à l'adresse <https://www.goodfood.brussels/fr/contributions/lalimentation-durable-quel-prix>
- Goodman, D., DuPuis, M., & Goodman, M. (2012). Alternative Food Networks: Knowledge, Practice, and Politics. Oxon: Routledge. Consulté à l'adresse <https://www.routledge.com/Alternative-Food-Networks-Knowledge-Practice-and-Politics/Goodman-DuPuis-Goodman/p/book/9780415671460>
- Hazell, P., Poulton, C., Steve, S., & Dorward, A. (2007). The Future of Small Farms for Poverty Reduction and Growth. Washington, D.C.
- Hilmi, A., & Burbi, S. (2015). Peasant farming, a buffer for human societies. *Development* (Basingstoke), 58(23), 346353. <https://doi.org/10.1057/s41301-016-0035-z>
- Hinrichs, C., & Kremer, K. S. (2002). Social inclusion in a midwest local food system project. *Journal of Poverty*, 6(1), 6590. [https://doi.org/10.1300/J134v06n01\\_04](https://doi.org/10.1300/J134v06n01_04)
- Howard, P. H. (2016). Concentration and Power in the Food System: Who Controls What We Eat? New York: Bloomsbury Academic. [https://doi.org/10.1162/GLEP\\_r\\_00423](https://doi.org/10.1162/GLEP_r_00423)
- IPES-Food. (2016). From uniformity to diversity: a paradigm shift from industrial agriculture to diversified agroecological systems. Consulté à l'adresse [www.ipes-food.org](http://www.ipes-food.org)
- IPES-Food. (2017). Too big to feed: Exploring the impacts of mega-mergers, concentration, concentration of power in the agri-food sector. Consulté à l'adresse [www.ipes-food.org](http://www.ipes-food.org)

- IPES Food. (2019). Towards a Common Food Policy for the European Union. Consulté à l'adresse [http://www.ipes-food.org/\\_img/upload/files/CFP\\_FullReport.pdf%0Ahttp://www.ipes-food.org/pages/CommonFoodPolicy](http://www.ipes-food.org/_img/upload/files/CFP_FullReport.pdf%0Ahttp://www.ipes-food.org/pages/CommonFoodPolicy)
- ISF-Agrista. (2019). Pour une sécurité sociale alimentaire. Consulté à l'adresse <https://www.isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-de-l-alimentation>
- Jaffee, D. (2010). Fair trade standards, corporate participation, and social movement responses in the United States. *Journal of Business Ethics*, 92(SUPPL 2), 267285. <https://doi.org/10.1007/s10551-010-0583-1>
- Là-bas si j'y suis. (2019). Bernard Friot : « Pour une Sécurité Sociale de l'alimentation ! ». Consulté le 15 janvier 2020, à l'adresse <https://la-bas.org/la-bas-magazine/entretiens/bernard-friot-pour-une-securite-sociale-de-l-alimentation>
- Les Ami.e.s de la Confédération paysanne. (2019). Pour une sécurité sociale de l'alimentation ! Consulté le 15 janvier 2020, à l'adresse <http://lesamisdelaconf.org/2019/06/18/pour-une-securite-sociale-de-l-alimentation/>
- Levitas, R. (2013). *Utopia as Method: The Imaginary Reconstitution of Society*. Basingstoke: Palgrave Macmillan. <https://doi.org/10.1057/9781137314253>
- Oosterveer, P., & Sonnenfeld, D. A. (2012). *Food, Globalization and Sustainability*. London: Earthscan.
- Pleyers, G. (2016). De la subjectivation à l'action. Le cas des jeunes alter-activistes. In G. Pleyers & B. Capitaine (Éd.), *Mouvements sociaux* (p. 2747). Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme. <https://doi.org/10.4000/books.editionsmsh.9891>
- Polanyi, K. (2001). *The Great Transformation – The Political and Economic Origins of Our Time* (2nd éd.). Boston: Beacon Press (Original work published 1944).
- Pouchain, D. (2011). Le commerce équitable : le développement en dépit du marché ou via le marché ? *Éthique et économique/Ethics and Economics*, 8(2), 2011. Consulté à l'adresse <http://ethique-economique.net/>
- Scherr, S. J., & McNeely, J. A. (2008). Biodiversity conservation and agricultural sustainability: Towards a new paradigm of « ecoagriculture » landscapes. *Philosophical Transactions of the Royal Society B: Biological Sciences*, 363(1491), 477494. <https://doi.org/10.1098/rstb.2007.2165>

- Service de lutte contre la pauvreté la précarité et l'exclusion sociale. (2019). Des faits et des chiffres, 116. Consulté à l'adresse [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be)
- Slocum, R. (2007). Whiteness, space and alternative food practice. *Geoforum*, 38(3), 520533. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2006.10.006>
- SPF Stratégie et Appui. (2017). La sécurité sociale. Consulté le 12 février 2020, à l'adresse <http://www.budgetfederal.be/FR/figures/socialSec.html>
- Statbel. (2013). Dépenses moyennes par ménages selon les déciles de revenu standardisé 1999-2010.
- Statbel. (2018). Chiffres clés. Aperçu statistique de la Belgique. Consulté à l'adresse [https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/FR\\_kerncijfers\\_2018\\_web1a.pdf](https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/FR_kerncijfers_2018_web1a.pdf)
- Thouvenot, A. (2013). Aide alimentaire : les pauvres doivent-ils être condamnés à manger les surplus de notre société de consommation ? *Sens-Dessous*, 12(2), 43. <https://doi.org/10.3917/sdes.012.0043>
- Vastenaekels, J., & Pelenc, J. (2018). Investigating the potential of cooperatives to re-embed the economy: a multiple case study of food cooperatives in Belgium (CIRIEC No. 2018/05). Consulté à l'adresse <http://hec-cloud01.segi.ulg.ac.be/repec/wp18-05.pdf>
- Warde, A. (2014). After taste: Culture, consumption and theories of practice. *Journal of Consumer Culture*, 14(3), 279303. <https://doi.org/10.1177/1469540514547828>





# **DOSSIER 4**

---

[ L'ÉCOLOGIE POLITIQUE  
ET SA PLACE DANS LA CITÉ ]



# 1 | UN ESPACE POUR L'ÉCOLOGIE DANS L'HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES

---

La version originale de cet article a été publiée dans le Green European Journal

[ REINHARD OLSCHANSKI | Docteur en philosophie ]

Longtemps, les trois grands courants que sont le libéralisme, le conservatisme et le socialisme ont défini les attitudes politiques du grand public, des intellectuels et des institutions universitaires. Les développements survenant à travers le monde confirment cependant qu'un autre système d'idées les a rejoints. Les Verts incarnent la quatrième idée politique de la modernité, l'écologie, qui englobe au sens large l'écologisme en tant que mouvement politique et en tant qu'idée.

À quoi ressemblerait une image plus détaillée de cet accomplissement ? Quelles conclusions les Verts peuvent-ils en tirer ? Comment pourrait se décrire un parti écologiste tel que Bündnis 90 / Die Grünen, les Verts allemands ?

Avant de répondre à ces questions, il est nécessaire de comprendre comment un nouveau concept tel que l'écologie peut entrer dans le panthéon des idées. Les paradigmes de la modernité n'ont pas toujours été solidement ancrés. Ils ne sont ni des idéaux platoniques, ni des « idoles » éternelles. Ils doivent leur position de premier plan à des processus séculiers et historiques.

## Le paradigme écologique

Le libéralisme est l'aîné des idées politiques associées à la modernité. Il était le fer de lance politique de la pensée des Lumières et d'une nouvelle

bourgeoisie. Le conservatisme, bien qu'il se drape dans la dignité et l'immuabilité, est arrivé en second lieu. Il a constitué une réaction au libéralisme, aux Lumières et à la transition vers la société bourgeoise. Le conservatisme, aussi nostalgique de l'ancien qu'il ait pu être, n'en était pas moins une étincelle dialectique, une réflexion obstinée sur le coût du changement. Le socialisme est arrivé en troisième lieu, rejoignant ce qu'il faut bien appeler une union profondément antagoniste. Il répondait à la détresse de tous ceux qui se retrouvaient libérés des anciennes relations de production féodales et s'agglutinaient dans les villes du xixe siècle. Si nous laissons de côté les régimes autoritaires de la première moitié du xxe siècle, il faudra plus d'une centaine d'années avant que naîsse une nouvelle idée fondamentale, cette fois sous les traits de l'écologie. Comme les précédentes, elle est apparue en réponse à un problème spécifique de son époque.

Tandis que les réponses à la question sociale reposaient sur une critique des relations de production modernes et se concentraient sur l'exploitation systématique présente dans les relations entre personnes, la nouvelle approche écologique s'est intéressée au contexte technologique ayant engendré le conflit entre les êtres humains et la nature. La surexploitation de la nature et la pollution de l'environnement en étaient ses thématiques centrales. La technologie et les processus matériels de production et de consommation ont cessé d'être acceptés comme neutres ou ne présentant aucune alternative ; il est devenu possible de les critiquer et de les modifier. La critique environnementale, plaident en faveur d'alternatives « vertes » plus écologiques et plus proportionnelles, a été popularisée par des expériences telles que les catastrophes nucléaires de Tchernobyl et de Fukushima, mais aussi par la preuve qu'une action efficace est possible. De nombreux cours d'eau ont été ressuscités et l'interdiction mondiale des chlorofluorocarbones (CFC) a mis un point d'arrêt à la disparition rapide de la couche d'ozone.

Si le paradigme écologique n'a pas été dans son essence même une réponse aux urgences matérielles du xixe siècle, il ne faut cependant pas le réduire à un idéalisme dépourvu de toute envergure. En effet, dans la mesure où l'écologie place la relation entre les êtres humains et la nature au centre de l'attention, elle est davantage « matérialiste »

que le paradigme social. Le changement climatique porte clairement atteinte aux intérêts matériels des pauvres, comme le rappellent et le démontrent les millions de « réfugiés climatiques ». L'écologie n'est pas seulement une idée « pour des riches », qui sont par ailleurs à l'abri de toute inquiétude ou de toute adversité.

*La technologie et les processus matériels de production et de consommation ont cessé d'être acceptés comme neutres ou ne présentant aucune alternative ; il est devenu possible de les critiquer et de les modifier.*

Le paradigme écologique n'est pas non plus un paradigme de classe. Il n'exprime pas, comme le libéralisme des premiers temps, la position d'une bourgeoisie ambitieuse. Il n'est pas non plus une réaction conservatrice de la classe supérieure féodale face à la révolution bourgeoise, pas plus qu'une idéologie de la classe ouvrière pour lutter contre le capitalisme. Une vie et une activité économique durables ont quelque chose à offrir à tout un chacun. La durabilité équivaut aux éléments universels d'une bonne vie – un air propre, une nourriture saine, un développement durable – qui doit être accessible à tous.

L'approche écologique est donc universelle et va bien au-delà des idées mondialistes du libéralisme économique et du libre-échange. Le mouvement ouvrier s'est opposé au mondialisme libéral par la solidarité internationale de la classe ouvrière – du moins là où il n'a pas succombé à la drogue du nationalisme. L'écologie, pour sa part, se préoccupe de problèmes qui ne s'arrêtent pas aux frontières nationales, tels que les retombées radioactives et les émissions de gaz à effet de serre. En parallèle avec la mondialisation de l'économie, le réchauffement climatique est le processus mondial ultime. Son caractère mondial explique pourquoi le populisme national pratique la politique de l'autruche dès qu'il est question d'enjeux écologiques, en particulier climatiques. En effet, admettre toute responsabilité humaine mènerait *de facto* à une solidarité par-delà les frontières des États-nations.

Le réchauffement climatique actuel est un effet secondaire de notre confrontation avec la nature. Il est une contre-attaque dirigée contre l'activité humaine et obéissant aux lois de la nature, son facteur

déclencheur étant le niveau trop élevé de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère. À cet égard, l'écologie, souvent rejetée comme manquant quelque peu de substance, semble au contraire plus concrète que les idées de ses contempteurs. Jean-Paul Sartre définissait des événements tels que le réchauffement comme des « contre-finalités », c'est-à-dire des conséquences d'interventions humaines sur la nature qui s'avèrent hostiles aux humains, étant entendu que cette hostilité n'émane pas d'un ennemi humain. En effet, ni la nature ni ses lois ne sont des adversaires personnels. Le combat contre les contre-finalités n'implique pas seulement une lutte où des groupes sociaux se regroupent au nom de la solidarité pour opérer ensuite dans le cadre d'un modèle « nous contre eux ». Il s'agit plutôt d'une lutte « nous contre lui », c'est-à-dire contre le pouvoir impersonnel des processus naturels, même si le facteur déclenchant est humain.

En une génération et demie, ce nouveau paradigme a su atteindre le cœur et l'esprit de millions de personnes. Il est un des canaux essentiels par lesquels nous comprenons le monde vivant et s'exprime à travers une forme politique différentiée. Son champ d'action peut s'observer dans les domaines avec lesquels il entretient un lien immédiat et qui concernent directement neuf des quatorze ministères fédéraux allemands actuels : l'environnement, la conservation de la nature, la sûreté nucléaire, l'alimentation, la protection des consommateurs, l'agriculture, la recherche et la science, la santé, la construction et le logement, les transports, l'économie, l'énergie, la coopération économique et le développement. Même si les Verts allemands travaillaient exclusivement sur des sujets « écologiques », ils ne sont pas ce parti « de niche », comme on les a longtemps qualifiés. Leurs thèmes principaux suffisent à eux seuls à les doter d'un portefeuille politique capable de concurrencer sans difficultés – et même souvent de surpasser – les offres clés de leurs compétiteurs, tant en termes d'ampleur que d'urgence.

L'apparition de technologies, normes et procédures alternatives est le fruit d'un long travail de réflexion sur l'impact des processus humains sur l'environnement. La croissance des énergies renouvelables est un exemple triomphant de cette évolution. La transition énergétique est en voie de réorganiser un secteur clé de l'économie et une transformation écologique complète est à l'agenda. Autant de signes qui démontrent

que l'écologie – « l'identité de marque principale » novatrice et attrayante des Verts – est devenue l'une des idées principales de l'époque moderne.

## Élargir l'horizon

L'accent que les Verts placent sur l'environnement leur fournit une base solide à partir de laquelle toucher un public encore plus large. Le parti revendique depuis longtemps déjà son statut de « formation généraliste » positionnée sur l'ensemble des enjeux politiques. Et cette intention est déjà mise en pratique, comme le prouve le gouvernement écologiste du Bade-Wurtemberg, la région techniquement la plus novatrice d'Europe. Les *Grünen* ont eu la sagesse de ne pas se laisser tenter par l'idée risquée de devenir un « parti populaire ». Ce concept fonde le parti sur des publics cibles relativement homogènes qui ne sont présents que dans des proportions limitées au sein de la société allemande. Les Verts allemands ont aussi évité d'autres pièges comme devenir une formation qui aurait représenté des intérêts restreints, ou devenir un parti « fourre-tout ». Des choix qui ont conduit l'Union chrétienne-démocrate et les sociaux-démocrates à un brouillage marqué de leurs messages, ainsi qu'à un penchant marqué pour les lobbyistes, le syncrétisme politique et bien d'autres compromis nonchalants et conventionnels.

Or, si les Verts allemands ne sont pas un parti populaire, que sont-ils et quelle voie doivent-ils suivre pour gagner davantage de pertinence ? Reinhard Bütikofer a apporté à ce débat une contribution importante. Il recommande aux Verts de se percevoir comme un « *Orientierungs-, Bewegungs- und Dialogpartei* » (ndt : un parti d'orientation, de mouvement et de dialogue). Le parti doit conserver une conscience très nette du fait qu'il a été à l'origine un mouvement social et qu'il doit s'engager dans des processus institutionnels sans y perdre son identité (*Bewegung*). En parallèle, le parti doit proposer une orientation destinée à la société dans son ensemble et définir un courant dominant à la fois nouveau et orienté vers l'avenir (*Orientierung*). Pour reprendre les termes de Reinhard Bütikofer, il est nécessaire « d'identifier des projets de réformes fondamentales et de se battre pour les faire advenir, quel que soit l'état des forces politiques en présence ». Cet objectif requiert un style politique particulier et inclusif (*Dialog*). Il ne faut pas confondre

la capacité de devenir et de conserver l'hégémonie politique avec celle de pouvoir apporter une réponse à tout. Dans cet ordre d'idées, le dialogue doit servir « à créer consciemment des points de connexion dans ses propres opinions, et ce au profit des autres ». En démocratie, l'objectif de la communication politique n'est pas d'exprimer sa propre esthétique. Il faut être capable d'exprimer ses points de vue de façon à ce qu'ils soient compréhensibles, convaincants, pour qu'ils correspondent aussi étroitement que possible aux préoccupations de votre interlocuteur.

Le parti doit proposer une orientation destinée à la société dans son ensemble et définir un courant dominant à la fois nouveau et orienté vers l'avenir.

L'hégémonie se construit également à travers la « force déployée vers l'extérieur ». Les Verts allemands doivent jeter des ponts intellectuels et culturels vers divers milieux sociaux, et doivent développer une utilisation à la fois plus indépendante et plus consciente des contenus et de la sémantique apparus dans d'autres courants politiques. Dans son livre *Wer wir sein könnten* (ndt : « Ce que nous pourrions être »), le coprésident du parti montre comment le langage peut créer des réalités et permettre simultanément le traitement de ces réalités. Si les Verts veulent porter leur revendication d'autonomie et de pertinence accrue avec sérieux, ils doivent s'engager dans un travail sémantique consistant à recréer ou à reformuler le langage et les concepts traditionnels qui peuvent se révéler utiles aujourd'hui – même si à l'origine ces concepts sont issus des traditions libérale, sociale ou conservatrice.

Un bon point de départ peut consister à analyser l'histoire récente des forces libérales, sociales et conservatrices en Allemagne, puisqu'elles « incarnent » d'autres paradigmes politiques.

## **Le libéralisme : la seconde corde de l'arc**

Le représentant traditionnel du libéralisme dans le paysage des partis politiques allemands est le Parti libéral-démocrate (FDP). Mais le

libéralisme est plus ancien que le FDP et existait dès avant la création de la République fédérale – et ses manifestations sont multiples. Comme pour tout paradigme politique, il est raisonnable de se demander « qui sommes-nous » et, immédiatement après, « combien sommes-nous à penser comme cela ? »

Aux premiers jours de la République fédérale, le FDP était un petit parti et un refuge pour les nationalistes alors en quête d'influence. La progression des nationalistes s'étant arrêtée au cours des années 1960, le parti est devenu un lieu de débats animés et s'est rallié à la ligne libérale de gauche traditionnelle en matière de libertés sociales et civiles. Après la victoire du libéralisme de marché radical, au tournant des années 1980, le FDP s'est détourné du libéralisme de gauche, une inflexion qui l'a affaibli pour longtemps.

Le parti vert allemand, tout juste constitué à l'époque, fut un des principaux bénéficiaires du tournant radical du FDP vers le libre-marché. Les Jeunes démocrates, l'ancienne aile jeunesse du FDP, se sont rapprochés des Verts. Mais ils n'étaient pas les seuls. Les Verts étaient en phase avec un large *Zeitgeist* (ndt : « l'esprit du temps ») démocratique et radical, effectivement libéral mais, dirions-nous, avec un « I » minuscule. Les militants des droits civiques et les membres des mouvements pour les droits des femmes, des lesbiennes et des gays, et des mouvements pacifistes et antiracistes ont fait des Verts allemands le parti en charge d'une « libéralisation fondamentale » qui allait faire date, et qui pourrait être qualifiée, pour reprendre une expression heideggérienne, d' « éclaircie de l'être » (ndt : *Lichtung*). Les Verts sont ainsi devenus les héritiers légitimes tant du libéralisme de gauche allemand que de sa force novatrice. Nous pourrions même parler d'une seconde identité comparable à l'écologie qui a relié les Verts aux Lumières ainsi qu'aux mouvements pour la liberté et la démocratie de l'époque moderne.

*Les Verts étaient en phase avec un large Zeitgeist (ndt : « esprit du temps ») démocratique et radical, effectivement libéral mais, dirions-nous, avec un « I » minuscule.*

Le libéralisme vert n'équivaut pas à un clientélisme politique favorable

aux loups solitaires du marché. Il est bien davantage associé à des revendications universellement applicables. Les Verts allemands sont profondément animés par une aspiration kantienne qui les porte à agir selon des maximes qui pourraient être acceptées comme des lois universelles. Le paradigme écologique, enraciné dans une préoccupation pour un monde naturel commun et partagé par tous, y compris par les générations futures, contenait déjà certains aspects de cet universalisme. De la même façon, les solutions socio-politiques doivent être universalisables – acceptables pour tous ou du moins pour le plus grand nombre de personnes possible. Elles doivent être inclusives et bénéficier aux membres les plus défavorisés de la société. Le libéralisme et l'individualisme verts représentent l'autodétermination, depuis une perspective universalisante et résolument pro-sociale.

Cette revendication libérale particulière a été mise en évidence lors du débat sur les réfugiés. Alors que d'autres flirtaient avec le populisme, les Verts sont restés fidèles à leurs croyances fondamentales. Ils en recueillent les fruits aujourd'hui. De plus en plus, ils représentent une « réaction contre la réaction », une large majorité démocratique qui s'oppose au discours de haine et à l'esprit régressif du populisme, ainsi que d'un camp « libéral » élargi qui s'étend au-delà du libéralisme traditionnel.

Cela étant, le libéralisme vert se préoccupe également de mettre en place une réglementation efficace du marché afin de créer les conditions nécessaires pour orienter les forces du marché vers des formes de production écologiques. Les Verts doivent être la force qui soutient l'innovation intelligente et durable de façon générale, englobant la numérisation, l'intelligence artificielle et les véhicules autonomes. En ce sens, le libéralisme vert est un synonyme plus large d'ordolibéral. Il s'oppose au radicalisme du marché qui veut réduire la réglementation et exclure les coûts écologiques et sociaux de la production.

## **La conceptualisation écologique du social**

À l'instar du FDP, les sociaux-démocrates allemands (SPD) ont gâché

des opportunités stratégiques. Le parti s'est battu contre les nouveaux mouvements sociaux des années 1970, y compris contre le mouvement écologique. Le déficit écologique du parti peut sembler surprenant dans la mesure où la transformation des sociétés industrielles est en réalité assez proche des préoccupations de ce parti établi de longue date. Mais son implication corporatiste dans la politique industrielle de la République fédérale a ralenti sa réorientation écologique – et continue de le faire, comme en témoignent les récents accrochages autour de l'arrêt progressif de l'exploitation de la lignite.

Le mouvement en direction du New Labour de Tony Blair, sous le chancelier Gerard Schroeder, a plongé le parti dans d'autres complications. Les réformes du marché du travail Hartz IV menées par le gouvernement rouge-vert de Gerard Schroeder ont déclenché une longue querelle, non résolue, au sein du SPD et de l'ensemble de la gauche allemande – y compris chez les Verts. Les dirigeants du SPD ont procédé à cette tentative de modernisation pour répondre aux bouleversements socioéconomiques de l'époque. Mais cette « avancée » procédait davantage d'un glissement profond dans l'idée de l'être humain, depuis la notion classique de *l'homo solidaritus* de la tradition social-démocrate vers *l'homo economicus* de la tradition économique libérale. À partir de 2005, la participation du SPD à trois grandes coalitions successives a érodé plus encore l'identité social-démocrate du parti. Désormais piégé dans une profonde mélancolie, il est incapable d'expliquer la tâche de la social-démocratie au xxie siècle.

Les enjeux sociaux restent très présents dans la vision des Verts allemands. À la différence du SPD, ils n'ont jamais été un parti fordiste. Il leur manquait pour cela la pléthore de membres des sociaux-démocrates, leur relation symbiotique avec les syndicats et leur pensée organisationnelle hiérarchique. Les Verts vivent et pensent en hiérarchies horizontales, ce qui implique une vision où la subsidiarité a un rôle à jouer, où l'État refuse de prendre des décisions sur un mode paternaliste et autoritaire, préférant encourager l'autodétermination et la responsabilité personnelle. Les Verts sont à cet égard les détenteurs d'un héritage « social libéral » particulier, qui correspond à l'individualisation de la société d'aujourd'hui, mais tout en s'écartant de l'individualisme traditionnel et orienté vers la classe moyenne du

FDP, qui préférerait laisser le travail de l'universalisation politique à la main invisible du marché.

Les Verts vivent et pensent en hiérarchies horizontales, ce qui implique une vision où la subsidiarité a un rôle à jouer, où l'État refuse de prendre des décisions sur un mode paternaliste et autoritaire, préférant encourager l'autodétermination et la responsabilité personnelle.

Les politiques sociales et de protection sociale des Verts s'appuient sur trois piliers : des revendications en matière d'autodétermination et d'universalisabilité basées sur la citoyenneté kantienne, une empathie pour les divers problèmes sociaux de notre époque (le logement, la pauvreté chez les enfants et les personnes âgées, la crise des soins de santé, l'exclusion sociale) et la conscience que les plus pauvres souffrent le plus des conséquences de la dégradation de l'environnement.

Les Verts utilisent une conception de la justice qui regroupe un certain nombre d'aspects différents. L'absence de justice de genre n'est pas perçue comme une « contradiction secondaire » du social, pour utiliser un terme marxiste. Ils défendent l'égalité des chances et un accès équitable à l'éducation, ainsi qu'une « politique de reconnaissance » qui aide les individus à développer leur identité particulière et à vivre libre de la contrainte et de la discrimination. Ils savent par ailleurs que la demande de justice distributive n'est pas obsolète – pas plus qu'elle ne peut être remplacée par un accent sur l'ethnicité. Les problématiques sociales ne doivent pas être désarticulées et prises comme la lutte de « notre groupe » contre les migrants, les réfugiés et les « travailleurs étrangers ». Cette approche du social, résolument anti-populiste, anti-nationaliste, et attachée aux Lumières, est un point de friction important entre les Verts et certaines sections du parti de la gauche allemande (*Die Linke*).

## **Perspectives conservatrices**

Les chrétiens-démocrates représentent le camp conservateur en République fédérale. L'Union chrétienne-démocrate plonge ses racines

dans trois traditions : conservatrice, social-chrétienne et libérale. Pour l'heure, cette formation subit une guerre sur deux fronts déclenchée par son parti-sœur bavarois, l'Union chrétienne-sociale (CSU), qui a aiguisé son profil conservateur en se positionnant contre « les réfugiés », une attitude qui a fatallement renforcé l'Alternative pour Allemagne (AfD), formation populiste d'extrême droite. Une autre discorde, interne au parti, a visé Angela Merkel – la chancelière issue de ses propres rangs. Sa politique concernant les réfugiés en a été la cible principale, tandis que des critiques plus générales ont été dirigées contre la modernisation (rudimentaire) imposée par Angela Merkel au parti.

Quelles sont les conséquences sur les Verts – si du moins il y en a – des luttes intestines du camp conservateur ? Durant les premières années d'existence des Verts allemands, les tentatives visant à orienter le parti vers une forme d'écologie droitière et conservatrice, basée sur « le sang et le sol », ont heureusement échoué. Les Verts sont allés dans la direction opposée, vers une écologie libérale à visage social. Dans ces conditions, pourquoi les Verts d'aujourd'hui devraient-ils mener une réflexion sur le conservatisme ?

Le ministre-président écologiste de l'État de Bade-Wurtemberg, Winfried Kretschmann, répond à cette question dans son livre paru en 2018, *Worauf wir uns verlassen wollen* (ndt : « Ce sur quoi nous voulons compter »). Il y plaide en faveur d'une « nouvelle idée des conservateurs » et souligne combien sont remarquables les intersections entre le conservatisme cosmopolitain et non réactionnaire d'une part, et de l'autre, l'écologie et le libéralisme centré sur les libertés civiles et sociales des Verts. En réalité, l'écologie plonge ses racines dans une dialectique des Lumières qui s'est tout d'abord nourrie au lait de la pensée conservatrice – c'est-à-dire la conscience que le changement révolutionnaire génère des conséquences non seulement positives, mais aussi négatives. La réflexion sur les effets potentiels de la technologie, si centrale dans le paradigme écologique, est bien établie dans la pensée conservatrice également.

*Les motifs qui conduisent un individu à protéger l'environnement, le climat ou la biodiversité peuvent être alimentés par différents types d'idées.*

Les conservateurs chrétiens imprègnent l'environnement de leur propre sens et parlent de « préserver l'intégrité de la création ». Les motifs qui conduisent un individu à protéger l'environnement, le climat ou la biodiversité peuvent être alimentés par différents types d'idées : des connaissances scientifiques, des considérations morales, philosophiques ou esthétiques, ou encore des positions théologiques. Le recours à ces recoulements doit être au centre de la « politique des idées » des écologistes. Parmi les notions autour desquelles orienter ce travail figure le « consensus par recoulement » de John Rawls, selon lequel des groupes aux points de vue apparemment divergents peuvent se retrouver sur des principes de justice fondamentaux.

La préservation d'une société ouverte est une seconde signification du conservatisme, dans la ligne de sa racine latine, *conservare*, maintenir intact. L'histoire montre que la stabilité des démocraties dépend du soutien conservateur, et que des risques apparaissent lorsque les conservateurs changent d'allégeance et passent au camp populiste ou nationaliste ethnique.

## **Une approche écologique pour le xx<sup>ie</sup> siècle**

Les Verts allemands ont compris depuis longtemps qu'ils sont davantage que le mouton noir de la démocratie sociale ou la chair et le sang libertaire/anarchique ou encore romantique/conservateur des classes moyennes. Les Verts revendiquent leur indépendance. Avec l'écologie, ils incarnent une préoccupation humaine essentielle qui façonne les modes de vie modernes et détermine les demandes éthiques, esthétiques et socioculturelles de millions de personnes. Leur approche, associée au cosmopolitisme et à l'empathie sociale, est suffisamment viable et soutenable pour fournir les lignes directrices d'une approche politique constructive en vue du xxie siècle, comme le firent en leur temps des courants politiques plus anciens.

Il n'est plus temps pour les Verts de refuser leur statut de force politique, ni la place que leur courant de pensée occupe au sein du panthéon des grandes idées de la modernité.





## 2 | L'ÉCOLOGIE POLITIQUE COMME MATÉRIALISME GÉOGRAPHIQUE

---

Article scientifique issu de l'appel à contribution des *Rencontres de l'écologie politique*

[ MARTIN BOLLE | PhD Student Université Libre de Bruxelles ]

### **Introduction : pourquoi et comment parler d'un matérialisme géographique**

L'objectif de cet article est de proposer une conception de l'écologie politique telle qu'un matérialisme géographique. Que serait ce matérialisme, et pourquoi qualifierait-il l'écologie politique ? Et de quelle façon ? Afin d'expliquer notre proposition et son apport à l'écologie politique (voire à une politique écologique), il s'agit de faire un retour sur une histoire double : l'histoire des idées et des luttes politiques. D'un certain point de vue, nous pouvons considérer ces deux histoires comme parallèles : les luttes permettent de concevoir d'une autre façon la politique, ou le vivre ensemble en société, et les idées participent à ces luttes, permettent la mobilisation de partisans d'une conception ou l'autre de la politique.

Dans cette optique d'une histoire conjointe des luttes et des idées, nous pouvons considérer que l'écologie politique, comme conception de la politique et des luttes, se place dans une tradition. Cette tradition, ou lignée de pensée, est celle des mouvements progressistes, progressistes dans le sens d'une opposition à certains mouvements dits conservateurs. Dès lors, les écologistes peuvent être considérés comme dans la lignée des mouvements libéraux, puis socialistes. Leurs revendications peuvent néanmoins être considérées comme plus radicales : il ne s'agit plus tant de prôner la défense de droits inaliénables de l'individu, ou de la classe ouvrière, mais de l'environnement lui-même.

Il peut sembler paradoxal de parler de progrès (tel un progrès social) et de défense. Et en effet, un mouvement conservateur est par définition défensif : il cherche à défendre une certaine vision de ce que devrait être, ou plutôt a été, la société. Cependant, la défense des mouvements progressistes n'agit pas dans le sens d'une telle préservation, mais au contraire d'un progrès ou d'une évolution de la société. Une telle évolution pourrait dès lors inclure l'individu et ses aspirations, les droits sociaux ou à un cadre de vie susceptible d'améliorer le bien-être de tous.

Chaque mouvement politique progressif qui suit apparaît toutefois plus radical que le précédent. Ainsi, alors que les libéraux cherchent à promouvoir l'individu, les socialistes, surtout marxistes, rappelaient que cet individu entrait dans la dynamique de la division du travail et de la lutte des classes qui découle de cette division. L'individu reste donc dépendant de sa racine (de là nous pouvons parler de radicalité, puisque la radicalité renvoie par son étymologie à la racine), sa vie sociale. Les écologistes sont de même plus radicaux, parce qu'il s'agit pour eux de rappeler que même cette vie sociale est dépendante d'un environnement plus large. L'écologie va de ce fait bien plus loin que ses prédécesseurs, puisqu'il s'agit pour elle d'inclure davantage que l'humain, d'inclure son environnement. Elle peut dès lors s'intéresser à d'autres causes comme le bien-être animal, la préservation des espaces verts, des sols...

Le mouvement écologiste peut même aller plus loin que les autres mouvements politiques, car son objet n'a pas de frontières distinctes. Il a pour objet le (système) monde lui-même. Son ambition tant théorique que pratique peut donc aller bien plus loin qu'un contexte politique ou social donné. L'écologie politique en tant que mouvement semble donc devoir se lier qu'avec difficulté avec un cadre particulier, celui d'un État par exemple. Une telle structure politique, dépendante d'une population donnée ou de la défense de ses « intérêts » (sa raison, la raison d'État), apparaît par trop étroite.

C'est en vue de montrer la radicalité possible du mouvement écologiste que nous voulons le définir tel un matérialisme géographique. Parler de matérialisme peut sembler au lecteur suspect, puisque le terme

renvoie dans son usage courant – du moins, c'est une virtualité – à l'individualisme. Pourtant, c'est oublier le potentiel libérateur, et même subversif, du concept comme nous pouvons le voir chez Karl Marx. Le matérialisme historique avait pour but de « transformer » la réalité ou l'état des choses<sup>1</sup>. Il entraînait donc dans le cadre de luttes sociales, avec une classe sociale opprimée par une autre.

Cependant, si l'écologie politique est plus radicale que le marxisme, de même devrait l'être son matérialisme. Or le matérialisme marxien se positionne contre l'idéalisme hégélien. Marx déclare en effet « mettre la dialectique hégélienne sur ses pieds »<sup>2</sup>, surtout du point de vue de la pensée hégélienne de l'Histoire. Ce qu'il s'agira de développer ici, c'est comment l'écologie politique pourrait, à sa manière, consister à une telle mise sur ses pieds. Il s'agirait de mettre en avant, nous le pensons en ce sens, la géographie. Seule une conception géographique de la politique pourrait ainsi montrer les spécificités, et même la nécessité, d'une écologie politique.

L'écologie politique pourrait donc, à l'instar du matérialisme marxien, tendre à transformer l'état des choses. Néanmoins, sa base pourrait ne pas être l'histoire, mais plutôt la géographie. Notre réflexion se fera ainsi en deux temps. Dans un premier, il s'agira de montrer comment le matérialisme écologiste pourrait être géographique par une inversion spécifique de la pensée hégélienne. Dans un second temps, nous verrons comment la géographie peut servir à aider à penser la politique et les luttes existantes. Il s'agira bien de montrer la dimension globale de l'écologie politique, laquelle irait dans le sens des mouvements progressistes.

## **1. Vers une autre remise sur ses pieds de la dialectique hégélienne**

Si nous concevons l'écologie politique comme dans la lignée des

1. K. MARX, Thèses de Feuerbach, in K. MARX, Philosophie, trad. De l'allemand par M. RUBEL, éd. Gallimard, coll. Folio/essais, Paris, 1982, p. 235.

2. K. MARX, Extraits de la postface de la seconde édition allemande, in K. MARX, Philosophie, op. cit., p. 510.

mouvements progressistes, nous pouvons aussi la comprendre dans la lignée de la pensée marxienne. Or la pensée matérialiste marxienne ne peut être comprise qu'en contradiction avec celle « idéaliste » de Hegel. Il ne s'agit certes pas ici de faire une analyse exhaustive de la pensée marxienne, ni hégélienne. Il nous faut cependant en faire les ébauches nécessaires afin de définir l'écologie politique comme un matérialisme géographique. Comment dès lors définir une écologie politique comme un tel matérialisme vis-à-vis de Hegel et de Marx ?

Pour comprendre la posture de Marx, il s'agit de nous intéresser à Hegel et à sa philosophie politique, corrélée à une philosophie de l'histoire. L'histoire et la politique sont liées pour Hegel, parce que « Dans l'histoire universelle, il ne peut être question que de peuples qui forment un État »<sup>3</sup>. En bref, dirons-nous que pour Hegel seuls les États seraient à même d'écrire l'histoire de l'humanité en son ensemble.

Cependant, le problème de l'État hégélien se comprend à partir d'une figure ou d'un symbole qui est la « dialectique du maître et de l'esclave », ou rapport entre maîtrise et servitude. Une telle figure a son importance, puisque Marx la reprendra, comme nous le verrons. Ce rapport se comprend à partir de la pensée de Hegel sur la conscience. Une telle conscience doit finir par se prendre elle-même pour objet. Dès lors, elle finirait par se dédoubler et entrer dans une lutte avec une autre conscience en vue d'obtenir la reconnaissance de cette conscience. Une conscience prête à se sacrifier deviendrait le maître d'une autre, laquelle choisirait de préserver sa vie, et donc se constituerait en serviteur de ce maître<sup>4</sup>.

Cette lutte pour la reconnaissance, dans les propos de Hegel, a tout d'un ancien duel judiciaire entre deux nobles. Toutefois, Hegel dira plus tard qu'une telle lutte n'est que métaphorique<sup>5</sup>. Mais le problème de cette lutte pour la reconnaissance est essentiel pour Hegel, parce que cette lutte rend compréhensible sa pensée des États : ceux-ci

<sup>3</sup> G.W.F. HEGEL, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, trad. de l'allemand par J. GIBELIN, Paris, 1998, p. 41.

<sup>4</sup> G.W.F. HEGEL, *La Phénoménologie de l'Esprit*, édition de 1807, trad. de l'allemand et avant-propos par J-P. LEFEVBRE, éd. Aubier, Paris, 1991, pp. 139-156.

<sup>5</sup> G.W.F. HEGEL, *Encyclopédie des sciences philosophiques*, III, *Philosophie de l'esprit*, trad. de l'allemand par B. BOURGEOIS, éd. Librairie Philosophique J. Vrin, coll. Bibliothèque des textes philosophiques, Paris, 2006, Add. § 432.

chercheraient à se faire reconnaître dans leur spécificité par rapport à d'autres États. Un peuple peut donc se constituer en État, et être autonome ou souverain comme État, à la condition de pouvoir mettre sa vie (ou, du moins, celle de son armée) en jeu. Dès lors, en vue de pouvoir mettre sa vie en jeu et gagner sa liberté, un peuple doit pouvoir se mettre au service d'un maître absolu ou souverain. C'est ce maître, allié à son peuple, qui permettrait la reconnaissance de l'autonomie de ce peuple par d'autres États<sup>6</sup>.

La perspective de Hegel fait ainsi coïncider, contre l'aristocratie, la monarchie absolue et la démocratie. Cette alliance du peuple avec un monarque rendrait par la suite possible la constitution de droits individuelles, et même d'une constitution politique, d'une monarchie constitutionnelle<sup>7</sup>. Hegel, dès lors, peut être vu comme libéral en ce sens qu'il prône telle une monarchie constitutionnelle, bien qu'il donne pour condition de celle-ci un absolutisme originel. C'est donc par la soumission à la monarchie qu'un peuple peut être libre vis-à-vis des autres, mais aussi d'une aristocratie comme Hegel le représente par rapport à l'arme à feu<sup>8</sup>.

La pensée d'une lutte métaphorique des consciences permet donc à Hegel de penser la politique, du moins celle d'un État. Néanmoins, cette lutte, laquelle serait pour Marx le fruit de la division du travail, est une caractéristique importante de la société. C'est ainsi que le *Manifeste du parti communiste* commence d'emblée sur une pensée autour de la domination d'un corps social par un autre :

« L'histoire de toute société jusqu'à nos jours, c'est l'histoire de luttes de classes. Homme libre et esclave, patricien et plébéien, baron et serf, maître de jurande et compagnon, en un mot : oppresseurs et opprimés se sont trouvés en constante opposition »<sup>9</sup>.

Le rapport entre maîtrise et servitude cessait ainsi pour Marx d'être

---

6 G.W.F. HEGEL, Principes de la philosophie du droit, op. cit., trad. de l'allemand par J-F. KERVEGAN, éd. Presses Universitaires de France, coll. Quadrige, Paris, 2013, § 325.

7 Ibid., § 273.

8 G.W.F. HEGEL, Leçons sur la philosophie de l'histoire, op. cit., p. 167.

9 K. MARX, Manifeste du parti communiste, in K. MARX, Philosophie, op. cit., p. 399.

le fruit d'une lutte métaphorique pour devenir le moteur de l'histoire elle-même. Aussi se positionne-t-il bien vis-à-vis de Hegel, par exemple dans la postface de la seconde édition du *Capital* :

« Ma méthode dialectique, non seulement diffère par la base de la méthode hégélienne, mais elle en est l'exact opposé. Pour Hegel, le mouvement de la pensée, qu'il personnifie sous le nom de l'Idée, est le démiurge de la réalité, laquelle n'est que la forme phénoménale de l'Idée. Pour moi, au contraire, le mouvement de la pensée n'est que la réflexion du mouvement réel, transporté et transposé dans le cerveau de l'homme »<sup>10</sup>.

Selon Marx, pour Hegel, la réalité ne serait que la manifestation, voire la création de la pensée. Pour Marx, au contraire, la pensée ne serait que la réflexion de la réalité<sup>11</sup>. Aussi, peut-il accuser Hegel de mysticisme et proposer son inversion de la pensée hégélienne :

« Mais bien que, grâce à son quiproquo, Hegel défigure la dialectique par le mysticisme, ce n'en est pas moins lui qui en a le premier exposé le mouvement d'ensemble. Chez lui elle marche sur la tête ; il suffit de la remettre sur les pieds pour lui trouver une physionomie tout à fait raisonnable. Sous l'aspect mystique, la dialectique devint une mode en Allemagne, parce qu'elle semblait glorifier les choses existantes »<sup>12</sup>.

Marx reconnaît se qu'il doit à Hegel par ce qu'il trouve dans une pensée dite dialectique, laquelle met au jour les contradictions de la société, un outil critique, voire révolutionnaire, très puissant. Cependant, il reproche à la forme hégélienne de cette pensée d'être mystique, non pas en tant qu'elle serait irréaliste, mais, au contraire, parce qu'elle contribuerait à glorifier une réalité existante. Le matérialisme marxien a donc pour vocation de critiquer la réalité, la transformer, parce que

---

10 K. MARX, Extraits de la postface de la seconde édition allemande, in K. MARX, Philosophie, op. cit., p. 510.

11 Nous pourrions peut-être considérer, dans notre contexte, que Marx est ici trop lapidaire et que notre réalité va de pair avec nos représentations de celle-ci. Une telle posture peut être corrélée avec notre conclusion : il s'agit, par la géographie, de se représenter d'autres mondes possibles, en plus de critiquer nos représentations existantes.

12 Ibid.

cette matière est une matière non pas inerte, mais sociale<sup>13</sup>. C'est du moins ce que peut nous montrer les *Thèses de Feuerbach*, lesquelles fournissent en partie le cadre de l'*Idéologie allemande* qui sert de base à, selon sous-titre, une « conception matérialiste et critique du monde »<sup>14</sup>

Nous devons cependant ici arrêter notre développement sur Marx et clôturer notre présentation parallèle de Hegel. La lecture de Marx a pour intérêt de permettre de penser les luttes sociales qui habitent, et même hantent (comme le spectre du communisme<sup>15</sup>), les corps politiques. Néanmoins, pour aller plus loin dans la critique de Hegel, il nous apparaît plus intéressant de renoncer (du moins en partie) à la référence même à l'Histoire. Une telle Histoire, chez Hegel, est liée à l'État, et pour Marx, à la lutte des classes et à la division du travail. Cependant, Hegel reconnaît lui-même que cette Histoire a un fondement, un fondement géographique<sup>16</sup>. C'est du moins ce que présente ses *Leçons sur la philosophie de l'histoire*.

Dès lors, le matérialisme de l'écologie, s'il se veut plus critique et radical encore que la pensée marxienne, se doit d'être géographique. Il ne s'agit cependant pas de faire un simple « correctif » de la pensée marxienne, par l'ajout de problématiques spatiales à cette pensée. Un tel correctif apparaît avoir été le projet du géographe d'obédience marxiste David Harvey<sup>17</sup>. Reposer les problématiques marxiennes en termes spatiaux n'est pas sans intérêt. Toutefois, le geste apparaît moins radical, écologiste, que la prise de la géographie comme principe d'une pensée écologiste.

Il s'agit encore de se positionner vis-à-vis de Hegel, car ce dernier ne donne de valeur qu'à l'histoire des États, lesquels dépendraient d'un climat tempéré, puisque « Dans les zones extrêmes, l'homme ne peut parvenir à se mouvoir librement, le froid et la chaleur y sont des forces trop puissantes pour permettre à l'esprit de se construire un monde »<sup>18</sup>.

13 K. MARX, Thèses de Feuerbach, op. cit., p. 234.

14 K. MARX, L'Idéologie allemande, in K. MARX, Philosophie, op. cit., p. 287.

15 K. MARX, Manifeste du parti communiste, op. cit., p. 398.

16 G.W.F. HEGEL, Leçons sur la philosophie de l'histoire, op. cit., p. 66.

17 D. HARVEY, 1. Sur la situation de la géographie, hier et aujourd'hui : un manifeste matérialiste historique, trad. de l'anglais par T. LABICA, in D. HARVEY, Géographie et capital ; vers un matérialisme historico-géographique, ed. Syllepse, Paris, 2010, p. 50.

18 G.W.F. HEGEL, Leçons sur la philosophie de l'histoire, op. cit., p. 67.

Or une telle conception d'espaces, selon leur climat, propices ou non à cet esprit, et donc à l'État, amène Hegel à avoir des propos qui seraient inacceptables de nos jours, surtout par rapport à l'Afrique :

« Le caractère particulier de l'Afrique est difficile à saisir parce qu'il nous faut renoncer ici à ce qui chez nous se mêle à toute représentations, à la catégorie du général. Ce qui caractérise les nègres, c'est précisément que leur conscience n'en est pas encore arrivée à l'intuition de quelque objectivité ferme, comme par exemple, Dieu, la Loi, où l'homme se tiendrait avec sa volonté, en ayant l'intuition de son être »<sup>19</sup>.

Les seuls exemples d'États africains que Hegel mentionne, en vue de corroborer ses propos, sont des régimes despotes. Comme la conscience humaine ne peut atteindre pour Hegel, dans ce contexte, quelques idées, il choisit de ne pas développer sa pensée de l'Histoire par rapport à l'Afrique. Nous pouvons dire que la pensée « idéaliste » de Hegel, à la fois centrée sur l'histoire et sur l'État, peut ainsi l'amener à un réel racisme et un mépris de toute organisation politique qui ne soit pas étatique. Remettre sa pensée sur ses pieds, par rapport à un matérialisme centré sur la géographie, aurait pour avantage de permettre de quitter sa référence à l'État et d'ouvrir la réflexion politique aux problèmes environnementaux. C'est du moins ce que la deuxième partie de notre présentation voudra tenter de montrer.

## **2. La géographie (et l'écologie), ça sert, d'abord, à faire la guerre (et la politique)**

Le problème de l'écologie apparaît très lié à celui de l'espace. En effet, l'étymologie même de l'écologie invite à faire une étude de la maison, ou de l'environnement en tant qu'habitat. Cette référence à cet habitat environnemental est commune avec l'économie, laquelle, si elle n'étudie pas l'environnement, du moins le mesure. La première partie de notre exposé voulait d'abord montrer que l'écologie politique se replaçait dans une histoire des luttes politiques et pouvait être posée

---

19 Ibid., p. 75-76.

vis-à-vis de Marx et Hegel. Il s'agissait de montrer pourquoi l'écologie politique pouvait être en ce sens être définie comme un matérialisme géographique. Il s'agit maintenant de se demander comment et de quelle façon une pensée géographique peut contribuer à l'écologie politique. En quoi la géographie est-elle politique ?

Nous posons cette question en tant qu'elle nous apparaît bien montrer l'intérêt de cette géographie pour l'écologie politique en particulier, mais aussi pour la politique en général. Ainsi, le géographe Yves Lacoste, écrivait en 1976 un livre dont la thèse-titre était que *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*. La question de Lacoste est d'abord épistémologique, il s'agit d'établir une réflexion sur la géographie en tant que science. Or le caractère spécifique de la géographie, selon Lacoste, est d'emblée militaire et politique :

« Poser d'entrée de jeu que la géographie sert, d'abord, à faire la guerre n'implique pas qu'elle ne serve qu'à mener les opérations militaires ; elle sert aussi à organiser les territoires non seulement en prévision des batailles qu'il faudra livrer contre tel ou tel adversaire, mais aussi pour mieux contrôler les hommes sur lesquels l'appareil d'État exerce son autorité. La géographie est d'abord un savoir stratégique étroitement lié à un ensemble de pratiques qui exigent le rassemblement articulé de renseignements extrêmement variés, au premier abord hétéroclites »<sup>20</sup>.

De tels propos ne sont pas sans faire penser au problème actuel des Big data, par lesquels de tels renseignements hétéroclites sont pris pour cerner le consommateur, ou le citoyen comme menace (criminelle, terroriste...) potentielle. La géographie, en bref, peut-être définie, en tant que savoir, comme un outil de pouvoir, si ce n'est de contre-pouvoir. Par elle, il est possible de contrôler un territoire, mais aussi ses ressources ou son aménagement. Nous pouvons comprendre l'intérêt des militaires, mais aussi des politiciens, voire des chefs d'entreprises, pour un tel savoir corrélé, en dernière analyse, à la question de la puissance. Cette dernière est définie par le philosophe Raymond Aron

---

20 Y. LACOSTE, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, nouvelle édition augmentée, ed. La Découverte, Paris, 2012, pp. 56-57.

comme « la capacité de faire, produire ou détruire » :

« Un explosif a une puissance mesurable et, de même, une marée, le vent, un tremblement de terre. La puissance d'une personne

ou d'une collectivité n'est pas mesurable rigoureusement en raison même de la diversité des buts qu'elle s'assigne et des moyens qu'elle emploie. Le fait que les hommes appliquent leur puissance essentiellement sur leurs semblables donne au concept, en politique, sa signification authentique. La puissance d'un individu est la capacité de faire, mais, avant tout, celle d'influer sur la conduite ou les sentiments des autres individus. J'appelle puissance sur la scène internationale la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités. En bref, la puissance politique n'est pas un absolu mais une relation humaine »<sup>21</sup>.

La puissance, en tant que capacité de production ou de destruction, serait de même une affaire d'influence, dès lors qu'elle est appliquée au domaine du social, voire du vivant en général. Or la question spatiale fait partie du problème de la puissance comme Aron le précisera quand il donne à cette puissance « trois éléments fondamentaux » :

« D'abord l'espace qu'occupent les unités politiques, ensuite les matériaux disponibles et le savoir qui permet de les transformer en armes, le nombre des hommes et l'art de les transformer en soldats (ou encore la quantité et la qualité des outils et des combattants), enfin la capacité d'action collective qui englobe aussi bien l'organisation de l'armée, la discipline des combattants, la qualité du commandement civil et militaire, en guerre et en paix, la solidarité des citoyens face à l'épreuve, à la bonne ou à la mauvaise fortune. Ces trois termes, dans leur expression abstraite, couvrent l'ensemble puisqu'ils équivalent à la proposition : la puissance d'une collectivité dépend de la scène de son action et de sa capacité d'utiliser les ressources matérielles et humaines, qui lui sont données : milieu, ressources, action collective, tels sont de toute évidence, quel que soit le

---

21 R. ARON, *Paix et guerre entre les nations*, éd. Calmann-Lévy, Paris, 2004, pp. 58-59.

siècle et quelles que soient les modalités de la compétition entre unités politiques, les déterminants de la puissance. Ces trois termes sont également valables dans l'analyse de la puissance à tous les niveaux, depuis l'échelon tactique des petites unités jusqu'au niveau stratégique où des armées de millions d'hommes se heurtent et au niveau diplomatique où les États rivalisent en permanence »<sup>22</sup>.

Le problème de l'espace est donc un problème de puissance et même politique en tant qu'une entité politique, comme tout être vivant, peut se définir par ces éléments. Toutefois, ce problème de la puissance apparaît pouvoir concerner non juste les États, mais toute organisation, voire individu. Toute organisation, et tout individu seraient concernés par la puissance et donc par l'espace, les ressources et la capacité d'action collective. À partir de la proposition de Lacoste, nous pouvons voir l'importance politique de la géographie. Celle-ci serait d'autant plus intéressante pour un mouvement politique, comme l'écologie politique, qu'elle pourrait lui servir de paradigme ou de modèle.

La question de la géographie, de l'espace, est d'autant plus centrale qu'elle permet d'aborder le problème des ressources et de l'aménagement de cet espace. Cependant, un tel espace n'est jamais clos (sauf par des décisions en vue d'établir des frontières, établies par différentes puissances). Les questions environnementales, comme le réchauffement climatique par exemple, dépassent ce problème des frontières. De ce point de vue, nous pouvons rejoindre Julien Vanderburie et Christian Vandermoten, lesquels concluent leur livre, *Territorialités et politiques*, à propos de la nécessité de « nouveaux paradigmes géopolitiques » :

« Les déséquilibres écologiques mondiaux, surconsommations des ressources renouvelables, épuisement de ressources fossiles, pertes de biodiversité et changements climatiques induits par l'activité humaine deviennent de nouveaux enjeux géopolitiques majeurs. Avec les effets de la dérégulation spéculative du système financier international, ces problématiques illustrent parfaitement les contradictions nées des compétitions entre les

---

22 Ibid., pp. 64-65.

États, confrontées à l'absence de système fort de régulation à l'échelle mondiale, celle du fonctionnement du système-monde contemporain »<sup>23</sup>.

En vue de comprendre le système-monde qu'est la planète, notre habitat, en tant que système ou ensemble cohérent, la géographie est un outil de premier plan. Or la géographie, comme le matérialisme marxien, pourrait donc servir d'outil critique et même de paradigme à l'écologie politique. Cette dernière pourrait donc voir dans la géographie un moyen de penser le monde tel un système duquel il serait nécessaire de protéger l'intégrité, malgré les compétitions entre les puissances en général, étatiques ou non.

### **Conclusion : quels mondes (dystopiques) pour l'écologie ?**

Notre proposition se voulait de concevoir l'écologie politique tel un matérialisme géographique. Cette proposition s'est donc faite en deux parties : 1° le prolongement du matérialisme historique par un angle géographique, tant par rapport à Hegel qu'en relation à Marx ; 2° la présentation de la géographie et de son lien avec la politique. Par ces deux angles, nous avons donc voulu montrer que l'écologie pouvait servir de perspective critique sur la politique, et donc être au service des luttes progressistes. Nous pouvons donc dire que, par l'angle de la géographie, il s'agit de penser un meilleur aménagement du monde, lequel pourrait contribuer à un bien-être général, tant pour les individus que pour les collectivités. Dès lors, comment penser cet aménagement du monde ? Quels mondes possibles pour l'écologie ?

Après la critique toujours nécessaire, permanente à l'instar du matérialisme marxien, l'écologie doit pouvoir aussi permettre de penser le monde, ou plutôt plusieurs mondes possibles. Le projet écologique pourrait, en ce sens, sembler utopique, puisqu'il s'agirait de penser un meilleur monde. Dans notre conclusion, nous voudrons cependant

---

23 C. VANDERMOTTEN, J. VANDERBURIE, *Territorialités et politique*, ed. de l'Université de Bruxelles, 2011, p. 451.

affirmer qu'il n'en est rien, ou plutôt apporter une petite nuance à une perspective utopique de l'écologie. En effet, le projet écologique ne serait pas à notre sens utopique, mais plutôt dystopique.

Notre proposition pourrait faire sourciller le lecteur, mais nous devons ici afin de nous expliquer émettre deux objections au concept d'utopie : 1° l'utopie est idéaliste, par définition, elle n'existe pas et même ne pourrait pas exister ; 2° l'utopie est close (son modèle, celui de Thomas More, est d'ailleurs une île) comme en témoigne Harvey<sup>24</sup>, elle ne peut exister que dans une bulle à la fois spatiale et temporelle sans laquelle elle ne pourrait exister.

L'utopie, en tant que telle, peut par son idéalisme fournir une critique de la réalité, dénoncer cette dernière avec la présentation d'un espace social et politique considéré comme plus juste, meilleur. Cependant, la dystopie nous apparaît comme une meilleure alternative dans cette critique : c'est la réalité, et certaines tendances en cette dernière qui sont dénoncées. Nous songerons bien entendu au *Meilleur des Mondes* d'Aldous Huxley et au 1984 de Georges Orwell. Néanmoins, la série de télévision actuelle *Black Mirror*, montre elle-même de nos jours des exemples de telles dystopies, de reflets sombres (par un miroir noir) de notre société.

Toutefois, si la dystopie peut servir à critiquer la réalité, elle pourrait de même servir à imaginer une autre réalité, voire d'autres réalités. Si le concept de dystopie peut s'opposer à celui d'utopie, il pourrait ne pas être idéaliste, et de même supposer un espace, et même des espaces qui ne soient pas clos. Ce projet dystopique pourrait ainsi participer au projet critique du matérialisme historique marxien de transformation de la réalité. Il s'agirait donc d'imaginer d'autres réalités, aussi bien mauvaises que bonnes, et leurs interactions possibles. Dès lors, si l'écologie politique peut servir d'outil critique, sous sa forme d'un matérialisme géographique, elle pourrait aussi servir d'instrument de création en vue d'imaginer d'autres réalités, lesquelles sont désirées ou non, et peuvent ou non interagir en un système monde.

---

24 D. HARVEY, 7. L'espace urbain après le capitalisme : une utopie nécessaire, trad. de l'anglais par S. KOUVELAKIS, in D. HARVEY, Géographie et capital ; vers un matérialisme historico-géographique, op. cit. p. 190.



# **VARIA | AMÉNAGEMENT PARTICIPATIF DU TERRITOIRE : D'UNE ÉTHIQUE DU CARE À LA QUESTION DES COMMUNS**

---

Article scientifique issu de l'appel à contribution des *Rencontres de l'écologie politique*

[ FABIEN JAKOB | Département de géographie de l'Université Laval et membre du Centre de recherche en aménagement et développement ]

Les dispositifs participatifs mis en oeuvre à l'occasion de la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec déterminent la constitution d'espaces d'échanges, d'argumentation et de confrontation qui impulsent des engagements citoyens, des mobilisations sociales conduisant à une sociétalisation de la grandeur écologique ; plaidant pour un mode de faire ou de partager vertueux sous-tendu par une forme d'attention à l'autre, un sens des vulnérabilités et des responsabilités, ces engagements appuient en effet des pratiques de care qui pourraient conduire à repenser les systèmes de valeurs, les règles de co-production, de gestion et contrôle collectif qui déterminent les politiques et actions publiques en matière d'aménagement du territoire.

## **Révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec ; propos introductifs**

Comme l'illustre la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, « les problèmes publics n'existent et ne s'imposent comme tels, qu'en tant qu'ils sont des enjeux de définition (...) et de controverses et d'affrontements entre acteurs collectifs dans des arènes publiques » (Cefaï, 1996, p.52) ; mettant

en évidence des champs argumentatifs et des cadrages d'enjeux divergents qui expriment des points de vue et rationalités en opposition (conflit d'usage, d'aménagement, lié à l'environnement, etc.), la révision participe en effet d'un « processus polémique de formation de la volonté politique dans lequel les problèmes à prendre en compte, les solutions à retenir, la procédure de délibération pour y parvenir, les qualités de ceux qui peuvent participer à la décision sont en litige » (Fourniau, 2007, p.176). De tensions à l'engagement inspiré d'acteurs dans un conflit empruntant différentes formes (confrontation verbale, actions symboliques, production de corpus argumentatifs, pétitions, mobilisations, rassemblements, etc.), cette dispute se conçoit comme un moment politique et démocratique exceptionnel d'exposition des individus à la règle de droit et au système politico-administratif.

Si la microsociologie de l'action, la théorie de l'acteur-réseau ou la sociologie de l'action collective rendent possible l'étude de ces conflits, la sociologie des controverses vise plus particulièrement à analyser la circulation argumentative de la dispute et à aborder les idéologies et les valeurs qui la sous-tendent. Sans négliger l'apport de ces approches, cette étude mettant en relation la notion de démocratie participative avec des théories de l'espace public, de la publicisation des problèmes collectifs, de la formation des publics et les traits principaux du paradigme délibératif, recourt toutefois à la sociologie de la justification (Boltanski & Thévenot, 1991) qui permet d'examiner les sens du juste que les acteurs expriment par des arguments de large validité quand ils se disputent, se critiquent et se justifient, que ce soit dans l'arène institutionnalisée de problématisation des politiques et actions publiques ou dans des espaces de discussion et mobilisation plus indépendants des agents de programmation et de régulation de l'ordre politique<sup>1</sup>. Visant à expliciter « ce qui apparaît plus implicite dans la vie ordinaire » (Corcuff, 2001, p.114), cette grille de lecture tend plus particulièrement à mettre en lumière une sorte de grammaire logico-argumentative explicatrice de la matrice de jeu social, des modèles dominant de justice (les cités domestique, civique, industrielle, marchande, inspirée, du renom), dévoilant une manière particulière de qualifier le monde des choses et

---

1 Les sources analysées regroupent des documents de communication et positionnement des acteurs (communiqués et dossiers de presse, dossiers d'expertise, mémoires, pétitions, journaux, présentations diverses, sites internet), des compte-rendus des débats et des bilans de la concertation, des études et rapports d'enquêtes officiels.

des personnes à laquelle les individus ont recours pour faire valoir des qualités et des façons de faire. Inspirée d'une philosophie morale et politique, cette approche doit plus précisément permettre d'identifier les principes supérieurs communs sur lesquels s'appuient les acteurs lorsqu'ils tentent de reformuler le sens de l'intérêt général. La montée en généralité convoque en l'occurrence une *grandeur* spécifiquement orientée vers l'écologie (Lafaye & Thévenot, 1993 ; Latour, 1995) qui pourrait non seulement occasionner des remises en cause de rapports sociaux institués, des repositionnements, des déplacements de cadres moraux susceptibles d'avoir une incidence sur le processus de révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, mais encore conduire plus généralement à repenser les systèmes de valeurs relatives qui déterminent les politiques publiques en matière d'aménagement du territoire et à ouvrir la voie à des changements paradigmatiques quant à la dimension éthique de ces politiques publiques.

## Réitération des principes d'un compromis industriel et marchand

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme<sup>2</sup>, le Conseil d'agglomération de Québec confie le 7 juillet 2015 à une Commission consultative<sup>3</sup> le mandat d'élaborer et de produire un projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec articulant le « Plan métropolitain d'aménagement et de développement », le « Plan directeur d'aménagement et de développement » et le « Programme particulier d'urbanisme »<sup>4</sup>. S'organise alors dans la fiabilité de méthodes, de techniques et dans la transportabilité attendues de la loi scientifique un important travail d'identification et d'analyse des ressources territoriales (qualités paysagères, habitations, activités

---

2 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr>ShowDoc/cs/A-19.1> (consulté le 03.01.2019)

3 Celle-ci est composée des représentants des trois villes faisant partie de l'agglomération, soit 4 représentants de la Ville de Québec, 1 représentant de L'Ancienne-Lorette et 1 représentant de Saint-Augustin-de-Desmaures

4 [https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement\\_urbain/index.aspx](https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement_urbain/index.aspx) (consulté le 30.12.2018)

économiques et industrielles, enjeux sociétaux et culturels, etc.) laissant un rôle prépondérant aux experts en urbanisme. Les données ainsi récoltées sont synthétisées dans une première version du Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec qui repose concrètement sur six grandes priorités participant de l'épanouissement d'un certain esprit du capitalisme (Boltanski & Chiapello, 1999) en ce qu'ils tendent tant à favoriser l'émergence de zones de développement (industries, commerces, bureaux), à renforcer la coordination actorielle, qu'à aiguiser des formes de compétitivité entre innovation, recherche scientifique et technologique.

Fondée sur un principe d'efficacité productive, cette version révisée ambitionne en effet de rendre l'agglomération toujours plus concurrentielle et attractive pour les entreprises et les travailleurs qualifiés afin de conserver et stimuler la croissance économique (il s'est créé plus de 100 000 emplois dans la région entre 2001 et 2015, soit une croissance de 30%). De nouveaux parcs industriels et technologiques dédiés aux secteurs à haute valeur ajoutée sont ainsi délimités (notamment l'espace d'innovation Chauveau et les terrains au sud de l'aéroport), des artères commerciales sont développées et le parc de bureaux étendu (celui-ci a pourtant déjà augmenté de 25 % entre 2001 et 2015, passant de 1,35 million de mètres carrés à près de 1,7 million de mètres carrés) (1. favoriser la compétitivité). Pour garantir l'initialisation, le déploiement avec succès et le maintien de ces démarches de développement, l'Agglomération de Québec entend accueillir plus de 57'000 nouveaux résidants (soit 28 200 ménages additionnels) qui seront impliqués dans des interactions et coordinations constitutives de nouveaux savoirs actualisant le bon fonctionnement de ces interdépendances techniques. Par ailleurs, ils participeront également d'une solide croissance du marché immobilier (accroissement de 8% de maisons unifamiliales isolées, jumelées, en rangée et duplex, augmentation de 13% d'appartements et de condos, etc.) et du développement des services urbains y relatifs (réseaux d'eau, d'assainissement des eaux usées et pluviales, collecte et traitement des déchets, matériel de télécommunications, flux d'électricité et de gaz, etc.) (2. accueillir de la croissance résidentielle). Sous-tendue par deux idéologies, à savoir le déterminisme technologique et le libéralisme, cette articulation optimale entre des projets de développement, des acteurs

et des coordinations participe également d'une accessibilité renforcée de la population aux emplois et aux services (33'000 personnes habitant hors du territoire du Québec viennent y travailler tous les jours) par une connectivité améliorée entre les différentes zones de l'agglomération (commerciales, industrielles, centres d'enseignement et de recherche, d'administration et services, résidentielles), le port de Québec et l'aéroport international Jean-Lesage, reposant sur la construction d'infrastructures de transport multimodal performantes qui visent par ailleurs à décongestionner le trafic automobile pendulaire (chaque résidant de l'agglomération de Québec réalise 2,6 déplacements par jour) (3. améliorer la mobilité). Reposant sur une approche globale du système industriel et marchand, le Schéma d'aménagement et de développement révisé met encore en avant l'importance de l'éco-efficience dans la mise en place d'un fonctionnement circulaire de l'économie moins gourmand en consommation de matières premières et d'énergie. Témoignant de capacités à produire des externalités positives et à améliorer une certaine qualité de vie qualifiée de responsable, la Commission consultative entend en effet protéger les milieux d'intérêt d'ordre écologique, maintenir un pourcentage minimal de canopée à maturité de 35% et préserver les terres consacrées aux activités agricoles (zone agricole consolidée) qui ne sont pas sacrifiées au profit d'un agrandissement du périmètre d'urbanisation (soit un dézonage de près de 600 hectares de terres agricoles) (4. préserver une durabilité des territoires). En accord avec un principe de précaution, le Schéma d'aménagement et de développement met encore en place différentes mesures visant à garantir la santé (surveillance renforcée des activités industrielles lourdes, des activités extractives et des sites d'entreposage de matières dangereuses, etc.) et la sécurité (mise en place d'une veille stratégique sur la prévention, la détermination et le suivi des risques d'inondation, de glissements de terrain, etc.) des populations (5. maîtriser les contraintes naturelles et anthropiques).

Le Schéma d'aménagement et de développement prévoit enfin de renforcer l'efficience et la transparence des outils de planification et de gestion du territoire (6. promouvoir la bonne gouvernance). Suivant diverses mesures de l'opinion publique qui semblent par ailleurs davantage favoriser un régime de parole visant l'information des autorités publiques par l'expression des différentes opinions plutôt

que la confrontation des points de vue en concurrence (construit sur la base de questions fermées formulées par les pouvoirs publics, un sondage est notamment mis en circulation sur le Web du 8 octobre au 22 novembre 2015)<sup>5</sup>, s'organisent diverses campagnes officielles de sensibilisation (diffusion de communiqués de presse, organisation de conférences de presse les 05 octobre 2015, 27 avril 2016 et 25 avril 2017) qui soulignent le rôle des médias dans l'animation d'un espace public de discussion et de problématisation des politiques et actions publiques. Nécessaires à la formation rationnelle de la volonté collective, ces dispositifs informationnels et communicationnels participent toutefois de formes de visibilité changeantes d'un médium à l'autre ; elles tendent en effet à mettre en lumière certains arguments plutôt que d'autres, ce qui complique l'évaluation de la grandeur des dispositifs et des objets en présence. Afin de dissiper tout malentendu et ériger une représentation suffisamment consistante du projet d'aménagement du territoire, sont encore organisées diverses séances publiques d'information (en mai 2016, puis en mai 2017) auxquelles respectivement 95 et 70 personnes prennent part. De façon à faire du projet de révision une préoccupation légitime au sein de l'espace public, un webinaire (25 mai 2016) permet enfin aux citoyens d'adresser directement aux représentants des autorités publiques les questions en suspens ; invalidant une forme d'appropriation civique du web qui renouvelerait une médiation au politique, celui-ci n'est toutefois suivi que par 86 personnes en direct et 373 citoyens en différé (en date du 2 novembre 2017)<sup>6</sup>.

## **Dispositifs participatifs appuyant une forme de démocratie environnementale**

De façon à augmenter l'implication de l'ensemble des citoyens dans la vie politique (Damay, 2006), à mobiliser de nouveaux agents de la société civile, y compris ceux des « exclus » (les jeunes, les plus démunis, etc.) ordinairement laissés en lisière de la chose publique (Bacqué & Sintomer, 2005), d'autres procédures et processus de communication

---

5 Des habitants de la ville de Québec âgés entre 36 et 65 ans

6 <https://www.youtube.com/watch?v=0GRDrR-B1aA> (consulté le 30.12.2018)

et consultation sont encore mis en œuvre. Visant à corriger les imperfections du modèle représentatif par une forme de démocratie régénérée par la participation citoyenne à l'expression et à l'action politique, la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec ouvre en effet des séances d'audition obligatoires des opinions (webdiffusées en direct et rendues disponibles en ligne en différé) donnant à des citoyens, des experts, des organismes de défense de l'environnement, des représentants d'associations de quartiers et des mandataires des milieux immobiliers l'occasion de participer effectivement et pas seulement symboliquement (principe d'inclusion) aux décisions qui affectent leur vie en tant qu'individus libres et autonomes (principe d'égalité) et en tant que membres d'une communauté plus large. Pourtant mis en place selon des modalités (ni tirage au sort, ni désignation mais participation libre) qui visent à étendre la capacité des citoyens à prendre part activement à la construction de l'intérêt général, ces auditions publiques ne réunissent respectivement que 100 et 122 participants (les 14, 16 ,17 juin 2016 et les 29, 30, 31 août 2017). Ce constat ouvre plusieurs hypothèses interprétablives qui laissent envisager une forme de disqualification ou plus vraisemblablement de désengagement de l'espace politique en raison des contraintes qui s'exercent sur les configurations de participation et sur l'ordonnancement des pratiques d'engagement démocratique. Si participer « c'est d'abord vérifier jusqu'à quel point les institutions nient, tolèrent ou reconnaissent l'égalité de tous à surgir dans l'espace public » (Rui, 2005, cité par Fourniau, 2007, p.162), les dispositifs institutionnels très formalisés et identiques quelle que soit la composition du groupe participant (plus ou moins habitué à cet exercice) semblent en effet trop strictement délimiter l'espace valorisé de comportement, d'expression publique et d'interpellation du pouvoir, ce qui représente un obstacle à l'entrée dans l'espace de délibération potentiellement discriminatoire (Young, 2000). Reposant sur des règles substantives et cérémonielles nécessaires à la normalisation des échanges sociaux, le protocole d'effectuation des interventions administre en effet très précisément les engagements en réunion et les prises de paroles, en l'occurrence 20 minutes sont en l'occurrence accordées à chacune des parties présentant un mémoire (59 mémoires déposés, 37 d'entre eux sont présentés)<sup>7</sup> (10 minutes de

<sup>7</sup> [https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement\\_urbain/sad/memoires.aspx](https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement_urbain/sad/memoires.aspx) (consulté le 10.02.2019)

présentation et 10 minutes pour les échanges), contre 10 minutes à chacun des 2 intervenants prenant la parole sans mémoire (5 minutes de présentation et 5 minutes pour les échanges) et 3 minutes à chacun des 13 acteurs saisissant l'occasion d'une interpellation spontanée<sup>8</sup>. L'écologie des activités répond de plus à un ordre de l'interaction qui « n'est ni enregistré, ni cité, ni disponible auprès d'informateurs » (Goffman, 1987, p.96) mais bien rendu manifeste lorsqu'il y a erreur ou effraction. Il s'agit alors pour les acteurs, à travers des mécanismes intersubjectifs d'intercompréhension empathiques, des formes de coprésence, des contacts attentionnels partagés (Quéré, 2000), de témoigner de leur habité à maîtriser l'art de la composition des harmoniques subjectives, avec les traits comportementaux et cognitifs qui s'y rattachent, en « n'affichant pas un rôle que les autres ne sont pas prêts à leur reconnaître et n'assignant pas à leurs interlocuteurs des rôles trop éloignés de ceux qu'ils prétendent tenir » (Berger, 2012, p. 396), tout en cherchant simultanément à défendre leur position dans le jeu actoriel (Young, 2012).

Si les mouvements requis pour participer à une cause publique relèvent d'opérations pour lesquelles les individus sont différemment équipés, l'engagement dans la justification portant la promesse de contribuer au bien commun semble de plus poser d'autres contraintes liées aux exigences de l'argumentation publique (Sintomer, 2011) ; qu'il s'agisse de permettre l'expression des positions ou de résoudre des désaccords en vue d'atteindre une forme de consensus, les divers dispositifs de la démocratie participative qui visent idéalement à favoriser un échange public de paroles et d'arguments entre le système politico-administratif et la société civile donnent en effet lieu à une configuration narrative, rhétorique et dramatique différemment maîtrisée par chacun des acteurs. Dans sa modalité monologique et individuelle, la délibération s'envisage comme rationnelle lorsqu'elle permet aux individus d'accéder avec une égale opportunité à l'information (principe de transparence), de sonder avec acuité leurs croyances propres, d'évaluer l'étendue des options possibles, de les comparer avec conséquence à l'état de leur connaissance et volonté, et de déterminer des préférences sur la base d'un raisonnement cohérent et consistant (Archer, 2003).

---

8 [https://www.ville.quebec.qc.ca/docs/pv/rubriques/sommaires/Planification\\_coordination\\_amenagement\\_territoire\\_environnement/2017/PC2017-033.pdf](https://www.ville.quebec.qc.ca/docs/pv/rubriques/sommaires/Planification_coordination_amenagement_territoire_environnement/2017/PC2017-033.pdf) (consulté le 30.12.2018)

Les qualificatifs rationnelle, raisonnée adossés à la délibération présupposent ainsi l'existence de participants minimalement intéressés par les affaires politiques, résolus à s'engager dans les délibérations et susceptibles de dégager la disponibilité nécessaire à la compréhension et la maîtrise des objets abordés, ce qui est concrètement loin d'être une généralité, certains acteurs se sentant parfois dépassés par la complexité des débats. Dans sa modalité discursive, la délibération presuppose encore des individus capables d'échanger librement (sans contrainte) des témoignages, des raisons et visions du bien commun ; elle est alors réputée rationnelle lorsque les participants tiennent des propos non contradictoires (principe de sincérité), parviennent avec impartialité (principe d'équivalence) à examiner dans le respect et l'écoute les opinions et revendications avancées par les uns et les autres (capacité à prendre la position de ses interlocuteurs) et à privilégier les arguments les plus pertinents (principe de justification des arguments). Elle s'inscrit en cela dans le sillage des théories de l'éthique de la discussion (Habermas, 1981). Plusieurs acteurs questionnent toutefois leurs compétences à s'exprimer aux côtés des individus les plus dotés en capital symbolique, notamment des experts de l'aménagement du territoire disposant souvent de solides registres argumentatifs et persuasifs en raison de leur formation universitaire ou pratiques professionnelles ; ils privilégient alors à la démonstration scientifique une rationalité ordinaire, entre séquences rhétoriques (Chambers, 2011), stratégies de transaction (Blanc, 1992) et négociation, couplée à des formes moins structurées d'énonciation, entre langage courant, invectives et témoignages d'affects qui assurent certes de possibles liens entre logos, ethos et pathos mais qui tendent également à affaiblir le processus de légitimation de certains savoirs.

Loin d'illustrer les vertus d'une « démocratie hospitalière sans borne » (Stavo-Debauge, 2012, cité par Berger & Charles, 2014, p.18), les dispositifs marquent alors un « contraste entre un droit égal à la participation et une inégalité légitime des influences » (Urfalino, 2007, p.57) ; à l'encontre d'une conception de la démocratie inclusive du « participant à moindre titre » (Stavo-Debauge, 2009, cité par Berger & Charles, 2014, p.21), le travail d'argumentation au sein des dispositifs participatifs s'édifie en effet principalement par les acteurs disposant des ressources les plus importantes (expertise et crédibilité »

technique, réseaux interorganisationnels, capacités de mobilisation et de contremobilisation, etc.). Comme en témoignent les revendications militantes écologiques, des élus, de représentants des milieux agricoles, d'associations de quartiers et de lobbies immobiliers auxquelles se joignent les engagements d'autres citoyens ne prétendant pas incarner l'ensemble de la société civile (amis de la nature, défenseurs de sites menacés, pratiquants de techniques alternatives comme l'agriculture biologique, adeptes de la vie communautaire, etc.), les épreuves en justification consignées dans les mémoires préalablement déposés auprès de la Commission de consultation<sup>9</sup> se focalisent en particulier sur des enjeux environnementaux. Portant un jugement sur les dangers du productivisme (les éléments naturels ne peuvent s'envisager sous le seul angle d'une ressource productive à disposition de l'Homme), les dérives de l'homo oeconomicus (les terres à vocation agricoles ne sauraient constituer l'objet de stratégies de prédatation marchande), les dangers du productivisme et de la technologie triomphante, les épreuves de réalité s'articulent en effet à des contestations de nature écologique ; les dénonciations ciblent tour à tour l'assèchement de zones humides, la diminution de la surface boisée, les atteintes à la biodiversité, la réaffectation de terres agricoles à des fins résidentielles, industrielles ou commerciales (en particulier une enclave à l'est du territoire de la ville de Québec d'une superficie d'environ 200 hectares, les Terres des Sœurs de la Charité), qui participent d'une démultiplication des sources de pollution (stress phonique, atteinte à la qualité de l'air, multiplication des îlots de chaleur, etc.), de la dérégulation de services écosystémiques (pollinisation, fixation des nitrates, diminution de l'érosion, etc.), de l'épuisement de ressources naturelles (diminution des espaces verts de détente, disparition des terres nourricières de proximité, etc.) et d'une forme d'aliénation de l'individu.

Remettant en cause la capacité du système capitaliste à assurer la survie de l'humanité, ces dénonciations avancent au nom de la dignité morale que l'éthique accorde selon une conception biocentrique à chaque être et entité naturelle (Taylor, 1986) des éléments conceptuels relatifs aux relations d'interdépendance qui existent au sein d'une communauté biotique (Leopold, 1966 [1949]). Ces démonstrations d'empathie et

---

<sup>9</sup> [https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement\\_urbain/sad/memoires.aspx](https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement_urbain/sad/memoires.aspx) (consulté le 02.01.2019)

de bienveillance inquiète aux diverses formes de vie et ce qui fait leur continuité ne renvoie pas étroitement aux seuls humains (Petit, 2014) mais s'étend également en vertu d'un vouloir-vivre à l'œuvre dans le monde du vivant à tout ce qui au sein d'une communauté écouménique est vulnérable et requiert protection (Hess, 2017) : les espèces, les espaces naturels, la qualité de l'air ou de l'eau, etc. (Laugier, 2012). Si ces préoccupations s'appuient sur les qualités morales qui se tissent au sein même des relations de proximité (Tronto, 2008), l'égale prise en compte de la dignité des humains et non-humains relie et (r)attache également à divers autres, des plus proches au plus éloignés (Pulcini, 2012) ; ces dispositions solidaires qui animent la nécessité d'agir pour le bien-être collectif connaissent alors une double extension spatiale et temporelle (les relations d'interdépendance distante) (Tronto 2009 [1993]). Nourris de la conviction qu'il n'existe qu'un seul monde et qu'à ce titre celui-ci doit être protégé (Paperman & Laugier 2005), ces engagements faits de sentiments, d'idéaux, de valeurs participent par l'implication émotive, la délibération argumentative et la justification de l'émergence d'un ordre de préférences partagées plus ou moins généralisées qui se rapporte indirectement aux formes diverses du bien et du juste, à des principes de justice laissant apparaître les contours d'une éthique du care qui interroge la question de l'organisation et de la distribution des soins dévolues à des individus, des biens et des situations caractérisés par une forme de vulnérabilité.

## **Mini et grands publics à l'appui d'une éthique du care**

Débordant du périmètre de espaces institutionnels de discussion et de problématisation (Dryzek, 2000) « à dominante politique, administrative, scientifique » (Cefaï, 2002, cité par Cefaï, 2012, p.19), d'autres dynamiques s'articulent également à des scènes alternatives de la parole publique se distinguant non seulement des interactions limitées entre coprésents mais également des modes de communication (« one-to-many ») des médias écrits et audiovisuels de masse (presse, radio et télévision), tout en étant assurément en lien avec des « médiations (ce par quoi il faut passer) médiatiques et technologiques » (Granjon, 2014, p.13). S'appuyant sur différentes

techniques de l'informatique, de l'audiovisuel, des multimédias et des télécommunications, ces modes d'engagement politique recourant aux possibilités offertes par le Web participatif permettent par différentes applications (Facebook, YouTube, Instagram, Wiki, Twitter, MeetUp, Reddit, Tumblr, etc.) et diverses fonctionnalités (folksonomies, RSS) d'accéder aux sources d'informations, d'en stocker les contenus, mais également de concevoir, communiquer et transmettre (*many to many*) sous différentes formes (écrit, sonore, visuel, statique ou animé) certaines productions symboliques (informations, savoirs, idéologies) tout en facilitant leur articulation (intertextualité, interdiscursivité). La mise en visibilité/publicité et la circulation de ces productions symboliques s'organisent selon différentes pratiques, des plus interpersonnelles au plus publique, anonyme et générale. Mettant en scène des affects, des sensibilités par des énonciations n'offrant généralement que des mises en forme minimales de prises de parole « qui se sédimentent sans autre cohérence que celle qu'offre la chronologie » (Benvegnù & Brugidou Lavoisier, 2008, p.58) au pied de chaque contribution par des « posts » mimant souvent le ton des conversations quotidiennes (interjections, formes lexicales, ponctuations, etc.), certaines renforcent au sein d'« espaces de commentaires, de débats et de sociabilité » (Granjon, 2017, p.2) une toile relationnelle de proximité. En abaissant les barrières espace / temps entre émetteur et récepteur, auteurs et publics, ces nouvelles technologies permettent toutefois aisément de toucher des cercles sociaux et culturels plus éloignés de l'entourage familial qui concourent suivant diverses interdépendances, des entrelacements et complémentarités, des relations d'affinité et d'opposition, à la formation de configurations communautaires. Autorisant des échanges asynchrones et de pair à pair autant que synchrones et de masse (*many-to-many*), ces modes de sociabilité militante s'affranchissent également du modèle électif et affinitaire de la forme communautaire et permettent une mise en relation à des publics plus ou moins anonymes et potentiellement globalement dispersés. Renouvelant l'engagement politique des individus par une forme d'expression libérée dans un échange sur un pied d'égalité, ces nouvelles pratiques favorisant l'expression du plus grand nombre réactivent ainsi d'une certaine manière « des idéaux de démocratie directe ou quasi directe » (Fraser, 2005, p.65). Ces modes d'engagement réactivent en effet non seulement les formes d'activisme précédent

mais permettent encore de déterminer par une production et mise en circulation rapide de données, d'informations et arguments stimulant une certaine politisation des citoyens, une scène d'énonciation, de définition, de reformulation et de persuasion indissociable d'opérations de narration, de dramatisation et d'argumentation qui participent suivant diverses trajectoires et chaînes de traductions de l'élaboration de diagnostics (métacritique) et pronostics (objectifs d'actions et légitimation stratégique) des problèmes collectifs susceptibles de reconfigurer des champs d'expériences, de ressaisir des agencements institutionnels, au besoin en confrontant les pouvoirs publics. Les formes d'interaction que ces échanges génèrent peuvent toutefois contraindre plutôt que renforcer la créativité collective ; l'indexation des pratiques individuelles à une communauté de convictions fédérée autour de la défense d'intérêts partagés résulte certes de logiques de circulation de la parole, de capacités d'attention et d'interprétation des acteurs, de ressources réflexives et critiques, elle procède toutefois également de pratiques d'échange favorisant davantage le ralliement à des opinions déjà conquises (biais de confirmation) (Sunstein, 2007). Ces échanges structurent en l'occurrence une scène délibérative oppositionnelle dont l'architecture et les ressources qui y sont mobilisées déterminent des règles d'échange, « des usages spécifiques de la parole publique » (Badouard, Mabi & Monnoyer-Smith, 2016, p.14) forgeant conséquemment des principes d'inclusion/exclusion (qui est légitime pour s'y exprimer) qui participent d'une fragmentation de l'espace public en clusters concurrents (Flých, 2008) se polarisant autour de groupes d'acteurs déjà mobilisés politiquement par lesquels transite la majorité de l'information et qui parviennent en raison du nombre d'individus avec lesquels ils sont connectés à s'imposer dans les espaces de débat les plus à même de doter les arguments d'autorité et de pouvoir normatif. La raison publique tend alors à s'articuler aux discours dominants produits dans certaines arènes hégémoniques, les contre-discours trouvant à s'exprimer dans espaces plus confidentiels, ou hermétiques au plus grand nombre.

Si la cartographie des thèmes de discussion, des valeurs, rationalités ou visions du monde qui y sont avancés n'est pas aisée (Aubert, 2013), leur autorité-index évaluée (par des sites tels Alexa, Technorati, Twingly et eBizMBA, etc.) selon des critères variés ; recours à des hyperliens,

présence sur d'autres sites web, nombre de clics de internautes, etc. ; rend compte de sens dominants ou alternatifs. Si les épreuves de vérité, s'appuyant sur des critères d'efficience ou des questions de profitabilité, objectivent principalement des grandeurs industrielles et marchandes qui assurent la satisfaction de besoins en termes d'infrastructures, de logements ou de loisirs, d'autres épreuves de réalité questionnent la fiabilité de certains objets industriels (plans, analyses statistiques, rapports d'expertise), défendent l'autorité de contenus sémantiques concurrents et dénoncent suivant une argumentation d'ordre civique des dispositifs dont la grandeur ne regarde pas qu'à l'intérêt commun. Étayées par une hétérogénéité de signes, symboles, indices et icônes (cartes, photographies, enquêtes...) par la médiation desquels des savoirs sont produits et partagés, elles engagent une critique radicale qui participe d'une forme de politisation de la question écologique (production de contre-expertises<sup>10</sup>, diffusion de pétitions<sup>11</sup>, rassemblement pour une action collective en protection contre l'urbanisation des zones agricoles<sup>12</sup>, etc.). Certaines épreuves existentielles appellent encore des réformes institutionnelles du régime démocratique qui concernent tant la citoyenneté (implication directe des citoyens non seulement aux processus de discussion mais également de décision, gestion et contrôle), la justice sociale que la solidarité (préservation qualité de vie, préservation d'un patrimoine commun, responsabilité vis-à-vis des générations futures, etc.) ; elles témoignent conséquemment d'une volonté instituante de promouvoir, entre reconnaissance de l'existence d'un besoin et évaluation de la possibilité d'y apporter une réponse, un agir collectif « susceptible d'induire d'autres résultats, généralement (mais pas toujours) plus convaincants du point de vue de l'intérêt poursuivi ou de la préoccupation énoncée, que ce qui aurait résulté de l'intervention du seul État ou du seul marché » (Misonne, de Clippele & Ost, 2018, p.61).

---

10 Sondage réalisé par SOM à l'initiative d'une coalition d'agriculteurs, d'organismes en préservation du patrimoine et de l'environnement (Craque-Bitume, Les Urbainculteurs. Fondation David Suzuki, etc.).

11 Notamment la pétition de l'Union des Producteurs Agricoles

12 200 citoyens ont notamment arpenté les Terres de l'Espérance le 10 mai 2017

## **D'une attention portée à la vie humaine et à ce qui fait sa continuité à la question des communs**

Les arguments portés dans l'arène délibérative de ces dispositifs participatifs prennent ainsi en charge des problématiques de société dont le traitement par l'action publique et le marché est jugé insatisfaisant ; ils permettent de penser une sortie d'un monde industriel et marchand fondé sur la rationalité néolibérale par des dynamiques ascendantes d'innovation sociale, politique et économique, par un mode de faire ou de partager vertueux réclamant une forme d'attention à l'autre, un sens des vulnérabilités et des responsabilités qui débouchent sur une conception nouvelle des relations et du social. La dimension génératrice et mobilisatrice de ces engagements participe en effet d'une prise de conscience (plus ou moins) collective et de prises de positions, d'une éthique qui consiste pour une communauté de destin à placer au premier rang de ses préoccupations le souci constant de préserver une capacité de projection dans un monde civique en gestation, de ne pas altérer une liberté de choix et d'action future (Umberto, 2009).

En soulignant ce qui importe, ce qui compte à la fois de ce dont ils se soucient, et de ce dont ils dépendent, les acteurs impliqués dans ces processus démocratiques réactualisent ainsi la question des communs. Au-delà d'une conception naturalisante, d'approches économique (ressource réifiée non-exclusive) ou juridique (régimes de propriété), les communs, envisagés dans leur double acception matérielle (forêts, rivières, champs, etc.) et immatérielles (valeurs, codes et représentations sociales, savoirs et savoir-faire, etc.), résultent en effet d'une réflexion collective et l'expression d'une volonté générale qui s'appuient sur des dimensions relationnelles et évolutives construites « à partir d'éléments légués, puis ajustés, retravaillés, relus en fonction des injonctions du présent, [...] à partir d'éléments inédits, émergents » (Sgard, 2010, p. 11), par lesquelles une communauté de care se considérant solidaire et légitime (Ostrom, 2015) déclare dans l'accord ou la controverse comme dignes de l'intérêt général. Suivant l'évaluation d'un rapport de grandeur entre ce qui relève des intérêts privés et du bien public, ils participent également au-delà des régimes de propriété de l'établissement d'un ensemble de règles d'usage, de co-production, de partage, gestion et contrôle collectif qui permet d'éviter une tragédie (Hardin, 1968).

Dans le cadre de la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, ces engagements autour des communs participent plus particulièrement de la transformation de statuts sociaux, d'une mise en conformité à de nouvelles normes sociales réveillées au nom d'intérêt supérieur. Fondant leur justifications civique et écologique sur la vocation nourricière de ces terres très fertiles et la nécessité de les préserver pour maintenir une relative autonomie alimentaire, favoriser des circuits courts d'approvisionnement moins dommageables pour l'environnement, mais également pour assurer un soutien à l'emploi et l'établissement de la relève agricole, de nombreux acteurs mobilisés tentent en effet d'attribuer et faire reconnaître par l'ensemble du corps social un statut particulier à l'un des plus vastes poumons verts de l'Agglomération du Québec (les *Terres d'Espérance* ou *Terres des Sœurs de la Charité* représentent pas moins de 567 hectares de terres agricoles). Se constituant en référence à une cité inspirée valorisant la singularité, la beauté, plusieurs interventions mentionnent encore la valeur esthétique inestimable de ces terres si emblématiques dans le paysage de la Ville de Québec. Avançant des arguments de nature domestique, ils insistent enfin sur la nécessité de reconnaître et protéger la qualité patrimoniale des *Terres de l'Espérance*, propriété depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle des Sœurs de la charité dont l'œuvre hospitalière majeure à Québec figure déjà dans l'Inventaire du patrimoine immatériel religieux du Québec.

S'envisageant non pas en qualité de propriétaire ou de souverain mais comme dépositaires et administrateurs des générations présentes et futures, plusieurs acteurs avancent ainsi différentes propositions soutenues par des formes de solidarité visant à modifier collectivement les modes d'accès, d'usage, de gestion et de contrôle de ces terres qu'il s'agit de préserver d'une dénaturalisation (réaffectation à des fins résidentielles et commerciales) dont les externalités seraient préjudiciables pour les générations présentes et à venir. Ils tentent plus particulièrement d'asseoir la légitimité de différentes argumentations visant à généraliser une pratique ayant déjà fait ses preuves (Fiducie du patrimoine culturel des Augustines<sup>13</sup>, Fiducie ProtecTerre de la ferme Cadet Roussel<sup>14</sup>, etc.) ; ils en appellent en effet

---

13 <http://www.augustines.ca/fr/home/index> (consulté le 03.11.2019)

14 <https://fermecadetroussel.org/fiducie/fiducie.php> (consulté le 13.10.2019)

à la constitution d'une fiducie d'utilité sociale (article 1270 du Code civil du Québec)<sup>15</sup> qui permettrait d'envisager diverses modalités de préservation et d'aménagement, des formes inédites d'organisation fonctionnelle (aménagement mixte, équipements et autres services de proximité gérés collectivement) qui participeraient par ailleurs de certaines innovations éco-technologiques et socio-techniques, par lesquelles un collège de fiduciaires (idéalement constitué de citoyens, élus, représentants agro-forestiers, du tourisme, du commerce et de l'industrie, etc.) jouissant de l'usus et du fructus mais pas l'abusus (c'est-à-dire l'aliénation de la ressource) s'obligerait, par le fait de son acceptation, à détenir et à administrer ces terres dans l'intérêt d'une communauté œcuménique et de ce qui fait sa continuité.

## Décision collective et remarques conclusives

Révélatrices à plusieurs égards des territoires, des sociétés qui les habitent et des tensions qui les traversent, la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec met en évidence des points de vue et rationalités en opposition (conflit d'usage, d'aménagement, lié à l'environnement, etc.) soutenus par des rapports de force opposant des individus, des collectifs (associations, lobbys, etc.) et des institutions que la mise en œuvre de l'ordre participatif ne parvient pas à juguler ; les dispositifs délimitant trop strictement l'espace autorisé et valorisé des modes d'engagements, d'expression des revendications et d'interpellation du pouvoir (Eliasoph, 1998) paraissent en effet freiner considérablement les possibilités d'émergence d'« une communauté de convictions rationnellement motivées » (Habermas, 1987, p. 26). L'institutionnalisation de la participation soulève ainsi quelques questions sur son efficacité, que ce soit dans la manière de poser les problèmes et d'y répondre ; pour les plus sceptiques, ces procédures saisies par les institutions du pouvoir permettent d'afficher un semblant de cautionnement légitimant aux processus qui consacrent la mise en acte d'une entente (Thomassian, 2009) mais laissent surtout une latitude décisionnelle décisive à un nombre restreint d'acteurs au bénéfice de pouvoirs d'édition,

---

15 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/en/showdoc/cs/CCQ-1991> (consulté le 03.01.2019)

d'exécution et d'évaluation des politiques publiques (Raymond, 2009) qui sert « l'autoreproduction d'un système politique relativement clos (Aldrin & Hubé, 2016).

De rassemblements plus circonstanciels (confrontations, actions symboliques) à des mouvements sociaux de plus grande envergure (mobilisations, rassemblements, etc.), d'autres processus investissent toutefois des espaces de délibération de la raison publique relativement indépendants des agents de programmation et de régulation de l'ordre politique qui sont envisagés comme autant de lieux d'action sur le monde (Miège, 2008). Participant de la formation de micro-publics concurrents et de publics plus rassembleurs, ils structurent en effet une scène d'énonciation, persuasion et contre-mobilisation qui met à l'épreuve des arguments et des propositions à partir desquels sont coproduits des savoirs qui servent à différents degrés de légitimité et validité à formuler des buts collectifs (Louvet, 2005) et à hiérarchiser des préférences collectives. Les nouvelles technologies de l'information et la communication semblent à cet égard offrir des possibilités intéressantes en termes d'échanges et d'élaboration d'arguments. Les formes d'interaction que ces technologies génèrent tendent cependant à favoriser un échange d'informations intra-citoyen qui renforce avant tout un espace public sociétal (Miège, 2008) ; le passage de l'indignation personnelle à l'édification d'un espace public oppositionnel semble en effet réfréné par une forme de dilution des potentiels de ralliement et des capacités de mobilisation dans un bavardage diversement légitimisés et publicisés. De plus, lorsque ces pratiques démocratiques en ligne permettent de structurer une scène délibérative qui donne voix sans passer par les filtres journalistiques et médiatiques aux opinions non-conventionnelles, elles tendent toutefois à articuler la raison publique aux discours dominants produits dans certaines arènes hégémoniques, les contre-discours trouvant uniquement à s'exprimer dans espaces plus confidentiels ou hermétiques au plus grand nombre.

S'ils semblent desservir des mécanismes d'extension des capacités d'action, d'émancipation individuelle et collective, ces différents engagements permettent néanmoins à différents acteurs de participer à une lutte pour l'effectivité toujours recomposée d'une égale possibilité d'influencer l'ordonnancement des réertoires d'êtres, de choses

et de dispositifs hétérogènes tenus en cohabitation et corrélation réciproque dans une cité. La mise en forme des registres d'évaluations, des possibilités d'ajustement et des ordres légitimes bute toutefois contre un plurilemme, une difficulté à réduire la multitude des sens de la justice à une conception unifiée du bien commun. Confrontant des objets ambigus dont la qualification trouve sens dans des mondes différents, les acteurs dotés de capacités réflexives et argumentatives témoignent toutefois de leurs habiletés à interroger les facteurs de contingences qui pourraient être à l'origine des défaillances, de leurs aptitudes à évaluer la justesse et la rationalité des arguments avancés et à éviter des affrontements ontologiques ou axiologiques irrémédiables (Angenot, 2008).

Faisant passer les intérêts situés vers un terrain d'entente potentiellement beaucoup plus large, ils font en effet montre de leurs capacités à arbitrer entre la satisfaction de leur intérêt personnel et l'avènement d'une éthique de l'agir individuel et collectif œuvrant pour une responsabilisation grandissante de nouveaux acteurs en matière d'environnement, soit une forme de sociétalisation de la question écologique qui participe d'une dénonciation de la valorisation financière des espaces urbains et périurbains par la rente immobilière et de la dégradation de l'environnement par l'expropriation capitaliste. La montée en généralité laisse émerger certains référentiels, des principes d'équité, des sens de justice environnementale qui occasionnent des remises en cause de rapports sociaux institués, des déplacements de cadres moraux diffusant et justifiant de nouveaux modes d'agir susceptibles de promouvoir dans le présent et à l'avenir l'accomplissement de pratiques de care sur le terrain de communautés écouméniques de proximité, mais encore de fonder, en vertu d'une relation de care potentiellement offerte à tous, une norme de bienfaisance présentant des affinités avec un régime d'agapé et ouvant la voie de la réalisation d'un bien commun, d'une paix en amour (Boltanski, 1990).

Cette façon de construire un monde commun ne peut toutefois se soustraire à une forme de validation collective adossée à des dispositifs institutionnels dont la mise en place et le déroulement sont en l'occurrence assurés par des instances étatiques se présentant comme

les plus à même de rendre compte du panoptique des visions et divisions servant de point d'appui aussi bien à la critique qu'à l'établissement d'accords sur le bien commun. S'appuyant sur l'autorité jugée légitime et sérieuse de la critique écologique portée dans l'espace des débats, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sanctionne en l'espèce le projet d'amendement du Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec d'un avis de non-conformité aux orientations gouvernementales, ce qui permet d'éviter le dézonage de 567 hectares d'espaces verts, dont les 200 hectares des terres des Soeurs de la Charité, tout en laissant imaginer, en vertu la prééminence d'un intérêt collectif, l'établissement prochain d'un ensemble de règles d'utilisation et de gestion visant à préserver des ressources matérielles et immatérielles jugées indispensables à la survie d'une communauté de destin.

Cette étude interroge ainsi indirectement l'attention portée par les pouvoirs publics à l'engagement citoyen, à la prise en compte des capacités critiques, des revendications et sens du juste exprimés dans l'arène des débats. S'il convient de ne pas passer sous silence les « opérations de dévoilement, caractéristiques des analyses menées par la sociologie critique » (Gourgues & Rui & Topçu, 2013, p.12) qui tendent à réduire les dispositifs participatifs et/ou délibératifs à une mise en scène politique ayant pour ambition d'apaiser et donc de réduire les conflits par une domestication des acteurs mobilisés, il serait toutefois erroné de céder à une vision désenchantée réduisant la portée des engagements citoyens à une simple dimension symbolique. Même si les activités d'approbation et validation demeurent l'apanage des élus locaux et des administrations régionales, cette étude démontre en effet que l'engagement citoyen suivant des formes de politisation plus ou moins ordinaire, des résistances, des pratiques délibératives pèse non seulement de façon décisive sur la détermination des politiques publiques en matière d'aménagement et développement du territoire, mais détermine encore la production de règles nouvelles plus ou moins formalisées, établies de principes d'équité et de justice environnementale, qui visent à préserver au bénéfice des générations présentes et futures des ressources vulnérables d'un épuisement irrémédiable.

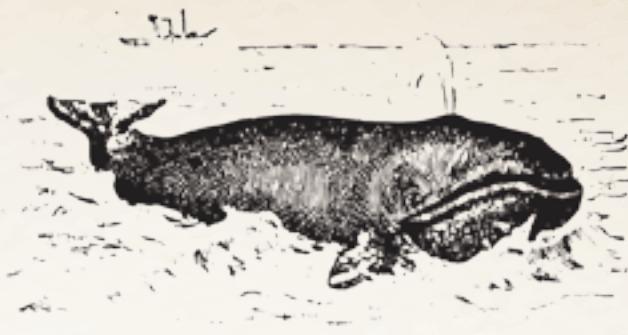
## Références bibliographiques

- Aldrin, P., Hubé, N. (2106). L'État participatif. Le participationnisme saisi par la pensée d'État. *Gouvernement et action publique*, 2(2), 9-29.
- Angenot, M. (2008). Dialogues de sourds. Traité de rhétorique antilogique. Paris : Mille et une nuits.
- Archer, M. S. (2003). Structure, Agency and the Internal Conversation. Cambridge: Cambridge University Press.
- Aubert, I. (2013). Réviser l'« espace public » avec la sociologie. Un regard sur la théorie de Bernhard Peters. *Participations*, 1(5), 177-199.
- Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y. (2005). La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? Dans M-H Baqué, H. Rey, Y. Sintomer (dir.), Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative, pp. 9-46. Paris : Editions La Découverte.
- Badouard, R., Mabi, C., Monnoyer-Smith, L. (2016). Le débat et ses arènes. À propos de la matérialité des espaces de discussion. *Questions de communication*, 2(30), 7-23.
- Benvegnu, N., Brugidou Lavoisier, M. (2008). Prendre la parole sur internet. Des dispositifs sociotechniques aux grammaires de la discussion. *Réseaux*, 4(150), 51-82.
- Berger, M., Charles, J. (2014). Persona non grata. Au seuil de la participation. *Participations*, 2(9), 5-36.
- Blanc, M. (1992). Pour une sociologie de la transaction sociale. Paris : L'Harmattan.
- Boltanski, L. (1990). L'amour et la justice comme compétences: Trois essais de sociologie de l'action. Paris: Editions Métailié.
- Boltanski, L., Chiapello, E. (1999). Le nouvel esprit du capitalisme. Paris: Gallimard.
- Boltanski, L., Thévenot, L. (1991). De la justification, les économies de la grandeur. Paris : Gallimard.
- Cefaï, D. et al. (2012). Ethnographies de la participation. *Participations*, 3(4), 7-48.
- Cefaï, D. (1996). La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques. *Réseaux*, 1(75), 43-66.

- Chambers, S. (2011). Rhétorique et espace public : la démocratie délibérative a-t-elle abandonné la démocratie de masse à son sort ? *Raisons politiques*, 2(42), 15-45.
- Corcuff, P. (2001). Usage sociologique de ressources phénoménologiques; un programme de recherche au carrefour de la sociologie et de la philosophie. Dans J. Benoist, B. Karsenti, *Phénoménologie et sociologie*, (pp.105-127). Paris : PUF.
- Damay, L. (2006). L'action publique délibérative au niveau local: l'habitant expert de son quotidien ? Dans F. Cantelli, S. Jacob, J.-L. Genard et C. De Visscher, *Les constructions de l'action publique*, pp.203-225. Paris : L'Harmattan.
- Eliasoph, N. (1998). *Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in their Everyday Life*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Flichy, P. (2008). Internet et le débat démocratique. *Réseaux*, 4(150), 159-185.
- Fourniau, J.-M. (2007). L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains » dans les conflits d'aménagement. *Revue européenne des sciences sociales*, XLV-136. Récupéré le 18.12.2018 de <http://ress.revues.org/95>.
- Fraser, N. (2005). Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante. Dans N. Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, pp. 107-144. Paris : La Découverte.
- Goffman, E. (1987). *Façons de parler*. Paris : Editions de Minuit.
- Gourgues, G., Rui, S., Topçu, S. (2013). Gouvernementalité et participation. *Participations*, 2(6), 5-33.
- Granjon, F. (2017). *Mobilisations numériques: Politiques du conflit et technologies médiatiques*. Paris : Presses des Mines.
- Granjon, F. (2014). Citoyenneté, médias et TIC. *Réseaux*, 2(184-185), 95-124.
- Habermas, J. (1987 [1981]). *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 1 : Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*. Paris : Éditions Fayard.
- Hardin, G. (1968). The Tragedy of the Commons. *Science*, 162(3859), 1243-1248.
- Hess, G. (2017). Réconcilier l'éthique environnementale et l'écologie politique : une analyse météo-éthique. *La Pensée écologique*, 1(1).

- Lafaye, C., Thévenot, L. (1993). Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue Française de Sociologie*, 34(4), 495-524.
- Latour, B. (1995). Moderniser ou écologiser ? A la recherche de la « septième » cité. *Ecologie Politique*, 13, 5-27.
- Laugier, S. (2015). Care, environnement et éthique globale. *Cahiers du Genre*, 2(59), 127-152.
- Leopold, A. (1966 [1949]). *A Sand County Almanac With Other Essays on Conservation From Round River*. New York et Oxford: Oxford University Press.
- Louvet, N. (2005). Les conditions de la concertation productive dans l'action locale : Le cas des plans de déplacements urbains. Paris : Ecole des Ponts.
- Miège, B. (2008). Médias, médiations et médiateurs, continuités et mutations. *Réseaux*, 2(148-149), 117-146.
- Misonne, D., de Clippelle, M.-S., Ost, F. (2018). L'actualité des communs. À la croisée des enjeux de l'environnement et de la culturel. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2(81), 59-81.
- Ostrom, E. (2015). *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Paperman, P., Laugier, S. (2005). Le souci des autres. Éthique et politique du care. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Petit, E. (2014). Ethique du care et comportement pro-environnemental. *Revue d'économie politique*, 2(124), 243-267.
- Pulcini, E. (2012). Donner le care. *Revue du MAUSS*, 39, 49-66.
- Quéré, L. (2000). Perception du sens et action située. Dans M. de Fornel, L. Quéré, *La logique de situations*, pp. 301-338. Paris : Éditions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Sgard, A. (2010). Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun. *Développement durable et territoires*, 1(2). Récupéré le 01.02.2020 de <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8565>.
- Sintomer, Y. (2011). Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? *Participations* 1(1), 239-276.
- Sunstein, C. R. (2007). *Republic.com 2.0*. Princeton : Princeton University Press.

- Taylor, P. W. (1986). *Respect for nature. A theory of environmental ethics*. Princeton: Princeton Univ. Press.
- Thomassian, M. (2009). La « Fabrique » de décisions concertées en vue de réduire le risque d'inacceptabilité sociale. *Négociations*, 1(11), 185-198.
- Tronto, J.C. (2009 [1993]). *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*. Paris : La Découverte.
- Tronto, J.C. (2008). Du Care. *Revue du MAUSS*2(32), 243-265.
- Umberto, L. (2009). De la souveraineté à la coopération : l'émergence d'intérêts collectifs. Dans A. Constantinides, N. Zaïkos, *The Diversity of International Law : Essays in Honour of Professor Kalliopi K. Koufa*, pp. 607-625, Leiden : Martinus Nijhoff Publishers.
- Urfalino, P. (2007). La décision par consensus apparent. Nature et propriétés. *Revue européenne des sciences sociales*, XLV-136, 47-70.
- Young, I.M. (2012). Communication et altérité. Au-delà de la démocratie délibérative. Dans C. Girard, A. Le Goff, *La démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux*, p. 293-326. Paris: Hermann.
- Young, I.M. (2000). *Inclusion and Democracy*. New York: Oxford University Press.



# LES RENCONTRES DE L'ÉCOLOGIE POLITIQUE

Bruxelles | du 12 au 15 mars 2020



1<sup>ère</sup> édition | Ecologie ou barbarie ?

L'occasion de créer le récit de la société de demain

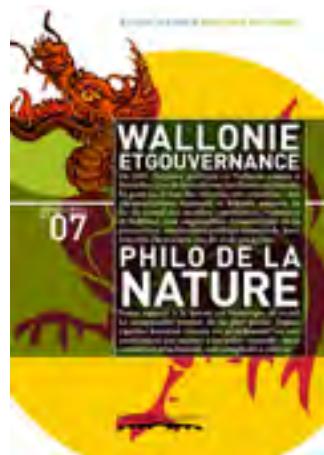


ÉTOPIA, REVUE D'ÉCOLOGIE POLITIQUE

SEMESTRIEL  
N°  
2013 13

**ÉCOLOGIE :  
LES ARCHIVES  
EN MOUVEMENT**









# LA NVA

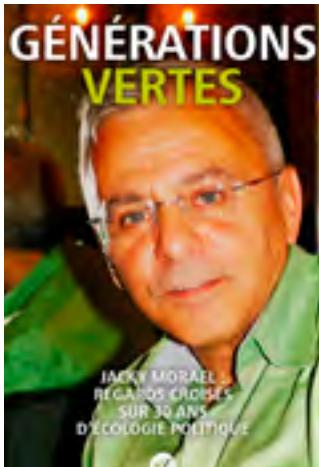
EXPLIQUÉE AUX FRANCOPHONES

Préface

d'Alain GERLACHE

Luc BARBÉ







L'urgence écologique appelle à une transformation de notre manière de faire société et à réinventer ses différentes composantes. Au moment où certains acteurs politiques, économiques et sociaux s'emparent de la question environnementale, les écologistes se doivent aussi d'interroger leur logiciel et de procéder à son éventuelle mise à jour. La pensée écologique ne se réduit pas à l'environnementalisme mais cherche à reconnaître nos multiples interconnexions avec le monde qui nous entoure et les conséquences de nos comportements sur celui-ci. Alors que nous sommes entrés dans la phase de l'urgence climatique, revoir en profondeur nos systèmes devient un enjeu non plus théorique mais pratique.

Interroger l'écologie politique pour inventer le XXI<sup>ème</sup> siècle, telle est l'intention de ce 14<sup>ème</sup> numéro de la Revue Etopia.

## DOSSIER 1

### [ RÉINVENTER LA DÉMOCRATIE ]

#### 1 | ÉCONOMIE POLITIQUE, DÉMOCRATIE ET L'ANTHROPOCÈNE

Jasper Blom

#### 2 | NATIONALISER LE CLIMAT : L'EXTRÊME DROITE EUROPÉENNE DEVIENT-ELLE VERTE ?

Alexander Ruser & Amanda Machin

#### 3 | COMPAGNONS D'INFORTUNE DANS LA PATRIE VERTE

Dirk Holemans

## DOSSIER 2

### [ (CO)HABITER LA TERRE AUTREMENT ]

#### 1 | REDÉFINIR NOTRE RAPPORT AU MONDE POUR FAIRE DE L'ÉCOLOGIE POLITIQUE

Elodie Richardet

#### 2 | REBOOTER L'HUMANITÉ : PLAN D'AVENIR POUR 2049 ?

Laurent Standaert & Rosi Braidotti

#### 3 | UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL POUR LE XXI<sup>ème</sup> SIÈCLE

Dirk Holemans

#### 4 | DONNER UNE DIGNITÉ MORALE À LA NATURE POUR MIEUX HABITER LA TERRE

Samy Bounoua

## DOSSIER 3

### [ DEVENIR RÉSILIENT ]

#### 1 | QUELLE TERRITORIALISATION POUR LA TRANSITION ?

Coralie Muylaert, Kevin Marechal & Florence Lanzi

#### 2 | LES COOPÉRATIVES ÉNERGÉTIQUES, LEVIER DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Philippe Hamman & Marie Mangold

#### 3 | MISE EN OEUVRE D'UNE MOBILITÉ VERTE POUR 2049

Anouk Van Grinsven, Huib Van Essen & Ian Skinner

#### 4 | VERS UNE SÉCURITÉ SOCIALE POUR L'ALIMENTATION DURABLE ?

Julien Vastenaekels

## DOSSIER 4

### [ L'ÉCOLOGIE POLITIQUE ET SA PLACE DANS LA CITÉ ]

#### 1 | UN ESPACE POUR L'ÉCOLOGIE DANS L'HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES

Reinhard Olschanski

#### 2 | L'ÉCOLOGIE POLITIQUE COMME MATÉRIALISME GÉOGRAPHIQUE

Martin Bolle

#### VARIA

#### AMÉNAGEMENT PARTICIPATIF DU TERRITOIRE : D'UNE ÉTHIQUE DU CARE À LA QUESTION DES COMMUNS

Fabien Jakob